



HISTOIRE  
DES  
CONTROVERSES  
ET DES  
MATIERES ECCLESIASTIQUES  
TRAITE'ES  
DANS LE DIXIE'ME SIECLE.

PAR MESSIRE LOUIS ELLIES DU-PIN,  
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,  
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.



A PARIS,  
Chez ANDRE' PRALARD, rue Saint Jacques,  
à l'Occasion.

---

M. DC. XCVI.  
AVEC PRIVILEGE ET APPROBATIONS.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

PHYSICS DEPARTMENT

5555 S. UNIVERSITY AVENUE

CHICAGO, ILL. 60637

2 17<sup>th</sup> 10 11 12



## AVERTISSEMENT.

**L**A plûpart des Historiens qui ont porté leur Jugement sur le dixième Siecle, nous l'ont representé comme un Siecle de tenebres, d'ignorance, d'obscurité, de desordres, & de déreglemens. L'Auteur de la Perpetuité de la Foi a entrepris de le justifier de ces reproches, & de faire voir au contraire, *Que c'est un des plus heureux Siecles de l'Eglise, qui n'ayant que des desordres communs aux Siecles précédens, a des avantages tres-singuliers.* Un troisiéme qui tiendroit un milieu entre ces deux extrémitez, me sembleroit avoir pris le meilleur parti : Car si d'un côté l'Auteur de la Perpetuité a fort bien montré qu'il y a eu de saints Hommes, & quelques gens éclairés dans ce Siecle; on ne peut disconvenir de l'autre, que l'ignorance, les vices & les déreglemens n'aient régné dans la plus grande partie

X. Siecle. ã ij

*Petite Perpetuité, 3. p. p. 367.*

*AVERTISSEMENT.*

du monde. Le petit nombre d'Auteurs qui ont écrit dans ce Siecle, le peu d'Ouvrages qu'ils nous ont laissez, la maniere dure & barbare dont ils sont écrits, les choses qu'ils contiennent, les plaintes que ces Auteurs font eux-mêmes sur les desordres qui regnoient de leurs temps, sont des preuves évidentes que les reproches que l'on fait contre ce Siecle, ne sont pas sans fondement; & si l'on veut comparer les Auteurs, les Ouvrages, les Matieres qu'ils ont traitées, les Reglemens des Conciles, la Discipline de l'Eglise, & les mœurs des Chrétiens de ce Siecle, avec ceux des précédens; il n'y a qui que ce soit, qui n'avouë qu'il leur est beaucoup inferieur. Il est vrai qu'il y a eu des desordres dans tous les Siecles; mais qu'ils aient été pareils à ceux qui ont regné dans le dixième Siecle, qu'ils aient été aussi répandus & aussi generaux, c'est ce qu'on ne sçauroit dire avec vraisemblance. Car qui pourroit soutenir serieusement que ce Siecle ait été aussi-bien partagé en science & en éloquence, aussi fecond en Hommes illustres, aussi rempli d'Auteurs Ecclesiastiques, aussi heureux en excellens Ouvrages, aussi fertile en Reglemens que les Siecles précédens? Qui vou-

*AVERTISSEMENT.*

droit comparer les Papes Jean IX. X. XII. XIII. & les autres Evêques de Rome qui ont vécu dans ce Siècle; je ne dis pas aux Ss. Leons, aux Ss. Gregoires, mais à ceux des Papes qui ont le moins éclaté dans les Siècles précédens : les Ratherius, les Artons & les Flodoards, les Luitprands, les Metaphrastes, & les autres Auteurs, dont le nombre est tres-petit; je ne dis pas aux Saints Athanases, aux Ss. Basiles, aux Ss. Ambroises, aux Ss. Augustins, aux Eusebes, aux Theodoret, mais aux plus mediocres Auteurs des Siècles précédens? Il doit donc demeurer pour constant que ce n'est pas sans raison qu'en comparant ce Siècle avec les précédens, & même avec ceux qui le suivent : on lui a donné le nom de Siècle d'ignorance, de tenebres & d'obscurité. Il faut toutefois avouer qu'il n'a pas été tout-à-fait tenebreux, & qu'il a porté quelques lumieres qui ont percé les tenebres, & dissipé une partie de l'obscurité. C'est en les suivant & en les prenant pour guides que nous entreprenons d'écrire l'Histoire Ecclesiastique de leur Siècle, & de donner la connoissance des Matieres qu'ils ont traitées.

T A B L E



T A B L E

Des Titres de ce Volume.

CHAPITRE PREMIER.

**H**istoire de ce qui s'est passé de plus  
*considerable dans l'Eglise d'Orient*  
*pendant le dixième Siecle,* Page 1

<i>Leon le Philosophe. Empereur d'Orient,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Troubles de l'Eglise d'Orient à l'occasion des</i> <i>quatrièmes Nôces de Leon,</i>	2
<i>Nicolas Patriarche de Constantinople chassé,</i> <i>ibid.</i>	
<i>Nicolas rétabli,</i>	3
<i>Lettres de Nicolas Patriarche de Constantino-</i> <i>ple au Pape Jean,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Réunion du Clergé de Constantinople,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Patriarches de Constantinople successeurs de</i> <i>Nicolas,</i>	4
<i>Theophilacte Patriarche indigne de Constan-</i> <i>tinople,</i>	5
<i>Polyeucte Patriarche de Constantinople,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Nicephore Phocas Empereur d'Orient,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Jean Zemisces Empereur,</i>	7

## DES TITRES.

<i>Mort de Polyencte ; Basile mis en sa place ;</i>	
<i>ibid.</i>	
<i>Antoine Studite Patriarche de Constantino-</i>	
<i>ple ,</i>	7
<i>Chrysoberge &amp; Sisinnius Patriarches de Con-</i>	
<i>stantinople ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Simeon Metaphraste ,</i>	8
<i>Jean Cameniate ,</i>	9
<i>Constantin Porphyrogenete ,</i>	10
<i>Hippolite le Thebain ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Eutichius Patriarche d' Alexandrie ,</i>	11
<i>Nicon d' Armenie ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Nicephore le Philosophe ,</i>	12
<i>Moïse Bar-Cepha Evêque de Syrie ,</i>	<i>ibid.</i>

## CHAPITRE II.

**H**istoire de l'Eglise de Rome & des au-  
 tres Eglises d'Italie dans le dixième  
 Siècle , page 13

<i>Etat de l'Eglise de Rome dans le dixième Siè-</i>	
<i>cle ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Ordination du Pape Formose ,</i>	14
<i>Condamnation de Formose par Estienne VI. Romain &amp; Theodore Papes ,</i>	15
<i>16</i>	16
<i>Jean IX. Pape ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Guerres entre Berenger &amp; Lambert ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Conciles de Rome &amp; de Ravenne pour le Pape</i>	
<i>Formose ,</i>	17
<i>Benoît VI. Pape ,</i>	18
<i>Christophe Pape ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Serge Pape condamne Formose ,</i>	18

T A B L E

<i>Anastase Pape,</i>	18
<i>Mort de Lambert,</i>	19
<i>Landon Pape indigne,</i>	ibid.
<i>Jean X. Pape,</i>	20
<i>Leon VI. Pape,</i>	ibid.
<i>Estienne VII. Pape,</i>	ibid.
<i>Jean XI. Pape monstrueux,</i>	21
<i>Alberic se rend Maître de Rome,</i>	ibid.
<i>Guerres pour le Royaume d'Italie,</i>	22
<i>Manasses quitte son Archevêché d'Arles pour passer en Italie,</i>	24
<i>Leon VII. Pape,</i>	ibid.
<i>Estienne VIII. Pape,</i>	ibid.
<i>Marin II. Pape,</i>	25
<i>Agapet II. Pape,</i>	26
<i>Guerres d'Italie entre Hugues &amp; Berenger,</i>	ibid.
<i>Jean XII. Pape,</i>	29
<i>Guerres de Berenger &amp; d'Othon,</i>	30
<i>Othon couronné Empereur par Jean XII.</i>	31
<i>Infidelité de Jean XII.</i>	ibid.
<i>Othon revient à Rome, &amp; fait déposer Jean XII.</i>	33
<i>Concile de Rome contre Jean XII.</i>	ibid.
<i>Ordination de Leon VIII. Pape,</i>	38
<i>Rétablissement de Jean XII.</i>	39
<i>Mort tragique de Jean XII.</i>	40
<i>Benoît Antipape,</i>	ibid.
<i>Déposition de Benoît, &amp; Rétablissement de Leon VIII.</i>	ibid.
<i>Jean XIII. Pape,</i>	42
<i>Concile de Ravenne de l'an 967.</i>	43
<i>Donus &amp; Benoît VII. Papes,</i>	44
<i>Boniface intrus, chassé par Benoît,</i>	ibid.

DES TITRES.

<i>Guerres &amp; mort de l'Empereur Othon II.</i>	45
<i>Jean XIV. Pape,</i>	ibid.
<i>Boniface revient à Rome,</i>	ibid.
<i>Jean XV. Pape,</i>	46
<i>Gregoire V. Pape,</i>	47
<i>Jean Antipape,</i>	ibid.
<i>Gerbert nommé Silvestre II. Pape,</i>	ibid.
<i>Lettres de Jean IX.</i>	48. & 49
<i>Memoire d'Hervé Archevêque de Rheims touchant la Penitence,</i>	49.
<i>Lettres de Benoît VI.</i>	50
<i>Lettre de Hatton Archevêque de Mayence, à Jean IX.</i>	ibid.
<i>Lettre des Evêques de Baviere à Jean IX.</i>	51
<i>Concile de Rome sous Jean IX.</i>	53
<i>Concile de Ravenne sous Jean IX.</i>	55
<i>Lettres de Jean X.</i>	ibid.
<i>Lettre du Roi Charles le Simple touchant Hil- duin,</i>	57
<i>Lettres de Leon VII.</i>	58
<i>Lettre d'Agapet,</i>	60
<i>Lettres de Jean XII.</i>	61
<i>Lettres de Jean XIII.</i>	ibid.
<i>Lettre de Benoît VII.</i>	ibid.
<i>Lettres de Jean XV.</i>	ibid.
<i>Lettres de Gregoire V.</i>	62
<i>Ratherius Evêque de Verone,</i>	ibid. & suiv.
<i>Atton Evêque de Verceil,</i>	82
<i>Luitprand Evêque de Cremona,</i>	90



T A B L E

CHAPITRE III.

**H**istoire des Eglises de France , page  
94

<i>Dignité de l'Eglise de Rheims ,</i>	ibid.
<i>Etat de la France après la mort de Charles le Gras ,</i>	95
<i>Regne de Charles le Simple ,</i>	ibid.
<i>Regne de Raoul ,</i>	96
<i>Regne de Louis d'Outremer ,</i>	97
<i>Regne de Lothaire ,</i>	ibid.
<i>Louis le Faincant dernier Roi de la Race Carlienne ,</i>	ibid.
<i>Hugues Capet &amp; Robert Rois de France ,</i>	ibid.
<i>Foulques Archevêque de Rheims ,</i>	98
<i>Lettre du Pape Estienne V. à Foulques ,</i>	100
<i>Autres Lettres d'Estienne V. à Foulques ,</i>	ibid.
<i>Lettre du même sur l'affaire de Teutbolde Evêque de Langres ,</i>	101
<i>Autres Ecrits d'Estienne V. en faveur de l'Eglise de Rheims ,</i>	102
<i>Lettres de Foulques au Pape Formose ,</i>	103. 104.
<i>&amp; 105</i>	
<i>Lettres de Formose à Foulques ,</i>	ibid.
<i>Lettres de Foulques au Pape Estienne VI. ,</i>	105
<i>Lettres de Foulques aux Rois &amp; aux Princes ,</i>	106
<i>Lettres du même aux Evêques ,</i>	110
<i>Lettres du même aux Abbez ,</i>	115
<i>Hervé Archevêque de Rheims ,</i>	114.
<i>Concile de Troisy de l'an 909. ,</i>	115

## DES TITRES.

<i>Concile de Troisi de l'an 921.</i>	117
<i>Seulfe Archevêque de Rheims,</i>	ibid.
<i>Hugues élu Archevêque de Rheims,</i>	118
<i>Guerres entre Hebert Comte de Vermandois &amp; le Roi Raoul,</i>	ibid.
<i>Etat de la France sous le Roi Raoul,</i>	119
<i>Artolde Archevêque de Rheims,</i>	120
<i>Concile de la Province de Rheims tenu à Sois- sons pour la déposition d'Artolde &amp; l'Ordi- nation de Hugues,</i>	121
<i>Concile de Verdun en faveur d'Artolde,</i>	122
<i>Concile de Mouzon contre Hugues,</i>	123
<i>Concile d'Ingelheim en faveur d'Artolde,</i>	124
<i>Concile de Mouzon de l'an 948.</i>	128
<i>Concile de Treves de la même année,</i>	129
<i>Mort d'Artolde Archevêque de Rheims,</i>	130
<i>Adalberon Archevêque de Rheims,</i>	131
<i>Arnoul Archevêque de Rheims,</i>	ibid.
<i>Concile de Rheims contre Arnoul,</i>	132
<i>Gerbert Archevêque de Rheims,</i>	142
<i>Concile de Mouzon de l'an 995.</i>	145
<i>Synode de Rheims contre Gerbert,</i>	146
<i>Rétablissement d'Arnoul dans l'Archevêché de Rheims,</i>	147
<i>Ecrits de Gerbert,</i>	148
<i>Flodoard Chanoine de Rheims,</i>	150
<i>Aurelien Clerc de l'Eglise de Rheims,</i>	152
<i>Bernerus Moine de Saint Remy de Rheims,</i>	ibid.
<i>Gautier Archevêque de Sens,</i>	153
<i>Resolution des Evêques de France touchant la Dedicace d'une Eglise,</i>	154
<i>Concile de Charronx de l'an 989.</i>	156
<i>Concile de Poitiers de l'an 999.</i>	ibid.

T A B L E

<i>Concile de Ravenne de l'an 997.</i>	157
<i>Mariage du Roi Robert avec Berthe,</i>	158
<i>Concile de Rome de l'an 998. sous Gregoire V.</i>	
<i>ibid.</i>	
<i>Etablissement de l'Abbaye de Cluny,</i>	162
<i>Odon Abbé de Cluny,</i>	163
<i>Jean Moine de Cluny,</i>	165
<i>Odilon Abbé de Cluny,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Abbon Abbé de Fleury,</i>	166
<i>Concile de S. Denis de l'an 995.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Aimoin Moine de Fleury,</i>	169
<i>Estienne Abbé de Lobes,</i>	171
<i>Fulcuin Abbé de Lobes,</i>	172
<i>Heriger Abbé de Lobes,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Adelbolde Evêque d'Utrecht ;</i>	173
<i>Albert Abbé de Gemblours,</i>	174
<i>Odilon Moine de Saint Medard de</i>	<i>Soif-</i>
<i>sons,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Gerard Abbé de Saint Medard de</i>	<i>Soif-</i>
<i>sons,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Jean Abbé de Saint Arnoul de Mets,</i>	175
<i>Helperic ou Chilperic Moine de S. Gal,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Berthier Prêtre de Verdun,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Moine anonyme,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Adson Abbé de Luxeuil,</i>	176
<i>Adson Abbé de Deuxves,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Letaldus Moine de Micy ou de Saint</i>	<i>Me-</i>
<i>min,</i>	<i>ibid.</i>

DES TITRES.

CHAPITRE IV.

**H**istoire des Eglises d'Allemagne , pag.  
177.

<i>Revolutions de l'Empire d'Allemagne dans le dixième Siecle ,</i>	ibid.
<i>Saint Viric Evêque d'Augsbourg ,</i>	179
<i>Adalberon Evêque d'Augsbourg ,</i>	185
<i>Saint Adalbert Archevêque de Magdebourg ,</i>	ibid.
<i>Autre Saint Adalbert Evêque de Prague ;</i>	ibid.
<i>Brunon Archevêque de Cologne ,</i>	ibid.
<i>Roger Moine de Saint Pantalcon ,</i>	186
<i>Radbode Evêque d'Utrecht ,</i>	ibid.
<i>Hildebert Archevêque de Mayence ,</i>	187
<i>Guillaume Archevêque de Mayence ,</i>	ibid.
<i>Bonnon ou Bavon Abbé de Corbie en Saxe ,</i>	ibid.
<i>Waltramne ou Waldramne Evêque de Strasbourg ,</i>	188
<i>Salomon Evêque de Constance ,</i>	ibid.
<i>Othon Evêque de Strasbourg ,</i>	ibid.
<i>Norger le Begue Moine de S. Gal ,</i>	188
<i>Witichinde Moine de Corbie en Saxe ,</i>	190
<i>Rosvide Religieuse de Gandersheim ,</i>	ibid.
<i>Regnaud Evêque d'Eichstat ,</i>	191
<i>Evêque Anonyme d'Allemagne ,</i>	ibid.
<i>Auteur Anonyme ,</i>	ibid.
<i>Thierry Archevêque de Trêves ,</i>	ibid.
<i>Othon Evêque de Mets ,</i>	192
<i>Uffing ou Uffon Moine de Werthin ,</i>	ibid.

T A B L E

<i>Concile de Coblenz de l'an 922.</i>	192
<i>Concile d'Erford de l'an 932.</i>	193
<i>Concile d'Augsbourg de l'an 952.</i>	194

C H A P I T R E V.

**H**istoire des Eglises d'Angleterre , page  
196.

<i>Etat de l'Angleterre dans le dixième Siècle ; ibid.</i>	
<i>Concile de Cantorbie sous le Roi Edoüard, &amp; Plegmond Archevêque de cette Ville ,</i>	ibid.
<i>Loix d'Edoüard Roi d'Angleterre ,</i>	197
<i>Loix d'Ethelstan Roi d'Angleterre ,</i>	ibid.
<i>Assemblée Ecclesiastique sous le Roi Edmond , 199.</i>	
<i>Odon Archevêque de Cantorbie ,</i>	ibid.
<i>Assemblée d'Evêques à Londres en l'année 948.</i>	200
<i>Saint Dunstan Archevêque de Cantorbie ,</i>	201
<i>Concile general d'Angleterre de l'an 973.</i>	204
<i>Concile sous Saint Dunstan &amp; le Roi Edgar , 205.</i>	
<i>Concile de Winchester de l'an 975.</i>	ibid.
<i>Saint Ethelvolde Evêque de Winchester ,</i>	207
<i>Alfric ou Aelfric Archevêque de Cantorbie , ibid.</i>	
<i>Fridegode Moine de Saint Sauveur à Cantor- bie ,</i>	208
<i>Lanfride &amp; Wolstan Moines de Winchester , 209.</i>	

DES TITRES.

CHAPITRE VI.

**O**bservations Ecclesiastiques sur le dixième Siècle, page 209

Controverses sur les Dogmes ;	ibid :
De l'Eucharistie ,	210
De l'Autorité des Papes ,	212
Divers Points de Discipline ;	215
Canonisation de Saints ,	219
De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire ,	223



TITRES DES TABLES.

<b>T</b> able Chronologique de l'Histoire Ecclesiastique du dixième Siècle de l'Eglise , pag. 231.	
Table Chronologique des Auteurs Ecclesiastiques au dixième Siècle ,	266
Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques du dixième Siècle.	
Table des Actes , des Lettres & des Canons des Conciles tenus dans le dixième Siècle de l'Eglise ,	302
Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques du dixième Siècle , disposez par ordre des Matieres ,	307

T A B L E

<i>Table Alphabétique des Auteurs Ecclesiastiques du dixième Siècle de l'Eglise,</i>	315
<i>Table Alphabétique des Conciles tenus dans le dixième Siècle de l'Eglise,</i>	319
<i>Table des Matières principales contenues dans cet Ouvrage,</i>	323

Fin de la Table des Titres.

APPROBATION;

---

*APPROBATION DE M. GERBAIS,*  
*Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne,*  
*& Censeur Royal des Livres.*

J'AI lû par ordre exprès de Monseigneur le Chancelier le Livre intitulé, *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques, traitées dans le dixième, l'onzième, & le douzième Siecles*, par Monsieur Du-Pin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. Ce 28. Novembre 1695.

GERBAIS.

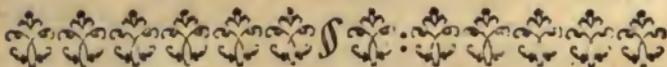
---

*APPROBATION DES DOCTEURS*  
*en Theologie de la Faculté de Paris.*

SI nous considerons l'Eglise en elle-même, son état est toûjours heureux ; elle ne perd jamais rien de la beauté que JESUS-CHRIST lui a communiquée : mais si nous la regardons dans les Membres qui la composent, il faut avouër que sa lumiere ne brille pas toûjours également ; que les taches qui la noircissent, diminuent quelquefois l'éclat de sa beauré, & qu'elle a raison de dire avec l'Epouse des Cantiques, Qu'elle est noire & belle tout ensemble. Nous en demeurerons d'accord, si nous lisons attentivement le Livre, qui a pour titre : *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques traitées dans le*  
X. Siecle. c

tées dans le dixième , l'onzième , & le douzième  
Siccles. Ce qu'il y a de noirceur dans l'Eglise ,  
paroît dans les hommes , qui en s'honorant par  
leurs Dignitez , l'ont deshonorée par leurs dé-  
reglemens , ou qui sous prétexte de faire triom-  
pher la verité , ont tâché de la corrompre par  
leurs erreurs : mais sa beauté éclate dans ces  
sçavans Genies , qui malgré l'ignorance du tems  
où ils vivoient , n'ont pas laissé de nous donner  
plusieurs Monumens de leur érudition , & dans  
ces Ames éluës , qui aiant sçû éviter le relâche-  
ment des mœurs , ont édifié par la sainteté de  
de leur vie. Monsieur Du-Pin ne peut être af-  
sez loué de l'application qu'il donne à cet ex-  
cellent Ouvrage , dans lequel nous n'avons rien  
trouvé , qui ne soit conforme à la Foi & aux  
bonnes mœurs. A Paris ce 2. Decembre 1695.

BLAMPIGNON, Curé      L. HIDEUX, Curé  
de Saint Mederic.      des Saints Inno-  
cents.



## AVERTISSEMENT.

*C*E n'est qu'avec répugnance que l'Auteur a  
été obligé de rapporter dans ce Siecle les dé-  
reglemens de quelques Papes ; mais il ne les pou-  
voit pas omettre sans manquer à la fidélité d'un  
Historien , qui doit avoir pour loi , non seule-  
ment de ne rien dire que de vrai ; mais de rap-

porter toutes les veritez qui sont de son sujet. Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat. Ce qu'on doit bien remarquer, c'est que tous ces dereglemens personnels ne portent aucun préjudice à la Dignité, ni à l'Autorité de l'Eglise de Rome, parce qu'il faut distinguer la personne du Pape d'avec le Saint Siege, & les vices personnels d'avec l'Autorité Apostolique. C'est pourquoi quelques dereglez qu'aient été quelques-uns de ces Papes, on n'a pas laissé de les reconnoître, & d'avoir du respect pour eux, tant qu'ils ont été assis sur la Chaire de Saint Pierre, comme l'Auteur l'a remarqué en divers endroits.

---

## EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roi.

PAR Lettres Patentes données à Paris le 7. Fevrier 1694. signées par le Roi en son Conseil VALLIN, & scellées, il est permis à nôtre bien-ami ANDRÉ PRALARD Libraire-Imprimeur, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter dans toute l'étendue de nôtre Royaume, un Livre intitulé, *Histoire des Controverses & des Matieres Ecclesiastiques traitées dans le dixième, l'onzième, le douzième Siecles, & les suivans*, par le Sieur Du-Pin, Prêtre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal, pendant le tems de douze années consecutives, avec défenses à tous Libraires-Imprimeurs de l'imprimer, vendre, ni

debiter, à peine de six mille livres d'amende, & confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interets, comme il est porté plus au long par lescdites Lettres.

*Registré sur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris le 12. Février 1694.*

*Signé, P. AUBOUYN, Syndic.*

Achévé d'imprimer pour la premiere fois le 4.  
Janvier 1696.

HISTOIRE



# HISTOIRE

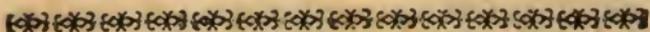
DES

## CONTROVERSES

ET DES

### MATIERES ECCLESIASTIQUES;

traitées dans le dixième Siecle.



#### CHAPITRE PREMIER.

*HISTOIRE DE CE QUI S'EST PASSE*  
*de plus considerable dans l'Eglise d'Orient*  
*pendant le dixième Siecle.*

**L'**EMPIRE d'Orient étoit gouverné *Leon le*  
au commencement de ce Siecle par *Philoso-*  
*Leon le Philosophe*, l'un des plus *phe Em-*  
*scavans* Empereurs Grecs qui ait jamais *pereur*  
été. Ce Prince ayant eu trois femmes l'une après *d'Orient*;  
l'autre, dont il n'avoit point eu d'enfans mâles,  
dans le desir d'avoir un fils qui pût lui succe-  
*X. Siecle.* A

*Troubles  
de l'Egli-  
se d'Orient  
à l'occa-  
sion des  
quatriè-  
mes nôces  
de Leon.*

der, en épousa une quatrième appelée Zoë ; dont il avoit déjà eu un fils avant son mariage. Les troisièmes nôces étant défenduës en Orient, & Leon lui-même ayant fait une Loi contre ceux qui les contracteroient ; Nicolas Patriarche de Constantinople refusa de marier ce Prince à cette quatrième femme, déposa le Prêtre Thomas, qui eut la hardiessè de le faire, & separa l'Empereur de la Communion. Ce Prince eut recours au Pape pour faire approuver son mariage ; & comme il n'y avoit point de défense dans l'Occident de contracter plusieurs mariages de suite, il n'eut pas de peine d'obtenir du Pape Serge ce qu'il demandoit. Ce Pape envoya des Legats en Orient, qui confirmèrent le mariage de Leon ; mais le Patriarche de Constantinople ne voulut jamais se rendre, ni reconnoître le mariage de l'Empereur, ni son fils Constantin Porphyrogennete pour legitime heritier. L'Empereur fit son possible pour le fléchir, en l'invitant même à un festin qu'il donnoit ; mais n'en aiant pû venir à bout, il l'envoya en exil au commencement de l'an 901. & fit mettre en sa place Euthymius, qui fut assis sur le Siege Patriarchal de Constantinople jusques vers la fin de son Empire ; car Nicolas nous assure lui-même que ce Prince touché de regret de ce qu'il avoit fait, le fit revenir de son exil, & le rétablit peu de temps avant sa mort ; en quoi il est plus croiable que quelques Auteurs, qui ont écrit qu'il ne fut rappelé que par Alexandre frere de Leon, lequel après la mort de ce Prince, arrivée l'an 911. fut déclaré Tuteur de Constantin Porphyrogennete. Quoiqu'il en soit,

*Nicolas  
Patriar-  
che de  
Constanti-  
nople  
chassé.*

Euthymius fut chassé honteusement, & envoyé en exil, où il mourut peu de temps après : & Nicolas devint si puissant, qu'après la mort d'Alexandre, qui ne survéquit son frere Leon que de treize mois, il fut élu Tuteur du jeune Empereur. Ce fut alors qu'il écrivit une grande Lettre au Pape, par laquelle il lui manda tout ce qui s'étoit passé touchant sa contestation avec l'Empereur Leon sur son dernier mariage, & soutint fortement contre l'usage & le sentiment de l'Eglise de Rome, que les troisièmes & quatrièmes nôces étoient absolument défenduës. Nicolas n'ayant point eu de réponse de Rome, écrivit l'an 916. une autre Lettre au Pape Jean, par laquelle il lui offre de vivre en bonne intelligence & en union avec le Saint Siege, pourvû qu'il reconnoisse que les quatrièmes nôces n'ont été permises à l'Empereur, qu'en consideration de sa personne & par indulgence, & qu'elles sont en elles-mêmes défenduës. Ce même Patriarche écrivit encore quelques autres Lettres; sçavoir à Simeon Prince de Bulgarie, pour lui recommander les Legats que le Pape lui envoyoit; une au Prince d'Arménie sur la conversion de quelques Armeniens, qui avoient quitté leurs erreurs; au Prince des Sarrazins, pour l'exhorter à cesser la persecution contre les Chrétiens: une Lettre écrite du lieu de son exil aux Evêques qui avoient reconnu Euthymius; & deux autres Lettres de compliment, dont l'une est au Prince de Lombardie, & l'autre au Prince des Amalhitains.

*Nicolas rétabli.*

*Lettres de Nicolas Patriarche de Constantinople, au Pape.*

L'Imperatrice Zoë qui avoit pris l'autorité en main, & chassé Nicolas de la Cour l'an 914.

*Réunion*

*du Clergé*

*de Con-  
stantino-  
ple.*

en fut elle-même dépouillée l'an 919. & renfermée dans le Monastere de Sainte Euphemie par le Patrice Romain associé à l'Empire par Constantin. Jusqu'à ce temps-là le Clergé de Constantinople avoit été divisé en deux Partis, dont l'un tenoit pour Nicolas, & l'autre pour Euthymius; ils se réunirent l'an 920. & firent un Traité d'union dans une Assemblée Ecclesiastique, par lequel, sans annuller ce qui s'étoit passé, on défendit absolument à l'avenir les quatrièmes nôces, sous peine d'excommunication contre ceux qui les contracteroient, tant que leur mariage subsisteroit. On imposa une penitence de cinq ans à ceux qui en contracteroient de troisièmes après l'âge de quarante ans, & une de trois ans à ceux qui se remarieroient après l'âge de trente ans, s'ils avoient déjà des enfans de leurs premiers mariages.

*Patriar-  
ches de  
Constan-  
tinople  
successeurs  
de Nico-  
las.*

Ce Reglement remit la paix dans l'Eglise de Constantinople, dont Nicolas demeura paisible possesseur jusqu'à sa mort qui arriva l'an 930. Il eut pour successeur Estienne Archevêque d'Amasée, qui gouverna cette Eglise près de trois ans. Après sa mort le Patriarchat de Constantinople fut destiné à Theophilacte fils de l'Empereur; mais comme il n'étoit pas encore en âge, on mit cette Dignité comme en dépôt entre les mains d'un Moine appelé Tryphon; celui-ci en étant une fois en possession, refusa de ceder sa place à Theophilacte; mais l'Empereur se servit du ministère d'un homme, qui tira de lui par adresse un blanc signé qu'il remplit de la démission de son Patriarchat, comme s'en reconnoissant indigne; de sorte qu'il fut déposé en conséquence dans un

Synode tenu à Constantinople l'an 944. & Theophilacte ordonné en sa place. Celui-ci mena une vie bien éloignée de celle que devoit mener un Patriarche, & s'appliqua plus à nourrir des chevaux, à aller à la chasse & à se divertir, qu'à remplir les devoirs de sa dignité. Il mourut l'an 966. d'une hydropisie, qui fut la suite d'une chute de cheval qu'il avoit faite contre un mur. L'Empereur mit en sa place un Moine pauvre & de bonnes mœurs appellé Polyeucte, qui fut ordonné par Basile Evêque de Cesarée, & non pas par Nicephore d'Heraclee, à qui cette Ordination appartenoit de droit. La liberté avec laquelle ce Patriarche reprit les gens de la Cour, lui attira bien-tôt des ennemis, qui mirent dans l'esprit de l'Empereur de le déposer : il fut confirmé dans cette resolution par Theodore de Cizique ; mais quelque envie qu'il eût de l'exécuter, il mourut sans l'avoir fait. Son fils Romain que l'on soupçonne d'avoir avancé la mort de son pere, lui succeda l'an 960. & fit aussi couronner son fils Basile par Polyeucte ; mais ce jeune Prince & son frere Constantin n'étant pas en âge de gouverner l'Empire quand leur pere mourut l'an 963. Nicephore Phocas fut proclamé Empereur par l'armée, & couronné par Polyeucte. Ce Patriarche se fit peu de temps après une affaire avec l'Empereur ; car ce Prince aiant épousé Theophane veuve de Romain, Polyeucte le menaça de l'excommunier s'il ne quittoit cette femme. 1. Parce que c'étoit le second mariage de Nicephore, qu'il avoit contracté sans se soumettre à la penitence des Bigames. 2. Parce que l'on disoit que Nicepho-

*Theophi-  
lacte Pa-  
triarche  
indigne de  
Constan-  
tinople.*

*Polyeucte  
Patriar-  
che de  
Constan-  
tinople.*

*Nicepho-  
re Phocas  
Empe-  
reur.*

Nicephore  
 re Phocas  
 Empe-  
 reur.

re avoit tenu sur les fonts un des enfans de Theophane. L'Empereur propofa la question aux Evêques qui fe trouverent à Conftantinople, & aux principaux de fon Conseil, qui laifserent à fa liberté de garder Theophane : & Polyeucte même n'infifta plus fur la dissolution de ce mariage, après que l'Empereur l'eut affûré avec ferment qu'il n'avoit tenu aucun des enfans de Theophane fur les fonts ; ce qui fut confirmé par Stylien, le premier des Clercs du Palais, qui se dédit de ce qu'il avoit avancé que cela étoit. Les commencemens de l'Empire de Nicephore furent heureux, & il reprit quantité de Provinces de l'Asie fur les Sarrazins ; mais il chargea son peuple d'imposts, & prit les biens de l'Eglise pour donner à ses Soldats. Après la mort des Evêques il envoyoit un Commissaire s'emparer de leurs biens, & fit défense d'en élire d'autres en leur place, que de son consentement & par ses ordres ; ce qu'il fit confirmer dans un Synode. Il voulut aussi y faire approuver cette proposition, que tous les Soldats qui seroient tuez portant les armes, seroient déclarés Saints comme les Martyrs ; mais les Evêques s'y opposerent : ils ne purent pas néanmoins venir à bout d'obliger ceux de leurs confreres qui avoient porté les armes, & s'étoient battus contre les ennemis, de s'abstenir des fonctions Sacerdotales ; quelques-uns d'entre eux qui avoient l'esprit plus martial, ne desapprouvant pas cette conduite. Les exactions de Nicephore & le mauvais succès de ses armes en Italie, l'ayant rendu odieux au peuple de Conftantinople, il fut tué dans une sédition popu-

laire, & Jean, surnommé Zemiscès, fut mis en sa place l'an 969. Polyeuète refusa de le couronner, qu'il n'eût envoyé en exil les meurtriers de Nicephore, éloigné de la Cour Theophane, & promis de donner aux pauvres, pour reparation de sa faute, les biens qu'il avoit étant particulier. Ce fut la dernière action de Polyeuète, qui mourut trente-cinq jours après qu'il eut couronné ce Prince au commencement de l'an 970. après avoir été quatorze ans sur le Siege Patriarcal de Constantinople. Il eut pour successeur un Moine appelé Basile, qui gouverna cette Eglise jusqu'à la mort de Jean Zemiscès arrivée d'an 975. ou 976. après laquelle les deux fils de l'Empereur Romain étant montez sur le Trône, & aiant rappellé leur mere Theophane, le Patriarche Basile fut déposé dans un Concile, & Antoine Studite mis en sa place. Le Pontificat de celui-ci fut de peu de durée; car l'année suivante Bardas, surnommé le Dur, s'élevant révolté, & aiant pris la qualité & les marques d'Empereur, Antoine quitta lui-même son Patriarchat, & se retira volontairement. Le Siege de Constantinople demeura vacant pendant quatre années qu'il survéquit. Après sa mort on y mit Nicolas, surnommé Chrysoberge, qui eut Sisinnius pour successeur l'an 993. L'Empire demeura entre les mains de Basile & de Constantin, qui avoient mis Bardas à la raison. Basile vécut jusqu'à l'année 1025. & son frere Constantin lui survéquit encore trois ans.

*Jean Zemiscès  
Empereur*

*Mort de Polyeuète.  
Basile mis en sa place.*

*Antoine Studite  
Patr. de Const.*

*Chrysoberge & Sisinnius  
Patr. de Const.*

Pendant tout ce Siecle l'Eglise Grecque qui commençoit à être sur son declin, fut dans une

grande sterilité d'Hommes illustres & de bons Auteurs. On n'en trouve qu'un tres-petit nombre qui se soient appliquez à composer, & leurs Ouvrages sont assez peu estimables, soit pour les choses, soit pour la maniere dont ils sont écrits.

*Simeon  
Meta-  
phraſte.*

Un de ceux qui a le plus écrit, est Simeon, surnommé Metaphraſte, parce qu'il a mis des anciennes Vies de Saints en autre style. Il étoit Officier du Palais & Logothete, & il a fleuri dans le dixième Siecle, principalement sous l'Empire de Constantin Porphyrogennete; car quoi-qu'il ait été employé sous l'Empire de Leon, il n'a écrit que sous l'Empire de Constantin, comme il paroît par la Vie de Saint Theoctiste, qui est son premier Ouvrage, ainsi qu'il est remarqué dans son Panegyrique écrit par Psellus, différent de celui qui a survécu sous Constantin Brise-Image, dont nous avons parlé ailleurs. Il s'appliqua à l'étude & à la recherche des Vies des Saints; & après en avoir fait un grand Recueil, il entreprit de refaire celles qui ne lui plurent pas, non seulement en les mettant dans un autre style, mais en y ajoutant, ou en y retranchant ce qu'il jugeoit à propos, & les mettant plutôt en forme de Panegyrique que d'Histoire. Il est certain que nous en avons un tres-grand nombre de sa façon, dont la plupart portent son nom, tant dans les Recueils imprimés que dans les Manuscrits; mais elles sont mêlées avec plusieurs autres qui sont de différens Auteurs. Il y en a entre les Anonymes qui lui peuvent être attribuées. Il seroit difficile de les distinguer, si le sçavant Allatius ne se fût

Honné la peine de le faire avec exactitude dans sa Diatribe des Ecrits des Simeons, où il fait le Catalogue des Vies des Saints manuscrites & imprimées, qui sont véritablement de Metaphraсте & de celles qui sont d'autres Auteurs. Les véritables sont au nombre de plus de cent; & il y en a presque autant de fausses, dont on ne sçait point les Auteurs, & près de quatre cens cinquante, dont il découvre les véritables Auteurs. Ceux qui seront curieux de cette recherche, peuvent consulter l'Ouvrage d'Allatius; pour nous, nous ne croions pas devoir charger nôtre Ouvrage de ce Catalogue ennuyeux, qui ne paroît pas d'ailleurs d'une grande utilité. Outre ces Vies de Saints, Metaphraсте a encore fait plusieurs Sermons sur les grandes Fêtes de l'année, que l'on trouve dans des Manuscrits; & il est encore Auteur de quantité d'Hymnes & de Prières qui sont dans les Livres Ecclesiastiques des Grecs. C'est aussi lui qui a rédigé par écrit vingt-quatre Discours moraux tirez des Oeuvres de Saint Basile, & imprimez avec elles. On a dans les Bibliothèques quantité de Recueils de Sentences morales tirées de Saint Macaire, faits par Metaphraсте, & cent trente-une Sentences ou Regles de sa façon. Enfin Leon Allatius nous a donné neuf Lettres & quelques Poësies de cet Auteur, avec un Discours de Lamentation de la Vierge sur la Passion de nôtre Seigneur.

Dans le même temps vivoit Jean Cameniate Lecteur de l'Eglise de Thessalonique, qui a écrit l'Histoire de la prise & du pillage de cette Ville par les Sataziens, arrivez l'an 904. Elle a été

*Simeon.*

*Meta-  
phraсте.*

*Jean Ca-  
meniate.*

donnée par Leon Allatius dans son Recueil d'Auteurs Grecs.

*Constantin Porphyrogenete.*

Constantin Porphyrogenete tient aussi rang parmi les Auteurs de ce Siecle. Il étoit habile, aimoit les gens de Lettres, & s'adonna à l'étude des sciences. Nous avons de lui une Histoire de l'Image de nôtre Seigneur, envoyée au Roi Abgar Roi d'Edesse, & apportée d'Edesse à Constantinople l'an 944. Cette Piece a été donnée par le Pere Combefis dans son Recueil d'Auteurs sur l'Histoire de Constantinople, imprimé à Paris en 1664. Il a fait aussi la Vie de l'Empereur Basile le Macedonien son ayeul; elle se trouve dans le Recueil d'Allatius. Meursius avoit déjà donné en 1617. quelques Traitez Politiques de cet Empereur; sçavoir un Traité de l'Administration de l'Empire, adressé à son fils Romain; un Livre de Tactiques, deux Livres des Dignitez de l'Empire d'Orient, & dix-sept Nouvelles. Il avoit aussi fait des Pandectes Historiques & Politiques tirées de tous les Historiens, & divisées en cinquante-trois Titres, dont il ne nous reste que deux; sçavoir le vingt-septième, qui contient les Extraits des Ambassades, donné en Grec par Hoëschelius, imprimé à Ausbourg en 1603. & en Latin à Paris en 1609. & le cinquantième sur les Vertus & les Vices, donné par M. Henri de Valois, & imprimé à Paris en 1634.

*Hippolite le Thebain.*

Hippolite le Thebain est du même Siecle. Il avoit composé une Chronique, dont on a quelques Fragmens dans le troisième Tome des Antiquitez de Canisius, & dans les Notes de M. Cotelier. C'est à cet Hippolite qu'il faut attri-

buer le petit Ecrit des douze Apôtres, donné par le P. Combefis dans le 2. Tome de son Addition à la Bibliotheque des Peres.

Eutichius Egyptien de Nation appelé Saïd en Egyptien né vers l'an 876. Medecin de profession & Patriarche d'Alexandrie depuis l'an 933. jusqu'à l'an 940. composa plusieurs Ecrits en Arabe, ceux dont il nous est resté quelque Memoire, sont un Traité de Medecine, une Dispute entre un Heretique & un Chrétien, une Histoire de Sicile depuis la prise de cette Isle par les Sarrafins, & des Annales depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 937. contenans quelques faits remarquables de l'Histoire Ecclesiastique & Prophane, & qu'il a intitulez *Disposition par ordre*, ou *Tissu de choses précieuses*, ou *Substance*, ou *Moëlle Historique*. Selden fit imprimer à Londres l'an 1642. un Fragment de ce Traité touchant l'Electon & l'Ordination des premiers Patriarches d'Alexandrie qu'Eutichius prétend avoir été faite jusqu'au tems d'Alexandre par douze Prêtres de cette Eglise qui choisissoient l'un d'entre eux pour Patriarche, & lui imposoient les mains. Il y soutient aussi que jusqu'au temps de Demetrius il n'y eut point d'Evêque dans toute l'Egypte. Le même Ouvrage d'Eutichius a depuis été donné tout entier par Selden, & imprimé en Arabe & en Latin à Londres en deux Volumes in 4°. l'an 1658. Il est plein de Fables & d'Histoires fort communes.

*Eutichius  
Patriarche d'Alexandrie.*

Nicon d'Armenie se retira tout jeune malgré ses parens dans le Monastere de Pierre-d'or, situé entre le Pont & la Paphlagonie. Après y avoir mené long-tems une vie fort austere, il fut envoyé l'an 961. en Mission par son Superieur. Il prêcha

*Nicon  
d'Armenie.*

*Nicon  
d'Arme-  
nie.*

dans l'Armenie & dans les autres Provinces d'Orient, & de-la vint dans l'Isle de Crete nouvellement délivrée du joug des Sarrasins: il purgea cette Isle des superstitions païennes qui y étoient restées & ramena plusieurs personnes à la Foi. Il se retira ensuite à Lacedemone, d'ou il fut appelé à Corinthe, pour arrêter par ses prieres les incursions des Bulgares. Il mourut l'an 998. On lui attribue un petit Ecrit de la Religion des Armeniens, contenant un Abregé de leurs erreurs, qui est en Latin dans la Bibliotheque des Peres, avec un Fragment contre les Excommunications injustes & précipitées, ou il dit qu'elles retombent sur ceux qui les ont lancées temerairement.

*Nicephore le Phi-  
losophe.*

*Moïse  
Bar-Ce-  
ppa.*

On peut mettre entre les Auteurs de ce Siecle Nicephore le Philosophe, qui a fait des Oraisons funebres d'Antoine Patriarche de Constantinople.

Enfin l'on peut y joindre Moïse Bar-Cepha Evêque de Syrie, qui a composé en Syriaque un Traité du Paradis divisé en trois Livres, donné en Latin par Masius, imprimé d'abord à Anvers l'an 1569. & ensuite dans les Bibliotheques des Peres. C'est un assez gros Commentaire sur ce qui est dit du Paradis dans la Genese. Dans le premier Livre il traite du Paradis terrestre: dans le second, du Paradis mystique, c'est-à-dire, des significations mystiques de ce qui est dit du Paradis terrestre; & dans le dernier, des erreurs des Heretiques sur le Paradis, & des objections que l'on peut faire contre. Il soutient dans ce dernier Livre qu'Adam avoit été créé mortel, & que Dieu l'auroit rendu immortel par grace, s'il n'eût point peché: il refute néanmoins Theodore & Nestorius, qui avoient avancé que le peché d'Adam n'étoit pas la cause de la mort de l'homme.



## CHAPITRE II.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE ROME  
 & des autres Eglises d'Italie dans  
 le X. Siecle.

QUOI-QUE les Historiens soient partagez *Etat de*  
 dans le jugement qu'ils portent en gene- *l'Eglise de*  
 ral sur le dixième Siecle; ils conviennent tous du *Romedans*  
 pitoyable état de l'Eglise de Rome, & ceux qui *le 10. Sie-*  
 lui sont le plus favorables, avouent qu'elle a *cle.*  
 été dans un effroyable desordre. Que la face  
 de l'Eglise de Rome étoit alors défigurée! s'é-  
 crie le Cardinal Baronius: qu'elle étoit horri-  
 ble! le Saint Siege étoit tombé sous la domi-  
 nation de deux femmes déréglées, qui y met-  
 toient des Evêques & les changeoient comme  
 il leur plaisoit; & ce qui fait horreur à dire &  
 à penser, elles faisoient seoir sur la Chaire de  
 Saint Pierre leurs amans, qui ne meritent pas  
 le nom de Pontifes Romains; car qui pourroit  
 dire que ces infames intrus, sans aucune forme  
 de justice, ont été des Papes legitimes? on ne  
 voit point qu'ils aient été élus par le Clergé,  
 ou qu'il ait même consenti à leur élection; tous  
 les Canons des Conciles ont été violez, les  
 Decrets des Papes foulez aux pieds, les ancien-  
 nes Traditions méprisées, les Usages & les Ce-  
 remonies qu'on avoit coûtume d'observer dans  
 l'élection des Papes negligez; & le Saint Siege  
 étoit devenu la proye de la cupidité & de l'am-  
 bition. C'est en ces termes que ce Cardinal,

qu'on ne peut pas soupçonner de n'avoir pas été dans les intérêts de l'Eglise de Rome, déplore l'état pitoyable où elle se trouva dans le 10. Siecle; & long-temps avant lui, Arnoul Evêque d'Orleans, qui avoit pû voir une partie  
 „ de ces malheurs, fait la même plainte. O dé-  
 „ plorable Rome! dit-il, toi qui as fourni autre-  
 „ fois à nos Ancestres tant de grandes lumieres,  
 „ tu es tombée de nos temps dans des tenebres  
 „ monstrueuses, qui seront fameuses dans les Sie-  
 „ cles à venir.

*Ordina-  
 tion du  
 Pape  
 Formose.*

On peut rapporter le commencement de ce desordre à la promotion de Formose au Pontificat, qui fut l'origine des divisions qui suivirent. Etant Evêque de Porto, il avoit été déposé par Jean VIII. dans un Synode tenu à Rome, & contraint de prêter serment qu'il demeureroit tout le reste de sa vie dans la Communion Laïque. Sa déposition étoit fondée sur trois raisons. 1. Parce qu'ayant été envoyé en Bulgarie par le Pape Nicolas I. il avoit fait prêter serment au Roi des Bulgares qu'il ne recevrait aucun autre Evêque que lui envoyé de la part du Saint Siege. 2. Parce qu'il avoit déjà tenté de passer de l'Eglise de Porto à celle de Rome, & fait des brigues pour y parvenir contre les Loix prescrites par les Canons. 3. Parce qu'il avoit quitté son Eglise sans la permission du Pape, & qu'étant sorti de Rome, il avoit été soupçonné d'avoir conspiré contre l'Empire & contre l'Eglise. Cette Sentence de Jean VIII. fut révoquée par son successeur Marin, qui fit revenir Formose, le rétablit dans son Evêché, & le déclara quitte du serment qu'il avoit été

obligé de prêter. Celui-ci ne perdit pas le dessein qu'il avoit conçu de s'élever au Souverain Pontificat ; il fit sa brigue pour en venir à bout , de sorte qu'après la mort d'Estienne V. il eut un parti assez puissant pour l'emporter contre Serge Diacre de l'Eglise de Rome , qui avoit été élu par une grande partie du Clergé ; il empêcha son Ordination , le chassa de l'Eglise & le contraignit de se retirer en Toscane auprès du Marquis Adalbert , qui se déclara son protecteur. L'Ordination de Formose fut faite l'an 891. le 27. de May. L'année suivante il couronna Empereur Guy Duc de Spolette , & il donna peu de temps après, la même qualité à Lambert, fils de ce Prince ; mais Arnoul Roi de Germanie, étant descendu en Italie, Formose l'invita de venir à Rome , afin de se servir de lui pour se vanger des Romains qui le maltraitoient. Arnoul força la Ville de Rome , fit trancher la tête aux principaux ennemis de Formose , & fut en récompense couronné Empereur par ce Pape l'an 896. Arnoul ne se fut pas plutôt retiré que les Romains conspirerent de nouveau contre Formose , qui mourut vers la fin de cette année.

*Ordination de Formose.*

Boniface que le peuple mit en sa place, étoit un homme indigne , qui avoit été déposé du Soudiaconat & de l'Ordre de Prêtrise. Il fut chassé peu de jours après par Adalbert , & Estienne V l. fut élevé sur le Saint Siege. Celui-ci se déclara aussi-tôt contre la memoire de Formose ; assëmbra un Concile dans lequel il fit déclarer nulles toutes les Ordinations faites par le Pape Formose ; fit déterrer son corps , & l'ayant revêtu de ses habits pontificaux, le con-

*Condamnation de Formose par Estienne VI.*

*Condam-  
nation de  
Formose  
par Es-  
tienne VI.* damna comme s'il eût été vivant : & lui aiant reproché que par son ambition il avoit violé les regles de l'Eglise en quittant l'Evêché de Porto pour usurper le Saint Siege, il le fit dépouiller de ses ornemens, lui coupa les trois doigts, dont il donnoit la benediction, & le fit jetter dans le Tibre. Traitement indigne & barbare, qui a fait horreur à tous ceux qui en ont écrit ; car quoi-que la promotion de Formose ne fût pas des plus canoniques, & qu'il eût donné un tres-mauvais exemple ; cependant une cruauté si inouïe exercée inutilement contre un cadavre, est une marque certaine de la haine & de la passion, ou plutôt de la fureur dont ses ennemis étoient possédez. Et en effet, toute cette tragedie étoit suscitée par Serge, & soutenüe par l'autorité d'Adalbert, qui étoit alors le plus puissant dans Rome. Mais son parti étant ensuite devenu le plus foible, Estienne fut maltraité par les Romains, & mis en prison, où il fut étranglé sur la fin de l'an 900. si l'on en croit son Epitaphe.

*Romain &  
Theodore.* Les Romains éleverent en sa place un nommé Romain, qui ne fut que peu de mois sur le Saint Siege ; il ne laissa pas néanmoins de condamner & de déclarer nul ce qui avoit été fait par son prédecesseur contre Formose. Celui qui lui succeda nommé Theodore, fut du même sentiment ; mais il mourut au bout de vingt jours.

*Jean IX.* Après sa mort les Romains choisirent un Moine Diacre de la Ville de Tivoli fils de Ramentre Be-poalde, qui fut appellé Jean IX. Celui-ci voyant l'Italie divisée par les factions de ceux qui prétendoient  
*Lambert.*

tendoient à l'Empire, se ménagea dans les commencemens de son Pontificat. L'Empereur Arnoul étoit mort sur la fin de l'an 899. & Guy de Spolette étoit aussi mort peu de temps après, en sorte que l'Italie étoit disputée entre Berenger, Louis fils de Boson, & Lambert fils de Guy. Les Princes d'Italie ennuyez du gouvernement de Berenger, principalement Adalbert Marquis d'Yvrée pere d'un autre Berenger, qui fut ensuite Roi d'Italie, avoient appelé Louis; mais Berenger assisté par Adalbert Marquis de Toscane, l'ayant envelopé, l'obligea de s'en retourner, & le fit renoncer au Roiaume. Peu de temps après le même Adalbert qui avoit soutenu les affaires de Berenger, fit revenir Louis, qui reprit une partie de l'Italie; mais ceux qui l'avoient appelé, le trahirent bien-tôt, & le livrerent à Berenger, qui lui fit perdre la vûe. Berenger enflé de ce succès vint à Rome, & força le Pape Jean IX. de le couronner Empereur; mais aussi-tôt qu'il fut sorti de Rome, le Pape manda Lambert, qui subsistoit encore dans quelque coin de l'Italie, & le déclara Empereur.

*Guerres  
contre Be-  
rerenger &  
Lambert.*

Comme il se vit engagé par là de reconnoître Formose pour Pape legitime, parce que c'étoit lui qui avoit couronné Lambert, il tint un Concile dans lequel il cassa tout ce qui avoit été fait contre ce Pape: après une entreprise si hardie, il n'osa demeurer dans Rome, où le parti de Berenger étoit le plus fort, & se retira à Ravenne, où il confirma dans un autre Concile de 74. Evêques ce qui avoit été fait à Rome. Les Italiens qui aimoient à avoir plusieurs maîtres, & à changer de domination, reconnurent Lam-

*Conciles  
de Rome  
& de Ra-  
venne  
pour For-  
mose.*

bert; & ses forces devinrent si considerables, que Berenger n'osa l'attaquer, & se retira à Veronne. Tout ceci se passa l'an 904.

*Benoît*

*IV.*

*Christo-  
phle.*

*Serge con-  
damne  
Formose.*

*Anastase.*

L'année suivante Jean IX. mourut, & eut pour successeur Benoît ~~IV~~ qui ne fut qu'une année ou environ sur le Saint Siege, & ne fit rien de remarquable. Celui qui fut mis en sa place appelé Leon V. fut chassé quarante jours après par un de ses domestiques, qui porta le nom de Christophle. Celui-ci ne jouit pas long temps de cette dignité; car ce Serge dont nous avons déjà parlé, & qui avoit été l'Antagoniste de Formose, étant revenu à Rome, se saisit de la personne de Christophle, le mit en prison, & s'empara du Saint Siege. La premiere chose qu'il fit fut de condamner la memoire de Formose, de déclarer ses Ordinations nulles, & de casser tout ce que Jean IX. avoit fait en sa faveur. En conséquence il dégrada ceux que Formose avoit ordonnez, & les réordonna, ou en ordonna d'autres à leur place. Cet homme est considéré comme un monstre, non seulement à cause de son ambition & des violences qu'il a exercées, mais encore par le déreglement de ses mœurs; il eut un fils de Marosie fille de Theodore, laquelle étant bien avant dans les bonnes graces d'Adalbert, étoit fort puissante dans Rome. Ce fils fut depuis élevé au Pontificat par les brigues de cette femme, & nommé Jean XI. comme nous dirons dans la suite. Serge ne jouit que trois ans du Pontificat qu'il avoit usurpé; il mourut l'an 910. & Anastase fut mis en sa place, dont l'Histoire ne nous apprend rien. En ce temps-là Lambert fut tué en trahi-

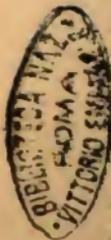
son comme il étoit à la chasse, par un Comte *Mort de Lambert.*  
 de Milan. Par sa mort Adalbert qu'il avoit pris  
 prisonnier peu de temps auparavant, fut déli-  
 vré, & Berenger se trouva seul prétendant la  
 qualité de Roi d'Italie & d'Empereur. Le Pon-  
 tificat d'Anastase ne dura que deux ans & quel-  
 ques mois; après sa mort Landon fut mis en sa *Landon Pape indi-  
 gne.*  
 place, apparemment par le credit de Theodo-  
 re; car cette méchante femme se servit de lui  
 pour élever un de ses favoris, appelé Jean, à  
 la dignité d'Archevêque de Ravenne. Voici de  
 quelle maniere Luitprand rapporte la chose,  
 En ce temps-là, dit-il, Pierre Archevêque de  
 Ravenne (que l'on croit être le premier Arche-  
 vêché après celui de Rome) envoyoit souvent à  
 Rome un Diacre de son Eglise, appelé Jean,  
 pour rendre au Pape les devoirs & la soumission  
 qui lui étoient dûs. Theodore, cette impuden-  
 te débauchée, l'ayant vû, l'aima éperduëment,  
 & l'obligea d'avoir un honteux commerce avec  
 elle; pendant qu'ils vivoient ainsi ensemble,  
 l'Evêque de Boulogne étant venu à mourir, Jean  
 fut élu en sa place. Mais avant qu'il fût con-  
 sacré, celui qui étoit nommé à l'Archevêché de  
 Ravenne mourut aussi, & Theodore mit en tête  
 à Jean de quitter l'Evêché de Boulogne, pour  
 prendre cet Archevêché: étant donc revenu à  
 Rome, il fut ordonné Archevêque de Ravenne.  
 Peu de temps après le Pape qui l'avoit ordonné  
 (c'est Landon) mourut, Dieu l'appellant à lui  
 pour rendre compte de l'injuste Ordination qu'il  
 venoit de faire. Alors Theodore pour n'être pas  
 éloignée de plusieurs lieuës de son amant, lui  
 fit encore quitter l'Archevêché de Ravenne pour

*Jean X.* s'emparer de l'Eglise de Rome. Quoique Jean X. eût été élevé au Pontificat d'une manière si indigne, il en jouit néanmoins long-temps assez paisiblement, & fut reconnu pour Pape légitime par toutes les Eglises; mais comme Dieu ne laisse les crimes impunis pendant quelque temps, que pour faire éclater davantage sa justice, la fin de son Pontificat fut tragique, & il perit par des voyes semblables à celles qui l'avoient élevé. Cette Theodore dont nous venons de parler, avoit deux filles encore plus méchantes & plus débauchées qu'elle, appelées Marosie & Theodore: la première après s'être prostituée au Pape Serge, épousa Guy fils d'Adalbert, Marquis de Toscane, lequel ne voulant pas être moins absolu dans Rome, que son pere l'avoit été, devint jaloux de ce que le Pape Jean élevoit son frere Pierre, & lui donnoit beaucoup d'autorité: il résolut donc de s'en défaire, & aiant pris le temps que le Pape étoit avec son frere dans le Palais de Latran, accompagné de peu de gens, il le fit attaquer par des Soldats qu'il avoit amassés, qui mirent le Pape en prison, après avoir tué son frere à ses yeux. Il y mourut quelque temps après, ou de chagrin, ou plutôt de mort violente. Ceci arriva l'an 928.

*Leon VI.* Leon VI. qui fut mis en sa place, avoit dessein, si l'on en croit les Historiens, de pacifier l'Italie & la Ville de Rome; mais il n'en eut pas le temps, n'ayant été sur le Saint Siege que six mois & quinze jours. On dit qu'il mourut aussi en prison, comme son prédécesseur. Estienne VII. lui succeda, dont le Pontificat ne fut que de deux ans un mois & quelques jours.

Marosie voiant le Saint Siege vacant, crût *Jean XI* qu'elle ne pouvoit mieux faire pour établir sa *Pape mon-* puissance absoluë dans Rome, & élever sa *strucux,* famille, que d'y mettre le fils qu'elle avoit eu du Pape Serge, quelque indigne qu'il fût par sa naissance, par son âge & par sa conduite, de remplir cette place. Il porta le nom de Jean XI. & il fut ordonné l'an 931. Quelque temps après Guy mourut, & son frere Lambert fut déclaré son successeur. Mais Marosie appella Hugues fils du Comte Thibaud, Duc de Provence & Roi d'Arles, & lui promit de le rendre maître de Rome s'il la vouloit épouser. Celui-ci ne voulant pas laisser échaper une si belle occasion, vint aussi-tôt la trouver dans le Château Saint Ange, & l'épousa, quoiqu'elle fût la veuve de son frere; car Hugues étoit fils de Berthe, qui avoit été mariée en premieres nôces à Thibaud, en secondes nôces à Adalbert pere de Guy. Les Romains reçurent Hugues tres-agréablement; mais se voyant méprisés, ils ne chercherent que l'occasion de se tirer de sa domination: elle se presenta bien-tôt après, car Alberic, qui étoit aussi fils de Marosie, s'étant brouillé avec son beaupere qui l'avoit maltraité comme il lui versoit à boire par l'ordre de sa mere, les sollicita de secouër le joug du Roi Hugues, leur representant qu'il étoit indigne des Romains d'obéir à des Bourguignons; ils quitterent aussi-tôt son parti, aiant choisi Alberic pour leur Chef; ils attaquèrent si promptement le Château Saint Ange, que Hugues n'aïant pas eu le loisir d'y faire entrer des troupes, fut contraint de se sauver, Marosie fut

*Alberic se  
rend Maître  
de Ro-  
me.*



*Alberic se rend maître de Rome.* arrêtée par ordre d'Alberic, qui s'assûra aussi de la personne du Pape Jean son frere, & le tint renfermé pendant le reste du temps de son Pontificat qui finit l'an 935. La Ville de Rome demeura long-temps sous la domination de cet Alberic, qui changea la forme du Gouvernement, & se fit Consul pour commander en chef avec un Prefet & des Tribuns.

*Guerres pour le Royaume d'Italie.* Pendant ce temps-là l'Italie étoit contestée par plusieurs Princes qui en prétendoient tous la souveraineté; les Italiens s'étant lassés du gouvernement de Berenger, défererent l'an 924. la souveraineté à Raoul II. Roi de la Bourgogne Transjurane, petit fils de Conrad & d'Adelaïde fille de Louïs le Debonnaire. Berenger se voyant dépossédé, attira les Hongrois en Italie, qui ravagerent toute la Lombardie; mais aiant passé les monts, ils furent défaits dans le Languedoc par Raoul. Dans le même temps Berenger tâchant de se rétablir dans le Roiaume d'Italie, fut tué par ses gens mêmes à Verone. Après sa mort le titre d'Empereur en Occident ne fut déferé à personne, au moins par le Pape & par les Italiens, jusqu'à Othon I. l'an 962. Par sa mort le Roiaume demeura entierement à Raoul; mais l'inconstance des Italiens, qui les portoit toujours à chasser un Seigneur par un autre, fit qu'ils se donnerent à Hugues Comte d'Arles fils de Berthe fille de Lothaire II. & du Comte Thibaud. Raoul aiant appris qu'ils avoient tué en trahison Burchard Duc de Sueve son beaupere, se retira en son Roiaume de Bourgogne, & laissa Hugues paisible Roi d'Italie. Nous venons de voir de quelle maniere

il se rendit maître de Rome par le moyen de *Guerres*  
 Marosie, & de quelle maniere il en fut chassé *pour le*  
 par Alberic. Il se vangea sur Lambert frere de *Royaume*  
 Guy, de l'affront qu'il avoit reçu de sa belle-*d'Italie,*  
 sœur, & l'ayant fait arrêter, il lui fit perdre la  
 vûë, & donna la Toscane à son frere Boson,  
 qui ne lui fut pas plus fidele que Lambert. Les  
 Italiens rappellerent bien-tôt le Roi Raoul, le-  
 quel se mit en devoir de rentrer en Italie, &  
 d'y faire une nouvelle guerre au Roi Hugues;  
 mais ces deux Princes trouverent plus à propos  
 de s'accommoder, à condition que Raoul re-  
 nonceroit au Roiaume d'Italie, à condition que  
 Hugues lui cederait tout le pais qu'il avoit au deçà  
 des monts. Nonobstant cet accommodement les  
 Italiens persistant dans leur résolution de desti-  
 tuer Hugues, convierent Arnoul Duc de Ba-  
 viere, fils bastart de l'Empereur Arnoul, de ve-  
 nir prendre la Couronne; ce Prince entre en  
 Italie avec une armée & vient jusqu'à Verone,  
 où il fut reçu par le Comte Milon & par Ra-  
 rerijs Evêque de cette Ville. Hugues vient aussitôt  
 avec une armée devant la place, & aiant  
 défait un parti considerable des troupes d'Ar-  
 noul, il lui fit prendre résolution de s'en re-  
 tourner & d'emmener avec soi le Comte Milon.  
 Celui-ci l'ayant appris, vint trouver le Roi Hu-  
 gues, & Arnoul se voyant abandonné de lui, se  
 retira promptement en Baviere. La Ville de Ve-  
 rone se rendit aussitôt au Roi Hugues, qui  
 envoya Ratherijs Evêque de cette Ville, pri-  
 sonnier à Pavie. Hugues enflé de ce succès, après  
 avoir fait déclarer Roi son fils Lothaire, tâcha  
 de surprendre la Ville de Rome, & l'assiegea;

mais voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il traita avec Alberic, & lui donna sa fille Alde en mariage, dans l'esperance qu'ensuite il se pourroit rendre maître de Rome; mais Alberic qui étoit aussi fin que lui, ne s'en défaisit point, & ne se mit point entre les mains de son beau-pere.

*Manasses* En ce temps-là Manasses Archevêque d'Arles parent du Roi Hugues, croyant faire plus de fortune sous la domination de son parent, quitta son Eglise d'Arles pour passer en Italie, & obtint contre toutes fortes de regles, les Evêchez de Verone, de Trente, & de Mantouë, auxquels il joignit le Marquisat de Trente.

*Leon VII.* Pendant le gouvernement d'Alberic dans Rome, le Saint Siege fut rempli par des Papes d'une vie innocente; mais ils se trouverent plutôt en état de souhaiter le bien, que de le faire executer. Leon VII. qui succeda l'an 936. à Jean XI. est qualifié par Flodoard de Serviteur de Dieu: son intention pour le bien paroît en ce qu'il appella à Rome Odon Abbé de Cluny, pour ménager la paix entre Hugues & Alberic. Il a aussi écrit deux Lettres, dont nous parlerons dans la suite, qui font voir qu'il étoit amateur de la discipline Ecclesiastique. Le Pontificat de ce Pape ne dura que trois ans & quelques mois. Les Romains élurent en sa place l'an 939. un Allemand, qui porta le nom d'Estienne VIII. Cette élection déplut fort à Alberic, qui croyoit qu'un Romain eût été davantage dans ses intérêts; l'ayant donc soupçonné de favoriser Hugues, & d'avoir de secretes intelligences avec Orthon, il le fit maltraiter. On

lui déchira le visage si cruellement, qu'il en demeura tout défiguré ; de sorte qu'il n'osa plus paroître en public. Ce Pape envoya en France un Legat appelé Damase vers les Princes des Roiaumes de France & de Bourgogne, pour les exhorter de reconnoître Louïs fils de Charles le Simple pour leur Roi légitime, les menaçant d'Anathême s'ils ne le faisoient. Il fit encore venir Odon en Italie pour moiennner la Paix entre Hugues & Alberic, mais ce fut inutilement ; car Odon & le Pape moururent avant qu'elle fût conclüe.

Marin II. succeda au Pape Estienne l'an 943. il étoit en réputation de Sainteté, & il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric, qu'il avoit prédit à ce Saint la mort de son Prédecesseur Adalberon, & l'avoit asûré qu'il lui succederoit, ceci étoit arrivé 20. ans avant qu'il fût Pape. Il s'employa utilement dans le temps de son Pontificat pour le bien de l'Eglise de Rome, en réformant le Clergé & les Moines, en faisant réparer les Eglises, & en prenant un soin particulier des Pauvres. Il fit aussi ce qu'il pût pour procurer la Paix entre les Princes Chrétiens. Il la conclut entre Alberic & Hugues, & écrivit des Lettres pour la faire entre Othon Roi de Germanie, qui vouloit entrer en Italie, & Lothaire fils de Hugues, qui s'opposoit à son passage. Il fit venir à Rome le Prieur du Mont-Cassin, & lui donna le Gouvernement du Monastere de Saint Paul dans cette Ville. Il est encore rapporté qu'il écrivit à Sicon Evêque de Capouë, une Lettre dans laquelle il reprochoit à cet Evêque qu'il ignoroit les Canons : qu'il n'avoit point de littérature :

*Marin II  
Evêque  
d'Aus-  
bourg.*

qu'il avoit trop de liaison avec des personnes seculieres; & qu'il avoit entrepris mal-à-propos de donner à un de ses Diacres une Eglise qui appartenoit à un Monastere. Il accorda plusieurs Privileges aux Moines Benedictins, qu'il protegea en beaucoup d'occasions. Agapet II. qui succeda l'an 946. à Marin, fut aussi un saint homme, qui gouverna l'Eglise de Rome avec beaucoup de sagesse. Il envoya en France un Evêque d'Italie, appellé Marin, pour assister en qualité de Legat au Concile qui se tint à Ingelheim l'an 948. touchant les contestations qui étoient entre le Roi Louis, & le Prince Hugues, & entre Hugues de Vermandois & Artaldus, prétendans à l'Archevêché de Reims. La Cause y fut décidée en faveur d'Artaldus, qui fut confirmé dans cet Archevêché. Hugues de Vermandois fut déclaré intrus & excommunié; & on écrivit une Lettre au Nom du Concile au Prince Hugues le Blanc, & à ses adherans, pour les avertir de se ranger à leur devoir sous peine d'Anathême. Le Jugement de ce Concile fut confirmé l'année suivante par Agapet, dans lequel le Prince Hugues fut excommunié, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au Roi Louis.

*Agapet  
II.*

*Guerres  
d'Italie  
entre Hu-  
gues &  
Berenger.*

Sous le Pontificat de ce Pape l'Italie souffrit un nouveau changement. Adalbert Marquis d'Ivrée avoit eu deux fils; Berenger de Gille, fille de Berenger Roi d'Italie, & Anschaire d'Ermegarde, fille du Marquis de Toscane. Ces deux Princes aiant herité de la puissance de leur pere & de leurs grands-peres maternels, gouvernoient une partie de l'Italie: le premier étoit sage, adroit & politique; le second étoit vaillant & hardi. Le

Roi Hugues avoit donné en mariage à Berenger sa nièce Villa, fille de Boson; mais la puissance de ces deux freres lui étant devenue suspecte, il résolut de s'en défaire: il commença par Ansbachaire, qu'il fit attaquer par Sarlion, lequel aiant fait révolter les Spoletins & les Camerins, défit les troupes qu'il avoit ramassées pour se défendre, & le tua dans la mêlée. Berenger voulant vanger la mort de son frere, conspira contre le Roi Hugues; ce Prince en aiant eu avis, avoit résolu dans son Conseil de le faire venir, sous-prétexte de réconciliation, & de le faire mourir; mais son jeune fils Lothaire qui avoit été présent au Conseil, ne pût s'empêcher d'en avertir Berenger, lequel aiant reçu cette nouvelle, se sauva promptement vers Herman Duc de Souabe, qui le presenta au Roi Othon. Hugues le fit redemander; mais Othon ne voulut point le rendre, & lui accorda sa protection. Quelque temps après Berenger revint en Italie avec quelques troupes; & aiant assiégué un Fort qui étoit gardé par Adelard Clerc de Manassés, il s'en rendit maître, en promettant à cet Evêque de le faire Archevêque de Milan, & au Clerc de lui donner l'Evêché de Cumes, s'il devenoit Maître de l'Italie. Manassés, dans cette esperance, sollicita les Princes d'Italie en sa faveur. Milon Comte de Verone se déclara le premier pour Berenger, & le receut dans sa Ville. L'Evêque de Modene suivit bien-tost son exemple, aussi-bien que la Ville de Milan, où les Princes d'Italie vinrent trouver Berenger abandonnant le Roi Hugues qui se retira à Pavie, d'où il envoya son fils

*Guerres  
d'Italie  
entre Hugues &  
Berenger.*

*Guerres  
d'Italie  
entre Hu-  
gues &  
Berenger.*

Lothaire à Milan, conjurant Berenger & les Princes d'Italie de le reconnoître; pour lui, il prit résolution de se retirer en Provence. Le Peuple touché de pitié pour Lothaire, qui n'avoit alors que 14. ou 15. ans, le reconnut pour Roi du consentement de Berenger; & l'on écrivit à Hugues, qu'il pouvoit demeurer en Italie, ce que Berenger fit faire dans le dessein de s'emparer de ses trésors qu'il vouloit emporter en Provence: car Hugues & Lothaire n'eurent que le nom de Rois, & toute l'autorité demeura entre les mains de Berenger; ce que Hugues ne pouvant souffrir, il se retira adroitement en Provence, où il mourut peu de temps après; laissant ses trésors à sa nièce Berthe, veuve de Boson, Comte d'Arles. Ce changement arriva vers l'an 945. Lothaire retint toujours le nom de Roi d'Italie, mais il n'en jouit pas long-temps; car environ quatre ans après, soit de douleur de se voir méprisé, soit par l'effet de quelque poison, il tomba en frenesie, & mourut sans enfans, vers la fin de l'année 949. Berenger se fit aussi-tôt proclamer Roi, & couronner avec son fils aîné Adalbert; & pour affermir davantage sa nouvelle puissance, il fit rechercher en mariage pour son fils, Adelaïde veuve de Lothaire, fille de Raoul II. & sœur de Conrad Rois de Bourgogne. Cette Princesse l'ayant refusé, il l'assiegea dans Pavie, la prit, & l'envoia prisonniere dans le Château de Garde: elle s'en sauva néanmoins par le moien d'un Prêtre, & se retira vers Athon son parent, qui entreprit de la défendre dans la Forteresse de Canosse, où elle s'enferma. Aussi-tôt Berenger l'assiegea de toutes ses forces. La seconde année du Siège,

cette Reine se voiant réduite à l'extrémité, elle envoya implorer le secours du Roi Othon, & lui offrit avec elle le Roiaume d'Italie. L'amour de la gloire plutôt que l'interest attira ce Prince de-là les Monts. Il délivra Adelaïde, l'épousa, & la mena en Germanie, laissant son armée à Conrad Duc de Lorraine, pour achever cette guerre. Conrad poursuivit si vivement Berenger & son fils, qu'ils furent obligez de mettre les armes bas, & de se soumettre à Othon qu'ils allerent trouver en Germanie, lequel en aiant receu d'eux le serment & hommage, leur rendit leur Roiaume, à l'exception du Veronois & du Frioul, qu'il donna à son frere Duc de Baviere.

Pendant toutes ces révolutions de l'Italie, la ville de Rome étoit en repos sous la domination d'Alberic, qui ne voulut pas y laisser entrer Othon, quoi- que le Pape Agapet l'eût invité d'y venir. La mort d'Alberic arrivée en 954. n'apporta aucun changement dans Rome; car son fils Octavien, qui n'avoit alors que 16. ans, aiant pris sa place, continua le même gouvernement; & non content d'avoir le pouvoir temporel, il voulut y joindre l'autorité spirituelle en se faisant élever sur le Saint Siege, après la mort du Pape Agapet, arrivée en 955. Il n'avoit alors que 18. ans au plus, & il fut le premier des Papes, qui changea son nom, en prenant celui de Jean, qui se trouve être véritablement le XII. de ce Nom, quoi- que plusieurs l'appellent le XIII. trompez par la Fable de la Papesse Jeanne. Cet homme bien loin d'avoir aucune des qualitez requises pour cette dignité, étoit un monstre en débauches & en déreglemens. Il

*Guerres  
d'Italie  
entre Hu-  
gues &  
Berenger.*

*Jean XII.*

*Guerres  
de Beren-  
ger &  
d'Othon.*

commença par faire la guerre à Pendule Prince de Capouë, pour le dépouiller de ses Etats : mais son entreprise ne réussit pas, & il fut obligé de se retirer & de demander la Paix. La puissance de Berenger & d'Adalbert s'étoit tellement accruë, qu'ils commençoient à être incommodes, & au Pape, & aux Romains. Depuis qu'Othon les avoit rétablis dans le Roiaume d'Italie, ils n'avoient cessé de conspirer contre lui, & de vexer cruellement leurs Sujets. Othon voulant les mettre à la raison, avoit envoyé en Italie son fils Luitolse pour les châtier; ce jeune Prince les avoit presque chassez de tout le Roiaume d'Italie, quand il mourut l'an 958. non sans soupçon de poison, & ainsi il laissa sa conquête imparfaite. Après sa mort, Berenger & Adalbert se rétablirent dans leur Roiaume, & continuerent d'exercer leur tyrannie non seulement contre les autres Peuples d'Italie, mais encore contre les Romains. Ce fut ce qui obligea Jean XII. d'envoier deux Légats vers Othon, pour le prier avec instance pour l'amour de Dieu & des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul (ce sont les paroles de Luitprand) de venir délivrer l'Eglise de Rome de ses tyrans, & de lui rendre son salut & sa liberté. Walbert Archevêque de Milan chassé de son Eglise par ce Manassès, dont nous avons parlé, & Waldon Evêque de Cumes, aussi dépouillé de son Evêché, & plusieurs Seigneurs dépossédez, vinrent aussi en même temps porter leurs plaintes à Othon, lequel touché du malheur de l'Italie, partit pour y passer, après avoir fait couronner son fils Othon à Aix-la-Chapelle, quoi-qu'il ne fût âgé

que de sept ans. A son arrivée, Berenger, sa femme & son fils abandonnez par leurs gens, quitterent la Campagne & les Villes, & se retirerent chacun dans quelque Forteresse. Othon fut receu par tout avec applaudissement, recouvra Pavie, fut couronné Roi de Lombardie à Milan par l'Archevêque, & de-là marcha vers Rome, où il reçut la Couronne Imperiale au commencement de l'an 962. par les mains de Jean XII. avec les acclamations du Clergé & du Peuple. Il y passa quelque temps avec le Pape; & ayant rendu à l'Eglise de Rome ce qui lui appartenoit, ainsi qu'il s'y étoit engagé, il fit prêter serment au Pape Jean, & aux Principaux de la Ville sur le corps de Saint Pierre, qu'ils lui seroient fideles, & qu'ils ne donneroient jamais aucun secours à Berenger ni à Adalbert. Il revint ensuite à Pavie dans la résolution de finir cette guerre, en prenant les Châteaux qui tenoient encore pour Berenger. Il commença par prendre l'Isle de Saint Jule, où la femme de Berenger s'étoit retirée, & la rendit à l'Eglise de Novare. Cependant Adalbert cherchant par tout du secours, s'étoit retiré chez les Sarrafins, & faisoit sous main solliciter le Pape Jean de prendre son parti; celui-ci, dont les inclinations & les intentions ne s'accordoient pas avec celles de l'Empereur Othon, étant autant plongé dans le vice & dans la débauche, que ce Prince aimoit le bien & la vertu: Ce Pape, dis-je, pour avoir lieu de vivre avec plus de licence, se ligu secretement avec Adalbert, & l'invita de venir à Rome, lui promettant avec serment qu'il le secourroit contre Othon. Ce dernier ayant

*Othon  
couronné  
Empereur  
par Jean  
XII.*

*Infidelité  
de Jean  
XII.*

*Jean XII.* appris cette nouvelle , envoya des gens à Rome pour sçavoir quelles raisons pouvoient avoir porté le Pape à se lier avec Adalbert ; & comme les Romains ne lui en pûrent donner d'autre que celle de l'opposition qu'il y avoit entre les mœurs & la conduite de Jean , & celles de l'Empereur , ce Prince répondit sagement ; le Pape n'est encore qu'un enfant , il pourra changer par l'exemple des gens de bien , j'espere le faire revenir de ses égaremens par une honnête réprimande , & par une exhortation persuasive , & alors nous dirons avec le Prophete ; Voila le changement de la main du Tres-Haut. Ainsi sans s'étonner des menées du Pape , il assiégea le Château de Leon en Umbrie , où Berenger & sa femme s'étoient retirez. Là le Pape lui envoya Leon premier Secretaire de l'Eglise de Rome ; & Demetrius l'un des principaux Seigneurs de Rome , pour s'excuser s'il étoit tombé dans les folies de la jeunesse , lui promettant qu'à l'avenir il vivroit autrement : il leur donna aussi ordre de se plaindre de ce qu'il retenoit Leon Evêque , & Jean Cardinal Diacre qui lui avoient manqué de fidélité , & de ce qu'il n'observoit pas ce qu'il lui avoit promis , parce qu'il se faisoit prêter serment , & non pas au Pape , par ceux qu'il prenoit. L'Empereur fit réponse , qu'il congratuloit le Pape de la promesse qu'il faisoit de se corriger , & de changer à l'avenir ; que pour lui il gardoit fidèlement sa parole ; qu'il avoit promis de rendre à l'Eglise de Rome toutes les terres qui lui appartenoient : mais que pour le faire , il falloit auparavant qu'il les prît , & s'en rendit le maître : qu'il n'avoit vû ni l'Evêque , ni le Cardinal

nal qu'on l'accusoit d'avoir reçu ; mais qu'il Jean XII.  
 avoit ouï dire qu'étant envoyez de la part du  
 Pape vers l'Empereur de Constantinople pour  
 négocier contre lui, ils avoient été pris à Ca-  
 pouë, avec d'autres que le Pape envoioit aus-  
 si aux Hongrois, pour les engager à l'atta-  
 quer : que ces faits étoient justifiez par des  
 Lettres signées du Pape, & scellées de son Scel  
 de plomb. Othon congédia les Députez du  
 Pape avec cette réponse, & envoya avec eux  
 deux Evêques à Rome pour se justifier pleine-  
 ment ; avec ordre si le Pape ne vouloit pas croire  
 ce qu'ils lui diroient, d'offrir de le prouver par  
 le combat de deux Champions. Jean XII. reçut  
 ces Envoyez assez froidement ; & pour amuser  
 l'Empereur, il lui envoya huit jours après Jean  
 Evêque de Narni, & Benoît Cardinal Diacre  
 pour négocier. Avant leur retour Adalbert vint  
 à Civita-Vecchia, & de-là à Rome, où il fut  
 tres-bien reçu du Pape. L'Empereur ne l'eut  
 pas plutôt appris, qu'il vint à Rome avec ses  
 troupes au mois d'Août 963. invité par les Ro-  
 mains mêmes, dont une partie s'étoit saisie du  
 Château de Saint Paul contre Adalbert. A son  
 arrivée Jean XII. & Adalbert se sauvent ; les  
 Romains reçoivent Othon, & lui prêtent de  
 nouveau serment de fidélité, lui promettant qu'ils  
 n'éliroient, & n'ordonneroient aucun Pape sans son  
 consentement & sans son aveu. Trois jours après  
 à la priere des Evêques d'Italie & du Peuple de  
 Rome, il se fit une grande assemblée dans l'E-  
 glise de Saint Pierre, où se trouverent avec  
 l'Empereur, pour l'Archevêque d'Aquilée, qui  
 étoit tombé malade dans la Ville, Roul Diacre,  
 XII.

*Othon re-  
vient à  
Rome, &  
fait dépo-  
ser Jean  
XII.*

*Concile de  
Rome con-  
tre Jean  
XII.*

*Concile de Rome con-* Walbert Archevêque de Milan , Pierre de Ra-  
*1<sup>re</sup> Jean* venne , un Archevêque & un Evêque de Saxe ,  
*XII.* Otger Evêque de Spire & Bubtus Evêque de Parme , avec 33. autres Evêques d'Italie ou environ , quatorze ou quinze Cardinaux , & plusieurs Officiers de l'Eglise de Rome , quelques Seigneurs & un Député du Peuple. L'Empereur demanda aux Assistans pourquoi le Pape Jean n'étoit point à ce Concile ; ils répondirent qu'ils s'étonnoient de ce qu'il leur demandoit une chose qui étoit connue de toute la terre ; que Jean n'étoit pas du nombre de ceux qui couverts de la peau de brebis , sont des loups ravisseurs : qu'il faisoit en public & à découvert des actions diaboliques , sans se mettre en peine de les cacher. L'Empereur dit qu'il étoit juste qu'on exprimât en particulier les chefs d'accusation , & qu'ensuite on délibérerait sur ce qu'il y avoit à faire. Alors Pierre Cardinal Prêtre dit qu'il l'avoit vû célébrer la Messe sans communier ; Jean Evêque de Narni , & un Cardinal Diacre du même nom déclarèrent qu'ils lui avoient vû ordonner un Diacre dans une écurie en un autre temps que celui de l'Ordination ; Benoît & les autres Diares & Prêtres de Rome dirent qu'ils sçavoient qu'il faisoit des Ordinations pour de l'argent , & qu'il avoit ordonné un enfant âgé de dix ans Evêque de Todi. Qu'il n'étoit pas nécessaire de chercher des témoins de ces Sacrileges , parce qu'ils étoient si visibles , que tout ce qu'on en pourroit dire ne seroit pas comparable à ce qui en paroïssoit. Touchant l'adultere dont il étoit accusé , ils dirent qu'ils n'avoient pas vû , mais qu'ils sçavoient certainement qu'il avoit abusé

de la veuve de Ranier , de Stephanie , concubine de son pere , & de la veuve Anne sa nièce , & qu'il avoit fait de son Palais un lieu de débâche : qu'il alloit publiquement à la chasse : qu'il avoit aveuglé son Pere spirituel Benoît qui en étoit mort : qu'il avoit fait couper les parties que la pudeur ne permet pas de nommer , à Jean Cardinal Soudiacre , qui en étoit aussi mort : qu'il avoit causé plusieurs incendies ; & qu'on l'avoit vû armé avec une épée , le casque en tête & la cotte d'armes sur le corps ; les Clercs & les Laïques presens s'écrierent qu'ils l'avoient vû boire du vin à la santé du Diable, & jurer par les Demons en jouant aux jeux de hazard : qu'il ne tenoit compte de dire son Office , ni de faire le signe de la Croix. Sur ces accusations , l'Empereur fit dire en latin au Synode par Luitprand Evêque de Cremone ( parce qu'ils n'auroient pas entendu la Langue Saxone qu'il parloit ) qu'il les conjuroit au Nom de Dieu , de la Vierge & des Apôtres qu'on n'avançât rien contre le Pape qui ne fût certain & bien prouvé , ils répondirent tous qu'ils étoient prêts d'être anathèmes , si le Pape Jean n'avoit pas commis les crimes dont on le venoit d'accuser , & encore de plus honteux & de plus énormes ; que si on ne vouloit pas les en croire , on ne pouvoit pas révoquer en doute ce que toute l'armée de l'Empereur avoit vû : qu'il avoit paru armé de pied en cap à la tête de ses troupes ; & que si le Tibre n'eût été entre lui & l'armée de l'Empereur , il auroit été pris prisonnier en cet équipage. L'Empereur reconnut que cela étoit vrai , & que tous ses soldats en étoient témoins. Le Synode fut

*Concile de Rome contre Jean XII.*

*Concile de Rome con-* d'avis qu'il falloit écrire au Pape qu'il vint se  
*ere Jean* purger des crimes dont il étoit accusé. La Lettre  
*XII.* fut écrite au nom de l'Empereur Othon, des Evê-  
 ques de Ligurie, de Toscane, de Saxe & de  
 France qui étoient à Rome. Ils mandoient à  
 Jean, à qui ils donnent la qualité de Souverain  
 Pontife & de Pape universel, qu'ayant demandé  
 au Clergé & au Peuple de Rome pourquoi il  
 étoit absent, ils avoient dit des choses si horri-  
 bles de lui, qu'elles feroient honte aux plus in-  
 fames : qu'il étoit accusé d'homicide, de par-  
 jure, de sacrilege, & d'inceste avec deux de ses  
 parentes : qu'on disoit aussi qu'il avoit bû à la  
 santé du Diable, & invoqué Jupiter, Venus, &  
 les autres Demons en joüant aux jeux de ha-  
 zard : qu'ils le prient instamment de venir pour  
 se purger de ces accusations, l'assûrant avec  
 serment qu'il ne lui sera rien fait que suivant la  
 disposition des Canons : cette Lettre est du six  
 Novembre de l'an 963. Le Pape Jean XII.  
 „ l'ayant receü, y fit réponse en ces termes : Nous  
 „ avons ouï dire que vous voulez faire un autre  
 „ Pape ; mais si vous le faites, je vous excommu-  
 „ nie de par Dieu Tout-puissant, afin que vous  
 „ n'aiez plus la permission d'ordonner personne,  
 „ ni de célébrer la Messe : *Nos audivimus dicere,*  
 „ *quod vos vultis alium Papam facere ; si hoc fa-*  
 „ *citis, excommunico vos de Deo Omnipotente, ut*  
 „ *non habeatis licentiam ullum ordinare, & Mis-*  
 „ *sam celebrare.* Cette Lettre aiant été renduë au  
 Synode, où l'Archevêque de Treves & trois  
 Evêques d'Emilie & de Ligurie étoient encore  
 survenus, on fit réponse au Pape, que la Let-  
 tre qu'il avoit écrite, étoit une marque de sa

Iegereté & de son peu de sagesse : qu'il devoit *Concile de*  
 apporter quelque excuse raisonnable de son ab- *Rome con-*  
 sence , & envoyer des Députez pour en rendre *tre lea*  
 compte au Synode : qu'ils lui seroient soumis , *XII*  
 s'il ne differoit pas de venir pour se purger des  
 crimes dont il étoit accusé ; mais que s'il ne le  
 faisoit pas , ils se mettroient peu en peine de  
 son excommunication , qu'ils la retorqueroient  
 contre lui , le pouvant faire avec justice. Cette  
 seconde Lettre du Concile au Pape est datée du  
 20. Novembre , & fut mise entre les mains  
 d'Adrien Cardinal Prêtre , & de Benoît Cardi-  
 nal Diacre pour la lui porter : ils allerent jus-  
 qu'au Tibre pour la lui rendre , mais ils ne le  
 trouverent plus , parce qu'il étoit déjà monté à  
 cheval pour aller en campagne ; & n'ayant trou-  
 vé personne qui pût leur indiquer où il étoit ,  
 ils rapporterent la Lettre au Concile , qui s'assem-  
 bla pour la troisième fois. L'Empereur y présenta  
 la plainte qu'il avoit à faire en particulier contre  
 Jean , de ce que ce Pape l'ayant appelé pour  
 venir à son secours contre Adalbert , & lui ayant  
 ensuite prêté serment de fidélité , il avoit de-  
 puis fait venir ce même Adalbert à Rome , &  
 s'étoit mis à la tête des Révoltez. Alors les Evê-  
 ques , le Clergé & le Peuple dirent qu'il falloit  
 guerir cette playe extraordinaire par un remede  
 inoui ; que si les mœurs corrompues de Jean XII.  
 ne faisoient tort qu'à lui seul , on pourroit avoir  
 quelque tolerance pour lui ; mais qu'étant cause  
 de la perte de plusieurs par le scandale & le  
 mauvais exemple qu'il donnoit , ils demandoient  
 à l'Empereur que ce monstre qu'il étoit impos-  
 sible de retirer du vice , fût chassé de l'Eglise

*Ordina-  
tion de  
Leon  
VIII.*

de Rome , & que l'on mît un autre Pape en sa place dont la vie fût exemplaire. L'Empereur approuva cette résolution , & témoigna qu'il souhaitoit que l'on choisît une personne digne de remplir le Saint Siege. Il n'eut pas plûtôt fini , que ceux qui étoient presens , dirent tous d'une voix , qu'ils éliisoient le venerable Leon premier Secretaire de la Sainte Eglise Romaine , pour être leur Pasteur , & le Souverain & Universel Pape de l'Eglise Romaine , rejettant Jean Apostat à cause de ses mœurs déreglées. Aiant repeté ce suffrage par trois fois , ils conduisirent Leon suivant la coûtume au Palais de Latran , le consacrerent ensuite dans l'Eglise de Saint Pierre , & lui prêterent serment de fidelité. Après cela l'Empereur Othon croiant qu'il n'y avoit plus rien à craindre dans Rome , renvoia une partie de ses gens pour ne pas fouler le Peuple : mais les Romains gagnés par les promesses de Jean , se souleverent bien-tôt-après , & firent des barricades pour enfermer & faire perir Othon ; il fut tiré d'affaires par la valeur de ses gens : il défit les séditieux , en tua une partie , & obligea le Peuple de lui donner des ôtages. Le Pape Leon , qui est le VIII. de ce Nom , voulant s'attirer la bienveillance du Peuple , fit tant par ses prieres , qu'il persuada à l'Empereur de lui rendre ces ôtages avant son départ. Mais ce Prince ne fut pas plûtôt parti pour aller donner la chasse à Adalbert qui étoit vers Camerin & Spolète , que des femmes avec lesquelles le Pape Jean avoit commerce , firent révolter le Peuple tout de nouveau. Les séditieux avoient dessein de faire mourir Leon , &

de recevoir Jean ; mais le premier trouva moi en *Rétablis-*  
 de se sauver vers l'Empereur ; pour le second il *sement de*  
 ne fut pas plutôt entré dans Rome, qu'il y exer- *Jean XII.*  
 ça d'atroces vengeances contre les amis de Leon,  
 entr'autres contre Jean Cardinal Diacre, à qui il  
 fit couper la main droite ; contre Ason premier  
 Secrétaire, à qui il fit couper la langue, deux  
 doigts & le nez ; & contre Orger Evêque de  
 Spire, qu'il fit cruellement foïetter, & qu'il ne  
 laissa aller que dans l'esperance qu'il pourroit ob-  
 tenir par son moi le pardon de l'Empereur. Jean  
 pour autoriser sa conduite par un Acte qui eût  
 quelque apparence de justice, tint un Synode  
 le 26. Février de l'an 964. auquel assisterent sei-  
 ze Evêques d'Italie & quelques Cardinaux. Ces  
 Prélats dévoiez à ses volontez, condamnerent  
 le Synode qui l'avoit déposé & élu Leon en sa pla-  
 ce : ils prononcerent une Sentence de déposi-  
 tion contre Leon : anathematiferent tous ceux  
 qui le favoriseroient : déclarerent nulles ses or-  
 dinations : firent venir au Concise ceux qu'il  
 avoit ordonnez ; & après les avoir obligez de  
 déclarer par écrit, que celui qui les avoit ordon-  
 nez n'ayant aucun pouvoir, il ne leur avoit con-  
 feré aucun Ordre, ils les dépouillerent de leurs  
 ornemens : ils contraignirent Benoît Evêque  
 de Porto, & Gregoire Evêque d'Albane de re-  
 connoître qu'ils avoient eu tort d'ordonner Leon,  
 & les suspendirent pour un temps ; & à l'égard  
 de Sicon Evêque d'Ostie, qui étoit un de ceux  
 qui l'avoient ordonné, comme il ne comparut  
 pas au Synode, ils le déclarerent privé du Sa-  
 cerdoce, sans esperance de rétablissement : ils  
 déclarerent déposez ou excommuniez tous ceux

qui avoient contribué à l'Ordination de Leon, ou qui le favoriseroient, & le reconnoïtroient dans la fuite.

*Mort tragique de Jean XII.* L'Empereur Othon aiant appris ce qui s'étoit passé à Rome, se preparoit à y revenir, pour punir Jean comme il le meritoit ; mais Dieu prévint sa vengeance, car cet infame reçut un coup mortel comme il se divertissoit pendant la nuit avec une Dame hors de la Ville de Rome, dont il mourut huit jours après, le 14. de May, sans avoir reçu ses Sacremens. Les Romains persistant dans leur révolte, prévirent la venüe de l'Empereur, en élisant Benoît Cardinal

*Benoît Antipape.* Diacre, & le mettant sur le Saint Siege avec promesse de ne le jamais abandonner. L'Empereur survint peu de temps après avec ses troupes, mit le siege devant Rome ; & sans craindre l'excommunication fulminée par Benoît, il contraignit les Romains par la faim & par la nécessité de lui ouvrir les portes de la Ville le 23. de Juin. Aussi-tôt qu'il fut entré dans Rome, pour ne rien faire que dans l'ordre, il tint un Synode, où il fit amener Benoît revêtu de

*Dépotion de Benoît, & rétablissement de Leon VIII.* ses habits pontificaux ; lui fit demander par Benoît Cardinal Archidiacre, par quelle autorité, & suivant quelles Loix il avoit usurpé cette dignité du vivant du Pape Leon, qu'il avoit lui-même élu, & pourquoi il avoit violé le serment qu'il avoit prêté avec les autres Romains, de n'élire aucun Pape que du consentement de l'Empereur. Benoît reconnut sa faute, & demanda pardon, se dépouilla lui-même de ses habits pontificaux, qu'il remit entre les mains de Leon avec la baguette : Leon le dépouilla

aussi de sa chasuble, & le déclara privé de toute Dignité Sacerdotale & Presbyterale, lui laissant seulement l'Ordre de Diacre en considération de l'Empereur Othon; mais il lui défendit de demeurer dans Rome, & l'envoya en exil. Ce Concile accorda par un Decret solennel rapporté par Gratien, à l'Empereur Othon, & à ses Successeurs, le droit de choisir le Pape, & d'investir les Archevêques & les Evêques, & défendit d'élire un Pape sans son consentement, ou d'ordonner un Evêque élu, qu'il n'eût reçu l'Investiture de l'Empereur. Il y a un autre Decret de Leon, par lequel il cede à l'Empereur Othon tout ce que Pepin & Charlemagne avoient donné à l'Eglise de Rome; mais c'est une piece supposée, qui ne merite aucune créance.

*Déposition de Benoît & rétablissement de Leon VIII.*

Othon aiant ainsi pacifié la Ville de Rome, en sortit après la Fête de Saint Pierre pour s'en retourner en Lombardie, emmenant avec soi le faux Pape Benoît prisonnier, & emportant plusieurs Corps Saints. Il perdit en chemin plusieurs de ses gens par la maladie, passa la Fête de Noël à Pavie, & retourna l'année suivante en Saxe, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie. Benoît mourut à Hambourg au mois de Juillet de l'année 965. après avoir édifié les Allemans par sa pieté, & fait connoître qu'il étoit digne d'être Evêque de Rome, s'il eût été élevé canoniquement à cette dignité. Leon mourut aussi cette année-là. Après sa mort les Romains envoyerent des Députez vers l'Empereur Othon, pour sçavoir de lui sa volonté touchant l'élection d'un Pape. Quelques Auteurs ont écrit

que Benoît n'étant pas encore mort quand Leon-  
mourut, l'Empereur Othon avoit dessein de le ré-  
tablir s'il ne fût mort sur ces entrefaites. Quoiqu'il

*Jean XIII*

en soit, ce fut sur Jean Evêque de Narni, qui étoit  
sa créature, qu'il jeta les yeux pour l'élever à cette  
dignité; & il y a apparence qu'il dit son inten-  
tion aux Députez des Romains: il fut donc élu  
& mis sur le Saint Siege; c'est le XIII. Pape  
de ce nom. Comme il étoit soutenu par l'Em-  
pereur & dans ses interêts, il traita avec hau-  
teur les principaux Seigneurs de la Ville de Ro-  
me, qui affectoient de retenir la liberté dont  
ils avoient joui sous Alberic; c'est ce qui fit  
qu'ils se déclarerent contre ce Pape, & résolu-  
rent de s'en défaire; ils le firent arrêter par Ro-  
ger Préfet de Rome, avec le secours de Jofroy  
Comte de Campanie, où Jean fut relegué. Ce  
Jofroy aiant été tué quelque temps après, &  
Roger étant mort, les Romains craignant l'Em-  
pereur Othon qui se préparoit à venir en Ita-  
lie, remirent ce Pape en liberté & le laisserent  
revenir à Rome. Cela n'empêcha pas néanmoins  
l'Empereur de venir à grandes journées à Ro-  
me: y étant arrivé il fit arrêter les Consuls, le  
Préfet & les Dearques, (c'étoient dix person-  
nes qui tenoient lieu de Senat, & qui étoient le  
Conseil de la Ville;) il en fit une punition exem-  
plaire, car il envoya prisonniers en Allemagne  
les Consuls & le Préfet; & après avoir fait traî-  
ner & fouëter ignominieusement celui-ci par  
la Ville de Rome, il fit pendre les Dearques.  
On dit qu'il fit aussi déterrer les corps de Jofroy  
& de Roger, & qu'après les avoir fait traîner  
par la Ville, il les fit jetter à la voirie. Aiant

mis la terreur dans l'esprit des Romains par ces actions de severité, après avoir passé la Fête de Noël de l'an 966. à Rome, il vint à Ravenne avec le Pape Jean, où se tint un Synode vers Pâques de l'an 967. dans lequel on fit quelques Reglemens sur la discipline Ecclesiastique; & l'Empereur rendit à l'Eglise de Rome les Villes & les Terres qui lui avoient été autrefois données par Pepin & Charlemagne. On y excommunia Herolde Archevêque de Salzbourg, parce qu'il vouloit celebrer, & porter le *Pallium*, quoiqu'il eût perdu la vûë, & que d'ailleurs étant accusé de plusieurs crimes, il lui avoit été défendu par les Papes de faire aucune fonction Episcopale, & Frederic mis en sa place; celui-ci fut confirmé. On érigea aussi l'Archevêché de Magdebourg du consentement d'Hatton Archevêque de Mayence, & d'Hildevarde Evêque d'Halberstat, de l'Evêché duquel dépendoit la Ville de Magdebourg. De Ravenne l'Empereur se retira en Toscane, & manda son fils Othon, afin de le faire couronner Empereur par le Pape: cette ceremonie se fit à Rome aux Fêtes de Noël de l'an 967. Depuis ce voyage d'Othon le Pape Jean demeura en paix jusqu'à sa mort; il érigea en Archevêché l'Evêché de Capouë, en reconnoissance de ce qu'il y avoit été bien traité pendant sa prison. Il envoya un Legat en Pologne, pour instruire les Polonois qui demandoient à se convertir; il en envoya aussi vers les Vandales, & il écrivit quelques Lettres, dans lesquelles il recommanda aux Evêques d'observer la discipline. On remarque qu'il benit avec ceremonie une nouvelle cloche de l'E-

*Concile de  
Ravenne  
de l'an  
967.*

glise de Saint Jean de Latran, & que c'est le premier exemple que nous aions de ces sortes de bénédictions, auxquelles on a depuis donné improprement le nom de Baptême. Ce Pape mourut l'an 972. le 6. de Septembre. Il eut

*Donus & Benoît VI* pour successeur Donus ou Domnus qui mourut au bout de trois mois, sans avoir rien fait digne d'être remarqué. Après lui Benoît VI. tint le Pontificat; quelques-uns même prétendent qu'il en avoit été en possession avant la mort de Donus; quoiqu'il en soit, il lui survécut, mais sa fin fut tragique: car Othon étant venu à mourir le 7. de May de l'an 973. un Seigneur Romain fort puissant, nommé Cincius, fit arrêter le Pape, & le mit prisonnier dans le Château Saint Ange, où il fut étranglé quelques jours après.

*Boniface intrus, chassé par Benoît.* Cette entreprise avoit été faite à la sollicitation de Francon, surnommé Boniface Cardinal Diacre, que Gerbert appelle un monstre le plus méchant de tous les hommes, qui meritoit plutôt d'être appelé Maleface, que Boniface. Cet homme tout couvert encore du sang de Benoît, s'empara du Saint Siege l'an 974. mais les Romains ne le souffrirent pas long-temps; & aiant trouvé un Evêque nommé Benoît de la famille des Alberics, ils l'opposèrent à Boniface, qui fut obligé de s'enfuir l'an 975. à Constantinople, où il emporta les dépouilles de l'Eglise du Vatican, qu'il pillâ avant que de s'en aller. Ce Benoît fut mis en sa place, & jouit paisiblement du Pontificat jusqu'au dixième de Juillet de l'an 984. jour de sa mort. Pendant ces révolutions, Othon II. Empereur avoit assez d'affaires en

Allemagne contre les Bohemiens & contre Lo-  
 thaire Roi de France; & il n'en fut pas plutôt *Guerres*  
 sorti, qu'il se vit engagé d'entreprendre une *& mort*  
 nouvelle guerre en Italie contre les Grecs, qui *d'Othon*  
 avec le secours des Sarrafins vouloient repren- *II.*  
 dre la Pouille & la Calabre. Il eut d'abord quel-  
 que avantage sur ses ennemis; mais ensuite il  
 fut entierement défait & pris prisonnier: il  
 trouva néanmoins moyen de se sauver, & aiant  
 rassemblé quelques troupes, il attaqua & prit la  
 Ville de Benevent, parce que ceux de ce païs  
 l'avoient trahi; d'où étant revenu à Rome il y  
 mourut de chagrin le 6. de Decembre de l'an  
 983. Après sa mort on délibéra sur le choix d'un  
 Empereur; quelques-uns vouloient que l'on  
 couronnât Henti Duc de Baviere neveu d'Othon  
 le Grand: les Italiens demandoient pour Em-  
 pereur un Italien, nommé Crescentius; mais les  
 Allemans qui se trouverent les plus forts à Ro-  
 me, firent couronner Othon III. fils du der-  
 nier, du consentement du Pape Benoît, qui  
 ne survécut que de six mois à Othon II.

Pierre Evêque de Pavie fut mis en sa place, *Jean XIV.*  
 & prit le nom de Jean XIV. Il étoit Archi-  
 Chancelier de l'Empereur Othon, & ce fut ap-  
 paremment à la recommandation de ce Prince  
 qu'il fut élevé à cette dignité, mais il n'en jouit  
 pas long-temps; car Boniface revint de Con-  
 stantinople l'an 985. & aiant réveillé ceux de son  
 parti, & gagné le peuple en lui distribuant l'ar-  
 gent qu'il avoit fait de la vente des ornemens  
 précieux qu'il avoit emportez de Rome, il se  
 rendit le plus fort dans Rome, se saisit de la  
 personne de Jean, le chargea de chaînes, l'en-  
*Boniface*  
*revient.*

ferma dans le Château Saint Ange, où il le fit mourir de faim au bout de quatre mois ; mais il ne lui survécut aussi lui-même que de quatre mois, & mourut haï de tout le monde, même de ceux qui étoient de son parti, qui traitèrent indignement son cadavre après sa mort. Ce Tiran étant mort, le Clergé & le Peuple de Rome eurent la liberté d'élire un Pape ; le choix tomba sur un Prêtre nommé Jean, XV. Pape de ce nom. Le commencement de son Pontificat fut traversé par la crainte qu'il eut que Crescentius, qui aiant pris le nom de Consul, s'étoit saisi du Château Saint Ange, ne le traitât comme on avoit fait son prédécesseur : dans cette apprehension il se retira en Toscane, d'où il envoya plusieurs Députez vers Othon, pour le prier de venir à son secours ; ce fut ce qui porta les Romains, qui sçavoient par expérience combien ils avoient à craindre ces sortes de visites des Empereurs, d'envoyer au Pape une Députation honorable, pour le prier avec instance de revenir, en lui donnant toute sorte de sûreté ; il les satisfit, & fut reçu avec toutes les marques possibles de soumission & de respect qu'il pouvoit attendre. Il jouit depuis paisiblement du Saint Siege jusques vers la fin de son Pontificat, qui fut encore traversée par la persécution de Crescentius ; de sorte qu'il fut obligé de prier l'Empereur Othon de venir à son secours. Ce Prince passa aussi-tôt en Italie avec une armée, & demeura quelque temps à Ravenne ; pendant son séjour en cette Ville-là, Jean XV. mourut au mois de May de l'an 996. Les Romains furent obligez par un Ordre de

*Jean XV.*

l'Empereur d'élire en sa place Brunon son cousin germain, qui prit le nom de Gregoire V. *Gregoire* mais Crescentius le chassa bien-tôt après, & *V.* mit sur le Saint Siege Jean Evêque de Plaisance. *Jean Anti-* Cette action ne demeura pas long-temps im- *pape.* punie : car Othon vint aussi-tôt avec son armée; & s'étant rendu facilement maître de Rome, rétablit Gregoire; Jean se sauva avec Crescentius dans le Château Saint Ange : l'Empereur l'assiéga, Crescentius le défendit avec vigueur, & on auroit eu bien de la peine à le forcer, s'il n'eût été tué par trahison. L'Antipape Jean fut pris, eut les yeux arrachez, le nez & les oreilles coupez, & fut promené en cet état par la Ville de Rome, monté sur un âne, aiant la tête tournée vers la queue, & étant obligé de crier, Quiconque entreprendra de déposséder un Pape, soit ainsi traité.

On dit que Gregoire V. pour prévenir les troubles qui pourroient arriver dans la suite pour l'élection d'un Empereur, ordonna qu'à l'avenir elle seroit faite par un certain nombre de Princes Allemans qu'il désigna; ce qu'il fit à la sollicitation & par l'autorité de l'Empereur Othon, & pour favoriser ceux de sa nation, & apparemment du consentement des Romains. Ce Pape ne vécut que deux ans & huit ou neuf mois après son élection. Othon fit élire en sa place Gerbert, qui prit le nom de Silvestre II. *Gerbert* Il avoit été autrefois Archevêque de Reims, *nommé* & l'étoit alors de Ravenne, aiant été obligé, *Silvestre* *II.* comme nous le dirons ensuite, de quitter ce premier Archevêché : c'étoit un homme sçavant qui étoit dans les bonnes grâces d'Othon, ce

*Silvestre*  
*II.*

qui fit qu'il le préfera à tout autre, pour l'élever à cette Dignité, ne croyant pas en pouvoir trouver de plus digne de remplir cette place, ni en qui il pût avoir plus de confiance. Nous aurons lieu de parler des aventures de ce Prélat, avant qu'il fût Pape, dans l'Histoire des Eglises de France de ce Siecle, & de ce qu'il fit ou écrivit pendant son Pontificat dans l'Histoire du Siecle suivant, auquel il appartient, n'ayant été élevé sur le Saint Siege que vers le mois de Mars de l'an 999.

Après ce que nous venons de rapporter de l'état de l'Eglise de Rome pendant le dixième Siecle, & des qualitez de ceux qui l'ont gouvernée, il n'est pas étonnant que nous n'ayons qu'un tres-petit nombre de Monumens de cette Eglise, soit de Conciles tenus à Rome, soit de Lettres de Papes.

*Lettres de*  
*Jean IX.*

Jean IX. nous a laissé quatre Lettres & les Actes de deux Conciles. La premiere de ces Lettres est adressée à Hervée Archevêque de Reims, qui l'avoit consulté, pour sçavoir de quelle maniere il devoit traiter les Normans, qui après avoir été baptisez, avoient mené une vie toute payenne, & s'étoient portez jusqu'à ces excès de tuer des Chrétiens & des Prêtres, d'immoler aux Idoles, & de manger les viandes qui leur avoient été offertes. Jean IX. après avoir congratulé Hervée de la Conversion de la Nation Normande, lui fait réponse, que ceux dont il lui parle étant nouvellement convertis, & peu instruits de la Religion, il ne faut pas en user avec eux suivant toute la rigueur des Canons, mais avec quelque sorte de douceur & de

de condescendance. Que cependant s'il y en a quelques-uns qui veulent se soumettre à toutes les rigueurs de la pénitence, il doit les juger canoniquement. En conséquence de cette Lettre, Hervé adressa à Guy Archevêque de Roïen, un Memoire contenant des Reglemens des Conciles & des Papes, des autoritez des Peres, & des exemples des Saints, touchant la misericorde & la condescendance avec laquelle on doit en agir envers les grands pecheurs qui se convertissent sincerement.

*Lettres de  
Jean IX.*

*Hervé  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

La seconde Lettre de Jean est adressée à Stilien Evêque de Neocesarie : Il le congratule de ce que rien ne l'a pû separer de l'Eglise de Rome, & lui rémoigne qu'il espere que par ses prieres il obtiendra de Dieu la fin du Schisme qui dure depuis 40. ans. Il déclare que son intention est que les Decrets de ses Prédecesseurs contre Photius & ses Adhérens, demeurent dans leur vigueur, & l'exhorte de ne pas y contrevenir.

*Jean IX.*

La troisième Lettre de Jean est adressée au Clergé & au Peuple de Langres, qui avoit reclamé son autorité pour le rétablissement d'Argin leur Evêque, qui avoit été dépoüillé de son Evêché par Sentence d'Estienne Prédecesseur de Jean. Celui-ci bien informé que cet Evêque avoit été élu canoniquement, qu'il n'avoit été chassé que sur un faux exposé, & qu'il n'y en avoit point eu d'autre mis en sa place, le rétablit par cette Lettre, nonobstant le jugement d'Estienne, qu'il ne reprend pas, dit-il, mais qu'il change en mieux pour le bien de l'Eglise, & par nécessité, comme ses Prédecesseurs ont fait en plusieurs rencontres. Il écrivit en même temps les mêmes

*Lettres  
de Benoist  
VI.*

choses à Charles le Simple, & le pria de remettre Argrin en possession de son Evêché ; c'est la quatrième Lettre de ce Pape. Il y en a deux du Pape Benoist son successeur sur le même sujet, par lesquelles écrivant aux Evêques de France, au Clergé & à l'Evêque de Langres, il confirme le jugement de son Prédecesseur en faveur d'Argrin, & presse vivement sa restitution.

*Lettre  
d'Hatton  
Archevê-  
que de  
Mayence  
à Jean  
IX.*

Nous avons deux Lettres des Evêques d'Allemagne adressées à ce Pape. La première est écrite au nom d'Hatton Archevêque de Mayence, & de ses Suffragans : Après lui avoir protesté qu'il n'y a point d'Eglises plus soumises au Saint Siège que les leurs, ni d'Evêques qui lui soient plus dévoués qu'eux, ils lui mandent que l'Empereur Arnoul étant mort, son fils Louis a été élu en sa place par l'avis des Princes & du consentement du peuple, suivant la coutume ancienne que les Rois des François soient toujours de la même Race. Ils s'excusent de ce que cela s'est fait sans la permission du Pape, sur ce que les chemins d'Allemagne en Italie, étant occupés par des Barbares, ils n'avoient pas pû envoyer des Députez à Rome, ni le Pape leur envoyer des Légats : qu'ayant enfin trouvé l'occasion de lui faire tenir cette Lettre, ils le prient de confirmer par sa benediction, l'élection qu'ils ont faite. Ils lui parlent ensuite de la plainte des Evêques de Baviere, sur ce que les Sclavons qui avoient occupé la Moravie, & qui étoient rebelles aux François, se vantoient d'être soustraits à leur Jurisdiction, & d'avoir un Metropolitan séparé ; & accusoient les Bavarois d'avoir fait alliance avec des Payens, & de participer aux desordres

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 51  
qu'ils commettoient. Ils assûrent le Pape, que  
cette accusation est une calomnie atroce, & l'a-  
vertissent que s'il donne un Metropolitan à un  
Morave, & qu'il leur permette de se soustraire  
à la Jurisdiction des Evêques de Baviere, il sera  
cause d'un étrange desordre; parce que cela leur  
donnera occasion de s'élever contre les Puissan-  
ces auxquelles ils doivent être soumis, & de faire  
la guerre tout de nouveau. Ils ajoûtent qu'ils lui  
donnent cet avertissement avec d'autant plus de  
liberté, qu'ils croient être obligez de lui faire  
sçavoir quand il échape quelque chose à l'Eglise  
de Rome qui merite d'être corrigé, afin qu'il y  
apporte le remede necessaire.

La Lettre de Theotmar Metropolitan de Ba-  
viere & des autres Evêques de cette Province  
sur le même sujet, n'est pas moins forte: Elle  
est écrite non seulement au nom des Evêques,  
mais encore au nom du Clergé & du peuple de  
Baviere. Ils témoignent au Pape qu'ayant appris  
de ses Prédecesseurs & des Saints Peres de l'E-  
glise, que l'Evêque de Rome a toujours eu soin  
d'entretenir la Paix, l'Union, & la Discipline de  
chaque Eglise, ils ne peuvent pas croire ce qu'ils  
entendent dire tous les jours, qu'il est sorti du  
S. Siege Apostolique, qui est l'origine de la Re-  
ligion Chrétienne, & la source de leur dignité  
Sacerdotale, un Decret injuste & contraire à la  
doctrine & à l'autorité de l'Eglise; mais qu'un  
Archevêque appelé Jean, & deux Evêques qui se  
disoient envoziez de sa part vers les Moraves,  
avoient donné lieu à ce bruit. Que ces Peuples  
dépendoient autrefois de leur Prince & de leurs  
Evêques qui les avoient convertis: Que l'Evêque

*Lettre  
des Evê-  
ques de  
Baviere à  
Jean IX.*

*Lettre des Evêques de Baviere à Jean I. X.* de Passau y avoit toujours entré librement, & y avoit tenu des Synodes, jusques au temps qu'ils se sont soulevez & ont abandonné le Christianisme. Que depuis peu ils se vantent d'avoir obtenu du Pape, à force d'argent, qu'il envoiât trois Evêques, qui ont entrepris dans l'Evêché de Passau, de faire une chose qu'on ne sçauroit croire venir du Saint Siege Apostolique, & qui est directement contraire à la disposition des Canons; sçavoir, de diviser cet Evêché en cinq, & de mettre un Archevêque & trois Evêques dans ce Diocèse, sans le consentement de l'Archevêque & de l'Evêque. Ils citent deux Canons d'Afrique & des endroits des Lettres des Papes Leon & Celestin, dans lesquels cela est défendu. Ils ajoutent que son Prédécesseur a consacré Wichinque Evêque, à la priere du Duc Zuentibaud; mais qu'il l'a envoyé dans un País conquis, & non pas dans le Duché de Passau. Ils se plaignent aussi de ce que les Legats ajoutant foi aux Relations des Slavons, les accusoient de plusieurs choses fausses. Ils remarquent que leur Prince est sorti de la Maison des Rois de France, qui sont des Chrétiens, au lieu que les Moraves & les Slavons sont originairement Païens & ennemis de la Religion Chrétienne. Ils loient leur Roi Louïs, & marquent l'attache qu'il a pour la Religion & pour le S. Siege. Ils refutent les bruits que les Slavons faisoient courir, qu'ils avoient fait alliance d'une maniere prophane avec les Hongrois, & qu'ils leur avoient donné de l'argent pour passer en Italie. Ils disent que ce sont les Slavons eux-mêmes qui se sont

joints avec les Hongrois, qui ont pillé, brûlé & saccagé le país. Que pour eux au contraire ils avoient eu dessein de les empêcher d'entrer en Italie, & d'aller au secours de la Lombardie; & que pour être en état de le faire, ils avoient demandé une Trêve aux Slavons, mais qu'ils ne l'avoient pû obtenir. Ils finissent en conjurant le Pape de ne point croire les calomnies que les Slavons répandent contre eux, & de ne pas souffrir la division de leur Eglise.

Des deux Conciles tenus sous Jean IX. l'un fut assemblé à Rome, & l'autre à Ravenne. Les Reglemens du premier sont divisez en douze Articles.

*Concile  
de Rome  
sous Jean  
IX.*

Le premier condamne ce qui s'étoit passé dans le Synode tenu sous Estienne VI. contre le corps de Formose que l'on avoit déterré pour le traîner & pour le juger en plein Synode, ce qui ne s'étoit jamais fait. On y défend d'entreprendre rien de semblable à l'avenir, parce qu'un mort ne peut être appelé en Jugement, puisqu'il est impossible qu'il réponde aux accusations intentées contre lui.

Le second accorde le pardon aux Evêques, aux Prêtres & aux autres Clercs qui ont assisté à ce Synode, de crainte d'être maltraitez; & ordonne qu'à l'avenir on n'usera plus de ces sortes de violences, & qu'on laissera une entière liberté aux Evêques assemblez.

Le troisiéme porte que Formose n'ayant été transféré de l'Evêché de Porto à celui de Rome, que par nécessité, personne ne pour a ti et cet exemple à conséquence, & qu'il ne sera point permis de promouvoir à un degré de dignité

*Concile de Rome sous Jean IX.* plus élevé, celui qui aura été déclaré déchû d'un Ordre inferieur, sans avoir été rétabli canoniquement, comme le peuple a fait en élevant Boniface I. qui avoit été déposé du Soudiaconat, & ensuite de l'Ordre de Prêtrise.

Le quatrième rétablit dans leurs Ordres les Clercs ordonnez par le Pape Formose, qui avoient été déposés par passion.

Le cinquième renouvelle le Canon du Concile d'Afrique contre les Réordinations, les Rebaptisations & les Translations; & défend d'ordonner des Evêques dans des Eglises qui en sont pourvuës, s'ils n'ont été canoniquement déposés.

Le sixième confirme l'Onction de Lambert pour l'Empire, & condamne celle de Berenger.

Le septième condamne au feu les Actes du Concile de Rome contre Formose.

Le huitième déclare les Prêtres Serge, Benoît & Marin, & les Diacres Leon, Paschal & Jean justement condamnés & séparés de la Communion de l'Eglise, & prononce anathème contre ceux qui les reconnoïtroient pour Clercs, ou les voudroient rétablir.

Le neuvième excommunie ceux qui ont déterré le corps de Formose & l'ont jetté dans le Tibre.

Le dixième, pour prévenir les violences & le scandale qui arrive dans l'élection des Papes, ordonne qu'à l'avenir on n'en fera aucun qui ne soit élu par l'Assemblée des Evêques & par le Clergé, suivant les souhaits du Senat & du Peuple, & en présence des Députés de l'Empereur. Ce Canon défend aussi d'exiger des sermens & des promesses extraordinaires.

L'onzième est contre l'abus qui étoit en usage de piller après la mort du Pape, non seulement sa Maison Patriarchale, mais aussi toutes les autres qui lui appartenoient dans Rome ou aux environs. *Concile de Rome sous Jean IX.*

Le douzième est contre un autre abus qui se commettoit dans Rome. Les Juges Seculiers prenoient les femmes soupçonnées d'être de mauvaise vie, & obligeoient par les mauvais traitemens qu'ils leur faisoient, leurs maîtres ou leurs parens de les racheter bien cher; & ensuite ceux qui les avoient rachetées, soit Clercs, soit Laïques, croioient en pouvoir jouir sans crainte d'être repris, parce que la censure publique y avoit passé; ce qui étoit cause d'un tres-grand desordre. Le Concile pour y remédier, donne la connoissance & le Jugement de ces crimes aux Evêques, avec pouvoir de citer les Refractaires pardevant les Juges Civils.

Quelque temps après le Pape étant venu trouver l'Empereur Lambert à Ravenne, ils y assemblerent un Concile de 74. Evêques, qui confirmerent ce qui avoit été fait dans le Concile de Rome, & approuverent les dix Réglemens suivans. *Concile de Ravenne sous Jean IX.*

Par le premier il est ordonné qu'on observera les Canons des SS. Peres & ce qui est contenu dans les Capitulaires de Charlemagne & de ses Successeurs touchant les Dixmes.

Ensuite l'Empereur proposa deux Articles. Par le premier, il est fait défense à qui que ce soit d'arrêter, ni de faire aucun tort à ceux qui auroient recours à Sa Majesté Imperiale.

Par le second, l'Empereur confirme les anciens

*Concile de Ra-* Privileges accordez ou confirmez à l'Eglise de  
*venne sous* Rome par ses Prédecesseurs.

*Jean IX.* Le Pape proposa ensuite les Articles suivans.

Premierement, la confirmation de ce qui venoit d'être ordonné dans le Concile de Rome touchant l'affaire de Formose.

Secondement, la punition des violences exercées sur le Territoire de l'Eglise de Rome, qui l'avoient obligé d'avoir recours à l'Empereur.

Troisièmement, le renouvellement du Traité fait entre le S. Siege & l'Empereur Guy, pere de Lambert.

Quatrièmement, Que les Edits qui se trouvoient n'être pas conformes aux conditions de ce Traité fussent révoquez.

Cinquièmement, Que les biens donnez par des Lettres du Prince au préjudice de ce même Traité, seroient rendus à l'Eglise.

Sixièmement, Que l'Empereur empêchera les Ligues que les Romains, les Lombards & les François ont fait ensemble contre les interêts du S. Siege & de l'Empire.

En dernier lieu, Que l'Empereur protegera l'Eglise de Rome; qu'il empêchera qu'elle ne soit molestée, & qu'il emploiera ses soins pour lui faire avoir ses revenus ordinaires qui sont dissipéz.

Ces Articles aiant été approuvez par les Evêques, le Pape leur recommanda d'indiquer un Jeûne & des Litanies solennelles, quand ils seroient de retour dans leurs Diocèses.

*Lettres de Jean X.* Nous avons trois Lettres de Jean X. qui regardent les affaires de France. Les deux premières concernent l'affaire d'Hilduin, que

Charles le Simple avoit fait chasser de l'Evêché de Liege. Cet homme appuyé par Giselbert, qui tenoit une partie de la Lorraine contre

*Lettres*

*de Jean*

*X.*

Charles le Simple, & par Henri l'Oiseleur Roi de Germanie, s'étant fait ordonner Evêque de Tongres ou de Liege par Herman Archevêque de Cologne, s'étoit mis en possession de cet Evêché, & en avoit pillé les biens. Charles le Simple nomma à cet Evêché Richer, & le fit élire par une partie du Clergé & du Peuple de Liege, qui l'étoit venu trouver pour se plaindre des violences d'Hilduin. Ce Prince écrivit là-dessus une Lettre à tous les Evêques de son Roiaume, dans laquelle il fait voir par les Capitulaires & par les Canons, qu'Hilduin est indigne d'être Evêque. 1<sup>o</sup>. Parce qu'il est rebelle & infidèle à son Prince. 2<sup>o</sup>. Parce qu'il s'est fait ordonner par brigue & par violence. 3<sup>o</sup>. Parce qu'il a pillé les tresors de l'Eglise de Liege, pour les donner à ceux qui l'avoient fait ordonner. 4<sup>o</sup>. Parce qu'il a supposé que le Roi lui avoit donné l'Evêché de Liege. 5<sup>o</sup>. Parce qu'ayant été cité par trois fois par Herman pour comparoître à son Synode, il n'y a point satisfait. Après cet Exposé Charles exhorte les Evêques de son Roiaume de se joindre avec lui pour chasser cet Intrus, de l'Eglise de Liege.

*Lettre de*

*Charles le*

*Simple*

*touchant*

*Hilduin.*

Il y a apparence qu'il écrivit aussi au Pape Jean X. sur cette affaire, & que ce fut en conséquence que ce Pape écrivit à Herman de citer à Rome Hilduin & Richer, & d'y venir lui-même, afin qu'il jugeât ce differend; ce qu'il fit sçavoir à Charles le Simple par une autre Lettre. Les deux Contendans obeïrent & alle-

*Lettres  
de Jean  
X.*

rent tous deux à Rome, où la cause fut jugée en faveur de Richer, qui fut ordonné Evêque de Liege par le Pape, & Hilduin excommunié. Cette querelle commença l'an 920. & finit l'an 922.

La troisième Lettre du Pape Jean X. est adressée aux Evêques de la Première Narbonnoise. L'Eglise de Narbonne qui en est la capitale, étant vacante, Agius avoit été élu canoniquement; mais un homme puissant appelé Gerard, s'étoit emparé de cet Archevêché, aiant supposé de fausses Lettres du Pape. Jean X. les desavouë dans cette Lettre, & déclare qu'il ne lui en a point voulu donner quand il est venu à Rome, quoiqu'il ne scût pas sa malice & ses fourberies: mais que depuis en aiant été informé pleinement, il leur ordonne de ne plus le reconnoître pour Evêque, puisqu'il n'a été ni élu par le Clergé & le peuple de la Ville, ni ordonné par les Evêques de la Province. Il donne par la même Lettre le Pallium à Agius.

Il nous est aussi resté trois Lettres de Leon VII.

*Lettres  
de Leon  
VII.*

La première est adressée à Hugues Duc de France, & Abbé de S. Martin de Tours. Il y ordonne, sous peine d'excommunication, qu'on ne laissera point demeurer ni même entrer de femmes dans l'enceinte de ce Monastere.

La seconde est adressée à Gerard Archevêque de Lorch en Allemagne. Il lui accorde le Pallium, & lui permet de s'en servir non seulement aux jours de la Consécration du saint Chrême & de la Resurrection de Notre Seigneur, mais encore aux jours des Fêtes de Noël, de la Vierge, des Apôtres, de S. Jean-

Baptiste , de S. Laurent , de S. Estienne , & des Saints dont les corps résident dans son Eglise , & au jour de son Sacre & de la Dédicace de l'Eglise , pendant la consecration des Evêques & des Prêtres , & les Sermons aux Neophites. Il l'exhorte de faire en sorte que la sainteté de ses mœurs réponde à la dignité de cet ornement , & fait là-dessus une morale tres-édifiante.

*Lettres  
de Leon  
VII.*

Ce Gerard étant ensuite venu à Rome , consulta le Pape touchant plusieurs questions , sur lesquelles il fit une Réponse adressée aux Evêques de France & d'Allemagne. La premiere de ces questions est touchant les Devins , les Enchanteurs & les Malfaiteurs , s'il les faut recevoir à la pénitence : le Pape répond que les Evêques doivent les attirer à la pénitence par leurs exhortations , afin qu'ils vivent plutôt en pénitens , que de mourir comme criminels. Il ajoute que s'ils méprisent les jugemens Ecclesiastiques , ils doivent être punis suivant la rigueur des Loix civiles. La seconde Question est si les Evêques doivent dire *Pax vobis* , ou *Dominus vobiscum* ; le Pape répond qu'il faut suivre la coûtume de l'Eglise de Rome , dans laquelle on dit *Pax vobis* les jours de Dimanche , les principales Fêtes , & les jours des Fêtes des Saints , dans lesquels on dit aussi le *Gloria in excelsis* , & qu'on dit *Dominus vobiscum* dans le temps du Carême , des Quatre-Temps , des Vigiles des Saints & les jours de Jeûne. La troisième Question est de sçavoir s'il faut dire l'Oraison Dominicale à la Benediction de la Table ; le Pape répond que non , parce que

*Lettres  
de Leon  
VII.*

les Apôtres la recitoient pour consacrer le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. La quatrième est touchant les Mariages avec la Commere ou la Filleule ; le Pape répond qu'ils sont défendus. La cinquième regarde les Prêtres qui se marioient publiquement ; le Pape ordonne qu'ils seront privez de leur dignité , mais que leurs enfans n'en souffriront pas. La sixième , si les Corevêques pourront consacrer des Eglises , ordonner des Prêtres , ou confirmer ; le Pape le défend , suivant le Canon dixième du Concile d'Antioche. La septième est touchant ceux qui épousent leurs parentes sans le sçavoir , qui ensuite l'ayant sçû , s'en confessent au Prêtre ; le Pape ordonne qu'ils seront separez & mis en pénitence. La dernière regarde ceux qui pillent les Eglises ; le Pape déclare que les Evêques se doivent servir contre eux de toute l'autorité que Dieu leur a mise en main. Il ajoûte à la fin de cette Lettre , qu'il fait Gerard son Vicaire en Allemagne ; & exhorte les Evêques de se joindre avec lui pour réformer les abus , que les incursions des Payens & la persécution des mauvais Chrétiens ont introduits.

Ces Lettres de Leon sont assez bien écrites & pleines de bonnes maximes , & confirment le jugement que Flodoard a porté de ce Pape , qu'il étoit un grand Serviteur de Dieu.

*Lettre  
d'Agapet  
II.*

Le Pape Agapet II. régla par une Lettre , qui est venue jusques à nous , le differend qui étoit entre l'Eglise de Lorch , & celle de Salzbourg , touchant le droit de Metropole , en accordant la préséance à l'Archevêque de Lorch , dont le Siege est la plus ancienne Me-

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 61  
Tropole , avec la Jurisdiction sur la Pannonie  
Orientale & sur le País des Avarois , des Mo-  
raves & des Sclavons , & en laissant à l'Ar-  
chevêque de Salzbourg , dont le Siege avoit été  
érigé en Archevêché par Leon III. la Pannonie  
Occidentale.

Il y a encore une Lettre de ce Pape , qui est un  
Privilege en faveur de l'Abbaïe de Cluny.

On a deux Lettres de Jean XII. l'une par *Lettres*  
laquelle il accorde le Pallium à Dunstan Ar- *de Jean*  
chevêque de Cantorbie ; & l'autre par laquelle *XII.*  
il excommunie Isuard & ses Adherans , qui s'é-  
toient emparez des terres & des biens que  
l'Abbaïe de S. Simphorien avoit en Provence.

Il y a quatre Lettres de Jean XIII.

La premiere est adressée aux Evêques de Bre- *Lettres*  
tagne , qu'il exhorte à reconnoître l'Archevêque *de Jean*  
de Tours pour leur Metropolitain. *XIII.*

La seconde est adressée à Etgar Roi d'Angle-  
terre , par laquelle il lui promet de chasser de  
l'Eglise de Winchester les Chanoines qui me-  
noient une vie scandaleuse , & de mettre des  
Moines à leur place.

La troisième & la quatrième sont deux Privi-  
leges qu'il accorda , l'un au Monastere bâti par  
Berenger Evêque de Verdun ; l'autre au Monaste-  
re de S. Remy de Reims.

Le Pape Benoît VII. confirma par sa Lettre *Lettre de*  
aux Evêques de France & d'Allemagne , le Ré- *Benoît*  
glement fait en faveur de l'Eglise de Lorch par *VII.*  
son Prédecesseur Agapet , & envia le Pallium  
à Pilgrin qui en étoit Archevêque.

On donne le nom de Lettres de Jean XV. à un *Lettres de*  
Traité de Paix entre Ethelrede Roi des Saxon ; *Jean XV.*

Occidentaux , & Richard Duc de Normandie : à une Monition que ce Pape fait à Arnoul & à Baudouin Comtes de Flandres, de rendre les biens appartenans à l'Abbaye de S. Riquier ; & à un Avertissement semblable aux Evêques de Picardie, d'en procurer la restitution.

*Lettres  
de Gre-  
goire V.*

Gregoire V. restitua à Jean Archevêque de Ravenne , l'Eglise de Plaisance , qui avoit été érigée par son Prédécesseur en Archevêché , & lui soumit celle de Montferrat ; c'est le sujet de la premiere Lettre de ce Pape.

Par la seconde il donne le Pallium à Gerbert Archevêque de Ravenne , & confirme & accorde divers Privileges à cette Eglise.

La troisième Lettre de ce Pape est un Privilege qu'il accorde à l'Abbaye de S. Ambroise de Milan.

La quatrième est adressée à la Reine Constance femme de Robert Roi de France , qu'il exhorte de faire punir ceux qui avoient pillé & brûlé les terres d'un Evêque de France appelé Julien.

Voilà tout ce qui nous reste des Ecrits des Papes qui ont tenu le S. Siege pendant le dixième Siecle.

*Ratherius  
Evêque  
de Verone*

Entre les Hommes illustres qui ont fleuri dans l'Italie en ce Siecle , il n'y en a point de plus celebre que Ratherius Evêque de Verone. La vie de cet homme est singuliere par le grand nombre d'accidens qui l'ont traversée. Il étoit Moine de l'Abbaye de Lobbes , où il se rendit recommandable par l'étude des belles Lettres. Hcurieux , s'il fût demeuré en repos dans ce Port salutaire , sans s'exposer , comme il fit , aux tem-

pêtes du monde : mais soit qu'il fût appelé à *Ratherius*  
 un autre état, à cause de sa capacité, soit qu'il *Evêque*  
 eût quelque autre engagement, il suivit la for- *de Verone*  
 tune de cet Hilduin qui s'étoit emparé de l'E-  
 vêché de Liege, & qui en avoit été dépoüillé.  
 Celui-ci s'étoit retiré en Italie, & après la mort  
 de Notger Evêque de Verone, il avoit été mis  
 en possession de cet Evêché par le Roi Hugues,  
 qui lui promit de l'élever à un Siege plus con-  
 siderable quand l'occasion s'en présenteroit, &  
 de donner alors celui de Verone à Ratherius.  
 Peu de temps après ce Prince aiant résolu de  
 transferer Hilduin à Milan, envoya Ratherius à  
 Rome pour faire approuver cette translation  
 au Pape Jean XI. Pendant que Ratherius fai-  
 soit cette négociation à Rome, le Roi Hugues  
 changea de volonté, & destina l'Archevêché  
 de Milan pour quelque autre. Cependant Ra-  
 therius ne laissa pas de rapporter de Rome une  
 Lettre par laquelle le Pape approuvoit l'Intro-  
 nisation d'Hilduin dans l'Archevêché de Milan,  
 & lui accorderoit le Pallium, & une autre par  
 laquelle il demandoit en son nom & au nom  
 de l'Eglise de Rome, que Ratherius fût fait  
 Evêque de Verone. Cela déplut au Roi Hugues,  
 qui avoit alors d'autres desseins : cependant il  
 ne put pas le refuser aux prieres du S. Siege  
 & des Seigneurs qui étoient auprès de lui. Il  
 l'accorda d'autant plus facilement, que Ra-  
 therius étant alors malade, il crût qu'il mourroit  
 bien-tôt : mais il revint de sa maladie, & fut  
 ordonné Evêque l'an 931. Hugues fort en co-  
 lere contre lui, jura qu'il n'auroit pas lieu de  
 se réjouir de son Ordination, & voulut l'obliger

*Ratherius* de se contenter d'une certaine portion du re-  
*Evêque* venu de son Eglise, & lui faire prêter serment  
*de Verone* qu'il n'en demanderoit pas davantage pendant  
 son Regne & pendant celui de son fils. Ra-  
 therius n'ayant point voulu consentir à une con-  
 dition si déraisonnable, ce Prince le fit perfec-  
 cuter, & chercha des prétextes pour le chasser.  
 La guerre d'Arnoul lui en fournit une occasion  
 favorable; car ce Prince s'étant rendu maître  
 de Verone, Ratherius fut accusé d'avoir été  
 de son parti; & quand Hugues eut repris cette  
 Ville, il le fit mettre dans la Tour de Pavie,  
 où il fut deux ans & demi prisonnier. En étant  
 délivré il fut obligé d'aller en exil, où il passa  
 cinq années, après lesquelles il revint en Italie,  
 dans l'esperance de rentrer dans son Eglise.  
 En revenant il tomba entre les mains de Be-  
 rengier, qui le tint trois mois & demi en pri-  
 son par les conseils de Manassès: ensuite il fut  
 mené à Verone & reçu par Milon Comte de  
 cette Ville. Il y demeura deux ans sous la do-  
 mination de ce Comte, qui ne lui laissa aucune  
 liberté. Pendant ce temps Manassès Archevê-  
 que d'Arles, transferé à Milan, s'avisa d'or-  
 donner un homme pour l'Eglise de Verone, &  
 quelque temps après Ratherius receut un ordre  
 de l'Empereur Lothaire de se retirer. Il fit vo-  
 lontiers, dit-il, pour obeir à cet ordre, ce qu'il  
 auroit fait de lui-même, s'il ne lui eût été dé-  
 fendu par l'Evangile, de quitter son Troupeau.  
 Il ne marque point où il se retira cette fois-là:  
 mais l'Abbé Fulcuin nous apprend qu'il demeura  
 quelque temps en Provence auprès du fils d'un  
 homme puissant nommé Roësteing; qu'ensuite  
 il

Il retourna à Lobes , où il fut bien reçu de *Ratherius*  
 Riquier qui vivoit encore ; & qu'enfin il fut *Evêque*  
 appelé par l'Empereur Othon , qui le mit au-  
 près de son frere Brunon. Celui-ci aiant été *de Verone*  
 fait Archevêque de Cologne l'an 953. fit don-  
 ner à Ratherius l'Evêché de Liege , vacant par  
 la mort de Farabert , qui avoit succédé à Hugues,  
 successeur de Riquier : mais comme le malheur  
 le suivoit par tout , il eut un parti puissant con-  
 tre lui , qui le déposséda deux ans après , &  
 mit en sa place un homme de qualité de ce  
 pais , nommé Baudry. Malgré ces traver-  
 ses , il voulut rentrer dans son Evêché de  
 Verone , & il le tenta quand Othon vint en  
 Italie la seconde fois. Il y trouva d'abord de  
 la difficulté , parce que la place étoit rem-  
 plie par le petit fils de Milon , dont l'Ordina-  
 tion avoit été confirmée par le S. Siege : Ce-  
 pendant il insista , écrivit fortement au Pape  
 Jean XII. & aux Evêques de France & d'Alle-  
 magne , en appella même à un Concile , & fit  
 tant , qu'il fut rétabli dans un Synode tenu à  
 Paris. Mais il ne fut pas plutôt remis sur son  
 Siege , qu'il eut de nouvelles querelles à démê-  
 ler avec ses Clercs ; de sorte qu'il prit resolu-  
 tion de se retirer. Vers l'an 966. il vint en  
 France , où il acheta des terres , & trouva moyen  
 d'avoir les Abbayes de S. Amand d'Aumont , &  
 d'Alne. Il mourut dans cette dernière l'an 972.

Cet Evêque a composé plusieurs Traitez ,  
 dont une grande partie a été recouvrée , &  
 donnée au Public par le Pere Dachery dans le  
<sup>second</sup>  
 premier Tome de son Spicilege.

Le premier a un titre assez bizarre : il est in-  
 X. Siecle.

*Ratherius* intitulé *Livre des Perpendicules de Ratherius de*  
*Evêque Verone, ou la Vision d'un voleur pendu entre*  
*de Verone.* plusieurs autres. Il est adressé à Hubert Evêque  
 de Parme, & il y reprend le mépris que les  
 Clercs faisoient des Canons. L'Ouvrage est di-  
 visé en deux parties. Dans la premiere il se  
 plaint de ce qu'il a été chassé autrefois par les  
 Clercs de son Eglise, qui ne pouvoient souffrir  
 qu'il se mêlât de la distribution des revenus  
 Ecclesiastiques de son Diocese, quoique ce soit  
 une partie du devoir des Pasteurs, & qui vou-  
 loient qu'il n'exerçât aucune autre fonction que  
 celle de consacrer le Chrême & de confirmer.  
 Fatigué par leur rebellion continuelle, il entre-  
 prend dans cet Ecrit de montrer que leur en-  
 treprise est un mépris formel des Canons; &  
 pour le prouver, il commence par faire un Re-  
 cueil de ceux qui concernent l'autorité des Evê-  
 ques, & qui leur donnent l'administration des  
 biens de leurs Eglises. Il fait voir ensuite par  
 un raisonnement que les Evêques n'étant pas  
 seulement obligez de nourrir spirituellement,  
 mais encore corporellement leurs Troupes,  
 c'est à eux à connoître de l'état & de la distri-  
 bution des biens Ecclesiastiques, pour les par-  
 tager entre les Clercs selon l'équité & la justice.  
 Il montre que cette équité est violée dans le  
 partage qui s'en fait dans l'Eglise de Verone;  
 parce que les plus puissans en prennent la meil-  
 leure partie, & s'enrichissent aux dépens des  
 autres, & que les Prêtres & les Diacres les  
 gardent pour eux, sans en faire part aux autres  
 Clercs. Il ajoûte que ces derniers, pour les-  
 quels il parle, s'en soucient peu, pour deux

raisons : La premiere , parce qu'ils sont bien-  
 aises d'avoir ce prétexte pour ne rendre aucun  
 service à l'Eglise : la seconde, parce qu'ils espe-  
 rent que dans la suite ils auront le même avan-  
 tage. Comme on lui opposoit que l'Eglise de  
 Verone étoit dans un usage contraire , il sou-  
 tient qu'on ne doit pas préférer une mauvaise  
 coutume à la disposition des Canons & aux  
 Loix de l'Eglise. On lui objectoit encore qu'il  
 étoit indigne d'un Evêque de se rabaisser jus-  
 qu'à partager entre des Clercs , du bled , du  
 vin & de l'argent , & de donner à chacun leur  
 portion. Il répond à cet inconvenient , qu'il n'est  
 pas nécessaire que l'Evêque le fasse par lui-même ,  
 mais qu'il peut le faire par ses Prêtres &  
 par ses Diacres , s'il en trouve de fidelles ; ce  
 qu'il autorise par l'exemple des Apôtres , qui  
 se sont servis de Diacres pour la distribution des  
 Aumônes qui se faisoient par leur ordre , & par  
 la conduite de S. Sixte , qui chargea S. Laurent  
 de la distribution des Tresors de l'Eglise : sur-  
 quoi il remarque que S. Laurent parlant à saint  
 Sixte , lui dit qu'il a dépensé ses Tresors , ap-  
 pellant les tresors de l'Eglise , les Tresors de  
 l'Evêque ; parce que l'Evêque est comme le  
 mary de l'Eglise. Il prouve la même chose par  
 les Loix civiles , qui donnent aux Evêques le  
 pouvoir de traiter des immunités de l'Eglise. Il  
 se déclame ensuite contre le mépris general que  
 font tous les Chrétiens , depuis le dernier des  
 Laïques , jusques au Souverain Pontife , des  
 Canons & des Loix de l'Eglise ; & il s'emporte  
 avec chaleur contre la vic déreglée des Ec-  
 clesiastiques de son temps , qui ne faisoient

*Ratherius  
 Evêque  
 de Verone*

*Ratherius  
Evêque  
de Verone.*

aucune difficulté de violer ouvertement les Canons dans les grandes choses comme dans les petites. Il les reprend avec aigreur, & les accuse de plusieurs desordres, qu'il décrit d'une maniere naïve. Il parle contre les gens de qualité, que l'on destine aux dignitez Ecclesiastiques, & que l'on y élève par toutes sortes de voyes, quelque indignes qu'ils en soient : Il les appelle des voleurs, de faux Pasteurs, dont la benediction se change en malediction ; des gens mille fois excommuniés par les Canons, qui rendent méprisables l'autorité des Evêques, & qui sont cause qu'on ne fait aucun cas de leurs excommunications, ni de leurs absolutions.

Dans la seconde Partie de ce Traité, *Ratherius* attaque en particulier l'impudicité des Clercs, qui étoit si grande de son temps, que l'on ne pouvoit, dit-il, trouver presque personne digne d'être ordonné Evêque, ni d'Evêque digne d'ordonner les autres. Il remarque que de toutes les Nations, les Italiens sont ceux qui ont le plus de mépris pour les Canons, & le moins d'estime pour les Clercs : la raison qu'il en rend, c'est que les Ecclesiastiques de leur país sont les plus déreglez dans leur conduite, les plus immodestes dans leur extérieur, & les moins appliquez à leur devoir. Il en conte des histoires horribles, & les accuse principalement d'infame commerce avec les femmes. Sur la fin il leur fait entendre qu'il y a encore lieu de faire pénitence, & les y exhorte. Cet Ouvrage a été composé par *Ratherius* quelque temps après qu'il fut rétabli pour la dernière fois dans l'Evêché de Verone par l'Empereur *Othon* vers l'an 962.

Le second Traité est intitulé : Conclusion de- *Ratherius*  
 liberative faite à Liege. Il y apporte quarante *Evêque*  
 raisons , pour lesquelles il se croit obligé de ne *de Verone;*  
 pas renoncer ou formellement ou tacitement au  
 gouvernement de son Troupeau , & de ne pas  
 l'abandonner à ceux qui le lui ont ravi. Ces  
 raisons sont vives & courtes , en forme d'Apho-  
 rismes : il dit sur la fin qu'il s'en est servi au-  
 trefois pour l'Evêché de Liege ; mais que les  
 seize premieres peuvent aussi s'appliquer à celui  
 de Verone. Il finit par une imprécation con-  
 tre ceux qui continueront de le fatiguer & de  
 l'inquieter. Cet Ouvrage est écrit dans le temps  
 qu'il sollicitoit son rétablissement dans l'Evêché  
 de Verone.

Le troisième Traité est intitulé : *Qualitatis*  
*conjectura cujusdam*. Il y expose , sous un nom  
 inconnu , tout ce que ses ennemis disoient de  
 lui , & comment ils tournoient toutes ses actions  
 en mal. C'est une raillerie continuelle de leur  
 malignité ; il est écrit sur la fin de sa vie quand  
 il eut pris résolution de se retirer : car il y ré-  
 marque qu'il y a quarante ans qu'il a commen-  
 cé à rechercher d'être puissant & d'avoir de  
 l'autorité , sans qu'il ait pu y réussir. Il se  
 plaint enfin que l'Empereur même l'avoit aban-  
 donné.

Le Traité suivant est composé sur la discorde  
 qui s'éleva entre lui & le Clergé de Verone  
 après son rétablissement : Il dit qu'elle n'est pas  
 nouvelle , & qu'elle a commencé dès le temps  
 de son Ordination ; qu'elle est venuë. 1<sup>o</sup>. De  
 ce que ses mœurs & celles de ses Clercs sont  
 fort opposées. 2<sup>o</sup>. De ce qu'il a voulu préférer

*Ratherius* l'observation des Canons aux usages introduits  
*Evêque* par le Diable. 3°. De ce qu'il leur a défendu  
*de Verone.* d'avoir chez eux des femmes, suivant l'Ordon-  
 nance du Concile de Nicée. 4°. De ce qu'il  
 n'a pas voulu souffrir le partage inégal des biens  
 Ecclesiastiques entre les Clercs. Que c'est cette  
 dernière raison qui a donné occasion à la dis-  
 corde qui est entre lui & eux, comme il l'a  
 déjà expliqué dans la Lettre écrite à Hubert,  
 (c'est son premier Traité.) Il crie fortement  
 contre le déreglement general de tous les Clercs,  
 qu'il décrit avec trop peu de précaution. Il dit  
 qu'il est entré dans cette discussion du partage  
 des biens de son Eglise, parce que les Clercs  
 qui avoient reçu ordre de l'Empereur de quit-  
 ter le commerce qu'ils avoient avec les femmes,  
 s'en étoient excusés sous prétexte de leur pau-  
 vreté: que c'est la raison pour laquelle il avoit  
 voulu entrer dans ce détail, afin qu'ils pussent  
 tous avoir de quoi vivre.

Le Traité Apologetique de *Ratherius*, n'est  
 pas une Apologie de toute sa vie; mais il y  
 rend seulement raison de l'emploi qu'il avoit  
 fait d'une somme que l'Empereur lui avoit mise  
 entre les mains pour rétablir l'Eglise de saint  
 Zenon. Un de ses ennemis, appelé *Marcien*,  
 y trouvoit à redire, & eût voulu qu'il l'eût  
 distribuée aux pauvres. *Ratherius* fait voir qu'il  
 ne le devoit pas. 1°. Parce qu'elle étoit desti-  
 née pour le rétablissement de l'Eglise. 2°. Par-  
 ce qu'il n'y avoit pas un grand nombre de pau-  
 vres dans son Diocèse, & que plusieurs per-  
 sonnes contribuoient à leur assistance; au lieu  
 qu'il y avoit plusieurs Eglises détruites, ou en

tres-mauvais état , pour le rétablissement de-  
 quelles on ne donnoit rien ; qu'ainsi il avoit  
 crû y pouvoir même employer une partie de la  
 portion des biens Ecclesiastiques destinez pour  
 les pauvres. Il rapporte que son ennemi avoit  
 osé aller à Rome sans sa permission , & qu'il y  
 avoit obtenu par argent des Lettres du Pape,  
 qui l'excommunioient & les Evêques ses succes-  
 seurs , s'ils se mêloient de la distribution des  
 biens Ecclesiastiques. Il dit qu'il ne se peut faire  
 que cette excommunication ne cause du trou-  
 ble ; parce que s'il méprise l'anathème du Saint  
 Siege , c'est un mauvais exemple qu'il donne ;  
 mais aussi que s'il y obéit , il ne sera plus Evê-  
 que ; parce que qui dit un Evêque , dit un sur-  
 veillant , non seulement sur les choses spirituel-  
 les , mais aussi sur les biens temporels de son  
 Eglise , ainsi qu'il est ordonné par une infinité  
 de Canons. Ce Traité a été composé par Ra-  
 therius après son dernier rétablissement.

*Ratherius*  
*Evêque*  
*de Verone*

Le suivant est du même temps. C'est un Dis-  
 cours à ses Clercs , dans lequel il leur repro-  
 che leur rebellion. Il y dit qu'il avoit resolu de  
 les excommunier , comme ils le meritoient ;  
 mais qu'il avoit differé de le faire , dans l'espe-  
 rance qu'il avoit qu'ils se corrigeroient ; qu'il  
 attendoit un Commissaire de la part de l'Em-  
 pereur , qui feroit rapport à Sa Majesté des rai-  
 sons des uns & des autres , sur lesquelles l'Em-  
 pereur ordonneroit ce qu'il lui plairoit , & qu'il  
 suivroit ses ordres.

Ce Traité est suivi d'une Chartre , par la-  
 quelle Ratherius institué des Clercs seculiers  
 dans un Monastere , à la place de l'Abbé & des

*Ratherius* Moines, qu'il avoit été obligé de chasser à cause de leur déreglement. Il y ordonne qu'ils chanteront l'Office, & qu'on leur distribuera à chacun une certaine quantité de bled, de vin, de legumes & d'argent, sans qu'ils partagent les terres & les vignes.

L'Ouvrage suivant est une Ordonnance de *Ratherius*, contre un Mariage du fils d'un Clerc de l'Eglise de Verone, fait un Dimanche de Carême. Il déclare que c'est contre l'ordre, & qu'il ne faut point celebrer le Mariage ni pendant le Carême ni les jours de jeûne, ni les Dimanches & les Fêtes; & enjoint à tous ceux qui sont tombez dans cette faute, de jeûner pendant quarante jours; c'est à dire, que si les autres Fidèles mangent à neuf heures, d'attendre à manger à midi: s'ils ne mangent qu'à midi, d'attendre jusqu'à trois heures: & s'ils ne mangent pas avant trois heures, d'attendre jusqu'au soir. Il les exhorte aussi de faire des aumônes pendant ce temps. Il proteste qu'il fera la même pénitence pour avoir été si longtemps à s'opposer à ce déreglement. Il excommunie les coupables qui ne voudront pas faire cette pénitence, & déclare que Dieu les damnera pour toujours.

On trouve après ce Traité cinq Lettres de *Ratherius*. La premiere est adressée à *Martin* Evêque de Ferrare, à qui il mande que ses Clercs l'accusent de plusieurs fautes, & particulièrement d'ordonner des enfans pour de l'argent: Il l'exhorte à se reconnoître, & à changer de conduite.

La seconde est écrite au nom de tout le

Clergé de Verone , & adressée à celui qui est sur le Saint Siege Apostolique , au Senat , & à tous les Fidèles de l'Eglise de Rome : elle a été composée par *Ratherius* quelque temps après son rétablissement , c'est à dire vers l'an 963. pendant la querelle de Jean XII. avec l'Empereur : C'est pourquoi il ne nomme pas dans l'adressé de sa Lettre, mais seulement en general , l'Evêque qui est sur le S. Siege Apostolique, quel qu'il soit. *Domino sancta Romana Sedis, quicumque est, Apostolico.* Il demande dans cette Lettre de quelle maniere on doit en agir avec ceux qui ont reçu des Ordres dans le Clergé de Verone pendant que cette Eglise a été gouvernée par des Intrus. Il fait un Recueil des Canons , qui déclarent ces Ordinations nulles : cependant il dit au nom de son Clergé , que leur Evêque s'en rapportant entierement à la décision du S. Siege, ils le prient instamment de vouloir les secourir, & les traiter favorablement dans cette occasion.

La Lettre qui suit précède en date celle dont nous venons de parler, aiant été écrite au Pape Jean XII. par *Ratherius* en son nom, pour demander son rétablissement. Il appelle le Pape l'Evêque du premier Siege , c'est à dire , de Rome, Archevêque des Archevêques, & Pape Universel, si l'on peut donner justement ce nom à aucun homme mortel. Il y décrit ses malheurs & son Histoire, & prie le Pape de juger s'il doit être Evêque de Verone ou non.

La quatrième Lettre écrite sur le même sujet que la précédente , est adressée aux Evêques

*Ratherius  
Evêque  
de Verone.*

d'Italie , de France, & d'Allemagne ; il y implore leur assistance , & appelle son adversaire à un Concile , afin que sa cause y soit jugée.

La cinquième est imparfaite ; c'est une Epître dédicatoire de quelque Ouvrage , adressée à un Evêque.

Ces Lettres particulieres sont suivies d'une Lettre Synodique , que Ratherius publia dans un Synode qu'il tint après son dernier rétablissement , pour instruire son Clergé qui étoit dans une ignorance grossiere. Il leur recommande d'abord d'apprendre par cœur le Symbole des Apôtres , celui que l'on chante à la Messe , & le Symbole de S. Athanase. Il leur explique ensuite les Mysteres des principales Fêtes de l'Année , les exhorte à dire la Messe, & à communier les Fêtes & Dimanches ; & avertit ceux qui veulent être Prêtres de ce qu'ils doivent sçavoir & pratiquer , pour recevoir l'Ordination ; ce qui se réduit à apporter leur Extrait Baptistaire , s'ils sont libres & du Diocèse : s'ils sont nés Esclaves , leurs Lettres de liberté ; & s'ils sont d'un autre Diocèse , des Lettres de recommandation de leur Evêque , qu'on appelle Lettres formées : à sçavoir par cœur & à pouvoir expliquer le Symbole , l'Oraison Dominicale , lire distinctement & expliquer l'Epître & l'Evangile : à sçavoir administrer les Sacremens du Baptême de la Pénitence & de l'Onction des malades , & pratiquer les Ceremonies pour la sepulture des morts , pour la benediction du sel & de l'eau ; à ne pas ignorer le Chant & le Calendrier , & à avoir un Martyrologe & un Pénitentiel. Il ajoute qu'il n'en ordonnera

aucun , qui n'ait passé quelque temps dans sa *Ratherius*  
 Ville , ou dans quelque Monastere , ou sous la *Evêque*  
 conduite de quelque homme sçavant , & qu'il *de Verone.*  
 n'ait quelque peu de Lettres. Il avertit ses Clercs  
 que les biens Ecclesiastiques étant partagez en  
 quatre portions , dont il n'y en a qu'une qui  
 leur appartienne , ils ne doivent pas entrepren-  
 dre sur celles de la Fabrique, de l'Evêque , & des  
 Pauvres. Il ordonne qu'on observera reguliere-  
 ment le jeûne du Carême tous les jours égale-  
 ment , à l'exception des Dimanches ; que pen-  
 dant l'Avent on s'abstiendra de manger de la  
 chair & de l'usage du Mariage. Il veut que  
 cette derniere abstinence soit aussi observée  
 dans les Octaves de Pâques & de la Pentecôte,  
 dans le temps des Prieres publiques , les veilles  
 de toutes les Fêtes , tous les Vendredis & les  
 nuits & les jours de Dimanches ; que l'on  
 jeûne jusqu'à None pendant toute la Semaine  
 Sainte ; que le Samedi Saint aucun Prêtre ne  
 dise la Messe avant dix heures , & n'entrepren-  
 ne de baptiser solennellement. Il déclare que  
 les Prêtres peuvent donner la pénitence & l'ab-  
 solution des crimes secrets , mais qu'ils doivent  
 s'adresser à l'Evêque pour les publics. Enfin il  
 veut qu'on remette les Fêtes qui tombent en  
 Carême , à l'exception de celles des Saints dont  
 les corps reposent dans l'Eglise. On a inseré  
 dans cette Lettre Synodique un Discours conte-  
 nant aussi plusieurs Avis & Instructions pour  
 les Ecclesiastiques , lequel est attribué au Pape  
 Leon IV. & à S. Ulric. Il est assez visible,  
 qu'il est ici hors d'œuvre ; mais il n'est pas fa-  
 cile de dire à qui il doit appartenir.

*Ratherius*  
*Evêque*  
*de Verone.*

Le Traité de Ratherius, intitulé Itineraire du Voyage de Rome, est une menace qu'il fait à ses Clercs d'aller à Rome, & de les y accuser, afin de les retenir dans leur devoir. Il dit qu'ils sçavent bien qu'il a dessein d'aller à Rome, mais qu'ils ne sçavent pas le sujet de son voyage : qu'il n'y va point pour y faire ses prieres, aiant lû dans l'Evangile, que le temps est venu qu'on n'adorera plus Dieu sur cette Montagne, ni à Jerusalem, & que Dieu étant un Esprit, il le faut adorer en esprit & en verité, ce que chacun peut faire chez soi. Qu'il n'y va point non plus par ordre de l'Empereur, parce qu'il n'en a point receu d'y aller, mais seulement d'y envoyer ses Soldats : qu'il n'y va point encore pour apprendre quelque chose, puisque l'Ecriture lui enseigne ce qu'il doit faire; mais qu'il y va au Synode des Evêques qui doivent venir au Saint Siege par ordre de l'Empereur, pour sçavoir d'eux ce qui concerne la discipline de son Eglise, & particulierement s'il peut souffrir que ses Clercs aient des femmes avec eux. Il remarque qu'il ne peut pas mieux s'adresser qu'à Rome, pour être instruit de ce qu'il doit faire :

» Car, dit-il, sçait-on quelque chose touchant la  
 » discipline de l'Eglise, qui soit ignoré à Rome ?  
 » Là se trouvent les plus excellens Docteurs du  
 » monde ; c'est là qu'ont fleuri les Princes de  
 » l'Eglise Universelle ; c'est là où l'on examine  
 » les Constitutions des Evêques & les Reglemens  
 » des Ecclesiastiques ; où l'on approuve ceux qui  
 » doivent être receus ; & où l'on rejette ceux  
 » qui doivent être rejettez. Rien de ce qui est  
 » cassé là, ne peut subsister ailleurs ; & rien de

ce qui y est réglé, ne peut être cassé. Où pour-  
 rois-je donc mieux m'adresser pour remédier à  
 mon ignorance, qu'à la source de toute sages-  
 se ? Il joint à cette considération l'équité & la  
 justice de l'Empereur, & le merite personel du  
 Pape Jean (c'est le XII. du nom, qui ne mé-  
 ritoit gueres cet éloge) & il espere qu'ils con-  
 voqueront un Synode universel, qu'il souhaite  
 qui soit utile à l'Eglise. Il explique la question  
 qu'il y proposera; sçavoir si ceux qui violent &  
 qui méprisent ouvertement les Canons, doivent  
 être soufferts dans l'Eglise: Il ajoute qu'il veut  
 bien n'y point parler ni des anciennes injures  
 qu'on lui a faites, ni de celles qu'il souffre  
 continuellement; mais qu'il ne pourra pas s'em-  
 pêcher de parler de ce qui s'est passé dans le  
 dernier Synode qu'il a tenu, dans lequel il ne  
 lui a pas été libre de réformer son Clergé, &  
 où l'on n'a eu même aucun égard à sa Lettre  
 Synodique. Il s'étend beaucoup sur la nécessité  
 qu'il y a d'observer les Canons, & est fort em-  
 barassé sur ce que ces Canons défendent aux  
 Clercs, qui ont commis des crimes, de celebrer  
 & de faire les fonctions de leur Ministère:  
 Car, dit-il, s'ils ne confessent pas leurs crimes,  
 ils ont à craindre d'être damnez; & s'ils les  
 confessent, il leur est défendu par les Canons  
 de celebrer. Si cela est, l'Eglise se trouvera dé-  
 pourvuë de Ministres, tant le nombre des mé-  
 chans est grand. Il les exhorte à la pénitence,  
 à reciter une priere qu'il dit avoir trouvée dans  
 les Pseautiers, où l'on demande à Dieu son  
 salut & sa conversion, par l'intercession de la  
 Vierge & de tous les Saints. Cependant la

« Rathe-  
 « rius  
 « Evêque  
 de Verone»

*Ratherius* difficulté restant toujours, il conclut qu'il va à  
*Evêque* Rome pour la faire lever.  
*de Verone.* Ces Traitez de Ratherius sont suivis de quel-

ques Sermons : Le premier & le plus considerable est une longue Instruction sur le Carême. Il y condamne ceux qui ne l'observoient pas régulièrement, soit en ne jeûnant qu'une partie de ce saint temps, soit en faisant des excès, soit en le rompant le Jeudi & le Samedi Saints. Il remarque que de son temps on ne jeûnoit en Carême que jusqu'à l'heure de None : que le Samedi Saint on ne celebroit la Messe chez les Latins, que sur le soir, & qu'on jeûnoit ce jour-là jusqu'après la Messe : mais que chez les Grecs on commençoit la joie de la Fête de Pasques à neuf heures du matin ; que leur Carême étoit plus long. Il recommande ensuite la Priere, l'Aumône & la Pénitence, & fait voir dans quel esprit & de quelle maniere il les faut pratiquer. Enfin il ajoûte à ces Instructions une Dissertation contre l'erreur des Antropomorphites, dans laquelle il avoit trouvé que quelques-uns de ses Prêtres étoient engagez par ignorance, ne pouvant s'imaginer un Dieu qui ne fût corporel. Il fait voir par plusieurs raisons, que Dieu est un pur Esprit : il réfute aussi une opinion folle & superstitieuse, que S. Michel chantoit tous les Lundis la Messe dans le Ciel. Il finit en exhortant son Clergé à vivre réglément.

Ceux dont il avoit combattu les erreurs dans ce Sermon, l'accuserent malicieusement ou par ignorance, d'avoir nié que JESUS-CHRIST eût un corps, & d'avoir condamné la devotion de

ceux qui alloient tous les Lundis entendre la Messe dans l'Eglise de S. Michel : de sorte qu'il fut obligé de s'expliquer, en déclarant qu'il n'avoit point dit que JESUS-CHRIST, c'est à dire, la Sagesse Incarnée, n'avoit point d'yeux, de mains, ni de corps, mais que la Substance Divine n'en avoit point : & qu'il n'avoit pas dit que ce fût mal fait d'aller à l'Eglise de S. Michel, & d'y entendre la Messe ; mais qu'il avoit dit & qu'il soutenoit que c'étoit une folie de dire que S. Michel chantoit la Messe, & une superstition de croire qu'il valoit mieux aller à l'Eglise de S. Michel le Lundi, & le prier en ce jour, qu'en tout autre jour de la Semaine.

*Ratherius  
Evêque  
de Verone*

Le second Discours sur le Carême, est une Exhortation morale à l'abstinence du vice.

Il y a encore quatre Sermons sur la Fête de Pâques, & trois sur celle de l'Ascension, qui contiennent aussi des Instructions morales tres-utiles, tirées la plupart de l'Ecriture & des Peres.

Voila toutes les œuvres de Ratherius, qui sont dans le second Tome du Spicilege. Il y a encore dans le douzième une Lettre du même Auteur sur l'Eucharistie : Il l'écrivit à un Evêque, qui l'ayant rencontré dans une Assemblée d'Evêques tenuë par Conrad, lui avoit demandé s'il avoit chanté la Messe pendant la Semaine. Il se plaint de ce qu'il lui avoit fait cette demande plutôt pour l'éprouver, que par charité ; & lui répond qu'il eût peut-être été à souhaiter qu'ils n'eussent célébré ni l'un ni l'autre le jour de Noël, lui témoignant qu'il n'a

*Ratherius* pas bonne opinion de lui. Il laisse à juger la-  
*Evêque* quelle de deux personnes qui reçoivent l'Eucha-  
*de Verone* ristie indignement est le plus en danger de son  
salut , ou de celle qui la reçoit rarement , ou  
de celle qui la reçoit souvent. Il ajoute que  
s'ils lisoient les Homelies de S. Chrysostome  
sur l'Épître aux Hebreux , peut-être que l'un  
s'abstiendrait entierement de celebrer , & l'au-  
tre de le faire tous les jours. De cette question  
de morale Ratherius passe à une autre de doctri-  
ne , & demande à celui à qui il écrit , s'il en-  
tend figurément ces paroles qu'il profere en  
donnant l'Eucharistie : *Que le Corps de JESUS-  
CHRIST vous serve pour la vie éternelle.* Il  
lui dit que s'il les entend ainsi , son aveugle-  
ment est déplorable ; & il l'assûre qu'il faut  
croire que comme dans les Nôces de Cana en  
Galilée , le changement de l'eau en vin a été  
veritable & non pas figuratif ; de même le vin  
est fait , par la benediction , le vrai Sang de  
JESUS-CHRIST , & le pain , sa vraie Chair , &  
non pas seulement en figure : *Que* si le goût  
& la couleur semblent persuader du contraire,  
il ne faut pas s'y arrêter ; & que comme le li-  
mon dont l'homme a été formé , a changé de  
figure , quoique sa substance soit demeurée ,  
de même il faut croire que quoique la couleur  
& le goût du pain & du vin demeurent , on  
reçoit la vraie Chair & le vrai Sang de JESUS-  
CHRIST : *Que* si l'on demande ce qu'est de-  
venue la substance du pain & du vin , on peut  
répondre que le pain a peut-être été enlevé  
d'une maniere invisible , ou qu'il a été changé  
en chair ; mais que l'Évangile nous apprend  
que

que cette Chair & ce Sang , sont la Chair & le Sang du Corps de JESUS-CHRIST : qu'il ne faut point se mettre en peine du reste , puisque c'est un Myſtere de nôtre Foy : parce qu'en qualité de Myſtere , on ne ſçauoit le comprendre ; & qu'étant de Foi, il faut le croire, & non pas chercher à l'expliquer.

*Ratherius  
Evêque  
de Verone.*

Foulcuin Abbé de Lobes parle de presque tous ces Ouvrages de Ratherius , que nous avons , & fait encore mention de quelques autres qui sont perdus ; ſçavoir, un Traité intitulé le *Combat, ou Meditations du Cœur d'un certain Ratherius Evêque de Verone, & Moine de Lobes* , qu'il écrivit pendant son premier exil , & qu'il adressa aux plus habiles Prélats de son temps : Un Traité intitulé *Frénésie*, parce qu'il y parloit en frénétique, contre Baudry : Des Sermons pour le Jeudi Saint, pour la Fête de la Pentecôte , & pour quelques Fêtes de la Vierge , & plusieurs autres Ouvrages. Le même Auteur ajoute que Ratherius étant à Cumes en exil , & y aiant rencontré un Exemplaire de la vie de S. Ursmar , il en avoit corrigé les solecismes , & l'avoit envoyée à Lobes ; & qu'ensuite étant en Provence , il avoit composé un Livre de Grammaire , qu'il avoit dédié au fils de Roëſting , sous le titre de *Spera-dor-sum* , ou de Sauve-garde du dos.

Le stile de Ratherius est obscur & embarrassé , mais assez pur dans les termes : ses expressions sont vives & picquantes ; il raisonne assez juste. Il ſçavoit les Canons , avoit bien lû les Peres Latins , & se sert fort à propos de leurs autoritez & de leurs principes. Il re-

prend avec aigreur les vices & les déreglemens de son temps , sans épargner personne ; & attaque particulièrement les mœurs corrompues des Ecclesiastiques , qu'il ne fait point de difficulté de découvrir , & de décrire avec des traits fort vifs , & d'une maniere peut-être un peu outrée.

*Atton  
Evêque  
de Verceil.*

Atton Evêque de Verceil ( différent de l'Evêque de Bâle , de même nom , dont nous avons parlé dans le Siecle précédent ) est plus modéré & moins obscur que Ratherius. Il étoit fils d'Aldegaire , & il a gouverné l'Eglise de Verceil depuis l'an 945. jusques vers l'an 960. Ses Ouvrages , qui avoient été long-temps cachés dans la Bibliotheque du Vatican , ont été donnez au Public par le P. Dachery dans le huitième Tome de son Spicilege.

Le premier est un Capitulaire pour le Clergé de son Diocèse , contenant cent Articles , presque tous tirez & copiez des Conciles de Laodicée , de Carthage , de Tolède , & d'autres ; des Decretales des Papes , tant vraies que fausses , & du Capitulaire de Theodulphe , à l'exception d'un tres-petit nombre , dont il est peut-être l'Auteur. Ceux-ci sont le quatrième , dans lequel il ordonne à ses Prêtres , Diacres & Soudiacres , de sçavoir par cœur la Foi Catholique ; c'est à dire , le Symbole de S. Athanase. Le cinquième , qui est un Avertissement general aux Ecclesiastiques de faire leur devoir , & de vivre exemplairement. Le dixième , par lequel il est ordonné que l'on ne consacrerait point le Corps de JESUS-CHRIST , qu'avec une Oblation entiere ; c'est à dire , un pain qui ne

soit point rompu ; & que les Prêtres ne célébreront point la Messe qu'ils ne soient à jeûn. Le dix huitième, touchant l'institution des Caréchumenes, le Baptême des Muets , & l'obligation des Parrains d'instruire ceux qu'ils ont tenus sur les Fonts. Le vingtième, par lequel il est ordonné que dans toutes les Eglises où l'on administre le Baptême , il y aura un Diacre avec le Prêtre ; & enjoint aux Prêtres qui n'en ont point , de choisir au plutôt une personne capable, & de le faire ordonner Diacre. Le vingt-neuvième, qui ordonne les Conférences des Prêtres aux Calendes, coûtume établie dès le neuvième Siecle , comme il paroît par les Capitulaires d'Hincmar & de Riculphe. Le trente-neuvième, qui porte qu'à l'avenir on enjoindra à tous les Evêques de ne plus ordonner de Diares qu'ils ne s'obligent à garder le Célibat. Le soixante-quinzième, par lequel on impose une pénitence à ceux qui par negligence vomiront après avoir receu l'Eucharistie ; & ordonne qu'on brûlera tout ce qui sera rejeté. Le soixante-dix-septième, qui porte que ceux qui auront receu le Baptême ou la Confirmation, s'abstiendront pendant un temps de manger de la viande , & pendant huit jours de l'usage du Mariage ; & que l'on n'ordonnera aucun Clerc qu'il n'ait receu ces deux Sacremens. Et le quatre-vingt-dixième, qui concerne les Pénitences que les Prêtres doivent imposer aux pécheurs publics, & de quelle maniere ils doivent déferer à l'Evêque ceux qui ne veulent pas se soumettre à la Pénitence.

*Atton  
Evêque  
de Verceil,*

Le Traité suivant est sur les persecutions &

*Atton  
Evêque  
de Verceil.*

les vexations que l'on faisoit aux Ecclesiastiques. Il est divisé en trois parties. La première est des vexations qu'on leur fait dans le jugement de leurs personnes. La seconde, de celles qu'on leur fait dans les Ordinations: & la troisième de celles qu'on leur fait dans leurs biens. Il remarque dans le commencement, que l'Eglise aura toujours des Persecuteurs; mais qu'ils n'auront jamais le dessus; & qu'étant fondée sur la pierre solide de la Foy Apostolique, elle subsistera toujours par la Foy, par l'amour de JESUS-CHRIST, par la perception des Sacremens, & par l'observation des Commandemens de Dieu. Heureuse Maison! dit-il, elle n'est point renversée par les orages, arrachée par les inondations, ni abattue par les vents; contre laquelle les portes de l'Enfer n'auront aucun pouvoir, quoiqu'elle en soit continuellement attaquée; qui ne cede ni aux tentations secrettes, ni aux persecutions ouvertes, ni aux attaques des malins esprits, ni à la corruption des vices & des crimes. Après avoir ainsi parlé en general des persecutions de l'Eglise, il dit qu'une des plus communes de son temps, est que les méchans se voient repris par leurs Supérieurs, ils persecutent ceux qui les enseignent, & ils les attaquent, pour éviter d'être soumis aux peines Ecclesiastiques: que pour empêcher ce desordre, il étoit ordonné dans les Canons, que les Evêques ne pourroient être accusez que par des personnes irréprochables, ni jugez par d'autres Juges, que par ceux qu'ils choisiroient, ni condamnez sans l'autorité du Saint Siege, quoiqu'il fût

permis aux Metropolitains , & aux Evêques de la Province , d'entendre & de discuter leurs causes. Après avoir établi cette Jurisprudence sur les fausses Decretales des Papes , il dit que de son temps non seulement on ne garde plus ces précautions dans l'accusation des Evêques ; mais qu'on ne leur donne pas même lieu de se défendre , & qu'on les oblige ou de faire venir de leurs Confreres jurer qu'ils sont innocens , ou de fournir un Champion pour combattre pour eux. Il fait voir que ces deux voies de juger du crime ou de l'innocence d'une personne , qui étoient en usage pour lors , sont toutes deux injustes & illicites , principalement à l'égard des Ecclesiastiques. La premiere , parce qu'il ne s'ensuit pas que tous ceux qui ne trouvent pas de témoins pour jurer de leur innocence , soient coupables ; & que l'usage de l'Eglise a toujours été d'absoudre ceux qui n'étoient point convaincus de crimes , sans qu'ils fussent obligez de faire prêter serment de leur innocence par d'autres. La seconde voie. 1<sup>o</sup>. Parce qu'elle n'a été en usage que parmi les Laïques, qui ne l'ont pas même approuvée. 2<sup>o</sup>. Parce que souvent il arrive que les innocens sont vaincus , & les coupables victorieux. 3<sup>o</sup>. Parce que c'est tenter Dieu. 4<sup>o</sup>. Parce qu'étant défendu aux Ecclesiastiques de se battre , c'est une chose tout-à-fait injuste de les obliger de donner des Champions à leur place , afin d'être absous par leur victoire : c'est vouloir les obliger à ne se pas pouvoir purger d'un crime , qu'en faisant un autre crime. Il s'ob-  
jecte à lui-même : Mais faut-il souffrir impuné-<sup>a</sup>

*Atton  
Evêque  
de Verceil.*

*Atton* » ment tous les maux que les Ecclesiastiques peu-  
*Evêque* » vent faire ? Il répond qu'il y a des personnes  
*de Verceil.* qui les doivent souffrir, & qu'il y en a d'autres  
 qui les doivent reprendre & punir selon le pou-  
 voir qu'ils en ont reçu, & avec les précau-  
 tions nécessaires ; mais qu'on ne doit pas juger  
 temerairement de ceux qui ont reçu le pouvoir  
 de juger des Anges mêmes : que les Clercs ne  
 doivent point être jugés par des Laïques, mais  
 par des Evêques ; & que les Laïques ne se doi-  
 vent point mêler de punir leurs crimes, s'ils  
 n'en sont priez par l'Evêque du Diocèse. Ce-  
 » pendant, dit-il, il arrive tout au contraire que  
 » l'Autorité Civile entreprend sur l'Autorité Ec-  
 » clesiastique ; & que celle-ci est affoiblie par la  
 » première, qui devrait la soutenir : en sorte que  
 » comme dans l'élection des Prelats, on suit  
 » plutôt la volonté du Prince, que les vœux des  
 » Saints ; de même dans leur condamnation on  
 » a plus d'égard à satisfaire leur intention, qu'à  
 » suivre les regles Canoniques : & il arrive de là  
 « que par l'injustice des méchans Juges, les cri-  
 « mes n'empêchent point les coupables de de-  
 « meurer dans leur dignité ; & que la dignité  
 » n'excepte personne d'une accusation injuste.

La seconde Partie est sur l'autorité que les  
 Princes avoient sur les Elections & les Ordina-  
 tions des Evêques : Il dit qu'elles devraient  
 être faites par ceux à qui elles appartiennent  
 selon les Canons & l'usage de l'Eglise : mais  
 que les Princes veulent absolument que leur  
 Edit l'emporte sur tout : que celui qu'ils ont  
 choisi, soit reçu, quelque méchant qu'il soit ;  
 & que celui qui sera élu par les autres, soit

rejeté, quelque merite qu'il ait : que les défauts de ceux qu'ils ont élûs, quelque grands qu'ils soient, ne sont comptez pour rien ; qu'ils n'ont aucun égard aux vertus, mais aux richesses, à la parenté, & aux services : que plusieurs sont ordonnez pour de l'argent, les autres par recommandation, ou parce qu'ils sont parens, ou pour recompense de services : Qu'il y en a qui sont si aveuglez, qu'ils élèvent des enfans à l'Épiscopat, qui n'ont aucune des qualitez nécessaires, & qui sont obligez d'être des Disciples soumis à leur Maître, pendant qu'ils sont les Maîtres & les Juges de tout un Diocèse.

*Atton  
Evêque  
de Verceil.*

Dans la dernière Partie il reprend l'abus qui étoit en usage de son temps, de piller les biens d'Eglise, quand le Siege Episcopal étoit vacant, ou par la mort, ou par l'expulsion d'un Evêque. Il rapporte dans les trois Parties plusieurs Canons, & quantité de beaux passages des Peres, pour établir ce qu'il avance.

Ces Traitez sont suivis d'onze Lettres d'Atton.

La première est adressée à l'Evêque appelé Waldon, qui s'étoit broüillé avec son Prince. Il l'exhorte à lui être soumis, & rapporte plusieurs passages des Peres sur l'obeïssance qui est deuë aux Rois. Ce Waldon est apparemment celui que Berenger avoit fait Evêque de Cumes, & qui lui fut ensuite infidèle, & se retira vers l'Empereur Othon, comme il est rapporté par Luitprand.

Les trois Lettres suivantes d'Atton sont adressées aux Fidèles de son Diocèse : Les deux premières sont contre ceux qui se mêlent de devi-

*Atton*  
*Evêque*  
*de Verceil.* ner & de prophetiser l'avenir : Et la dernière est contre ceux qui vouloient fêter le Vendredi.

La cinquième est adressée à un Evêque appelé Ason. Il y fait voir par les Loix Ecclesiastiques & Civiles, que le Mariage est défendu entre ceux qui ont contracté une affinité spirituelle par le Baptême, contre l'avis de cet Evêque, qui l'avoit repris de ce qu'il avoit séparé un nommé Thierry, qui s'étoit marié avec la fille de son Parrain, & l'avoit excommunié, jusqu'à ce qu'il eût comparu en Jugement devant l'Archevêque & les Evêques.

La sixième est une Lettre de Gunzon Diacre de l'Eglise de Novare, par laquelle il envoie à Atton la copie d'une Lettre prétendue du Pape Zacharie, à Theodore Evêque de Pavie, sur la prohibition du Mariage entre ceux qui ont contracté une affinité spirituelle.

La septième est une Lettre d'Ambroise Prêtre de Milan, adressée à Atton, par laquelle il lui fait sçavoir que ces sortes de Mariages sont aussi défendus dans son Eglise; & lui demande ce qu'on doit entendre par les noms de Prêtresses & de Diaconesses, dont il est parlé dans la Lettre de Zacharie.

Atton lui répond par la huitième Lettre, que les Prêtresses & les Diaconesses étoient des Veuves choisies pour assister les femmes dans l'administration du Baptême. Il n'approuve pas le sentiment de ceux qui prétendent que les Diaconesses étoient des Abbesses: & il remarque que l'on a pû aussi donner ces noms aux femmes des Prêtres & des Diacres.

La neuvième & la dixième sont adressées aux Ecclesiastiques de son Diocèse, contre ceux qui avoient des femmes suspectes chez eux, avec lesquelles ils avoient un honteux commerce, & qu'ils nourrissoient du bien de l'Eglise.

*Arton*

*Evêque*

*de Verceil.*

Dans la dernière, il consulte les Evêques ses Confreres sur ce qu'il doit faire, si les Rois d'Italie (c'est Berenger & Adalbert dont il parle) craignant leurs ennemis, veulent l'engager lui & les autres Evêques, à leur demeurer fidelles, non seulement par le serment de fidelité, mais en exigeant d'eux des ôtages. Il fait connoître qu'il n'est pas d'avis qu'on doive leur en donner. 1°. Parce qu'il ne voit pas que l'Ecriture Sainte & les Peres aient commandé autre chose que d'être fidelle & soumis à son Prince, & de faire son possible pour conserver la paix de l'Etat, & procurer le salut de son Roi. 2°. Parce que c'est une espece de peine que l'on fait souffrir à un innocent pour la faute d'un autre; ce qui est contre la Justice. 3°. Parce que c'est exposer la vie d'un homme pour un avantage temporel, & la faire dépendre de la volonté des autres, qui peut changer. 4°. Parce que c'est une nouveauté qui feroit croire ou que les Evêques dont on exige ces ôtages, sont plus infidèles que leurs Prédecesseurs, ou que les Princes sont plus haïs. C'est pourquoi il exhorte ses Confreres à prier le Seigneur pour le salut de leurs Princes, & à lui demander qu'il leur donne bonne opinion de la fidelité des Prélats de leur Roiaume, & qu'il rende ceux-ci fermes & constans dans cette fidelité.

*Atton*  
*Evêque*  
*de Verceil.* Il y avoit encore dans le Manuscrit de Rome un autre Ouvrage d'Atton, intitulé *le Poliptique ou le Perpendicule*, qui sert à reprendre les vices & à établir la vertu ; & dix-sept Sermons que l'on n'a pû transcrire, parce que le Manuscrit étoit tellement défectueux & gâté en cet endroit, qu'il étoit impossible de le lire. Il y a même plusieurs lacunes dans les Ouvrages que l'on a copiez. Tout cela auroit pû être suppléé par le Manuscrit qu'on dit être dans les Archives de l'Eglise de Verceil ; mais jamais les Chanoines de cette Eglise ne l'ont voulu communiquer, ni en laisser tirer copie, quelque instance que leur en ait fait faire le Pere Dachery par le Cardinal Bona & par l'Ambassadeur du Duc de Savoye auprès du Roy, soit qu'ils ne sceussent où étoit ce trésor, soit qu'ils voulussent qu'il demeurât caché.

Les Ouvrages de cet Auteur ne sont presque qu'un tissu de citations de l'Ecriture, des Canons & des Peres, qui viennent fort à propos à son sujet. Ce qui est de lui est écrit avec esprit, & d'une maniere vive & naturelle.

*Luit-*  
*prand.*

Luitprand ou Liutprand, n'est pas un des moindres ornemens de l'Italie. Tritheme nous assûre qu'il étoit de ce païs, & d'une famille de Pavie : d'autres croient que sa famille venoit d'Espagne. Quoi qu'il en soit, son pere avoit été envoyé par Hugues Roi d'Italie, vers l'Empereur de Constantinople ; & étant revenu de cette Ambassade, il avoit embrassé l'état Monastique, laissant Luitprand encore tout jeune. Celui-ci fut élevé à Pavie, & fait Diacre de cette Eglise : Ses parens le donnerent à Beren-

ger II. pour être son Secrétaire. Il le servit assez long-temps, & fut envoyé en Ambassade par ce Prince vers l'an 948. auprès de Constantin Porphyrogenete Empereur d'Orient. Quelques-uns disent qu'aussi-tôt après son retour, il fut fait Evêque de Cremone : mais il y a plus d'apparence qu'il ne fut élevé à cette dignité, que quand Othon I. se fut rendu maître de l'Italie ; car il tomba bien-tôt dans la disgrâce de Berenger, qui le persecuta lui & toute sa famille : en sorte qu'il fut obligé de se retirer en Allemagne, où il composa son Histoire, à la tête de laquelle il ne prend que la qualité de Diacre. Il vint en Italie avec Othon, & assista en qualité d'Evêque de Cremone, au Concile tenu à Rome l'an 963. contre Jean XII. où il servit d'Interprete à l'Empereur Othon. L'an 968. il fut envoyé en Ambassade par ce Prince vers Phocas Empereur d'Orient, & a écrit lui-même la Relation de cette Ambassade, qui contient des Remarques assez singulieres sur les mœurs des Empereurs Grecs de ce temps-là. Son Histoire est adressée à Raimond Evêque d'Elvire en Espagne : elle est divisée en six Livres, & commence aux Regnes de Leon Empereur d'Orient, & d'Arnoul Empereur d'Occident, & finit à l'Ambassade de Luitprand au nom de Berenger, vers l'Empereur Constantin. Mais le dernier Livre est imparfait ; & au lieu de la continuation de l'Histoire, on y a joint un Fragment, contenant l'Histoire de l'expulsion de Berenger, de la condamnation du Pape Jean XII. & de tout ce qui se passa à Rome,

*Luit-  
prand.*

Luit-  
prand.

jusqu'à ce que le Pape Benoist fut chassé; Fragment qui me paroît être de Luitprand, si l'on en juge par le style, & qui certainement est d'un Auteur de ce temps-là. Le troisième Livre de cette Histoire est intitulé, *Antidose*; c'est à dire, Revanche; parce qu'il prétend s'y vanger des mauvais traitemens qu'il a receus de Berenger. Cette Histoire & la Relation de l'Ambassade vers l'Empereur Phocas, sont les seuls Ouvrages veritables de Luitprand: Car le Livre des Vies des Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Formose, n'est point du stile de Luitprand; & il n'en est point fait mention dans Sigebert ni dans Tritheme. Quelques-uns croient qu'il est d'un Auteur plus ancien, mais ils se trompent: car il finit par un passage copié de l'Histoire de Luitprand; ce qui prouve encore que cet Ouvrage est d'un autre Auteur: Mais de quelque temps qu'il soit, ce n'est qu'un méchant Copiste d'Anastase le Bibliothecaire. Pour la Chronique qui porte le nom de Luitprand, c'est une piece manifestement supposée, que l'on doit mettre au rang des Romans faits en forme de Chroniques anciennes par les Espagnols.

Le style de Luitprand est dur & ferré, mais fort & vehement. Il écrit l'Histoire d'une maniere pathetique, mais qui n'est pas agréable, sans observer regulierement l'ordre des temps. Il y parle particulièrement des affaires d'Italie, & de ce qui regarde l'Empire d'Occident; il y mêle aussi quelque chose de l'Empire d'Orient, & de l'Histoire des Papes.

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 93

Son Histoire a été imprimée à Bâle en 1532. *Luis*  
La Relation de son Ambassade, à Ingolstad *prand*  
en 1600. Le Livre des Vies des Papes, qui  
lui est attribué, à Mayence en 1602. & tous ses  
Ouvrages, ont été donnez avec la Chronique  
supposée, par Jérôme de la Higuera Jesuite, &  
imprimez in fol. à Anvers l'an 1640.





## CHAPITRE III.

HISTOIRE DES EGLISES  
de France.

*Dignité  
de l'E-  
glise de  
Rheims.*

DANS le dixième Siecle , l'Eglise de Rheims fut considerée comme la premiere des Eglises de France , & ses Archevêques eurent la principale part aux affaires Ecclesiastiques & Civiles du Roiaume. Les Privileges que les Papes leur accorderent , & les grands biens qu'ils possédoient , & qui furent considerablement augmentez dans ce temps-là ; la prérogative qu'ils avoient de sacrer les Rois , le rang qu'ils tenoient dans les Assemblées Ecclesiastiques & dans les Etats ; leur qualité , leur credit , & leur merite personel , les éleverent au plus haut point de puissance & de dignité qu'un Prelat puisse esperer. Mais comme les grandes Dignitez sont toujourns enviées & recherchées avec ardeur , & que plus le poste où l'on est , est élevé , plus il y a de perils & de dangers : il ne faut pas s'étonner s'il y a eu tant de brigues pour parvenir à cet Archevêché , tant de contestations pour s'y maintenir , & si ceux qui l'ont possédé , ont été sujets à tant de disgraces , comme leur Histoire le fera connoître. Mais parce que les affaires Ecclesiastiques des Eglises de France , & en particulier de celle de

Rheims , ont une grande liaison avec celles de l'Etat , & que le changement des Rois & du Gouvernement a aussi apporté beaucoup de changement aux affaires de l'Eglise ; il faut commencer par faire un plan de l'Etat de la Monarchie Française , & de la suite des Rois qui ont régné en France dans le dixième Siècle.

Après la mort de Charles le Gras , qui arriva l'an 888. son fils Charles , surnommé le Simple , étant encore en enfance , les Neustriens assemblés à Compiègne , élurent Odon ou Eudes , Comte de Paris , & Duc de France , pour gouverner le Royaume , lui donnerent la qualité de Roi , & le firent couronner par Gautier Archevêque de Sens. D'autre part , Raoul fils de Conrad , occupa le pays d'entre le Mont-jou & les Alpes Pennines ; c'est à dire , la Savoye & le pays des Suisses , & se fit couronner Roi de la Bourgogne Transjurane. Louis , fils de Bozon , s'empara du pays qui est depuis Lion jusqu'à la Mer , entre le Rhône & les Alpes , sous le nom de Roi d'Arles ou de Provence , & se fit déferer ce Royaume par un Concile , qui se tint exprès à Valence l'an 890. Ainsi la France étoit divisée en trois Royaumes : La France qui comprenoit la Neustrie , l'Aquitaine & la Bourgogne Duché ; le Royaume d'Arles , & la Bourgogne Transjurane. Eudes ne demeura pas long-temps paisible possesseur d'un Royaume qui ne lui appartenoit pas. Charles le Simple eut ses partisans , qui le rappellerent d'Angleterre , où sa Mere l'avoit emmené , & le firent couronner à Rheims l'an 893. Il rentra dès-lors

*Etat de  
la France  
après la  
mort de  
Charles le  
Gras.*

*Regne de  
Charles le  
Simple.*

*Regne de Charles le Simple.* en possession d'une partie du Royaume , & il s'alluma une guerre civile entre les deux partis : elle fut appaisée pendant quelque temps, & finit entièrement par la mort d'Eudes , qui arriva le troisième Janvier de l'an 898. Par cette mort Charles le Simple entra en possession du Royaume de France , non pas de celui d'Arles ni de la Bourgogne Transjurane. Il ajouta l'an 918. la Lorraine à ses Etats , l'ayant conquise sur Henri l'Oiseleur , après la mort de Conrad. Mais les Seigneurs François mécontents , prirent l'occasion de cette guerre , pour lui susciter de nouvelles affaires , & élurent Roi Robert frere d'Eudes , qui fut couronné à Rheims le 20. de Juin de l'an 922. en sorte qu'il fut obligé de quitter la Lorraine pour venir combattre Robert. Celui-ci fut tué dans la Bataille ; mais son parti élût en sa place son Beau-frere Raoul II. Duc de Bourgogne. Charles le Simple se ligu avec Henri l'Oiseleur , à qui il abandonna la Lorraine , à condition qu'il le secourroit ; mais il fut arrêté en trahison l'an 923. par Hebert Comte de Vermandois , qui le tint en prison à Château-Thierry : La Reine sa femme se retira en Angleterre avec son fils Louis. Depuis ce temps-là Charles le Simple fut toujours en la puissance d'Hebert , ou de Hugues le Blanc Comte de Paris , fils de Robert , qui le tint en captivité jusqu'à sa mort, arrivée l'an 929. Par cette mort Raoul demeurera paisible possesseur du Royaume , jusqu'à l'an 936. qu'il mourut sans enfans , laissant le Comté de Bourgogne à son frere Hugues le Noir , & la principale autorité en France à Hugues le Blanc

Blanc, Comte de Paris & d'Orleans, & Duc de France, son Beau-frere : Celui-ci n'osa pourtant prendre la Couronne, parce qu'il craignoit Hebert Comte de Vermandois, & Gisalbert Duc de Lorraine; & il trouva plus à propos de faire revenir d'Angleterre le Fils de Charles le Simple, qui fut à cause de cela appelé Louis d'Outremer. Il fut receu sans opposition, & sacré à Rheims l'an 936. Louis eut pendant son Regne de grands démêlez avec les Comtes Hebert & Hugues, & fut tantôt en guerre, & tantôt en paix avec Othon Roi de Germanie. Mais enfin s'étant accommodé avec Hugues, il mourut en paix l'an 954. laissant le nom de Roi à son fils Lothaire, âgé de quatorze ou quinze ans, & la puissance entre les mains de Hugues, à qui le jeune Roi donna les Duchez de Bourgogne & d'Aquitaine. Celui-ci mourut l'an 956. & laissa quatre enfans, dont l'aîné, nommé Hugues Capet, fut déclaré Duc de France l'an 959. par Lothaire, qui lui donna encore le Poitou. Lothaire regna paisiblement pendant trente-trois ans, aiant repris après la mort de Hugues le Blanc l'autorité Royale : Mais elle se perdit entre les mains de son fils Louis, surnommé le Faineant, qui n'aïant survêcu à son pere que seize mois, sous la tutelle de Hugues Capet, fut le dernier des Rois de la Race Carlienne; car après la mort Hugues Capet fut élu Roi par les Seigneurs à Noyon, vers la fin du mois de May de l'an 987. & ensuite sacré à Rheims, sans que l'on eût égard à Charles Duc de Lorraine, frere de Lothaire, qu'ils haïssoient, parce qu'il avoit prêté serment de

*Louis  
d'Outre-  
mer.*

*Lothaire,*

*Louis le  
Faineant.*

*Hugues  
Capet &  
Robert.*

*Hugues Capet & Robert.* fidélité de la Duché de Lorraine au Roi de Germanie. L'année suivante Hugues Capet fit aussi couronner son fils Robert. Le Duc Charles ne perdit pas néanmoins l'esperance de rentrer dans les États de ses Ancêtres, & s'étant fait de Laon & de Rheims, il fit quelque temps la guerre à Hugues; mais il fut pris l'an 991. dans la ville de Laon, mené prisonnier à Sens, & de là à Orleans, où il fut enfermé dans une Tour, dans laquelle il mourut trois ans après. Ainsi passa le Royaume de France, de la Race des Carliens, à celle de Hugues Capet, qui vécut jusqu'à l'an 996. & laissa son fils Robert paisible possesseur du Royaume, que ce bon Roi gouverna jusqu'à la trente-troisième année du Siecle suivant. En voila suffisamment pour ce qui regarde l'Etat Politique du Royaume de France; venons aux affaires Ecclesiastiques, dans lesquelles les Archevêques de Rheims eurent la principale part.

*Foulques Archevêque de Rheims.*

Foulques succeda à Hincmar dans l'Archevêché de Rheims l'an 882. C'étoit un homme de qualité qui avoit été long-temps à la Cour. Aussi-tôt après son Ordination, il envoya au Pape Marin la Profession de Foi, suivant la coutume, & reçut de lui le *Pallium*. Il lui demanda par une seconde Lettre, la confirmation des Privileges accordez par les Papes à ses Prédecesseurs, & lui fit ses plaintes touchant le bien legué par son frere Rampon pour la construction d'un Monastere, dont Ermenfroy, qui avoit épousé sa veuve, s'étoit emparé. Marin écrivit sur ce dernier chef, à Gerard Archevêque de Sens, dans le Diocèse duquel étoit ce Monastere; & à Jean Archevêque de Rouën, du Diocèse duquel

étoit Ermenfroy, lui donnant ordre de l'avertir de quitter le bien dont il s'étoit injustement emparé ; & s'il ne le vouloit pas faire, de se servir des peines Canoniques contre lui. Foulques écrivit aussi au Pape Adrien, successeur de Marin, pour le congratuler de son élévation au Pontificat, & lui envoya en même temps des Copies des Privileges accordez par les Papes Leon, Benoist & Nicolas, à l'Eglise de Rheims, dont il lui demanda la confirmation. Il le pria par la même Lettre, d'envoier une Commission aux Archevêques de Sens & de Roüen, pour régler l'affaire du Monastere, dont Ermenfroy s'étoit emparé ; & écrivit en faveur de Protarius Archevêque de Bourges, qui étoit accusé par un Moine de son Diocese ; assurant le Pape, qu'il avoit été élu par les Evêques de sa Province, par le Clergé & par le Peuple de son Diocese, & confirmé par le Pape Marin. Il envoya une autre Lettre fort soumise au Pape Estienne, dans laquelle il le remercie de ce qu'il lui a fait la grace de lui écrire, & de le traiter de frere & d'ami ; qualitez qu'il ne prétend pas, faisant gloire d'être son Serviteur & son Sujet. Il l'assûre que s'il n'étoit entouré & comme assiégué par les Barbares, qui ne sont qu'à cinq lieuës de sa Ville, & qui assiegent celle de Paris, il autoit entrepris le Voyage de Rome. Il lui rémoigne la part qu'il prend aux embûches qu'on lui dresse, & la reconnoissance qu'il a de ce que le Pape traite de fils Guy, qui étoit son parent. Il promet obeïssance au Pape, & exalte la Dignité de l'Eglise de Rheims, qu'il prétend avoir été établie par Saint Sixte,

*Foulques  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

envoïé par S. Pierre, & être la premiere de tout le Royaume. Il ajoûte que le Pape Hormisdas a établi l'Archevêque de Reims, son Vicaire dans les Gaules ; & lui demande la confirmation des Privileges accordez par ses Prédecesseurs. Il le presse de faire excommunier Ermenfroy par les Archevêques de Sens & de Rouïen, & le prie d'écrire au Roi Charles, pour l'obliger à achever de restituer à l'Eglise de Rheims les biens qui lui appartiennent.

*Lettre  
d'Estien-  
ne V. à  
Foulques.*

Le Pape fit réponse à Foulques, qu'il étoit réjoui de le voir dans ces sentimens envers le Saint Siege, l'assûra qu'il consideroit Guy comme son enfant ; qu'il étoit touché de la desolation de la France par les Barbares ; qu'il prioit le Seigneur de la délivrer ; & enfin l'avertit qu'il avoit adressé aux Archevêques de Sens & de Rouën, & au Roi, les Lettres qu'il lui avoit demandées.

Foulques r'écrivit une seconde Lettre à ce Pape, dans laquelle il renouvelle ses plaintes contre Ermenfroy, lequel n'avoit pas voulu obéir aux avertissemens des deux Archevêques, & prie le Pape de le faire excommunier. Il le consulte en même temps, si on peut faire legitiment l'Ordination des Evêques tous les jours de Fêres.

*Autres  
Lettres  
d'Estien-  
ne V. à  
Foulques.*

Le Pape lui adressa ensuite plusieurs Lettres. La premiere est une Lettre de consolation sur les maux qu'il souffroit.

La seconde est une Lettre de recommandation pour un homme tenu dans l'oppression par ses enfans & par ses parens.

La troisieme est adressée aux Evêques de

France contre Frotarius, qui s'étoit emparé du Siege de Bourges, après avoir été chassé de ceux de Bordeaux & de Poitiers. Il lui enjoit sous peine d'anathème, de quitter Bourges & de retourner à Bordeaux.

La quatrième est en faveur de Teutbolde, *Lettre du même sur l'affaire de Teutbolde.* qu'il avoit ordonné Evêque de Langres. Il y rapporte qu'après la mort d'Isaac Evêque de cette Eglise, Aurelien Archevêque de Lion avoit ordonné en sa place un Moine appellé Egilon, sans qu'il eût été choisi par le Clergé ni par le Peuple, qui avoit élu Teutbolde, & demandé au Pape qu'il fût consacré : que voulant conserver les Privileges de toutes les Eglises, il avoit mandé à Aurelien d'ordonner Teutbolde, s'il se trouvoit qu'il eût été élu unanimement par le Clergé & par le Peuple : qu'il avoit envoyé un Evêque sur les lieux pour faire executer cet ordre, mais qu'Aurelien l'avoit trompé en l'envoyant à Langres, avec promesse qu'il le suivroit ; & qu'au lieu de le faire, il l'avoit laissé attendre inutilement : que le Clergé & le Peuple avoient envoyé à Rome un Acte d'Electio, & demandé que Teutbolde fût consacré : qu'il avoit encore écrit à Aurelien de l'ordonner ; mais qu'au lieu d'obéir, il avoit tenté de mettre l'autre en possession : qu'enfin sur les nouvelles instances du Clergé & du Peuple de Langres, il avoit ordonné Teutbolde ; il enjoit à Foulques de le mettre en possession. Foulques lui fit réponse qu'il avoit voulu executer ses ordres touchant Teutbolde ; mais qu'il avoit été obligé d'en suspendre l'execution à la priere du Roi Eudes, qui devoit lui envoyer des Amba-

*Lettre du même sur l'affaire de Teutbolde.* fadeurs, pour ſçavoir de lui ſa réſolution. Il ajoûte que les Evêques avoient été fort réjouis de ce qu'il avoit déclaré qu'il vouloit que les Privileges & les Droits des Evêques fuſſent conſervez dans leur entier. Il lui demande ſ'il eſt permis à aucun de ſes Suffragans d'exécuter les ordres du Roi ou de quelque autre, ſans ſa permiſſion, ou de rien entreprendre contre ſes défenſes.

*Autres Ecrits d'Eſtienne en faveur de l'Egliſe de Rheims.* Le même Pape confirma les Privileges de l'Egliſe de Rheims, & défendit ſous peine d'anathême à qui que ce fût, de ſ'emparer, ou de retenir les biens qui lui appartenoient. Il écrivit encore à Foulques ſur le différend qui étoit entre Herman Archevêque de Cologne, & Aldegaire Evêque de Hambourg & de Breme, ſur lequel ils avoient écrit tous deux au Saint Siege, y aiant été citez en conſequence de leurs Lettres; Aldegaire y étoit venu, mais Herman ne s'y étoit pas trouvé. Néanmoins le Pape n'ayant pas voulu terminer une affaire de cette conſequence, ſans que les deux Parties fuſſent entendûes, il enjoignit à Foulques d'aſſembler un Synode à Wormes, avec les Evêques ſes Suffragans & voiſins, & d'y mander Herman & Aldegaire, avec l'Archevêque de Mayence & ſes Suffragans, pour examiner exactement les droits des Parties. Il l'invite de venir à Rome pour cette affaire & pour d'autres, ou du moins d'y envoyer un homme habile avec les Parties intéreſſées, afin qu'il ſoit pleinement inſtruit de routes choſes.

Ce Pape étant mort avant que cette affaire fût terminée, Foulques en écrivit à ſon ſucceſ-

feur Formose, le priant de lui continuer la même commission. Il le remercia en même temps de ce qu'il lui avoit fait faire des complimens par l'Abbesse Berthe; & le consulta sur ce qu'il avoit à faire contre une personne qui vouloit s'emparer d'une terre que le Comte Everard son beaufrere avoit leguée à un Monastere qu'il y avoit construit en l'honneur de Saint Calixte, dont il avoit apporté le corps de Rome. Il lui témoigna encore qu'il avoit de la douleur, de ce qu'il avoit ouï dire que quelques personnes troubloient l'Eglise de Rome; & qu'il étoit prêt de la défendre. Sur la fin il avertissoit le Pape que quelques Evêques de France demandoient le *Pallium*, qu'ils ne devoient pas avoir; ce qui leur donnoit du mépris pour leurs Metropolitains, & qu'il devoit y prendre garde, parce que cet abus pouvoit apporter bien du trouble dans l'Eglise de France.

*Lettres de  
Faulques  
à Formose.*

Le Pape Formose lui fit réponse qu'il le remercioit de la part qu'il prenoit au malheureux état de l'Eglise de Rome: que celles d'Orient étoient aussi troublées par d'anciennes heresies & par de nouveaux Schismes: que les Evêques d'Afrique avoient envoyé des Députez à Rome, pour être reglez sur un Schisme, qui étoit entre les Evêques de ce pais-là; & qu'il y avoit plusieurs autres Députez à Rome de divers endroits, qui demandoient des réponses sur différentes affaires: qu'il avoit resolu de tenir un Synode le premier de Mars, qu'il l'y invitoit, Il l'avoit déjà invité à un autre Synode par une Lettre precedente, par laquelle il avoit confirmé les Privileges del'Eglise de Rheims, & fait

*Lettre de  
Formose à  
Foulques.*

*Lettre de Formose à Foulques.* défenses d'attenter aux biens qui lui appartenoient. Il lui mandoit par la même Lettre le couronnement de Guy, qu'il avoit fait la même année.

Par une autre Lettre de l'année suivante, il confirmoit les donations faites à l'Eglise de Rheims, & faisoit sçavoir à Foulques qu'il avoit couronné Empereur Lambert fils de Guy. Il reprit aussi quelques Laïques du Diocèse de Rheims, qui ne vouloient pas être soumis à leur Archevêque.

Formose écrivit encore plusieurs Lettres en faveur de Charles le Simple contre Eudes. Il manda Foulques à Rome pour ce sujet, voulant que toutes les hostilités cessassent jusqu'à son retour. Foulques s'excusa de faire ce voyage, & manda au Pape qu'il devoit écrire à Arnoul Roi d'Allemagne, d'assister Charles, & menacer Eudes de l'excommunier, s'il continuoit de ravager la France. Le Pape écrivit aux uns & aux autres; mais cela n'empêcha pas Eudes de pousser sa pointe: & Arnoul, loin de favoriser Charles, entra dans le Royaume, assiegea la Ville de Rheims, ravagea le païs, & pilla particulièrement les biens appartenans à l'Eglise. Foulques en fit ses plaintes au Pape.

*Lettre de Foulques au Pape Formose.*

Il lui écrivit encore peu de temps après une autre Lettre, par laquelle il lui marquoit qu'il falloit que Lambert fit alliance avec le Roi Charles, & que le Pape écrivît à Eudes, qu'il étoit raisonnable que Charles eût au moins une partie des Etats de son pere. Il le consulta en même temps sur trois personnes frappées d'anathème pour toujours, parce qu'elles avoient

maltraité Teutbolde Evêque de Langres, & Gautier Archevêque de Sens; sçavoir s'il peut les recevoir à la penitence: sur Heriland Evêque de Terouïane chassé de son Diocese par les Normans; s'il peut lui donner un autre Evêché, & mettre en sa place une personne qui fût plus agreable au peuple du lieu, & qui sçût parler la Langue du pais. Le Pape lui fit réponse, qu'il lui étoit obligé de la part qu'il prenoit à ce qui regardoit Lambert: que les trois personnes dont il lui parloit avoient été liées d'anathême pour toujours, pour avoir crevé les yeux à Teutbolde, & mis Gautier en prison, & qu'il falloit qu'elles suivissent ce jugement.

*Lettre de  
Foulques  
au Pape  
Formose.*

*Lettre de  
Formose à  
Foulques.*

La dernière Lettre que le Pape Formose écrivit à Foulques, concernoit Berchaire, que le Peuple & le Clergé de Châlons avoient choisi pour Evêque du consentement du Roi Eudes. Il se plaignoit de ce qu'il ne l'avoit pas voulu sacrer; mais qu'après la mort du dernier Evêque, il avoit par provision fait gouverner cet Evêché par Heriland Evêque de Terouïane, qui avoit été chassé de son Diocese: qu'il avoit ensuite ordonné Marcién, qui étoit un homme accusé de crime, & que Berchaire voulant aller à Rome, avoit été arrêté par Conrad vassal de Foulques, & envoyé en exil. Il cite pour cela cet Archevêque à Rome avec Marcién, Conrad, & quelques autres Evêques.

Foulques ne fit point de réponse à Formose, mais il écrivit une Lettre de compliment à Estienne VI. son successeur. Cela n'empêcha pas ce Pape de le citer au Synode qu'il devoit tenir au mois de Septembre; il s'excusa d'y aller,

*Lettres de  
Foulques  
à Estienne  
VI.*

*Lettres de Foulques à Estienne VII.* & envoya deux de ses Clercs en sa place. Il lui témoigna qu'il avoit été choqué des termes durs de sa Lettre, d'autant plus qu'il avoit toujours été tres-soumis au Saint Siege, & qu'il n'en avoit reçu que des douceurs & des honnêtetez. Il rejette cette dureté du Pape sur les faux rapports qu'on lui avoit faits. Pour se justifier, il expose de quelle maniere il avoit été instruit dès son enfance, de ce qu'il faut qu'un Ecclesiastique sçache; comment ensuite il avoit été appelé à la Cour par le Roi Charles fils de Louis, & y étoit demeuré jusqu'au temps de Carloman; qu'il avoit été élu Archevêque de Rheims par les Evêques de la Province & par le Clergé & le Peuple de la Ville; combien il avoit travaillé pour le bien de cette Eglise. Il ajoute enfin que si le Roi Eudes lui vouloit donner permission, il iroit à Rome quand le chemin seroit libre, car il lui étoit alors fermé par Zuentibolde, fils d'Arnoul, qui avoit maltraité & pillé son Eglise. Il prioit enfin le Pape de le délivrer de cette tyrannie, & de ne pas l'obliger de quitter son Eglise dans un temps où sa presence lui étoit si necessaire. Voila les Lettres de Foulques aux Papes & celles des Papes à cet Archevêque, dont Flodoard fait l'Extrait dans les quatre premiers Chapitres du quatrième Livre de son Histoire.

*Lettres de Foulques aux Rois & aux Princes.* Le même Auteur rapporte dans le cinquième les Lettres de cet Archevêque, adressées aux Rois & aux Princes.

*& aux Princes.* La premiere est à Charles le Gras, fils de Louis de Germanie, à qui il écrit après la mort de Charles le Chauve, pour le prier de donner sa

protection à la France contre les Normans qui ravageoient le País, & avoient mis le siège devant les principales Villes.

*Lettres de  
Foulques  
aux Rois  
& aux  
Princes.*

Par la seconde il prioit le même Empereur d'obtenir pour lui du Pape le *Pallium* & la confirmation des Privileges accordez à l'Eglise de Rheims.

La troisiéme étoit adressée à Arnoul Roi de Germanie ; il lui rendoit raison de ce qu'il avoit sacré Roi Charles le Simple : il lui marquoit qu'après la mort de Charles le Chauve, les François s'étoient d'abord adressez à lui pour se mettre sous son obéissance ; mais que n'ayant reçu aucune protection, ni aucune consolation de sa part, ils avoient été obligez de choisir pour Roi celui seul qui restoit après lui de la Race Roiale, dont les freres & les Predecesseurs avoient été Rois : Qu'ils ne l'avoient pas fait plutôt, parce qu'étant encore trop jeune, il n'auroit pas été propre à gouverner le Roiaume, particulièrement dans un temps où les Normans étoient prêts de piller tout le Roiaume ; & qu'ils l'avoient fait sans en demander conseil à Arnoul, suivant la Coûtume des François, qui avoit toujours été, quand un Roi étoit mort, de mettre en sa place une personne de la Race Roiale, sans consulter aucune autre Puissance. Il répondoit encore à ce qu'on l'accusoit de n'avoir fait couronner Charles le Simple, que pour avoir plus de facilité de donner le Roiaume à Guy, & faisoit voir que c'étoit une calomnie inventée par ses ennemis ; & sur ce que quelques-uns s'étoient avisez de faire courir le bruit que Charles n'étoit point fils de Louis le Begue, il dit qu'il ne

*Lettres de  
Foulques  
aux Rois  
& aux  
Princes.*

faut que le voir pour être persuadé du contraire, parce qu'il n'y a personne qui ne reconnoisse en lui les traits de son pere. Il prioit enfin Arnoul de rendre justice à ce Roi innocent, & son parent : de considerer que le Roiaume de France a toujours eu ses Rois par succession ; & d'être persuadé que le dessein des François étoit que Charles se conduisît par ses conseils, & fût lié d'amitié avec lui.

Par la quatrième qui est encote adressée à Arnoul, il l'assûroit de la fidelité avec laquelle le Roi Charles & lui observeroient les Traitez faits avec ce Prince. Il lui mandoit que ce Roi voulant attaquer Eudes, avoit écrit à Guy & au Pape pour les mettre dans son Parti.

La cinquième estoit écrite au Roi Eudes. Il le prioit de laisser à l'Eglise de Laon la liberté d'élire un Evêque à la place de Didon qui venoit de mourir.

La sixième étoit adressée à Charles qu'il reprenoit fortement de ce qu'il vouloit faire alliance avec les Normans, & s'en servir pour recouvrer son Roiaume. Il lui remontoit que c'étoit une espece d'Idolatrie, que de se joindre d'amitié & d'interêt avec des Payens : que les Rois ses Prédecesseurs s'étoient soumis au vrai Dieu, & qu'il l'abandonnoit, en se joignant à des impies : que ce n'étoit pas là le moien de remonter sur le Trône, mais plutôt de se perdre en attirant sur lui la colere de Dieu : que ceux qui lui donnoient ces conseils, étoient ses ennemis : que s'il les suivoit, il ne pourroit pas lui demeurer fidele, ni s'empêcher de détourner de son obéissance tous ceux qu'il pour-

roit , ni de l'excommunier , & de le condam- *Lettres de*  
 ner par un anathème éternel. Il ajoûtoit qu'il *de Foul-*  
 écrivoit ces choses avec gemiffemens , & avec *ques aux*  
 larmes , parce qu'il fouhaitoit qu'il fût honoré , *Rois &*  
 & felon Dieu , & felon le monde ; & qu'il re- *aux Prin-*  
 montât sur son Thrône avec le secours du Sei- *ces,*  
 gneur , & non pas par l'aide de Sathan ; parce que  
 les Roiaumes que Dieu donne font fermes &  
 stables ; au lieu que ceux qu'on acquiert par  
 l'injustice & par les rapines font incertains &  
 de peu de durée. .

La septième étoit adressée à l'Empereur Lam-  
 bert , qu'il congratuloit sur ce que le Pape lui  
 avoit mandé qu'il le consideroit comme son fils.  
 Il l'exhortoit d'honorer & de respecter toujours  
 le Saint Siege , parce que c'étoit le moien d'ob-  
 tenir le secours du Ciel , qui le rendroit supe-  
 rieur à tous ses ennemis. Il l'avertissoit de se  
 souvenir que son oncle Lambert qui avoit été  
 ennemi du Saint Siege , étoit péri malheureuse-  
 ment ; & il le prioit d'interceder auprès du Pape,  
 pour leur parent Rampon qu'il avoit excommu-  
 nié.

La huitième étoit adressée à Albrade ( c'est  
 Alfrede ) Roi de la Grande Bretagne , qu'il con-  
 gratuloit du choix qu'il avoit fait d'une person-  
 ne de merite pour remplir le Siege de Can-  
 torbie ; parce qu'il avoit oui dire qu'il s'étoit  
 élevé en ce Pais une Secte de gens , qui per-  
 mettoit aux Evêques & aux Prêtres d'avoir des  
 femmes avec eux , & aux Laïques d'épouser leurs  
 parentes , aussi-bien que des filles consacrées à  
 Dieu , & d'avoir tout ensemble une femme &  
 une concubine.

La neuvième étoit adressée à Richilde Reine ou Imperatrice, qu'il avertissoit des mauvais bruits qui couroient de sa conduite, & l'exhortoit à mener une vie plus chrétienne & plus conforme à la condition d'une veuve consacrée à Dieu.

Dans le Chapitre sixième, Flodoard rapporte les Lettres de Foulques adressées à divers Evêques.

*Lettres de Foulques aux Evêques.* Par la première adressée à Frotherus, ( c'est Frotharius Archevêque de Bordeaux ) il prioit cet Archevêque de conserver les biens de l'Eglise de Rheims, qui étoient dans son Diocèse, & d'excommunier ceux qui s'en emparotent.

La seconde étoit adressée à Rostaing Archevêque d'Arles pour le même sujet.

Dans la troisième adressée à Herman Archevêque de Cologne, il lui témoignoit qu'il auroit souhaité d'avoir une Conférence avec lui & avec les Evêques de sa Province, mais qu'il en avoit été empêché par les courses des Normans; & il le prioit de lui rendre justice sur quelques biens de son Eglise, dont des personnes s'étoient emparées; la connoissance de cette affaire aiant été renvoyée à son Prédecesseur Wilbert, & lui appartenant à présent.

La quatrième écrite au même, regardoit encore les intérêts de l'Eglise de Rheims, pour quelques biens qu'on lui avoit usurpez.

La cinquième étoit adressée à Gontier Archevêque de Sens, sur l'affaire de l'Abbesse Hildegarde. Il prioit cet Archevêque de ne pas manquer comme il avoit fait aux assignations qu'ils avoient données pour cette affaire, & d'y

faire trouver cette Abbessé.

Par la sixième il congratuloit Pleonique Evêque d'Angleterre, de ce qu'il travailloit à extirper les desordres dont il avoit parlé dans sa Lettre à Albrade, & l'exhortoit à continuer.

*Lettres de  
Foulques  
aux Evê-  
ques.*

La septième étoit adressée à Jean Prelat Romain, qu'il faisoit souvenir des anciennes marques d'amitié qu'il lui avoit données, & le prioit d'assurer le Pape Estienne de sa soumission, & de le servir auprès de lui.

Les huitième, neuvième & dixième étoient adressées à Dodilon Evêque de Cambrai. Par les deux premières, il l'invitoit à l'Assemblée qui se devoit tenir pour juger l'affaire d'Hildegarde & d'Hermingarde; & par la dernière écrite en son nom, & à celui des Evêques ses suffragans, il lui ordonnoit d'obliger le Comte Baudouin de restituer les biens d'Eglise dont il s'étoit emparé, de lui faire tenir la Lettre qu'ils lui écrivoient sur ce sujet, & d'aller joindre l'Evêque Herilon à Arras.

L'onzième étoit écrite à cet Herilon, sur ce que Dodilon avoit fait enlever le corps de Saint Calixte, qui avoit été legué par Roul à l'Eglise de Rheims où l'on l'apportoit.

La douzième étoit adressée à Didon Evêque de Laon, qu'il reprénoit de ce qu'il avoit refusé les Sacremens de Penitence & de Communion à l'article de la mort à Walcher, que l'on exécutoit pour crime de Leze-Majesté, & de ce qu'il ne lui avoit pas voulu accorder la Sepulture, & avoit défendu qu'on fit des prieres pour lui.

*Lettres de  
Foulques  
aux Evê-  
ques.*

Par la treizième, il prioit Pierre Prêlat Ro-  
main d'obtenir du Pape Formose qu'il pût met-  
tre Heriland Evêque de Terouane chassé de  
son Diocèse, en possession de l'Evêché de Châ-  
lons, le faisant souvenir de ce qui s'étoit passé  
touchant Actardus Evêque de Nantes, qui a-  
voit été transféré à Tours.

La quatorzième étoit adressée à Honorat Evê-  
que de Beauvais: il se plaignoit de ce que cet  
Evêque s'étoit déclaré ouvertement son ennemi,  
l'exhortoit à la réconciliation, & l'avertissoit  
qu'il étoit accusé de rapines: il lui marquoit  
touchant l'excommunication d'un nommé Aldra-  
me, que l'Evêque de Beauvais avoit fulminée,  
& qu'il disoit que l'Archevêque de Rheims étoit  
obligé d'exécuter, qu'il étoit toujours fort dis-  
posé à suivre les avis & les jugemens des au-  
tres Evêques; mais que l'Eglise de Beauvais  
n'avoit rien à commander à celle de Rheims;  
& que cette excommunication n'avoit point été  
faite pour une cause légitime & canonique, mais  
parce que cet homme avoit quitté le parti d'Eu-  
des pour prendre celui de Charles. Il l'invitoit  
aussi de se trouver à l'Ordination des Evêques  
de Senlis & de Châlons, & lui faisoit sçavoir  
que le Pape Estienne lui avoit mandé de l'en-  
voyer à Ravenne.

La quinzième étoit une Lettre de compliment  
à Teutbolde Evêque de Langres.

La seizième étoit adressée à Roul Successeur  
de Didon Evêque de Laon, qu'il congratuloit  
de son élévation à cette dignité, & l'avertissoit  
qu'il avoit excommunié trop légèrement un de  
ses Diocésains, marquant qu'il lui donnoit cet  
avertissement

avertissement comme un ami à son ami, sans vouloir se servir de l'autorité & du privilege que l'Eglise de Rheims avoit de toute antiquité, de secourir tous ceux qui avoient recours à elle, se croiant levez par leurs Evêques.

Nous pouvons joindre à ces Lettres celle de Mancion Evêque de Châlons, adressée à Foulques, donnée par le P. Mabillon, dans le troisieme Tome de ses Analectes, dans laquelle il le consulte sur ce qu'il devoit faire à l'égard d'un Prêtre qui s'étoit accordé solennellement avec une femme, & vouloit l'épouser publiquement.

Dans le septieme Chapitre Flodoard parle de quelques Lettres de Foulques, adressées à des Abbez & à des personnes de remarque.

*Lettres de  
Foulques  
aux Ab-  
bez.*

La premiere étoit adressée à un Abbé appellé Estienne, pour le consoler de ce qu'il avoit été privé d'un Evêché auquel on l'avoit élu.

Par la seconde, il reprochoit Baudouin Comte de Flandres, de quantité de vexations qu'il avoit exercées contre les Eglises de son pais; & entr'autres de ce qu'il avoit fait fouetter un Prêtre, de ce qu'il avoit chassé des Prêtres de quelques Eglises, pour y en mettre d'autres; de ce qu'il avoit usurpé un bien que le Roi avoit donné à l'Eglise de Noyon; de ce qu'il s'étoit emparé d'un Monastere, &c. Il le menaçoit de l'excommunier, s'il ne restituoit au plutô, & ne cessoit d'exercer ses vexations.

La troisieme étoit adressée au Clergé & au peuple de Senlis, sur l'élection d'un Evêque.

*Lettres de Foulques* La quatrième au Clergé de Laon sur le même sujet.

*aux Abbez.* La cinquième aux Moines de Corbie, qu'il reprenoit fortement de ce qu'ils avoient chassé cruellement leur Abbé.

Voilà toutes les Lettres de Foulques, dont il est parlé dans Flo-doard, & dont les Extraits nous font connoître que cet Archevêque écrivoit avec beaucoup de force & d'autorité; qu'il étoit zélé pour le bien de l'Eglise, pour la dignité des Evêques, & particulièrement pour les droits & les piérogatives de l'Eglise de Rheims. Il fut assassiné l'an 900. par Winemare, & par d'autres gens du Comté Baudouin, qui étoit irrité contre lui, de ce qu'il lui avoit ôté l'Abbaye de S. Wast & le Château d'Arras.

*Hervé  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

On lui donna pour successeur Hervé: C'étoit un jeune Seigneur de la Cour, Neveu du Comte Hugbaud. Il fut ordonné du commun consentement de tous les Evêques de la Province. Aussi-tôt après son Ordination il se rendit en peu de temps tres-capable de gouverner son Diocèse, & se fit estimer & aimer de tout le monde par sa charité evers les pauvres, par sa douceur, par sa bonté, & par son zèle pour le bien de l'Eglise, & pour la Discipline Ecclesiastique. Il tint plusieurs Conciles Provinciaux, dans lesquels il traita utilement de la Religion, & de la paix de l'Eglise & du Royaume de France, & de la conversion des Normans, qui embrasserent en ce temps-là la Religion Chrétienne. Ce fut pour eux qu'il adressa à Guy, Archevêque de Roüen, une Lettre contenant  
23. Chapitres, tirez des Canons & des Lettres des

Papes , sur la maniere dont on doit traiter ceux qui après avoir été baptisez , avoient apostasié , & revenoient ensuite à l'Eglise. Il tint l'an 909. un Concile à Trosly (Village près de Soissons) où l'Archevêque de Roüen assista avec les Evêques de Laon , de Beauvais , de Noyon , de Châlons , de Soissons , de Cambrai , de Meaux , de Senlis , de Terouane & d'Amiens ; dans lequel après avoir fait un long discours sur les fleaux dont la France avoit été affligée , qu'il rejette sur les pechez des peuples & des Pasteurs , il donne de belles & longues instructions , appuïées des passages des Peres & des Canons des Conciles. 1<sup>o</sup>. Sur le culte & le respect deu aux Eglises & aux personnes Ecclesiastiques. 2<sup>o</sup>. Sur la fidelité & l'obeïssance que les Evêques & les Ecclesiastiques doivent à leur Roi , & sur les qualitez & les devoirs d'un Prince. 3<sup>o</sup>. Sur la reforme des abus qui s'étoient glisséz dans l'état Monastique , & particulierement sur ce que les Abbayes étoient possédées par des Laiques. Il y est ordonné que les Abbez seront des personnes Religieuses sçachant la discipline reguliere ; & que les Moines & les Religieuses vivront selon leur Profession & leur Regle , priant pour le salut des Rois , pour la paix du Royaume , & pour la tranquillité de l'Eglise , sans se mêler des affaires seculieres , sans rechercher les pompes du monde , & sans entreprendre sur les droits des Ecclesiastiques : Et afin que les Moines n'eussent aucun prétexte de vaguer , il est enjoint aux Abbez , ou à ceux qui sont chargez du soin des Monasteres , de

*Concile de  
Trosly de  
l'an 909.*

*Concile de Trosly de l'an 909.* pourvoir à leurs necessitez. 4<sup>o</sup>. Contre ceux qui s'emparent ou par violence , ou par quelque autre voie des biens des Eglises ; ce qu'il traite de sacrilege. 5<sup>o</sup>. Contre ceux qui maltraitent ou persecutent les Clercs. 6<sup>o</sup>. Contre ceux qui ne paient pas les dixmes , & les autres revenus de l'Eglise. La redevance des dixmes y est étenduë non seulement aux fruits de la Terre , & au produit des Troupeaux , mais aussi aux choses que l'on gagne par son industrie & par son travail. 7. Sur les rapines & sur les voleries fort communes en ce temps-là. On en fait voir l'énormité & l'obligation de restituer , pour recevoir l'absolution. 8. Contre les enlevemens des filles , & contre les Mariages clandestins , ou illegitimes. 9. Sur les défenses renouvelées tant de fois par les Canons , aux Prêtres d'avoir des femmes avec eux. 10. Sur la chasteté que tous les Chrétiens sont obligez de garder dans leurs actions & dans leurs paroles. 11. Sur l'obligation d'observer les sermens qu'on a faits , & de ne pas être parjure. 12. Contre les personnes coleres qui se plaisent à faire des querelles & des procez. 13. Contre les homicides & les menteurs. 14. Contre l'abus qui étoit en usage de piller les biens des Evêques après leur mort. On y avertit les deux ou trois Evêques les plus voisins , quand ils ont appris la mort de leur Confrere , de venir pour lui rendre les derniers devoirs. Sur la fin on y exhorte les Evêques de refuter l'erreur de Photius. Enfin on reprend en peu de mots ce que les Chrétiens doivent croire & pratiquer ; & on les exhorte à s'acquitter fidèlement de leurs devoirs.

Hervé tint l'an 921. un autre Concile au même endroit , dans lequel il leva l'excommunication portée contre le Comte Erlebaud, qui s'étoit emparé de quelques biens de l'Eglise.

Cet Archevêque assista Charles le Simple dans son expedition contre les Hongres , qui ravageoient la Lorraine ; & fut le seul qui fut fidelle à ce Prince , quand il fut abandonné par les Seigneurs François. Il le retira l'an 920. dans la ville de Rheims , & trouva moien de le raccommoier avec ses Seigneurs , & de le rétablir dans son Royaume. Mais peu de temps après les Seigneurs du Royaume se revolterent de nouveau , & s'étant assemblez à Rheims , ils élurent Roi Robert , & Hervé fut obligé de le sacrer. Il ne survécut que quatre jours à ce Sacre , & mourut l'an 921. aiant gouverné l'Eglise de Rheims vingt-deux ans moins quatre jours.

Robert fit élire en sa place Seulfe , qui étoit alors Archidiacre de cette Eglise. Il avoit été disciple de Remy d'Auxerre , qui l'avoit instruit dans les Sciences Ecclesiastiques & profanes. Il fut ordonné par Abbon Evêque de Soissons , & par les autres Evêques de la Province de Rheims. On cita devant lui Eudes , frere d'Hervé , & un Neveu , qui portoit son nom , accusez d'être infidelles à Robert ; & ceux-ci ne s'étant point justifiez , furent dépouillez de tous les biens de l'Eglise de Rheims qu'ils possédoient , & mis en prison : le premier à la garde d'Herbert Comte de Vermandois ; & le second à Paris. Il imposa dans un Concile de sa Province,

*Seulfe  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

*Seulfe  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

tenu l'an 923. une penitence à ceux qui avoient porté les armes dans la guerre de Robert & de Charles ; & dans un autre Concile tenu l'an 924. à Trosly , il jugea le differend qui étoit entre le Comte Isaac , & Estienne Evêque de Cambrai ; le premier aiant donné cent livres d'argent au dernier , pour le tort qu'il avoit fait à son Eglise. On dit que Seulfe étoit convenu avec Hebert de faire mettre en sa place le fils de ce Comte. Quoi qu'il en soit , Seulfe ne jouit pas long-temps de sa dignité , étant mort l'an 925. de poison , qu'on croit qui lui fut donné par l'ordre d'Hebert.

*Hugues  
élu Ar-  
chevêque  
de Rheims*

Aussi-tôt après sa mort ce Comte vint à Rheims , & y aiant appelé Abbon Evêque de Soissons , & Bauvon Evêque de Châlons , il fit élire par le Clergé & le peuple de Rheims , son fils Hugues , qui n'avoit alors que cinq ans. Il fit ensuite confirmer cette élection par le Roi Raoul , qui commit le temporel de ce Diocèse à Hebert , jusqu'à ce que son fils fût en âge d'en prendre le gouvernement. A l'égard du spirituel , Abbon Evêque de Soissons , se le fit donner par le Pape Jean X. en sorte que Hebert devint le maître absolu de cette Eglise , & en chassa tous les Clercs qu'il ne crût pas être dans ses interêts , & entr'autres Flodoard , comme il le rapporte lui-même.

*Guerres  
entre He-  
bert &  
Raoul.*

L'an 927. le Roi Raoul & le Comte Hebert se broüillèrent au sujet de la Comté de Laon , qu'Hebert vouloit que l'on donnât à son fils Odon , & que le Roi desiroit garder pour lui-même. Hebert voulant s'appuier d'une puissance qui pût le soutenir , eut une entrevüe avec

Henri Roi de Germanie, & fit alliance avec lui. Il fit assembler la même année un Concile de six Evêques de la Pro vince de Rheims à Trosly, malgré les défenses du Roi Raoul : ensuite il tira de prison Charles le Simple, le mena à S. Quentin, & lui fit avoir une entrevûe avec Roul Duc des Normans : de là il le conduisit à Rheims, & écrivit au Pape Jean X. pour le rétablissement de ce Prince. Cette tentative obligea Raoul d'abandonner la Ville de Laon à Hebert, & de se raccommo der avec lui : mais Roul Duc des Normans, ne voulut point rendre à Hebert son fils Odon, qu'il n'eût mis Charles en liberté, & promis de lui obeir. Dans le même temps Hebert fit venir à Rheims Odalric Archevêque d'Aix, qui avoit été chassé de son Eglise par les Sarrafins, afin qu'il y fist les fonctions Episcopales ; & pour recompense il lui donna l'Abbaye de S. Timothée, avec le re-venu d'une Prébende.

*Guerres  
entre He-  
bert &  
Raoul.*

La France étoit alors comme partagée entre les grands Seigneurs, & l'autorité Roiale étoit dans une extrême foiblesse. Hugues le Blanc, Comte de Paris, & Hebert, étoient les deux plus puissans : Raoul avoit la qualité de Roi, & le peu qui restoit d'autorité Roiale. Le pauvre Charles étoit le jouet de tous les trois. Hebert s'étant raccommo dé avec Raoul, l'avoit fait remettre en prison ; & Raoul étant ensuite revenu à Rheims, lui avoit donné une liberté apparente, dont il ne jouit guere, étant mort le septième d'Octobre de l'an 929. Après sa mort Hugues & Hebert se broüillerent, sous prétexte que ce dernier avoit reçu quelques Vassaux

*Etat de la  
France.*

*Etat de la France.* du premier , & entr'autres Herluin Comte de Monstreüil. Raoul prit le parti de Hugues son beau-frere , & il y eut une rude guerre entr'eux : mais Raoul aiant pris la ville de Rheims l'an 931. en fit ordonner Archevêque Artolde, Moine de S. Remy , qui reçut un an après le *Pallium* du Pape Jean XI. Cet Archevêque tint un Concile l'an 934. à Château-Thierry , où il ordonna Hildegairé Evêque de Beauvais ; & la même année il ordonna Fulbert Evêque de Cambray : l'année suivante il tint un autre Concile à Fismes , dans lequel il excommunia ceux qui s'emparoiert du bien d'Eglise. Le Roi Raoul étant mort , Hugues le Blanc rappella d'Angleterre Louis, fils de Charles le Simple, appelé à cause de cela Louis d'Outremer , & le fit sacrer à Laon par Artolde Archevêque de Rheims, qui continua de jouir paisiblement de son Archevêché pendant quelque temps , & ordonna des Evêques dans toutes les Eglises de sa Province , à l'exception de Châlons & d'Amiens. Mais Hebert ne pouvant souffrir qu'un autre que lui fût en possession d'un poste si considerable , envoya de ses gens prendre & piller des Châteaux & des Villages appartenans à l'Archevêché de Rheims. Artolde l'excommunia pour ce sujet. Le Roi Louis pour le recompenser des pertes qu'il faisoit , lui accorda toute la Comté de Rheims , & le droit de la Monnoye , & l'aida à prendre plusieurs Châteaux occupez par les gens d'Hebert. La fortune ne fut pas long-temps favorable à Artolde ; car Hugues s'étant réuni avec Hebert contre Louis d'Outremer , ils vinrent avec Guillaume

Duc de Normandie, assieger la ville de Rheims, & s'en étant rendu les maîtres au bout de six jours, ils firent venir Artolde dans l'Eglise de S. Remy, en présence des Seigneurs & des Evêques, & l'obligerent de donner la démission de son Archevêché, & de se contenter des Abbayes de S. Bazol & d'Avenay, dans la premiere desquelles il se retira, après avoir gouverné l'Eglise de Rheims pendant huit ans & sept mois. Hugues fils d'Hebert, s'en remit en possession, & fut ordonné Prêtre par Guy Evêque de Soissons, trois mois après son retour, & quinze ans après sa premiere election. Il avoit passé cet entre-temps à Auxerre, où il avoit fait ses études sous Guy Evêque de cette Ville, qui l'avoit ordonné Diacre; car il avoit reçu les autres Ordres à Rheims de la main d'Abbon Evêque de Soissons.

L'année suivante, qui est l'an 941. les Comtes Hugues & Hebert assemblerent les Evêques de la Province de Rheims à Soissons, & y firent mettre en délibération d'ordonner Archevêque de Rheims Hugues fils d'Hebert: Des Députés du Clergé & du peuple de Rheims s'y trouverent, & demanderent qu'il fût ordonné, disant qu'Artolde n'avoit point été élu canoniquement, mais intrus par violence; & qu'il s'étoit départi du droit qu'il pouvoit avoir à cet Archevêché. Sur cette remontrance, les Evêques resolurent l'Ordination de Hugues, & sur le champ allerent à Rheims l'ordonner. Artolde s'étoit déjà retiré auprès du Roi Louis d'Outremer: mais ce Prince aiant été défait l'an 941. auprès de Laon, Artolde fut trop heureux de se raccommo-

*Artolde  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

*Concile  
de Rheims  
pour la  
déposition  
d'Artolde  
& l'Or-  
dination  
de Hugues*

*Concile de Rheims pour la déposition d'Artolde & l'Ordination d'Hugues* avec Hugues le Blanc & Hebert, de reprendre ses Abbayes, & de faire un Traité avec Hugues Archevêque de Rheims, qui reçut bien-tôt après le *Pallium*, qui lui fut envoyé par le Pape Estienne VIII. Nonobstant ce Traité, Artolde retourna vers Louis d'Outremer : cependant Hebert étant mort l'an 943. Louis fut persuadé par Hugues le Blanc de recevoir les fils de ce Comte, & même de laisser Hugues en possession de l'Archevêché de Rheims, à condition qu'on rendroit à Artolde ses Abbayes, qu'on lui donneroit un autre Evêché, & qu'on rendroit à ses parens les honneurs qu'ils avoient obtenus. Ce Traité ne fut pas observé long-temps ; car Hugues le Blanc & Louis d'Outremer s'étant fait la guerre, celui-ci assiegea par deux fois la ville de Rheims ; & la seconde fois aiant chassé Hugues Archevêque de Rheims, il entra dans la Ville, & rétablit Artolde, qui fut remis sur son Siege l'an 946. par les Archevêques de Trèves & de Mayence. L'Eglise d'Amiens étant venue à vacquer l'année suivante, Hugues en ordonna Evêque Terbaud Archidiacre de Soissons, ce qui fit un procès qui fut porté à une assemblée d'Evêques & de Seigneurs, tenuë proche la Riviere de Cher : on n'y décida rien, & l'affaire fut remise au mois de Novembre. Cependant on laissa Artolde en possession de l'Archevêché de Rheims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouzon. Le Synode indiqué fut tenu à Verdun : Il étoit composé de Robert Archevêque de Treves, d'Artolde Archevêque de Rheims, d'Odalric Archevêque d'Aix, d'Adalberon Evê-

*Concile de Verdun.*

que de Mets , de Gozelin Evêque de Tulle , d'Hildebolde Evêque d'au-delà du Rhin , en presence de l'Abbé Brunon , frere du Roi Orhon , & des Abbez Agenolde & Odilon. Hugues y étant appellé par deux Evêques , ne voulut point y comparoître : Le Synode adjugea l'Archevêché de Rheims à Artolde. On en indiqua un autre au mois de Janvier suivant pour la même affaire , dans l'Eglise de Saint Pierre , proche de Mouzon ; il y fut tenu dans le temps marqué , & Hugues s'y rendit : mais après avoir parlé à Robert Archevêque de Treves , il n'y voulut point comparoître , & y fit presenter seulement par un de ses Clercs , une Lettre apportée de Rome , écrite au nom du Pape Agapet , par laquelle il étoit ordonné que Hugues seroit rétabli dans l'Archevêché de Rheims. Les Evêques l'ayant lûë , dirent qu'il ne seroit pas raisonnable de surseoir l'execution des ordres qu'ils avoient receus du S. Siege , sur une Lettre présentée par l'ennemi d'Artolde , & après avoir lû le dix-neuvième Chapitre du Concile de Carthage , touchant l'Accusateur & l'Accusé , ils jugerent qu'Artolde étoit demeuré dans la Communion de l'Eglise , & en possession de l'Archevêché de Rheims ; & que Hugues qui avoit été déjà cité à deux Synodes , sans vouloir y comparoître , devoit être privé de la Communion & du Gouvernement de cette Eglise , jusqu'à ce qu'il se fût purgé dans un Concile universel. Ils firent signifier ce Jugement à Hugues , qui leur déclara de son côté , qu'il n'y obeitroit pas. Cependant Artolde aiant réclamé l'autorité du S. Siege , le Pape Agapet envoya

*Concile de  
Mouzon.*

*Concile  
d'Ingel-  
heim, en  
faveur  
d'Artolde*

l'Evêque Marin son Vicaire vers le Roi Othon, afin qu'il assemblât un Synode general, pour juger définitivement cette affaire. Il fut tenu à Ingelheim le septième Juin de l'an 948. Marin Legat du Pape Agapet, y avoit la première place; & les Archevêques de Cologne, de Mayence, de Treves & d'Hambourg y assistoient, avec vingt-six Evêques d'Allemagne, sans y comprendre Artolde Archevêque de Rheims, de la cause duquel il s'agissoit. Les Rois Othon & Louis d'Outremer y furent aussi presens. Ce dernier fit ses plaintes contre la revolte de Hugues; & ensuite Artolde presenta sa Requête au Legat du Pape & au Synode, dans laquelle il exposoit toute son affaire; sçavoir qu'après la mort d'Hervé, Seulfe qui avoit été mis en sa place, s'étoit déclaré contre les parens de son Prédecesseur: & qu'afin d'en pouvoir venir à bout, il s'étoit lié avec le Comte Hebert, qui les avoit fait mettre en prison, où ils étoient demeurez jusqu'à la mort du Roi Robert: que Seulfe étant mort la troisième année de son Pontificat, du poison qui lui avoit été donné, à ce que plusieurs asûrent, par les amis d'Hebert, ce Comte s'étoit emparé de l'Eglise de Rheims, & en avoit jouï pendant six années, avec la permission du Roi Raoul: mais qu'enfin ce Roi touché par les remontrances des Evêques, qui se plaignoient de ce qu'il avoit laissé si long-temps cette Eglise sans Pasteur, après s'être rendu maître de la ville de Rheims, l'en avoit fait ordonner Archevêque par dix-huit Evêques: qu'il y avoit fait les fonctions Episcopales pendant neuf années,

ordonné huit Evêques & plusieurs Clercs , & sacré le Roi Louis & la Reine Gerberge; mais que le Comte Hugues irrité de ce qu'il n'avoit pas voulu se revolter avec lui contre son Roi , l'avoit contraint , après avoir pris la ville de Rheims , de donner une démission de son Archevêché, l'avoit relegué dans le Monastere de S. Bazol , & avoit mis en sa place Hugues, fils du Comte Hebert, qui avoit été ordonné Dia-cre à Auxerre : Qu'il avoit ensuite assemblé un Synode à Soissons , dans lequel on lui avoit proposé de souffrir que l'on ordonnât Hugues: qu'il avoit résisté d'abord , & avoit déclaré ex-communicz ceux qui ordonneroient un autre Archevêque de Rheims de son vivant , & celui qui recevoit cette Ordination : Qu'ensuite, pour sortir de leurs mains , il leur avoit dit qu'ils le laissassent aller, qu'il demanderoit conseil à la Reine & à ses amis de ce qu'il devoit faire , & qu'ils envoiasent quelqu'un pour sçavoir sa réponse : Ils envoierent avec lui l'Evê-que Derolde, auquel il fit réponse , en presen-ce de la Reine , qu'il excommunioit les Evêques qui entreprendroient d'ordonner quelqu'un en sa place ; réitérant la protestation qu'il avoit faite d'en appeller au S. Siege : Que sans se mettre en peine de cette dénonciation , quelques-uns de ces Evêques étoient allez à Rheims ordonner Hugues ; que depuis ce temps-là le Roi Louis aiant été mal dans ses affaires , il avoit été obligé de courir çà & là errant & vaga-bond ; & qu'enfin quelques-uns de ses amis l'avoient emmené de force aux Comtes Hugues le Blanc & Hebert , qui l'ajant entre leurs

*Concile  
d'Ingel-  
heim, en  
l'aveur  
d'Artolde*

*Concile  
d'Ingel-  
heim, en  
faveur  
d'Artolde*

mains , l'avoient obligé de renoncer aux biens de son Eglise , & renvoié dans le Monastere de S. Bazol : Qu'ayant appris qu'on songeoit à le perdre , il s'étoit sauvé à Laon ; que depuis le Roi Othon étant venu au secours du Roi Louis , avoit chassé Hugues de l'Archevêché de Rheims , & l'y avoit rétabli : que Hugues s'étoit retiré au Château de Mouzon ; que dans la Conference qui s'étoit tenuë sur le Cher , où il s'étoit trouvé avec Hugues , son affaire y avoit été agitée devant les Evêques qui s'y étoient trouvez ; que Hugues y avoit produit une Lettre écrite au Pape en son nom , par laquelle il demandoit d'être déchargé de son Archevêché , qu'il avoit soutenu être fausse : que les partisans de Hugues aiant allegué que l'on ne pouvoit pas juger une affaire de cette importance dans cette Assemblée , parce que ce n'étoit pas un Synode convoqué dans toutes les formes , on l'avoit remise à celui qui devoit se tenir au mois de Novembre à Verdun ; & que cependant on avoit ordonné qu'il auroit le gouvernement de l'Eglise de Rheims , & permis à Hugues de demeurer à Mouzon : que Hugues étoit venu dans le temps de la Vendange , avec le Comte Thibaud , enlever tout le vin d'autour de la ville de Rheims : qu'on avoit tenu le Synode indiqué à Verdun , auquel Hugues avoit été appelé , & n'avoit point voulu comparoitre , non plus qu'à celui qui fut tenu ensuite proche de Mouzon , qui avoit jugé entierement en sa faveur : mais que Hugues aiant déclaré qu'il n'obeiroit pas à ce Jugement , & retenant toujours Mouzon , il avoit envoyé

à Rome par les Ambassadeurs du Roi Othon *Concile*  
 une Requête contenant ses plaintes ; qu'il at- *d'Ingel-*  
 tendoit là-dessus les ordres du S. Siege & le *heim, en*  
 jugement du Concile. Cette Requête d'Artolde *fauteur*  
 aiant été lûe en Latin & en Tudesque, Sige- *d'Artolde*  
 bolde Clerc de Hugues entra, presenta au Con-  
 cile la Lettre qu'il avoit apportée de Rome, qu'il  
 avoit déjà produite à celui de Mouzon, & sou-  
 tint qu'elle lui avoit été donnée par Marin Le-  
 gat present. Elle étoit écrite au nom de Guy  
 Evêque de Soissons, d'Hildegairé Evêque de  
 Beauvais, & de tous les autres Evêques de la  
 Province de Rheims, qui demandoient le réta-  
 blissement de Hugues, & l'expulsion d'Artol-  
 de. Cette Lettre aiant été lûe, les Evêques qui  
 y étoient nommez déclarerent qu'elle étoit fauf-  
 se, & qu'ils n'avoient jamais entendu parler de  
 cela, ni consenti qu'on fist cette demande en  
 leur nom. Sur leur déclaration on déposa ce  
 Diacre, comme faussaire & calomniateur ; & l'on  
 confirma dans la même Séance Artolde dans  
 l'Archevêché de Rheims. Dans la seconde Séan-  
 ce Robert Archevêque de Treves, souîrint qu'après  
 avoir rétabli Artolde comme légitime Evêque  
 de Rheims, il faloit condamner l'Intrus. Ma-  
 rin dit qu'il faloit que le Concile prononçât un  
 jugement Canonique ; & après la lecture des  
 Decrets des Pâpes sur ce sujet, les Evêques dé-  
 clarerent Hugues excommunié & chassé de l'E-  
 glise, jusqu'à ce qu'il eût fait penitence. Dans  
 les autres Séances on traita de quelques Points  
 de discipline ; & l'on redigea tous les Actes de  
 ce Concile en dix Canons.

Le premier contient l'Excommunication de  
 Hugues.

*Concile d'Ingelheim, en faveur d'Artolde* Le second, la Restitution d'Artolde, & l'excommunication de ceux que Hugues avoit ordonnez, s'ils ne venoient se presenter au Synode qui se devoit tenir le 13. de Septembre à Treves, pour y faire satisfaction, & y recevoir la penitence.

Le troisieme porte la même peine contre le Comte Hugues le Blanc, pour avoir chassé Roul Evêque de Laon.

Le quatrieme défend aux Laïques de donner des Eglises aux Prêtres, ou de les en chasser sans l'aveu de l'Evêque.

Le cinquieme est contre ceux qui maltraitent les Prêtres, ou qui leur font quelque tort.

Dans le sixieme, il est ordonné que l'on fêtera toute la Semaine de Pâques, & le Lundi, le Mardi & le Mercredi d'après la Pentecôte, comme le jour du Dimanche.

Dans le septieme, que dans la grande Litanie (c'est celle du jour de saint Marc) on jeûnera comme aux Rogations avant l'Ascension.

Le huitieme porte que les Laïques n'auront aucune part aux Offrandes que les Fielles présentent à l'Autel.

Le neuvieme, que la connoissance des contestations sur les Dixmes, sera déferée aux Evêques.

Le dernier Canon est imparfait, & l'on n'en sçauroit bien comprendre le sens; il y est parlé des Veuves consacrées à Dieu.

*Concile de Monçon.* Après ce Concile, Louis d'Outremer assisté de Conrad Duc de Lorraine, reprit Mouzon, & les Evêques s'étant assemblez dans cette derniere Ville, excommunièrent

munierent le Comte Thibaud , & citerent le Comte Hugues-le-Blanc au Synode qui devoit se tenir à Trèves. Dans cette Assemblée Guy Evêque de Soissons , qui avoit ordonné Hugues , vint trouver le Roy Louis , & lui fit satisfaction.

Attolde au sortir de Laon se rendit à Treves avec Guy Evêque de Soissons , Rodulfe Evêque de Laon , & Wicfroy de Terouïane , où ils trouverent Marin Legat du Pape , & Robert Archevêque de Trèves , qui les attendoient , sans qu'il y eût aucun autre des Evêques Alle-mans ou Lorrains. Marin demanda à Artolde & aux autres Evêques de quelle maniere Hugues-le-Blanc s'étoit conduit depuis le dernier Synode , & si on lui avoit rendu les Lettres par lesquelles il étoit appelé au Synode ; ils lui firent réponse qu'il avoit continué sa rebellion & ses brigandages : qu'une de leurs Lettres lui avoit été renduë ; & que l'autre avoit été interceptée par ses gens. Sur cette réponse il s'enquit si quelqu'un étoit venu de sa part ; & ne s'étant trouvé personne , on remit l'Assemblée au lendemain. Il n'y vint point non plus qu'à la premiere aucun Deputé de la part du Comte Hugues ; & quoique le Clergé & les Seigneurs criassent qu'il le falloit excommunier , on remit à le faire au troisiéme jour. Cependant on traita de l'affaire des Evêques qui avoient été cités au Synode , ou qui avoient été participans de l'Ordination de Hugues. L'Evêque de Soissons demanda pardon & l'obtint ; celui de Terouïane se trouva n'avoir eu aucune part à cette Ordination , & celui de Noyon fut excusé à cause de sa maladie. Le troisiéme jour Hugues

*Concile  
de Trèves.*

*Concile de  
Trevés.*

le-Blanc fut excommunié jufqu'à ce qu'il vint demander pardon devant Marin & les Evêques, des maux qu'il avoit commis ; & en cas qu'il tardât à le faire, il lui étoit enjoint d'aller à Rome pour fe faire absoudre. On excommunia auffi deux Evêques ordonnez par Hugues, l'un à Amiens & l'autre à Senlis ; & un Clerc, qui avoit mis ce dernier en poffeffion. Hildegairé Evêque de Beauvais fut cité pardevant Marin, ou à Rome pour avoir affifté à leur Ordination ; & enfin le jeune Comte Hebert frere de Hugues, fut auffi appellé pour donner fatisfaction du tort qu'il avoit fait aux Evêques. Toutes ces chofes fe paffèrent l'an 948. & depuis Artolde demeura en poffeffion de l'Archevêché de Rheims, qui lui fut afûré par la Paix conclûë entre Louis d'Outremer & Hugues-le-Blanc l'an 953. La même année cet Archevêque tint un Concile de cinq Evêques à faint Thierry, dans lequel il excommunia le Comte Rainolde qui s'étoit emparé des biens de l'Eglife.

*Mort d'  
Artolde.*

Artolde étant mort le dernier jour d'Aouft de l'an 961. après avoir été trente ans Archevêque de Rheims, quelques Evêques propoferent de rétablir Hugues ; l'affaire fut agitée, dans un Synode tenu dans un Village du Diocèfe de Meaux fur la Marne, compofé de 13. Evêques des Provinces de Rheims & de Sens. Ceux de Laon & de Châlons s'étant oppofez fortement à fa reftitution, on remit la chofe au jugement du Pape ; lequel leur aiant fait fçavoir par Brunon Archevêque de Cologne, que Hugues avoit été rejetté & excommunié par les Conciles de Rome & de Pavie, & qu'on ne devoit plus penfer

à lui, ils élurent un Clerc de l'Eglise de Rheims appelé Odalric, fils d'un Comte appelé Hugues, qui étoit soutenu par le Roi Lothaire, par la Reine Mere, & par Brunon. Celui-ci jouit paisiblement de l'Archevêché de Rheims pendant sept années, & étant mort l'an 968. il eut pour successeur Adalberon ou Alberon frere du Comte Henry, qui gouverna l'Eglise de Rheims pendant 19. ans avec beaucoup de sagesse & de bonheur. Sous son Episcopat il se tint un Concile à Rheims l'an 975. auquel présida Estienne, Diacre du Pape Benoît VII. dans lequel Thibaud fut excommunié pour avoir usurpé l'Eglise d'Amiens, & l'an 979 il en tint un autre au Mont de sainte Marie, dans lequel il fit confirmer le Reglement qu'il avoit fait, de mettre des Moines au Monastere de Mouzon à la place des Chanoines qui y étoient. Après la mort de cet Archevêque, Hugues Capet se servit de cette occasion pour mettre dans son parti Arnoul, frere bâtard de Charles Duc de Lorraine, le dernier de la Race des Carliens, Clerc de l'Eglise de Laon, en le faisant élire Archevêque de Rheims l'an 989. qui lui prêta aussitôt serment de fidelité: mais six mois après qu'il fut en possession de l'Archevêché de Rheims, Charles son frere fut introduit dans la Ville, & s'en rendit maître par le moien d'un Prêtre nommé Adalger; ce qu'il fit, à ce qu'on croit, d'intelligence avec l'Archevêque qui fut emmené à Laon par son frere, & mis en prison pour la forme. Arnoul publia néanmoins une Sentence d'Excommunication contre ceux qui s'étoient emparez des biens de l'Eglise de Rheims; & les Evêques de la Province assembles à Senlis

*Adalberon  
Archevêque de  
Rheims.*

*Arnoul  
Archevêque de  
Rheims.*

*Arnoul* firent un Decret contre Adalger, par lequel ils  
*Archevê-* l'excommunierent & tous ceux qui avoient eu  
*que de* part à l'invasion des Eglises de Rheims & de  
*Rheims.* Laon. Cette Excommunication fut envoyée à  
 tous les Evêques, & on porta des plaintes au  
 S. Siege, qui prit le parti d'Arnoul; mais Hu-  
 gues Capet qui l'avoit toujours soupçonné de  
 perfidie, aiant découvert que son soupçon étoit  
 bien fondé, & qu'il étoit d'intelligence avec son  
 frere, écrivit contre lui au Pape Jean XV. &  
 lui fit aussi écrire par les Evêques de la Provin-  
 ce de Rheims, qui accuserent Arnoul, & de-  
 manderent au Pape sa condamnation. Hugues  
 s'étant ensuite rendu maître de la Ville de Laon,  
 & de la personne de Charles, il prit Arnoul,  
 & l'emmena à Rheims, où il assembla un Con-  
 cile pour lui faire son procès. Il étoit composé  
 de six Suffragans de l'Archevêché de Rheims;  
 sçavoir, Guy de Soissons, Adalberon de Laon,  
 Hervé de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Rat-  
 bode de Noyon, Eudes de Senlis, de Debert  
 Archevêque de Bourges, de Siguin Archevê-  
 que de Sens, de Gautier Evêque d'Autun, de  
 Brunon de Langres, de Milon de Mascon, d'Ar-  
 noul Evêque d'Orleans, & d'Hebert d'Auxerre;  
 & de plusieurs Abbez de differens Diocésés. Si-  
 guin y présida, & Arnoul d'Orleans porta la  
 parole. Dans la premiere Séance tenuë le seizième  
 de Juin dans l'Eglise de saint Bazol, il accusa Ar-  
 noul Archevêque de Rheims, d'avoir manqué  
 de fidelité au Roi Hugues, & d'avoir été au-  
 teur de la prise de cette Ville. Siguin Arche-  
 vêque de Sens, dit qu'il ne souffriroit pas que  
 l'on procedât au jugement de ce procès, qu'il

*Concile de  
 Rheims  
 contre Ar-  
 noul.*

ne fût assuré que l'on ne feroit pas mourir Arnoul en cas qu'il fût convaincu de crime de Leze-Majesté, & cita là-dessus le 31. Chapitre d'un Concile de Toledo, qui porte que les Evêques ne procederont point au jugement de ces sortes d'affaires, qu'ils n'aient engagé les Princes par serment de remettre la peine du supplice contre les coupables. Hervé remontra qu'il seroit encore plus fâcheux si le Prince prenoit connoissance de cette affaire, & l'ôtoit aux Evêques. Brunon déclara qu'il étoit le plus intéressé dans cette affaire ; qu'en considération de ce qu'il étoit au Roi Lothaire son oncle, il avoit répondu de la fidélité d'Arnoul, pour lui faire donner l'Archevêché de Rheims, dans l'esperance qu'il se laisseroit gagner par ce bienfait ; qu'Arnoul bien loin de le reconnoître, avoit commencé de persecuter ses amis, & lui avoit fait courir risque de sa vie : Qu'il avoit beau nier qu'il eût violé le serment de fidélité qu'il avoit prêté à Hugues ; qu'il étoit convaincu de sa perfidie, parce que les Auteurs de cette rebellion étoient ses plus intimes amis & ceux qu'il consideroit le plus. Sur ce qu'on lui remontra qu'il falloit prévoir que le sang du coupable ne fût pas répandu, il répondit que cela n'étoit pas à craindre sous des Princes aussi clemens que ceux qu'ils avoient ; mais qu'il étoit plus à craindre qu'en voulant sauver une seule personne, on ne mît tout l'Ordre Ecclesiastique en danger. On conclut qu'il falloit faire entrer le Prêtre qui avoit ouvert les Portes au Duc Charles. On lût en l'attendant le serment de fidélité qu'Arnoul avoit prêté aux Rois Hugues & Robert. Ensuite

*Concile  
de Reims  
contre Arnoul.*

*Concile  
de Rheims  
contre Arnoul.*

ce Prêtre nommé Adalger, étant comparu, déclara que c'étoit Arnoul qui lui avoit donné les Clefs de la Porte de la Ville, avec ordre de les ouvrir au Duc Charles. Après ce témoignage on lût le Decret qu'Arnoul avoit porté contre ceux qui s'étoient emparez des biens de l'Eglise de Rheims, qui faisoit voir qu'il s'étoit excommunié lui-même, parce qu'il étoit auteur de cette dépredation, & qu'il communicoit avec ceux qui l'avoient faite. On y joignit la Sentence des Evêques de la Province de Rheims, renduë à Senlis dans le temps que l'on commençoit à soupçonner Arnoul de trahison. Après la lecture de ces pieces & des Canons du Concile de Carthage contre les Excommuniés qui participent aux Sacremens, & contre les Evêques qui font quelque chose contre le serment qu'ils ont porté dans leur Ordination, on donna permission à tous ceux qui voudroient défendre Arnoul, de dire avec liberté tout ce qu'ils pourroient en sa faveur. Les Clercs de son Eglise ne voulurent ni l'accuser, ni le défendre; mais Jean Scolastique d'Auxerre, Ranulfe Abbé de Sens, & Abbon Superieur du Monastere de Fleury, entreprirent sa défense, & produisirent un grand nombre de passages tirez des fausses Decretales des anciens Papes, pour prouver qu'il falloit rétablir Arnoul avant que de proceder à son jugement; & qu'on ne le pouvoit juger, qu'il n'eût été cité par plusieurs fois, & que le S. Siege ne fût informé de son affaire. On leur répondit qu'il avoit été suffisamment appelé; qu'on ne devoit pas le rétablir qu'il n'y eût un jugement qui portât son absolution, puisqu'il avoit déjà

été condamné : qu'Hildemare Evêque de Beauvais, & Ebbon Archevêque de Rheims, accusez de pareil crime qu'Arnoul, avoient été jugés par des Synodes de la Province ; que le S. Siege avoit déjà été informé de cette affaire par les Lettres du Roi Hugues & des Evêques de la Province de Rheims, qui avoient été portées à Rome par des Députez que le Pape avoit d'abord assez bien receus : mais que depuis que le Comte Hebert avoit donné un beau cheval blanc au Pape, avec d'autres presens, on ne les avoit plus voulu écouter. Les Députez que l'Evêque Brunon avoit envoieez à Rome pour sa délivrance, ajoûtoient, qu'ayant demandé au Pape qu'il anathématisât ceux qui étoient coupables de sa détention, les Clercs du Pape leur avoient demandé de l'argent pour cela ; & que n'en ayant pas voulu donner, le Pape leur avoit dit pour toute réponse, que celui pour lequel il avoit été pris, le délivrât, si bon lui sembloit : d'où l'on conclusoit que le S. Siege n'empêchoit pas que l'on ne procédât sur les lieux au jugement de cette affaire. Mais l'on alla plus loin, & Arnoul Evêque d'Orleans, remontra, que l'on pouvoit passer outre au Jugement, sans attendre que Rome eût parlé : & après avoir protesté que l'on devoit respecter le S. Siege & ses décisions, sans préjudice des Canons des Conciles ; il avertit qu'il y avoit deux choses auxquelles il falloit bien prendre garde, qui étoient de ne pas souffrir que le silence, ou les nouvelles Constitutions des Papes préjudiciaffent aux anciennes Loix de l'Eglise ; parce que ce seroit renverser

*Concile  
de Rheims  
contre  
Arnoul.*

*Concile  
de Rheims  
contre  
Arnoul.*

l'ordre , & faire tout dépendre de la volonté d'un seul homme ; qu'on ne déroge point pour cela aux Privilèges du Souverain Pontife : parce que si l'Evêque de Rome est recommandable par sa science & par sa pieté , il n'est point à craindre qu'il demeure dans le silence , ou qu'il fasse quelque nouvelle Constitution : que si au contraire , ou par ignorance , ou par crainte , ou par passion , il s'écarte de la justice , son silence & ses nouveaux Decrets sont encore moins à craindre ; parce que celui qui agit contre les Loix , ne peut pas préjudicier aux Loix. Il prend de là occasion de déplorer le malheureux état de l'Eglise de Rome , & fait en abrégé l'Histoire des Papes , depuis Octavien jusqu'à Boniface & déteste leurs desordres. Il demande si des Evêques pleins de sainteté & de pieté sont obligez de se soumettre aveuglément à ces monstres infames , qui n'ont aucune science Ecclesiastique ni profane. Il se plaint de ce qu'on élève à la premiere dignité de l'Eglise les derniers & les plus méprisables sujets du Clergé ; des Idoles de Pasteurs , plutôt que des Pasteurs. Il veut qu'au défaut de Papes éclaircz , on consulte les Metropolitains ; & il remarque qu'il y en a plusieurs dans la Gaule Belgique & dans la Germanie tres-habiles dans les matieres de Religion ; & qu'il seroit plus à propos de demander leur jugement , si la guerre qui est entre les Princes n'en empêchoit , que de l'aller chercher dans cette Ville , qui est presentement à qui plus lui donne , & qui pese ses jugemens par le nombre des écus qu'on lui fournit. Il ajoûte que si quelqu'un dit avec le

Pape Gelase , que l'Eglise de Rome juge de toutes les Eglises , & ne peut être jugée de personne , c'est une proposition dont les Evêques d'Afrique ne veulent pas convenir , & qui ne peut être veritable en ce temps , où il n'y a presque personne à Rome qui ait étudié les Humanitez : que cependant l'ignorance seroit plus tolerable dans les autres Evêques que dans celui de Rome , qui doit juger de la Foy , de la vie , des mœurs & de la discipline de toute l'Eglise : Que suivant Saint Gregoire , tous les Evêques en faute sont soumis à la correction du S. Siege ; mais que quand ils sont irréprochables , l'humilité les rend tous égaux , en un sens. Qu'enfin quand les Evêques de Rome de ce temps-ci seroient semblables à Damase , on n'auroit pas fait davantage qu'on a fait , puisque les Evêques & le Roi ont écrit de cette affaire au S. Siege , & que l'on n'a entrepris de la juger dans la Province , que quand il n'y a plus eu lieu d'espérer qu'elle pût être jugée à Rome ; ce qui est conforme aux Canons du Concile de Sardique. Il rapporte plusieurs passages de S. Gregoire , pour montrer que les Evêques sont obligez de punir les crimes , & qu'ils peuvent déposer les Evêques qui en sont convaincus. Il ajoute que quand on pourroit dissimuler les autres crimes , on ne peut pas en faire de même pour le crime de leze-Majesté : qu'il y a des exemples d'Archevêques de Rheims condamnés par les Evêques de la Province pour ce crime : Sçavoir Gilles Archevêque de Rheims , infidele à Childebert & Ebbon , déposé à Thionville : que le Decret de Damase qui por-

*Concile  
de Rheims  
contre  
Arnoul.*

*Concile  
de Rheims  
contre  
Arnoul.*

te que les causes des Evêques seront portées à Rome, ne se doit entendre que des causes difficiles, & non pas des causes dans lesquelles le crime est évident : que les Evêques d'Afrique ont même contesté le droit d'appellation, & que les Conciles de Nicée & d'Antioche attribuent ces Jugemens au Synode de la Province : qu'il veut bien que l'on donne à l'Eglise de Rome plus que les Evêques d'Afrique n'ont prétendu lui accorder : qu'on la consulte quand les affaires du Royaume le permettent, & qu'on suive ses Jugemens, s'ils ne sont pas contraires à l'équité : mais que si elle demeure dans le silence, il faut consulter les Loix Ecclesiastiques ; d'autant plus que l'Eglise de Rome se trouve à présent destituée de toutes sortes de secours & d'appui ; parce que depuis la chute de l'Empire elle a perdu les Eglises d'Alexandrie & d'Antioche, aussi bien que celles d'Afrique & d'Asie, & que toute l'Europe commence à l'abandonner : que l'Eglise de Constantinople s'est retirée de son obéissance : que les Eglises d'Espagne les plus reculées ne reconnoissent plus ses Jugemens, & que Rome même semble s'abandonner ; puisqu'elle ne se donne plus à elle-même, ni aux autres, de conseils salutaires. Il conclut, que suivant les exemples & les Canons, ils devoient proceder au Jugement de l'Archevêque de Rheims. La resolution en aiant été prise par le Synode, on fit venir l'Accusé, qui prit rang parmi les Evêques : Celui d'Orleans lui reprocha les bien-faits qu'il avoit receus du Roi, & qu'il avoit payez d'infidélité. L'Accusé soutint qu'il n'avoit rien fait contre le Roi ; qu'il

lui étoit toujours demeuré fidelle ; qu'il avoit été pris de force dans sa Ville par les Ennemis , sans que le Roi l'eût secouru. L'Evêque d'Orleans lui opposa le témoignage du Prêtre Adalger , qui disoit avoir ouvert les portes de la Ville par son ordre ; l'Accusé répondit que c'étoit un faux témoin : le Prêtre soutint en sa présence , que son témoignage étoit vrai. Arnoul de Rheims se plaignit des mauvais traitemens qu'on lui faisoit souffrir ; l'Evêque de Soissons lui demanda pourquoi il n'étoit pas venu quand il avoit été appelé par le Roi & par les Evêques ? & sur ce qu'il répondit qu'il ne l'avoit pû , parce qu'il étoit retenu de force ; cet Evêque lui repartit , qu'il lui avoit offert de l'emmener , & apporta plusieurs circonstances pour montrer qu'il y avoit eu de la mauvaise foi de sa part. On fit venir ensuite un témoin , qui lui soutint qu'il lui avoit dit qu'il préféreroit le Prince Charles à tout autre ; & que s'il vouloit lui faire plaisir , il falloit qu'il songeât à le servir. Sur ce que quelques Abbez remontrèrent qu'il falloit permettre à Arnoul de se retirer , & de prendre conseil sur ce qu'il avoit à répondre , on le lui permit ; & il s'en alla dans un coin de la Salle avec l'Archevêque de Sens & les Evêques d'Orleans , de Langres & d'Amiens. Pendant qu'ils consultoient ensemble , on lût dans le Synode les Canons des Conciles de Toledé contre ceux qui sont infidelles à leur Prince. Cependant Arnoul de Rheims reconnut & confessa son crime devant les Evêques qui s'étoient retirez à l'écart avec lui , qui appellerent les autres pour être presens à sa dé-

*Concile  
de Rheims  
contre  
Arnoul.*

*Concile  
de Rheims  
contre  
Arnoul.*

claration. Il la fit en leur presence, & devant trente Abbez ou Clercs, que l'on fit entrer pour en être témoins. Cet aveu levoit l'obstacle qu'il pouvoit y avoir de la part du S. Siege; parce qu'Arnoul n'y aiant point appellé, s'étant choisi des Juges, & aiant reconnu sa faute, il n'y avoit plus de difficulté; qu'on pouvoit le condamner sans donner atteinte aux droits du Saint Siege. Mais pour sçavoir quelle devoit être la ceremonie de sa déposition, on consulta divers Canons, & on apporta plusieurs exemples; ce qui employa le reste de cette Séance.

Le lendemain les Evêques assemblez dans le même lieu, après avoir traité d'affaires Ecclesiastiques & civiles, reprirent celle de l'Archevêque de Rheims: & comme ils déliberoient sur la maniere dont on le devoit traiter, les Rois Hugues & Robert entrèrent avec les Seigneurs, & remercierent les Evêques du zele qu'ils avoient témoigné pour ce qui les regardoit, & leur demanderent en quel état étoit cette affaire. L'Evêque d'Orleans leur fit réponse, qu'il n'étoit point necessaire de les remercier d'une chose dans laquelle ils n'avoient fait que leur devoir: qu'ils n'avoient point agi par motif d'affection pour eux, ni de haine contre Arnoul: qu'ils eussent souhaité qu'il eût pû se justifier; mais qu'il avoit enfin, après plusieurs dissimulations, avoué son crime, & consenti qu'on le privât du Sacerdoce, en presence de plusieurs Abbez & de plusieurs Clercs, qui seroient témoins de cette déclaration: qu'il croioit qu'il étoit à propos de le faire venir presentement, afin qu'il fût lui-même son té-

moïn & son Juge ; & que par ce moien les  
 accusateurs , les témoins qui avoient déposé  
 contre lui , & les Juges , fussent déchargés.  
 On le fit entrer aussitôt , & l'Evêque d'Or-  
 leans lui aiant demandé s'il étoit toujours dans  
 le même sentiment , il répondit qu'oui. Il con-  
 tinua de lui demander s'il vouloit se dépouil-  
 ler de la dignité Sacerdotale , dont il avoit  
 abusé jusqu'alors : Il repartit , *Comme vous le*  
*dites.* Le Comte Brochard prenant la parole ,  
 dit , qu'il ne s'expliquoit pas assez , & qu'il  
 devoit avouer publiquement son crime , afin  
 qu'il ne pût pas dire dans la suite , que les  
 Evêques lui en avoient imposé , & qu'il n'a-  
 voit fait aucun aveu de cette nature. Il répon-  
 dit , qu'il disoit & faisoit hautement profession  
 d'être en faute , & de s'être écarté de la fide-  
 lité qu'il devoit à son Prince : qu'il vouloit  
 qu'on ajoûtât foi à ce que l'Evêque d'Orleans  
 diroit de lui , & qu'il le prioit de vouloir bien  
 rapporter son affaire comme il la sçavoit. Cet  
 Evêque dit donc , qu'Arnoul de Rheims étant  
 naturellement taciturne , & aiant honte d'avouer  
 en public ce qu'il leur avoit confessé en parti-  
 culier , il devoit suffire qu'il avouât en general,  
 qu'il n'avoit pas gardé le serment de fidelité  
 qu'il devoit à ses Princes. Le Comte Brochard  
 insista , qu'il devoit le déclarer publiquement ;  
 l'Evêque d'Orleans lui ferma la bouche , en lui  
 disant qu'il n'y avoit que les Evêques qui pû-  
 sent exiger une confession de cette nature ; &  
 qu'il suffisoit que l'Archevêque de Rheims leur  
 eût fait sa confession en secret , & se fût dé-  
 claré indigne du Sacerdoce pour ses pechez ,

*Concile  
 de Rheims  
 contre  
 Arnoul.*

*Concile  
de Rheims  
contre  
Arnoul.*

comme il l'avoit fait par l'Écrit qui fut lû, dans lequel il déclaroit qu'il avoit fait sa confession à Siguin Archevêque de Sens, & aux autres Evêques, & les avoit établis Juges de ses pechez, pour recevoir d'eux la penitence qu'il meritoit, & s'éloigner du Ministère Sacerdotal, & consentoit qu'on mît un autre Archevêque en sa place, sans qu'il pût jamais revenir contre cette déclaration. Ensuite le Prêtre Adalger fit une confession publique de sa faute. On lui demanda s'il aimoit mieux être déposé, que lié d'anathême à perpetuité. Il préfera la déposition, qui fut faite avec Ceremonie; car on le dépouilla de tous ses habits de Clericature l'un après l'autre, depuis la Prêtrise jusqu'au Souëdiaconat; & à chaque fois on lui ordonna de cesser de faire les fonctions de l'Ordre, de l'habit duquel on le dépouilloit: après quoi on le mit en penitence, & on lui donna l'absolution avec la Communion Laïque. Enfin l'on prononça anathême contre les autres Rebelles qui n'étoient point venus faire satisfaction. Arnoul fut envoyé en prison à Orleans.

*Gerbert  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

Arnoul aiant été ainsi déposé & dépouillé de l'Archevêché de Rheims, les Evêques élurent en sa place Gerbert ou Gilbert. Il étoit d'une famille considérable d'Auvergne; & s'étant appliqué à l'étude, il fit de grands progrès dans les belles Lettres & dans la Philosophie. Il fut élevé dans le Monastere d'Aurillac, où il fit profession de la vie Monastique; & étant passé en Espagne, il y apprit les Mathématiques: Il fut ensuite Ecolâtre de l'Eglise de Rheims, où il eut pour disciples le Prince Ro-

bert, fils de Hugues Capet, Leoteric Archevêque de Sens, & Fulbert Evêque de Chartres; *Gerbert Archevêque de Rheims.*  
 & eut ensuite l'honneur d'instruire Othon III. Aussi-tôt après son élection il fit une profession de Foi, & fut ensuite ordonné & mis en possession de l'Archevêché de Rheims. L'an 993. il tint un Concile, dans lequel il excommunia le Comte Hebert & les autres Usurpateurs qui s'étoient emparez des biens de l'Eglise de Rheims. Il écrivit en même temps à Foulques Evêque d'Amiens, qui s'étoit approprié quelques biens de son Eglise.

Le Roi Hugues & les Evêques envoient les Actes de ce Concile au Pape Jean XV. par l'Archidiacre de l'Eglise de Rheims, & le prièrent d'approuver l'élection de Gerbert : mais ce Pape persuadé qu'Arnoul n'avoit pû être déposé sans son autorité, témoigna beaucoup de mécontentement de ce que les Evêques de France avoient fait. Le Roi Hugues lui écrivit qu'ils n'avoient rien fait dans cette affaire qui pût porter préjudice au S. Siege ; & que s'il vouloit venir à Grenoble ou en France, il le recevroit avec toutes les marques possibles de soumission & de respect ; & que s'il vouloit même on jugeroit de nouveau cette affaire en sa presence. Le Pape envoya en France l'Abbé Leon, avec ordre d'assembler un Concile ; & interdit cependant les Evêques qui avoient assisté au Concile de Rheims. Gerbert voiant l'orage qui alloit fondre sur lui, en écrivit à un Abbé & à l'Archevêque Siguin, & tâcha de rassurer ce dernier contre la frayeur qu'il avoit des foudres de Rome, en lui disant, que le

*Gerbert  
Archevê-  
que de  
Rheims.*

Jugement du Pape n'étoit pas au dessus de ce-  
lui de Dieu : que s'il tomboit en faute il pou-  
voit être repris : qu'il ne pouvoit pas separer  
de la Communion de JESUS-CHRIST des  
Evêques, parce qu'ils ne vouloient pas consen-  
tir à une chose qu'ils croioient être contre l'E-  
vangile : qu'on n'avoit pas pû le suspendre de  
la Communion, ni comme coupable, puisqu'il  
ne l'étoit point, ni comme rebelle, puisqu'il  
n'avoit pas refusé d'aller à aucun Concile : que  
cette Sentence étant injuste, ne devoit pas être  
considérée comme venant du S. Siege, suivant  
la maxime de S. Leon. Que les regles sur les-  
quelles on se conduit dans l'Eglise Catholique,  
sont l'Evangile, les Apôtres, les Prophetes,  
les Canons établis par l'esprit de Dieu, &  
confacrez par le respect que toute la terre leur  
porte, & les Decrets du S. Siege Apostolique  
qui y sont conformes. Que ceux qui par mé-  
pris, s'écartent de ces Regles, doivent être  
jugez & condamnez par ces mêmes Regles :  
mais que quiconque les garde & les suit, doit  
jouir d'une paix éternelle, sans pouvoir jamais  
être separé de la Communion. En finissant il  
déclare à Siguin, qu'il ne doit point suspendre  
ses fonctions à cause de la défense de Rome,  
& qu'il doit mépriser ce Jugement irregulier,  
de peur qu'en voulant paroître innocent, il ne se  
déclare coupable.

Cependant le Pape faisoit poursuivre vive-  
ment par son Legat le rétablissement d'Arnoul ;  
& après avoir indiqué des Conciles pour ce  
sujet à Aix-la-Chappelle, & à Rome, où les  
Evêques de France ne voulurent point aller,

il en fit enfin assembler un à Mouzon le deuxième de Juin de l'an 995. auquel assisterent *Concile de Mouzon* Luitolfe Archevêque de Treves , Aimon. Evêque de Verdun , & Notger de Liege , avec Sigefroy Evêque de Munster. Leon Legat de Jean XV. y presenta une Lettre de ce Pape ; & après qu'elle eut été lûe , Gerbert y fit un Discours éloquent pour sa défense , dans lequel après avoir rendu raison de sa conduite , il remontre qu'il n'a point enlevé l'Eglise de Rheims à son legitime possesseur ; mais qu'Arnoul qui en étoit indigne , s'étant lui-même condamné , il avoit été élu & ordonné canoniquement en sa place. Il donna ce Discours par écrit au Legat , qui lui remit en main la Lettre du Pape. Ensuite l'Assemblée se separa , après avoir indiqué un Concile à Rheims pour le premier jour de Juillet , & députa vers le Roi Hugues , Jean Moine de l'Abbé Leon , Legat du Pape. Mais comme Gerbert se retiroit , Leon lui fit dénoncer par deux Evêques , qu'il eût à s'abstenir de celebrer l'Office Divin , jusqu'à la tenuë du Synode. Celui-ci aiant déclaré qu'il n'en feroit rien , vint lui même trouver Leon , & lui dit qu'il n'étoit pas au pouvoir d'aucun Evêque , ni d'aucun Patriarche , ni même du Pape , de separer aucun des Fidelles de la Communion , qu'il n'eût été ou convaincu de crime , ou qu'il ne l'eût avoué , ou qu'il n'eût refusé de se trouver à un Synode , y étant cité juridiquement : que n'étant dans aucun de ces cas , il ne se condamneroit pas lui-même. Cependant Liutolfe Archevêque de Treves , l'aiant averti doucement & fraternellement de ne pas

*Concile de  
Monzon.*

causer de scandale, il obtint que pour le bien de la paix, il s'abstiendrait seulement de célébrer la Messe jusqu'au premier de Juillet prochain, qui étoit le temps du Synode indiqué à Rheims. La Reine Adelaïde écrivit à Gerbert de s'y trouver, le menaçant que s'il y manquoit, on y prendroit les résolutions qu'on jugeroit à propos. Gerbert aiant appris que l'on vouloit absoudre Arnoul, & le rétablir, pour satisfaire l'Abbé Leon, qui avoit promis que le Pape confirmeroit le nouveau Mariage du Roi Robert, & que son Clergé & son Peuple s'étoient déclarés contre lui, fit réponse à cette Princesse, qu'il ne s'y trouveroit point; & déclara qu'il attendroit avec patience le Jugement du Synode: qu'ayant reçu le gouvernement de l'Eglise de Rheims de la main des Evêques, il ne vouloit pas le quitter, s'il n'étoit ainsi ordonné par les Evêques: mais qu'il n'étoit en aucune manière dans la disposition de s'opposer au Jugement qui interviendroit, ni de retenir son Diocèse par force: qu'en attendant le Jugement, il souffroit avec douleur un exil que plusieurs croioient être fort heureux pour lui.

*Synode  
de Rheims  
contre  
Gerbert.*

Le Synode indiqué à Rheims y fut tenu; on n'en a point les Actes: Tout ce qu'on en sçait est que l'on y résolut qu'Arnoul seroit rétabli, & que Gerbert se retireroit. Ce dernier suivant la résolution qu'il avoit prise, obéit, & demeura près d'Othon III. qui lui donna peu de temps après l'Archevêché de Ravenne, d'où il monta l'an 999. au Souverain Pontificat. A l'égard d'Arnoul il ne fut délivré de prison &

rétabli (quoiqu'en disent quelques Auteurs) que trois ans après, à la sollicitation du Pape Grégoire V. Successeur de Jean XV. Son rétablissement fut même ensuite confirmé par Gerbert même, quand il fut élevé sur le S. Siege : Car ce Pape oubliant genereusement tout ce qui s'étoit passé, lui écrivit, que comme il étoit du devoir du S. Siege Apostolique de relever ceux qui étoient tombez, & de leur rendre la dignité dont ils avoient été privez, il jugeoit à propos de le secourir, lui qui avoit été privé de l'Archevêché de Rheims pour quelque faute : parce que sa déposition n'ayant point été confirmée par le Pape, on croioit qu'il pouvoit être rétabli par la miséricorde du Saint Siege, S. Pierre ayant une puissance Souveraine à laquelle aucune autre n'est comparable : qu'ainsi en lui rendant le Bâton Pastoral & l'Anneau, il lui accorde le pouvoir de faire toutes les fonctions Archiepiscopales ; d'en retenir la dignité, de jouir de tous les biens de l'Eglise de Rheims, & de porter le *Pallium* : Qu'il défend à qui que ce soit de lui reprocher sa déposition ; voulant que l'autorité Apostolique le mette à couvert, quoique sa conscience l'accuse : Qu'enfin il lui confirme & lui accorde de nouveau l'Archevêché de Rheims en son entier. Voila quel a été le langage de Gerbert, quand il a été élevé au Souverain Pontificat, qui paroît un peu différent de celui qu'il tenoit auparavant.

Gerbert étoit sans contredit le plus sçavant, homme de son temps, particulièrement dans les Sciences prophanes ; car il

*Ecrits de  
Gerbert.*

avoit joint à l'étude des belles Lettres & de la Philosophie celle des Mathematiques, dans lesquelles il avoit fait de grands progrès. Il nous apprend lui-même qu'il avoit composé des Traitez de Rhetorique, d'Arithmetique, & de Geometrie. Il parle d'une Sphere qu'il fabriquoit, & il a fait un petit Traité de la maniere de la construire. Il inventa les Horloges, & en fit une à Magdebourg, qu'il regla sur le cours de l'Etoile Polaire, qu'il consideroit à travers un tuyau. On lui attribuë aussi un Traité de l'Astrolabe, écrit en forme de Dialogue, entre lui & Leon Legat du Pape. Cette Science le fit passer pour un Magicien, & donna lieu à la Fable; qu'il s'étoit élevé au Souverain Pontificat par un pacte qu'il avoit fait avec le Diable. Il eut beaucoup de part dans toutes les affaires de l'Etat, & particulièrement dans celles de l'Eglise de Rheims; & un grand credit auprès des Empereurs & des Rois de France. Il se ménagea si bien dans ces temps difficiles, qu'il n'encourut la disgrâce de personne. L'Archevêque Adalberon, aussi bien que les Princes & les Princesses de son temps, & plusieurs autres, se servirent de sa plume pour écrire des Lettres. Il en a aussi écrit plusieurs en son nom à différentes personnes sur les affaires de l'Eglise & de l'Etat, ou sur des affaires particulieres, ou sur des matieres d'érudition. On en a recueilli cent soixante, qui ont été données au public, sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Papyre Masson, & imprimées par les soins de son frere l'an 1611. à Paris, avec celles de Jean de Sarisbery & d'Estienne de

Tournay. Elles sont écrites tres-purement d'un stile vraiment Epistolaire, avec beaucoup de grace & d'esprit ; mais elles ne contiennent pas beaucoup de matieres Ecclesiastiques. C'est encore lui qui est Auteur de l'Histoire des Actes du Concile de Rheims contre Arnoul, écrite avec beaucoup d'élegance & de force ; qui fait voir qu'il n'avoit pas moins de science Ecclesiastique, que d'érudition profane. Son Discours au Concile de Mouzon, est encore une preuve de l'une & de l'autre, aussi bien que le Discours qu'il fit, étant Pape, pour l'instruction des Evêques, donné par le P. Mabillon dans le second Tome de ses Analecetes. Dans ce dernier Ouvrage il remontre aux Evêques que plus leur dignité est élevée, plus ils sont obligez de répondre par leur sainteté & par leur merite à la grande élévation de leur état ; & que leur chute est d'autant plus déplorable, qu'ils tombent de plus haut : que Dieu demande plus d'eux que des autres personnes du Clergé ; & que leurs fautes seront plus severement punies que celles des autres. Il leur explique les qualitez que S. Paul demande dans les Evêques dans sa premiere Epître à Timothée. Il déclame ensuite contre la Simonie, qui étoit si commune de son temps, que les Evêques donnoient de l'argent aux Archevêques pour leur Ordination ; les Prêtres, les Diacres & les autres Clercs aux Evêques. Il crie fortement contre cet abus, & exhorte les Evêques à qui ce Discours est adressé, de ne pas faire cet honneux trafic, & de mener une vie irréprochable.

*Ecrits de Gerbert.*

*Flodoard* Flodoard ou Frodoard , n'est pas un des  
*Chanoine* moindres ornemens de l'Eglise de Rheims. Il  
*de Rheims* nâquit à Epernay l'an 894. Il fut Chanoine  
 de l'Eglise de Rheims , & disciple de Remy  
 d'Auxerre , que Foulques avoit fait venir à  
 Rheims , pour présider à l'Ecole de ses Cha-  
 noines. L'an 936. il fit un voyage à Rome ;  
 & l'an 940. il prit la resolution d'aller à Saint  
 Martin de Tours , ne voulant pas approuver la  
 promotion de Hugues à l'Archevêché de Rheims.  
 Mais le Comte Hebert le fit arrêter , & lui ôta  
 les biens de l'Eglise de Rheims dont il jouis-  
 soit , & l'Eglise de Cormicy qu'il gouvernoit.  
 Il fut cinq mois aiant la Ville pour prison ,  
 jusqu'à ce qu'il fut mené à Soissons , où il se  
 rendit au jugement des Evêques , qui confir-  
 merent la promotion de Hugues. Alors il fut  
 remis en grace ; on lui rendit les biens dont  
 il jouissoit , & on lui donna l'Eglise de Coroy ,  
 au lieu de celle de Cormicy. Il assista au Con-  
 cile de Verdun , dans lequel Artolde fut élu  
 Archevêque de Rheims ; & vécut dans le mon-  
 de jusqu'au temps d'Odalric , entre les mains  
 duquel il remit son Benefice , & se retira dans  
 la solitude d'un Monastere , où il mourut l'an  
 966.

Cet Auteur a écrit l'Histoire de l'Eglise de  
 Rheims, divisée en 4. Livres. Il y rapporte la suite  
 & la vie des Archevêques , ce qu'ils ont fait ou  
 écrit , & ce qui s'est passé de remarquable sous  
 chacun d'eux dans cette Eglise. Le premier  
 Livre commence aux Apôtres , & finit à la mort  
 de S. Remy. Les premiers Evêques sont fabu-  
 leux , & ce qu'il dit des suivans est fort incer-

tain. La Vie de S. Remy, la Conversion & le Baptême de Clovis en font la plus grande & la meilleure partie. Le second Livre contient la suite & l'Histoire des Archevêques de Rheims, depuis S. Remy jusqu'à Hincmar. Le troisième est rempli suffisamment par la Vie & par les Extraits des Ecrits d'Hincmar. Le quatrième contient l'histoire de Foulques & de ceux qui lui ont succédé jusqu'à Odalric. Cette Histoire a été donnée au public par le Pere Sirmond, & imprimée à Paris l'an 1611. & depuis par Colvenerius, qui l'a fait imprimer à Douïay l'an 1617.

*Flodoard  
Chanoine  
de Rheims*

Outre cet Ouvrage, Flodoard a encore composé une Chronique (car c'est sans fondement que Monsieur Pithou a douté si elle étoit de lui.) Elle commençoit à l'année 877. mais les premières années sont perduës, & l'on n'a plus que l'année 919. & les suivantes, jusqu'à l'an 966. où elle finit. Bonderius remarque qu'il y a à Treves un Manuscrit qui contient quelques Poësies de Flodoard; sçavoir, quinze Livres des Triomphes des Martyrs & Confesseurs Italiens; trois Livres des Triomphes de JESUS-CHRIST & des Saints de la Palestine; & deux Livres des Triomphes de JESUS-CHRIST à Antioche. Mais ces Ouvrages n'ont point encore vû le jour, & personne ne dit les avoir vûs depuis. Cette Chronique a été donnée par Monsieur Pithou & par Monsieur Duchesne, dans leurs Recueils des Ecrivains de l'Histoire de France.

Le style de Flodoard est assez simple, sans ornement & sans affectation. Il fait quantité

*Aurelien  
Clerc de  
l'Eglise  
de Rheims*

d'Extraits, & raporte un tres-grand nombre de miracles.

Tritheme fait mention d'un autre Clerc de l'Eglise de Rheims appellé Aurelien, qu'il dit avoir été fort habile dans la science de l'Ecriture, & dans les belles Lettres; mais sur tout un excellent Musicien. Il le fait auteur d'un Traité des Regles du Chant & des Notes, qu'il dit être un Volume fort remarquable intitulé, *Tonner Regulier*. Il ajoûte qu'il a aussi fait quelques autres Ouvrages, & qu'il a fleuri sous le Regne d'Arnoul vers l'an 900. Nous n'avons rien de cet Auteur.

*Bernerus  
Moine de  
S. Remy  
de Rheims*

Il faut encore mettre au rang de ceux qui ont fait honneur à l'Eglise de Rheims Bernerus Moine de S. Remy de Rheims, qui fut envoyé l'an 948. avec quelques Moines pour rétablir la discipline Monastique au Monastere d'Humblieres dans le Vermandois. Il a écrit la Vie de sainte Hunegonde Abbessse d'Humblieres, donnée par le Pere Mabillon dans le second Siécle Benedictin, & l'Histoire de la Translation de son Corps, qui se trouve dans le cinquiéme. Il envoya des Moines à saint Quentin pour prendre la place des Clercs de l'Eglise de ce lieu, dont la vie n'étoit pas réglée. Il rapporte dans l'Histoire de la Translation des Reliques de sainte Hunegonde, des Miracles faits jusqu'à l'an 965. ce qui fait connoître qu'il a écrit & vécu au-delà de cette année. Mais c'est assez parlé de l'Eglise de Rheims, passons aux autres Eglises de France.

Celle de Sens eut pour Archevêque au commencement de ce Siécle Gautier, qui avoit été

ordonné l'an 887. & vécut jusqu'à l'an 923. Il a fait des Constitutions qui sont venuës jusqu'à nous. Elles contiennent quatorze Articles. *Gautier Archevêque de Sens.*

Le premier défend l'entrée de l'Eglise pour huit jours aux Abbez & aux Prieurs Conventuels qui ne sont point venus au Synode, & qui ne se sont point fait excuser.

Le second défend aux Religieuses de recevoir aucun dépôt dans leurs Maisons sans la permission de l'Evêque.

Le troisiéme leur ordonne de manger toutes dans le même Refectoir, & de coucher dans le même Dortoir.

Le quatriéme porte que toutes les Chambres particuliéres des Monasteres de Filles seront détruites, à l'exception de celles qui sont necessaires pour recevoir l'Evêque, & pour l'Infirmierie.

Le cinquiéme, qu'on ne permettra point aux Religieuses de sortir, ni de coucher dehors, si ce n'est fort rarement & pour des sujets legitimes.

Le sixiéme, qu'on bouchera toutes les portes suspectes & inutiles de ces Monasteres.

Le septiéme défend aux Juges Ecclesiastiques de porter des excommunications generales, ni d'excommunier tous ceux qui communiqueront avec quelqu'un, si ce n'est pour quelque sujet de grande importance & dans des cas fort énorimes.

Le huitiéme ordonne aux Chanoines de régler leurs Offices, & de s'en acquitter avec soin & avec exactitude.

Le neuviéme leur enjoint d'observer les Regles prescrites dans le Concile General.

Le dixiéme & l'onziéme ordonnent que l'on

*Gautier* rétablira des Communautés de Moines ou de *Archevê-* Chanoines Réguliers dans les Prieurez où il y *que de* avoit coutume d'en avoir, s'ils ont assez de bien *Sens.* pour y subvenir.

Le douzième, que les Abbés & les Prieurs Conventuels auront dans les Abbayes & Prieurez qui dépendent d'eux, un nombre suffisant de Religieux, & qu'ils n'exigeront d'eux aucune pension.

Le treizième, que les Clercs qui menent une vie libertine seront rasez par l'ordre des Evêques, des Archidiacres, ou des Officiaux, en sorte qu'il ne leur reste aucune marque de la Tonsure Clericale.

Le quatorzième porte que quand quelque País aura été mis en interdit pour la faute du Seigneur ou des Baillistres, on ne levera point cet interdit, qu'on n'ait satisfait entièrement aux dommages qu'auront souffert les Eglises Parroissiales à cause de cet interdit.

On doute si ces Constitutions sont de ce *Gautier*, ou d'un autre plus récent : en effet elles ont plus de rapport à la Discipline des Siècles suivans, qu'à la Discipline du dixième.

*Resolu-* Les autres Evêques de France ne firent pas *tion des* moins paroître de zèle pour conserver la Disci- *Evêques* pline & pour maintenir leurs Droits, que ceux *de France* dont nous venons de parler. Nous en avons un *touchant* exemple fameux rapporté par Glaber, Moine de *la Dedi-* Cluny, qui vivoit dans le Siècle suivant. Foul- *cace d'une* ques Comte d'Anjou, étant de retour d'un voia- *Eglise.* ge de Jerusalem, & voulant s'acquitter d'un Vœu qu'il avoit fait, fit bâtir un Monastere dans le Territoire de Tours, vis-à-vis le Château de Lo-

ches, qu'il dédia suivant le conseil de sa femme à la *Idem.*  
 Memoire des Cherubins & des Seraphins, & non  
 pas à celle de quelque Martyr. Hugues Archevê-  
 que de Tours, fut prié de faire la Dédicace de ce  
 Monastere ; mais il le refusa jusqu'à ce que  
 Foulques eût restitué à son Eglise les heritages  
 dont il s'étoit emparé contre toute justice. Foul-  
 ques ne pouvant souffrir ce refus, entreprit le  
 voiage de Rome, & après avoir fait des presens  
 au Pape Jean, il en revint avec Pierre Cardi-  
 nal, qui ensuite dédia le Monastere, comme  
 aiant puissance deleguée du Pape. Ce que les  
 Evêques de France aiant appris, ils connurent,  
 dit Glaber, que cette entreprise ne procedoit  
 que d'une cupidité aveugle, laquelle aiant por-  
 té Foulques à ravir le bien de l'Eglise, avoit en-  
 core porté le Pape à recevoir des presens des  
 biens dont Foulques s'étoit emparé, & que c'é-  
 toit par ce moien qu'il avoit fait naître un nou-  
 veau schisme dans l'Eglise de Rome. Ils déte-  
 sterent tous cet attentat, estimant que c'étoit  
 une chose tout-à-fait indigne, que celui qui gou-  
 vernoit le S. Siege Apostolique violât le pre-  
 mier l'ordre établi par les Apôtres & par les  
 Canons, la Coûtume de l'Eglise fondée sur une  
 infinité d'autoritez de l'Antiquité, défendant  
 aux Evêques de faire aucun Acte de Jurisdiction  
 dans le Diocese d'un autre, si l'Evêque de ce  
 Diocese nel'en prie, ou ne le lui permet: car quoi-  
 que le Pontife Romain soit le plus reveré de tous  
 les Evêques à cause de la dignité du saint Siege  
 Apostolique, il ne lui est pas néanmoins permis  
 de violer en quoi que ce soit les Regles pres-  
 crites par les Canons. Et comme chaque Evê-

» que de l'Eglise Catholique est l'Epoux de son  
 » Eglise , & represente Nôtre Seigneur : de mê-  
 » me il n'est permis à personne de rien entre-  
 » prendre dans le Diocese d'un autre. Glaber  
 ajoute que Foulques , nonobstant ces remon-  
 trances , aiant fait celebrer la Dédicace de cet-  
 te Eglise , il n'y eut que les Evêques de ses  
 Etats qui y assisterent malgré eux ; & qu'elle  
 ne fut pas plûtôt achevée , que l'Edifice fut  
 renversé par une tempête ; ce que l'on attribua  
 à la temerité de cette entreprise.

*Concile de Charroux de l'an 989.* L'an 989. il se tint un Concile dans l'Ab-  
 baye de S. Sauveur de Charroux , au Diocese  
 de Poitiers , auquel assisterent l'Archevêque de  
 Bordeaux , & les Evêques de Poitiers , de Li-  
 moges , de Perigueux , de Saintes & d'Angou-  
 lême. On n'y fit autre chose que de pronon-  
 cer des anathêmes contre ceux qui enleveroient  
 les biens des Eglises , qui receleroient le bien  
 des Pauvres , ou qui prendroient de force &  
 maltraiteroient un Clerc , ne portant point  
 d'armes , avant qu'il fût jugé par son Evêque.

*Concile de Poitiers de l'an 999.* Dix ans après il se tint un autre Concile  
 dans la Ville de Poitiers , qui fut convoqué  
 par Guillaume Comte de Poitiers , & composé  
 de l'Archevêque de Bordeaux , & des Evêques  
 de Poitiers , de Limoges , d'Angoulesme & de  
 Saintes. On y confirma le Reglement fait  
 dans le Concile de Charroux contre les Ufur-  
 pateurs du bien des Eglises & des particuliers ;  
 & pour le faire executer , on ordonna que tous  
 les Seigneurs & les Juges feroient rendre à un  
 chacun ce qui lui avoit été pris ; & que ceux  
 qui ne voudroient pas obeïr à leurs Jugemens,

y seroient contraints par force. On y défend dit encore aux Evêques de rien exiger pour l'administration de la Penitence & de la Confirmation, & on y renouvela la défense tant de fois faite aux Ecclesiastiques d'avoir des femmes chez eux.

*Concile de Poitiers de l'an 992.*

Nous mettrons au rang des Conciles de France le Synode tenu à Ravenne sous Gerbert; parce que nous considerons cet Archevêque comme François; & que c'est lui seul qui fit les Reglemens suivans dans une Assemblée de son Clergé, qu'il tint le premier de May de l'an 997.

Le premier défend un grand abus qui se pratiquoit dans l'Eglise de Ravenne, suivant lequel on vendoit aux Evêques, dans le temps de leur Consécration, le Corps de JESUS-CHRIST & le saint Chrême aux Archiprêtres du Diocèse. L'Eucharistie dont il est parlé en cet endroit, étoit un Pain consacré, que l'on donnoit tout entier à l'Evêque le jour de son Sacre, & qu'il reservoit pour en communier pendant 40. jours, comme il est marqué dans l'Ordre Romain.

*Concile de Ravenne de l'an 997.*

Le second porte, que tous les Archiprêtres payeront aux Souâdiacres de Ravenne, en consideration de cette Eglise, une redevance annuelle de deux sols.

Le troisiéme renouvelle les anciens Canons touchant les qualitez necessaires à ceux qui entrent dans le Clergé, & défend aux Evêques de consacrer des Eglises hors de leur Diocèse, sans la permission de l'Evêque du lieu; ni de recevoir ou de retenir les Diocésains des autres, ni de les promouvoir aux Ordres, qu'ils n'aient des Lettres formées de leur Evêque. Il défend aussi de rien recevoir pour la Sepulture

158 HISTOIRE DES CONTROVERSEES  
des Morts, si ce n'est ce que les amis & les pa-  
rens donneront volontairement.

Enfin nous rapporterons encore ici ce qui se  
passa en France & à Rome touchant le Mariage  
& la separation du Roi Robert avec Berthe.

*Mariage  
du Roi  
Robert  
avec Ber-  
the.*

Sur la fin de ce Siecle, ce Prince veuf par  
la mort de la Reine Lutgarde sa premiere  
femme, avoit épousé Berthe, sœur de Raoul  
le Faineant, Roi de Bourgogne, qui étoit veu-  
ve d'Eudes premier, Comte de Chartres. Com-  
me elle étoit sa parente, & que d'ailleurs il  
avoit tenu un de ses enfans sur les Fonts, quoi-  
qu'il eût pris l'avis de quelques Evêques de son  
Royaume, le Pape s'opposa à ce Mariage,  
comme étant nul, & contracté entre des per-  
sonnes qui ne pouvoient pas se marier ensen-  
ble, suivant les Loix. Robert fit ce qu'il pût  
pour confirmer ce Mariage, & en parla à Leon  
Legat du Pape Gregoire V. en France, qui lui  
fit esperer qu'il obtiendrait du Pape ce qu'il  
souhaitoit, pourvû qu'il fît rétablir Arnoul dans  
l'Archevêché de Rheims. Cependant nonobstant  
le Jugement rendu en faveur de cet Archevêque,  
le Pape Gregoire V. tint à Rome un Concile

*Concile de  
Rome de  
l'an 998.  
sous Gre-  
goire V.*

l'an 998. en presence de l'Empereur Othon III.  
auquel assista Gerbert, pour lors Archevêque  
de Ravenne, & vingt-sept Evêques d'Italie,  
dans lequel il prononça que le Roi Robert quit-  
teroit sa parente Berthe, qu'il avoit épousée  
contre les Loix, & qu'il feroit penitence pen-  
dant sept ans, selon les degrez marquez par les  
Canons; que s'il ne le faisoit pas, il seroit  
anathême: Que Berthe seroit soumise à la mê-  
me peine; & il separa de la Communion Ar-

chembaud Archevêque de Tours , qui avoit *Concile de*  
 célébré ce Mariage , & les Evêques de France *Rome de*  
 qui y avoient assisté ou consenti , jusqu'à ce *l'an 998.*  
 qu'ils fussent venus faire satisfaction au Saint *sous Gre.*  
 Siege. Ce Jugement du Pape fit une telle *goire V.*  
 impression sur les esprits, si l'on en croit Pierre  
 Damien , que tous les Domestiques du Roi,  
 à la reserve de deux ou trois, l'abandonnerent,  
 & ne voulurent plus avoir de société avec lui;  
 faisant même passer par le feu les Vases dans  
 lesquels il avoit bû & mangé. Quoi qu'il en  
 soit, le Roi Robert déferant enfin aux avertis-  
 semens de l'Abbé Abbon , quitta Berthe deux  
 ou trois ans après ; & Leon IX. rapporté par  
 Yves de Chartres , dit qu'ils allerent à Rome  
 avec les Evêques , pour obtenir du Pape l'ab-  
 solution , & faire moderer leur penitence. L'Au-  
 teur de la vie d'Abbon ne dit pas que Ro-  
 bert fit le voyage de Rome ; mais qu'il con-  
 fessa sa faute en secret & en public : qu'il en  
 demanda pardon , & qu'il en fit penitence. Ce  
 qui est de certain , c'est que ce Mariage ne sub-  
 sista plus.

Dans ce même Concile , le Pape rendit quel-  
 ques autres Jugemens. Le premier en faveur  
 de l'Eglise de Mersbourg , qui avoit été érigée  
 en Evêché par le S. Siege , & par des Conciles  
 tenus sous Othon I. & ensuite détruit sans  
 Concile par Othon II. On lui rend sa dignité  
 de Siege Episcopal.

Le second concerne la personne de l'Evêque  
 de Mersbourg , appellé Gislairé , qui avoit quit-  
 té cette Eglise pour être Archevêque de Mag-  
 debourg. On ordonne que s'il a été postulé

*Concile de Rome de l'an 998. sous Gregoire V.* par le Clergé & par le peuple de Magdebourg, il demeurera dans cette Metropole : que s'il ne l'a point été , & qu'il puisse prouver que ce n'est point un motif d'ambition , ni d'avarice qui lui a fait rechercher cet Archevêché , il retournera à sa premiere Eglise sans être déposé : & que s'il ne peut pas nier qu'il ne l'ait fait par quelqu'un de ces motifs , il perdra l'une & l'autre. Ce Gislair n'obeit pas au Jugement de Gregoire , & retint ces deux Eglises, pourquoi il fut accusé dans un Concile de Rome , tenu sous Silvestre II. Successeur de Gregoire V. qui le suspendit pour quelque temps, & ordonna à ses Nonces en Allemagne de le citer. Mais cet Evêque obtint d'eux quelque delay pour de l'argent , & se fit ensuite excuser comme paralytique. Il comparut enfin à un Concile tenu à Aix-la-Chapelle , où il demanda son renvoi à un Concile general. Enfin l'Empereur Henry l'ayant mandé à Dronbourg , & lui ayant remontré qu'il devoit retourner à son Eglise de Merzbourg , il demanda quelques jours pour y penser , & mourut dans l'entretemps.

Le troisieme concerne l'Eglise du Puy en Velay. Guy Evêque de cette Ville , avoit élu pour son Successeur Estienne son neveu , sans le consentement du Clergé & du Peuple : cependant après la mort de Guy , l'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Nevers avoient ordonné Estienne. Le Concile déclare cette Ordination nulle ; dépose Estienne , suspend de la Communion les Prelats qui l'avoient ordonné, jusqu'à ce qu'ils soient venus faire satisfaction

au S. Siege ; laisse la liberté au Clergé & au *Concile de*  
 Peuple de Velay d'élire un Evêque ; veut que *Rome de*  
 celui qu'ils auront élu, soit consacré par le Pape, *l'an 998.*  
 & exhorte le Roi Robert de ne pas soutenir *sous Gre-*  
 Estienne , & de favoriser celui qui sera élu par *goire V.*  
 le Clergé & par le Peuple. Ce Jugement fut  
 executé ; Theodarde fut élu par le Clergé &  
 par le Peuple , & ordonné par Silvestre II.  
 Successeur de Gregoire V. comme nous l'ap-  
 prenons par le fragment d'une Lettre de ce  
 Pape , rapporté par le P. Dachery dans l'Aver-  
 tissement au Lecteur sur le neuvième Tome du  
 Spicilege , dans lequel il nous a donné les Actes  
 de ce Concile plus entiers qu'ils ne sont dans  
 l'Édition des Conciles du P. Labbe. Il remarque  
 dans le même lieu que Gregoire V. tint un  
 Concile à Rome , dans lequel Gualdalde , qui  
 s'étoit emparé du Siege Episcopal de l'Eglise  
 d'Ofone ou de Vic , dans la Province Tarrago-  
 noise , avoit été déposé , comme il paroît par  
 une Lettre de Gregoire V. qu'il dit être entre  
 les mains de Monsieur Baluse. Il y a de l'appa-  
 rence que cela fut fait dans le même Conci-  
 le , où l'Empereur Othon III. publia une  
 Constitution , adressée aux Archevêques , aux  
 Abbez , aux Marquis , aux Comtes , & à tous  
 les Juges d'Italie ; par laquelle il déclare que  
 tous les Traitez d'alienation des biens d'Eglise,  
 même à titre d'Emphitheose , n'auront lieu que  
 du vivant de celui qui les aura faits ; & qu'il  
 n'y aura que ceux qui seront à l'avantage des  
 Eglises qui subsisteront. Cette Constitution est  
 datée du 17. d'Octobre de l'an 998. & il est  
 remarqué qu'elle a été publiée par Gerbert dans

162 HISTOIRE DES CONTROVERSES  
le Synode qui a ôté à Arnoul l'Archevêché de  
Milan.

*Etablis-  
ment de  
l'Abbaye  
de Cluny.*

On n'eut pas moins de soin dans ce Siecle du rétablissement de la Discipline Monastique en France ; que de celui de la Discipline Ecclésiastique ; & si les Evêques veillerent à la reforme du Clergé & du Peuple , il se trouva de saints Abbez qui travaillerent même avec plus de succès à la reforme de l'Ordre Monastique , qui étoit au commencement de ce Siecle dans un tres-pitoiable état. La pluspart des Monasteres aiant été ruinez par les Normans , avoient été abandonnez ; leurs biens étoient entre les mains des Laiques , & les Abbez étoient des personnes seculieres. S'il y avoit encore quelques Moines dans les Monasteres , ils ne gardoient aucune regularité ; & non seulement ils ne pratiquoient pas leur Règle , mais même ils ne la sçavoient pas.

L'Ordre Monastique étoit dans cet état , quand Dieu suscita Bernon , Moine d'Autun , pour en être le Restaurateur. Il commença à établir sa Reforme dans les Monasteres de Joigny & de Baume , & dans quelques autres dont il étoit Abbé ; car la coûtume s'étoit introduite , qu'un même Abbé avoit plusieurs Abbayes , ou du moins plusieurs Monasteres qui dépendoient de lui. Il eut pour Compagnons & pour disciples Odon & Adegryn. L'an 910. Guillaume Comte d'Auvergne , & Duc d'Aquitaine , aiant fondé l'Abbaye de Cluny , il en donna le gouvernement à Bernon , qui y mit douze Moines , & prit aussi soin des Monasteres de Hols , de Massay , & de Souvigny , qui furent tous sou-

mis à sa conduite , & embrassèrent une même maniere de vivre. Bernon étant mort l'an 927. eut pour successeur Odon , fils d'Abbon , né à Tours l'an 879. Il avoit été élevé par Foulques Comte d'Anjou , & fait Chanoine de S. Martin de Tours à l'âge de dix-neuf ans. Quelque temps après , étant venu à Paris , il avoit eu pour Maître Remy d'Auxerre ; & aiant ensuite resolu de se consacrer à Dieu , il avoit embrassé la Vie Monastique l'an 909. dans le Monastere de Baume , sous la conduite de Bernon. Odon étendit la reforme de Cluny dans quantité d'autres Monasteres , & la porta même jusqu'à Rome , où il fit trois voyages. Le premier l'an 936. Le second l'an 938. & le dernier l'an 942. invité par les Papes pour être Mediateur de la Paix entre les Princes d'Italie. Il mourut à Tours l'an 942. au retour de son dernier voyage de Rome.

Il eut pour successeur Ademar , ou Aymar ; & celui-ci S. Maiol , qui fut employé par Hugues Capet à la reforme de presque tous les Monasteres de France. Il mourut l'an 994. laissant en sa place Odilon , qui avoit été élu pour son Successeur trois ans avant sa mort. Ce dernier fut le Chef de l'Ordre de Cluny, pendant l'espace de 56. ans.

Bernon s'appliqua davantage à l'établissement de son Ordre , qu'à l'étude ; mais Odon s'appliqua à l'un & à l'autre , & composa plusieurs Ouvrages en differens temps , & dans tous les états de sa vie. Etant Chanoine , il fit un Abregé des Morales de S. Gregoire , & des Hymnes & des Antiennes en l'honneur de S. Martin.

*Odon  
Abbé de  
Cluny.*

Odon  
Abbé de  
Cluny.

Etant encore simple Moine , il fit trois Livres du Sacerdoce , sur la Prophetie de Jeremie , dédiés à Turpion Evêque de Limoges : Ils portent le Titre de *Collations* ou de *Conferences* ; & d'autres leur donnent le nom d'*Occupations*. Etant Abbé , il écrivit la Vie de saint Geraud ou Gerard , Comte d'Aurillac , en quatre Livres , adressée à Aimon Abbé de Tulle , & de S. Martial de Limoges ; une Relation de la Translation du Corps de Saint Martin ; Un Ecrit sur ce que S. Martin est égalé aux Apôtres ; Divers Sermons & un Panegyrique de S. Benoist. Ces Ouvrages sont imprimez dans la Bibliotheque de Cluny , avec des Hymnes sur le S. Sacrement & la Madelaine. L'ancien Auteur de sa Vie remarque qu'étant à Rome , il avoit corrigé la Vie de S. Martin ; & parle d'un Livre sur la venue de S. Benoist dans un Village proche d'Orleans. On attribüe encore à Odon la Vie de S. Gregoire de Tours , rapportée par Surius. Le P. Mabillon remarque qu'il y a dans la Bibliotheque des Carmes Réformez de Paris , un Manuscrit qui a autrefois appartenu au Monastere de S. Julien de Tours , où l'on trouve un grand Ouvrage en Vers ; intitulé , *Occupations de l'Abbé Odon*. Il ajoute , que cet Ouvrage est divisé en quatre Livres , dont le premier est de la Creation du Monde ; le second de la Formation de l'Homme ; le troisième de sa Chûte ; & le quatrième , de la Corruption de la Nature. C'est par erreur que l'on a attribué à cet Odon la Vie de Saint Maur ; qui est d'Odon Abbé de S. Maur des Fossés. On lui attribüe aussi faussement quel-

ques Chroniques que Thomas de Luoque a composées sous le nom d'Odon, comme il a été remarqué par l'Auteur de l'Histoire des Comtes d'Angers, rapportée dans le dixième Tome du Spicilege. Sigebert donne à Odon la qualité de Musicien, & dit qu'il a été fort propre à composer & à déclamer des Sermons, & à faire des Hymnes pour les Saints.

La Vie d'Odon a été écrite par un de ses Disciples, appelé Jean, qu'il avoit rencontré en Italie dans son voyage de l'an 938. & qu'il avoit amené avec soi à Pavie, où il lui avoit fait faire Profession de la Vie Monastique: elle est divisée en trois Livres, & imprimée dans la Bibliothèque de Cluny & dans le cinquième Siècle Benedictin du P. Mabillon, qui nous a aussi donné une autre Vie d'Odon, écrite par Nalgodus, qui vivoit environ deux cens ans après la mort de cet Abbé.

*Jean  
Moine de  
Cluny.*

Odilon ne nous a laissé que peu d'Ouvrages: qui sont, la Vie de S. Majol son Prédecesseur; quatre Hymnes à sa loüange; quelques Lettres à S. Fulbert Evêque de Chartres; la Vie de sainte Adelaïde Imperatrice, femme d'Othon I. Quatorze Sermons sur les Fêtes de JESUS-CHRIST & de la Vierge; un Statut touchant la Priere pour les Morts; & trois Lettres rapportées par le P. Dom Luc Dachery dans le second Tome du Spicilege, avec une Lettre du Pape Jean XIX. qui lui fait des reproches de ce qu'il n'a pas voulu accepter l'Archevêché de Lion. Il passe pour Auteur de la Fête de tous les Saints, & de celle de la Commemoration des Morts. Il a vécu jusqu'à l'an 1048.

*Odilon  
Abbé de  
Cluny.*

*Abbon  
Abbé de  
Fleury.*

Abbon ou Albon, Moine de Fleury ou de S. Benoist sur Loire, nâquit à Orleans, & fut instruit & élevé dans les Ecoles du Monastere de Fleury, où il fit profession sous l'Abbé Wulfalde, & eut pendant quelques années la conduite des Ecoles de ce Monastere. Il vint ensuite à Paris & à Rheims, pour y étudier la Philosophie & l'Astronomie : Mais n'y ayant pas fait de grands progrès, il retourna à Orleans, où il apprit la Musique. De là il fut appelé en Angleterre, où il enseigna pendant deux ans, après lesquels il revint au Monastere de Fleury, dont il fut fait Abbé ; ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses études. Il eut quelques differens à démêler avec Arnoul Evêque d'Orleans, à l'occasion desquels il écrivit une Apologie adressée aux Rois Hugues & Robert, dans laquelle il les exhorte de chasser les Heretiques ; au nombre desquels il met ceux qui croient que les biens d'Eglise leur appartiennent, & qui s'en emparent injustement. Il en veut même aux Evêques qui disent que les Eglises & les Autels leur appartiennent. Il remarque que JESUS-CHRIST ne dit pas que l'Eglise soit l'Eglise de S. Pierre ; mais que son Eglise est bâtie sur S. Pierre. D'où il conclut que ses Successeurs ne peuvent pas dire que les Eglises qu'ils gouvernent soient à eux, encore moins en faire trafic, comme il dit qu'on fait tous les jours. Il rend aussi compte dans cette Apologie de ce qui s'étoit passé dans un Concile tenu à S. Denis vers l'an 995. où il s'étoit trouvé, dans lequel aiant soutenu contre les Evêques, le droit des Moines & des

*Concile de  
S. Denis  
de l'an  
995.*

Lâiques qui possédoient quelques Dixmes, le Peuple s'étoit soulevé contre les Evêques, qui avoient été obligez de s'enfuir; & que Siguin Archevêque de Sens, qui étoit à leur tête, avoit été blessé en s'enfuiant. Abbon étoit accusé d'avoir contribué à cette sedition; il s'en défend dans cette Apologie. Il écrivit une Lettre à Bernard Abbé de Beaulieu Diocese de Limoges, pour le détourner de donner une somme que le Comte de Thoulouse & l'Archevêque de Bourges vouloient exiger de lui, pour le faire Evêque de Cahors. Ce même Abbé aiant resolu de faire le voiage de Jerusalem, en fut détourné par Abbon, qui lui conseilla d'aller plutôt à Rome, où il se retira sur le Mont Gargan; & étant ensuite sollicité de revenir dans le monde, pour secourir ses parens, il consulta encore Abbon sur ce qu'il devoit faire, qui lui fit réponse par une Lettre fort élégante, qu'il ne devoit point songer à quitter sa solitude pour s'embarrasser des affaires du monde; & sur ce que Bernard lui avoit demandé s'il devoit garder ou quitter son Abbaïe, il lui fait réponse, que c'est par les circonstances qu'il en faut juger; & lui recommande d'employer toute sa discretion pour examiner en sa conscience, lequel lui est le plus honnête & le plus utile pour les autres; parce que d'un côté c'est un grand bien de s'acquitter des fonctions d'Abbé, quand on peut conduire des ames à Dieu: mais que d'un autre côté quand on n'espere pas y pouvoir faire du fruit, à cause de la malice de ceux qu'on a à gouverner, il est plus à propos de se retirer, pour travailler à son salut. Quelque tems après Abbon entreprit le voiage de Rome, pour

*Abbon  
Abbé de  
Fleury.*

*Abbon*  
*Abbé de*  
*Fleury.* obtenir la confirmation des Privilèges de son Eglise : Il y trouva sur le S. Siege, dit Aimon, Auteur de sa Vie, le Pape Jean XV. qui n'étoit pas tel qu'il eût voulu, ou qu'il devoit être ; mais un homme avare, qui faisoit trafic de tout : l'ayant eu en horreur, il revint après avoir fait sa priere dans les saints lieux. Au retour de ce voiage il écrivit une Lettre à l'Abbé de Fulde, donnée par Mr Baluse dans le premier Tome de sa Collection d'Ouvrages mêlangez ; il fut ensuite envoyé une seconde fois à Rome par le Roi Robert vers le Pape Gregoire V. Successeur de Jean, qui menaçoit de mettre le Roïaume en interdit pour l'affaire d'Arnoul Archevêque de Rheims. Il rencontra ce Pape à Spolere, en fut tres-bien reçu, & obtint de lui un Privilege pour son Abbaïe, par lequel il est défendu à l'Evêque d'Orleans de venir dans ce Monastere, s'il n'y est invité, & permis aux Religieux de celebrer toujourns l'Office Divin chez eux, quand bien même tout le Roïaume auroit été mis en interdit par le Pape. Il accommoda l'affaire d'Arnoul ; & aiant donné parole au Pape, que cet Archevêque seroit délivré de prison & rétabli, il fut chargé de lui porter le *Pallium*. A son retour en France, ce qu'il avoit promis fut executé ; & il le fit sçavoir au Pape. Sur la fin de sa vie il rétablit le Monastere de Squirs en Gascogne, qui fut appellé le Monastere de la Regle, & en langage du país, la Reoule, où il fut tué l'an 1004. dans une émotion populaire que des Moines ou des femmes de ce país-là suscitèrent contre lui. Mr Baluse a donné la Lettre circulaire écrite par les Moines de Fleury sur sa mort.

Outre l'Apologie & les Lettres d'Abbon

dont nous venons de parler , l'Auteur de la *Concile de*  
 Vie fait encore mention des Ouvrages suivans. *S. Denis*  
 D'une Lettre en Vers Hexametres , à la loïian- *de l'an*  
 ge de l'Empereur Othon, dont les Vers com- 995.  
 mençoient & finissoient par la même lettre ,  
 & se pouvoient lire en six différentes manieres,  
 qui faisoient differens sens. D'un Traité adres-  
 sé à Odilon Abbé de Cluny , sur la Concor-  
 dance de l'Evangile : & d'un autre Traité des  
 Cycles de toutes les années , depuis la Naïf-  
 sance de JESUS-CHRIST jusqu'à son temps , que  
 Sigebert dit être un Commentaire sur le Traité  
 de Victorius. On lui attribüe encore l'Abregé  
 des Vies des Papes , tiré de l'Histoire d'Anasta-  
 se le Bibliothecaire , imprimé à Mayence l'an  
 1603. La Vie de S. Edmond Roi des Anglois ,  
 & Martyr. Le P. Mabillon nous a donné dans  
 le second Tome de ses Analectes , un excellent  
 Recueil de Canons composez par Abbon , &  
 dédié aux Rois Hugues & Robert.

Le style d'Abbon est tres-pur & tres-éle-  
 gant ; ses pensées sont justes : Il étoit tres-  
 instruit des Regles de la Discipline & de la  
 Morale. Son attachement pour l'état Monastique,  
 & pour l'interest des Moines , lui avoit attiré  
 plusieurs ennemis : parce que , comme il dit lui-  
 même , il avoit toujourns eu à cœur la défense  
 des Moines , & avoit cherché leur avantage dans  
 toutes les occasions , & résisté à tous ceux qui les  
 attaquoient.

La Vie d'Abbon a été écrite par Aimoin,  
 Moine du même Monastere. Celui-ci étoit  
 d'Aquitaine , fils d'Anentrude , parente de Ge-  
 raud , Seigneur d'Aubeterre. Il fit Profession

*Aimoin*  
*Moine de*  
*Fleury.*

*Aimoin* de la Vie Monastique l'an 970. sous Oilbolde  
*Moine de* Abbé de S. Benoist sur Loire ; & il fleurit sous  
*Fleury.* son successeur Abbon , dont il fut intime ami.  
 Il l'accompagna dans son voiage de Gascogne,  
 & revint après sa mort dans son Monastere.  
 Le principal Ouvrage de cet Aimoin est son  
 Histoire de France, dédiée à Abbon. Elle fut  
 imprimée pour la premiere fois à Paris par Ba-  
 dius Ascensius l'an 1514. sous le nom d'Aimo-  
 nius ; cinquante ans après Monsieur Pithou la  
 fit imprimer de nouveau sur un Manuscrit, sous  
 le vrai nom d'Aimoin. Elle sortit l'an 1567. de  
 l'Imprimerie de Vexel. L'an 1603. Jacques du  
 Breüil Moine de S. Germain des Prez , la fit  
 imprimer , & prétendit qu'elle étoit d'Aimoin,  
 Moine de S. Germain. Dix ans après Freherus  
 lui donna place dans le Corps de l'Histoire de  
 France , qu'il fit imprimer à Hanovre. Enfin  
 Messieurs Duchesne la firent entrer dans le  
 troisiéme Tome de leur Collection , imprimé  
 l'an 1641. Cette Histoire est divisée en cinq  
 Livres ; mais il n'y a d'Aimoin que les trois  
 premiers Livres , & les quarante-&-un premiers  
 Chapitres du quatriéme , qui finit à la fon-  
 dation du Monastere de Fleury. Le reste est  
 une compilation de quelque Moine fort re-  
 cent.

Aimoin est encore Auteur de deux Livres des  
 Miracles de S. Benoist ; qui sont le second &  
 le troisiéme des quatre qui se trouvent dans la  
 Bibliotheque de Fleury , & de la Vie de saint  
 Abbon , dont nous venons de parler. D'un  
 Sermon sur la Fête de S. Benoist : & de quel-  
 ques Vers sur la premiere fondation du Mo.

nafterc de Fleury , imprimez dans le troisieme Tome de la Collection de Duchesne : avec un autre Ouvrage en Vers de la Translation des Reliques de S. Benoist. Il n'est pas tout à fait si elegant que son Maître Abbon ; mais il écrit avec netteté , & sa narration est simple & agreable , sans avoir rien de la bassesse du style de plusieurs autres Auteurs de ce temps-là.

L'Abbaye de Lobes , dans le Diocèse de Cambray , au Territoire de Liege , fondée dans le septieme Siècle par S. Ursinar , conserva la Discipline Monastique jusques dans le dixieme Siècle , où sa réputation fut encore augmentée par plusieurs Abbéz , qui meriterent par leur pieté d'être élevez à l'Evêché de Liege , & qui se rendirent recommandables par leurs Ecrits.

Le premier est Estienne , que Fulcuin appelle un homme de Lettres , & dont il dit , qu'il observoit la Regle des Chanoines : Ce qui fait croire qu'il étoit Abbé seculier. Le même Auteur ajoute , qu'il a mis dans un style plus poli l'ancienne Vie de S. Lambert , qui étoit écrite grossierement ; & qu'il en a tiré dequoi faire une Prose fort celebre : Qu'il a aussi fait un petit Traité , composé de pensées tirées des Livres Sacrez , dans lequel il a mis les Chapitres & les Collectes de chaque Fête de l'année : & que dans la Préface il remarque qu'il a été élevé à Mers , en dédiant son Ouvrage à Robert Evêque de cette Ville. Sigebert dit encore qu'il avoit fait une Prose sur la Trinité , & sur l'Invention de S. Estienne premier Martyr. D'autres disent que ce sont des

*Estienne  
Abbé de  
Lobes.*

*Estienne*  
*Abbé de*  
*Lobes.* Offices pour ces Fêtes. La Vie de S. Lambert a été donnée au Public dans l'Histoire des Evêques de Liege, par Chapeaville. Cet Estienne fut ordonné Evêque de Liege l'an 903.

Après sa mort l'Evêché de Liege fut disputé, comme nous avons dit, entre Hilduin & Riquier. Ce dernier Abbé de Lobes, l'emporta sur l'autre. De son temps les études des belles Lettres, dit Fulcuin, fleurirent dans l'Abbaye de Lobes; & entre ceux qui s'y appliquèrent, les plus celebres furent Scamin, Theoduin & Ratherius. Nous avons assez parlé des aventures & des Livres de celui-ci. Tritheme donne aussi à Hilduin, qui contesta l'Evêché de Liege à Riquier, la qualité d'Abbé de Lobes; & dit qu'il avoit écrit l'Histoire des Abbez de Lobes, & quelques Sermons: Mais il y a de l'apparence qu'il s'est trompé, & qu'il a pris Hilduin pour Fulcuin.

*Fulcuin*  
*Abbé de*  
*Lobes.* Sur la fin de ce Siecle, Fulcuin ou Folcuin, fut élu Abbé de Lobes: Il nous a laissé une Histoire assez bien écrite de cette Abbaye, depuis sa fondation par Landelin & S. Ursmar, jusqu'à son temps, qui nous a été donnée par le P. Dom Luc Dachery, dans le sixième Tome de son Spicilege. Il a encore composé un Traité des Miracles de S. Ursmar, rapporté par Henschenius au 18. Avril: & la vie de S. Fulcuin Evêque, qui est dans la premiere Partie du quatrième Siecle Benedictin du P. Mabilon. Fulcuin a été élu Abbé en 975. & est mort en 990.

*Heriger*  
*Abbé de*  
*Lobes.* Il eut pour successeur Heriger, ami de Notger, Evêque de Liege, dont voici le Catalogue

des Ouvrages , rapporté par le Continuateur de l'Histoire de Fulcuin. L'Histoire des Evêques de Liege ; la Vie de S. Ursmar en Vers. Une Lettre à Hugues sur diverses questions : & deux autres Traitez qui n'ont point paru. Un Traité en forme de Dialogue , entre lui & Aldebolde Clerc de l'Eglise de Liege , & depuis Evêque d'Utrecht , de la Discorde de l'Eglise , & de l'Avenement du Seigneur : & un autre Traité dans lequel il a ramassé plusieurs passages des Peres , touchant le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, contre Paschase Ratbert. L'Histoire des Evêques de Liege a été donnée par Chapeaville ; & son Traité du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur , est l'Anonyme donné par le P. Cellot. La Vie de Saint Ursmar est dans Henschenius au 18. Avril. Les autres Ouvrages ne sont que Manuscrits. On lui attribüé encore la Vie de Sainte Berlende , rapportée par Bollandus au troisiéme Février , & par le P. Mabillon au troisiéme Siecle Benedictin ; & celle de S. Landoalde , qui est sous le nom de Notger dans Surius , au 19. de Mars. Cet Abbé mourut l'an 1007.

Aldebolde Clerc de l'Eglise de Liege , & ensuite élu Evêque d'Utrecht vers l'an 1009. a écrit l'Histoire de l'Empereur Henri III. du Nom , qui se trouve dans les Vies des Saints de Surius au quatorziéme Juillet : & dans le cinquiéme Tome des Antiquitez de Canisius. Tritheme fait encore mention d'un Hymne à la loüange de la Croix ; d'une autre à la loüange de la Vierge , & de quelques autres Ouvrages du même, tant en Prose qu'en Vers.

*Heriger  
Abbé de  
Lobes.*

*Aldebol-  
de Evê-  
que d'U-  
trecht.*

*Albert  
Abbé de  
Gem-  
blour.*

Albert ou Olbert, Abbé de Gemblours, est encore un des Auteurs sortis de l'Abbaye de Lobes. Sigebert dit qu'il a été illustre par sa science dans les belles Lettres & dans les Matieres Ecclesiastiques, & par son zele pour la Religion; & qu'il a rendu son nom immortel, en écrivant des Vies des Peres, & en composant des Hymnes en l'honneur des Saints, & particulièrement parce qu'il a instruit Burchard Evêque de Wormes, & a été cause qu'il s'est appliqué à l'étude Ecclesiastique, & qu'il a donné son Volume de Canons, si utile à tout le monde, composé par les soins de cet Albert, qu'il a écrit & dicté. Sigebert ne dit pas qu'il eût composé ces Vies des Peres, mais seulement qu'il les avoient écrites de sa main: cependant Tritheme l'en fait Auteur.

*Odilon  
Moine de  
S. Me-  
dard de  
Soissons.*

Odilon Moine de S. Medard de Soissons, fleurit vers l'an 920. Il a écrit un Livre de la Translation des Reliques de S. Sebastien Martyr, & de S. Gregoire Pape, dans le Monastere de S. Medard, adressé à Ingran Doyen de cette Abbaye, qui fut ordonné Evêque de Laon l'an 932. Ainsi l'Ouvrage d'Odilon précède cette année. Il se trouve dans Bollandus au 20. Janvier: & dans le quatrième Siecle Benedictin du Pere Mabillon, qui nous a aussi donné dans le même Volume l'Histoire de la Translation des Reliques de S. Tiburce, de S. Marcellin, de S. Pierre & de ses Compagnons, faite dans le même Monastere l'an 828. écrite par le même

*Gerard  
Abbé de  
S. Me-*

Auteur. Gerard Abbé, ou plutôt Doyen de S. Medard de Soissons, fleurit au milieu du dixième Siecle. Aiant trouvé un ancien Manuscrit de

la Vie de S. Romain , il la mit en un style *dard de*  
 plus poli , & en fit une autre en Vers. Il les *Soissons.*  
 adressa à Hugues Archevêque de Roïen , com-  
 me il paroît par l'Epître Dedicatoire qui a été  
 donnée au Public par le P. Mabillon , dans le  
 premier Tome de ses Analectes. Nous n'avons  
 plus ces Ouvrages , mais seulement l'ancienne  
 Vie de Saint Romain , qu'il avoit reformée,  
 laquelle nous a été donnée par Monsieur Rigaud.

Jean Moine de Gorze , & ensuite Abbé de *Jean Ab-*  
 S. Arnoul de Mets , fleurit dans cette Ville du *bé de S.*  
 temps d'Adalberon qui en étoit Evêque. Il a *Arnoul*  
 écrit la Vie de sainte Glodesinde Abbessc de *de Mess.*  
 Mets , & l'Histoire de sa Translation , avec la  
 Vie de S. Jean Abbé de Gorze , son Maître , dé-  
 diée à Thierry Evêque de Mets. Le P. Mabil-  
 lon a donné ces Ouvrages dans differens Tomes  
 des Siecles Benedictins.

Helperic ou Chilperic , Moine de S. Gal , *Helperic-*  
 a composé l'an 980. un Traité du Calendrier, *ou Chilpe-*  
 dont le P. Mabillon a donné la Preface dans *ric Moine*  
 le premier Tome de ses Analectes , & qui se *de S. Gal.*  
 trouve Manuscrit dans la Bibliotheque de S. Ger-  
 main des Prez.

Berthier Prêtre de Verdun , a écrit une His- *Berthier*  
 toire abregée des Evêques de cette Eglise, *Prêtre de*  
 qu'il dédia à Dadon , qui étoit celui qui la gou- *Verdun.*  
 vernoit pour lors. Elle a été donnée par le Pere  
 Dachery dans le douzième Tome du Spicilege. Il  
 a fleuri vers l'an 987.

L'Ouvrage de Berthier a été continué par *Moine*  
 un Moine anonyme de S. Viton de Verdun, *anonyme.*  
 jusqu'à Thierry , quarantième Evêque de cette  
 Ville. Depuis Laurent Moine de Liege , &

176 HISTOIRE DES CONTROVERSES  
ensuite du même Monastere de S. Viton de  
Verdun , fit le Supplément & la Continuation  
de cette Histoire jusqu'au temps d'Alberon ;  
c'est à dire , jusques vers le milieu du douzié-  
me Siecle. Ces Ouvrages se trouvent de suite  
avec une autre Continuation dans le même Tome  
du Spicilege du Pere Dachery.

*Adson  
Abbé de  
Luxeuil.*

Il y a eu deux Moines dans le dixième Siecle  
qui ont porté le nom d'Adson. Le premier,  
Abbé de Luxeuil , a écrit vers l'an 960. un Li-  
vre des Miracles de S. Wandalbert , troisième  
Abbé de Luxeuil , qui est dans le premier To-  
me des Siecles Benedictins. Le second , Abbé  
de Deuvres , au Diocese de Bourges , est Au-  
teur de la Vie de S. Bercaire ; de celle de saint  
Basole Confesseur ; de l'Histoire de la Transla-  
tion & des Miracles de ce dernier , de la Vie  
de S. Frodbert Abbé de Celles , de l'Histoi-  
re de la Translation de ses Reliques ; & enfin  
de la Vie de S. Mansuet , premier Evêque de  
Toul. Tous ces Ouvrages , à l'exception du  
dernier , sont dans le second & le quatrième  
Siecles Benedictins du Pere Mabillon : Le der-  
nier a été donné par Monsieur Bosquet. Cet  
Auteur a fleuri vers l'an 980. & est mort en 992.

*Letaldus  
Moine de  
S. Memin*

Letaldus Moine de l'Abbaye de Micy ou de  
S. Memin , au Diocese d'Orleans , a fleuri vers la  
fin du dixième Siecle. Il a écrit l'Histoire des Mi-  
racles de Saint Maximin ou Memin , premier  
Fondateur de ce Monastere, donnée par le P. Ma-  
billon dans le premier Tome de ses Siecles Bene-  
dictins. Il y a apparence que c'est le même qui est  
Auteur de la Vie de S. Julien Evêque du Mans.

CHAP.



## CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES EGLISES  
d'Allemagne.

L'Empereur Arnoul, le dernier de la Branche de la Race Carlienne, qui avoit eu la Germanie, ou l'Allemagne en partage, étant mort l'an 899. ne laissa qu'un fils legitime, nommé Louis, lequel n'ayant encore que huit ans, fut commis aux soins & à la garde d'Othon Duc de Saxe, qui avoit épousé sa sœur, & de Hatton Archevêque de Mayence. Il fut bien-tôt heritier de la Lorraine, qui avoit été donnée à Zuentibold son frere Bâtard. Mais il ne pût se rendre maître de l'Italie, ni se faire couronner Empereur. Sa vie ne fut pas longue; il mourut âgé de dix-huit à vingt ans, l'an 911. & ne laissa que deux filles; Placidie & Mathilde. La première fut mariée à Conrad Duc de Franconie; & l'autre à Henri l'Oiseleur, Duc de Saxe, & fils du Duc Othon. Les Seigneurs du Royaume ayant voulu déferer la Couronne à cet Othon, il s'en excusa à cause de sa vieillesse, & leur conseilla d'élire Conrad Duc de Franconie: Mais son fils Henri, Duc de Saxe, n'eut pas la même moderation; & croiant qu'il devoit avoir part au Royaume, puis qu'il avoit épousé l'une des Heritieres, il se révolta contre Conrad, lui fit la guerre, & gagna une Bataille: mais cela n'eut point de suite, & Conrad demeura toujours en posses-

*Revolutions de l'Empire d'Allemagne dans le dixième Siecle.*

*Revolu-  
tions de  
l'Empire  
d'Alle-  
magne  
dans le  
dixième  
Siècle.*

tion du Roiaume jusqu'à sa mort , qui arriva l'an 918. En mourant il laissa Henri Duc de Saxe, son Heritier , & ordonna aux Seigneurs de lui porter la Couronne & les ornemens Roiaux. Ils suivirent ses dernieres volonte, & reconnurent Henri Duc de Saxe , surnommé l'Oiseleur , pour Roi de Germanie. Ce Prince vaillant & sage, retint Arnoul Duc de Baviere, dans le devoir , défit les Hongres , qui ravageoient l'Allemagne , vainquit les Vandales, soumit la Boheme à son obeissance ; & après avoir regné pendant dix-sept ans , il mourut l'an 936. Les Seigneurs mirent en sa place son fils aîné Othon , depuis surnommé le Grand : son frere Henri lui fit la guerre , mais il fut défait , & blessé mortellement dans un combat. Les Ducs Gilbert & Everard qui étoient auteurs de cette révolte , perirent dans un autre combat près d'Andernac ; & par ce moien Othon demeura paisible possesseur de ses Etats , qu'il agrandit considerablement , & y joignit ensuite le Roiaume d'Italie , & la Dignité d'Empereur , qui passa à son fils Othon , & à son petit fils de même nom , comme nous avons déjà rapporté.

Sous ces Empereurs qui ne furent pas moins Religieux que vaillans , les Eglises d'Allemagne fleurirent par la pieté d'un grand nombre de Saints Evêques , par les Ecrits de plusieurs Auteurs , & par la propagation de l'Évangile parmi les Peuples du Nord. C'est ce que nous allons faire voir en parlant des Hommes illustres par leur science & par leur sainteté que l'Allemagne a portez dans ce Siècle.

Nous commencerons par saint Ulric Evêque d'Augsbourg. Il étoit d'une ancienne Maison d'Allemagne, fils de Hugpaut & de Thetpirge, Il fit ses études dans le Monastere de S. Gal, d'où il fut tiré pour être mis sous la conduite d'Adalberon Evêque d'Augsbourg. L'an 909. il fit un voiage à Rome. Pendant qu'il y étoit Adalberon mourut, & eut pour successeur Hiltin, après la mort duquel Ulric fut nommé Evêque d'Augsbourg par le Roi Henry l'an 924. Il fut en grande estime auprès de ce Prince, & dans une consideration particuliere auprès de l'Empereur Othon son successeur. Il fit encore deux voiajes à Rome; l'un vers l'an 956. & l'autre vers la fin de sa vie. Il mourut l'an 973. âgé de 83. ans, après avoir gouverné l'Eglise d'Augsbourg pendant cinquante années. Sa Vie qui a été écrite par un Auteur du temps nommé Gerard, qui avoit vécu avec lui, contient plusieurs choses remarquables. Il y est dit qu'outre l'Office divin qu'il chantoit tous les jours avec les Chanoines dans le Chœur de son Eglise, il recitoit en particulier les Offices de la Vierge, de la sainte Croix, & de tous les Saints, & le Pseautier entier, & qu'il avoit coûtume de dire une, ou deux, ou trois Messes, selon le temps qu'il avoit: Que le Carême après avoir dit les Matines la nuit, il continuoit ses prieres jusqu'à l'heure que l'on sonnoit les Vigiles des Morts, qu'il chantoit avec le Chœur, & Prime ensuite: Qu'il demouroit dans l'Eglise en prieres, jusqu'à ce que les Chanoines revinssent avec la Croix pour celebrer la Messe, à laquelle il assistoit, & baisoit la main du Prêtre celebrant: qu'après

*S. Ulric,  
Evêque  
d'Aug-  
sbourg.*

*S. Vtric* la Messe il chantoit Tierce avec les Chanoines,  
*Evêque* & qu'il demouroit dans l'Eglise jusqu'à Sexte:  
*d'Auf-* qu'après Sexte il visitoit les Autels, & se met-  
*bourg.* toit à genoux devant, en chantant un *Miserere*  
 & un *De profundis*: Qu'ensuite il revenoit dans  
 sa Chambre pour se laver le visage & se prépa-  
 rer à dire la Messe: que quand elle étoit dite  
 & Vêpres ensuite, il visitoit les Pauvres de  
 l'Hôpital, lavoit les pieds à douze d'entre-eux,  
 & donnoit à chacun un denier: Qu'au sortir de-  
 là il venoit se mettre à table: qu'après avoir  
 mangé, il disoit Complies & se retiroit: Qu'il  
 passoit ainsi tous les jours de Carême, jusqu'au  
 jour de l'Indulgence, que l'on appelle la Pasque  
 des Rameaux. Que ce jour-là il se rendoit dès  
 le matin à l'Eglise de S. Afre, où il chantoit  
 une Messe de la Trinité, & faisoit la bene-  
 diction des Rameaux, qu'il portoit, accom-  
 pagné de ses Clercs & du Peuple, avec l'Evan-  
 gile, la Croix, les Bannieres & une Image repre-  
 sentant Nôtre Seigneur assis sur un asne, jusqu'au  
 Mont Perleich, où il étoit rencontré par ses Cha-  
 noines en Chœur, & par une partie du Peuple;  
 qui couvroient le chemin de Rameaux, ou d'ha-  
 bits: Qu'il leur faisoit là une Exhortation sur la  
 Passion de Nôtre Seigneur, & qu'ils revenoient  
 ensemble chanter la Messe dans l'Eglise Cathé-  
 drale: Que pendant les trois jours suivans il tenoit  
 une assemblée Synodale: Que le Jeudi Saint il  
 celebroit l'Office Divin, & consacroit le saint  
 Chrême & les saintes Huiles, & les distribuoit  
 ensuite à ses Clercs: Qu'après cela il alloit à  
 son ordinaire visiter l'Hôpital, d'où il revenoit  
 à l'Eglise, habilloit douze pauvres dans la Sa-

cristie, & leur lavoit les pieds: Que le Vendredi Saint il assistoit à tout l'Office: Qu'après avoir communiqué le Peuple, comme le jour précédent, il seroit le reste de l'Eucharistie, comme pour l'ensevelir, suivant la coûtume: & que sur le soir il mangeoit sans se mettre à table, du pain, & beuvoit de la biere: Que le Samedi Saint, après l'Office de la nuit, & la Recitation du Pseautier, les trois Litanies chantées, le Cierge beni, & les Leçons achevées, il alloit en Procession à l'Eglise de S. Jean, où il baptisoit trois enfans, & revenoit ensuite célébrer la Messe, donner la Communion au Peuple, & dire Vêpres: Qu'après cela il donnoit à manger à plusieurs personnes: Que le jour de Pâques, après l'Office de Prime, il alloit à l'Eglise de S. Ambroise, où il celebroit la Messe de la Trinité, & revenoit de là en Procession, portant le Corps de Nôtre Seigneur avec l'Evangile, des Cierges allumez & de l'encens, à l'Eglise de S. Jean-Baptiste, où il chantoit Tierce; & de là à l'Eglise Cathedrale, où il chantoit la Messe, & donnoit la Communion à tous les assistans: Après quoi il donnoit à manger aux Chanoines de la Cathedrale & au Clergé de l'Eglise de S. Afre; leur distribuoit la chair d'un Agneau, & des morceaux de lard qui avoient été benis à la Messe, & les traitoit magnifiquement. Il est aussi remarqué qu'il faisoit la visite de son Diocèse tous les quatre ans, pour instruire les peuples, administrer le Sacrement de Confirmation, & réformer son Clergé. Je passe sous silence quantité de Miracles qui sont rapportez dans cette

*S. Vlrion*  
*Evêque*  
*d'Auf-*  
*bourg.*

*S. Ulric  
Evêque  
d'Aug-  
sbourg.*

Vie & dans celles qui ont été écrites par Gebeard quatrième Successeur de saint Ulric, & par Bernon Abbé de S. Afre : Mais je ne puis omettre l'Histoire d'Adalberon, Neveu de ce saint Evêque. Il l'avoit fait élever avec soin, lui avoit fait donner une Abbaye, le destinoit pour être son Successeur, & se servoit de lui dans toutes les affaires qu'il avoit à la Cour ou dans son Diocèse. Pour l'autoriser davantage, il pria l'Empereur, dans le dernier voyage qu'il fit à Rome, de trouver bon qu'il lui remit le gouvernement entier des affaires de son Diocèse ; & qu'il le destinât pour son successeur. Adalberon étant revenu à Augsbourg, se fit non seulement prêter serment de fidélité par le Clergé & par le Peuple de la Ville, mais voulut aussi porter le Bâton Episcopal. Cette entreprise déplût aux Evêques d'Allemagne : en sorte que dans un Concile tenu l'an 972. à Ingelheim, en présence de l'Empereur Othon & de son Fils, où S. Ulric & Adalberon furent invitez, on fit une affaire à ce dernier, sur ce qu'il portoit la marque de la dignité Episcopale ; & on voulut à cause de cela le déclarer incapable de succéder à son Oncle dans l'Evêché d'Augsbourg. Ce bon homme ne pouvant s'expliquer assez haut à cause de son grand âge, fit dire par un de ses Clercs, qu'il vouloit se retirer, & embrasser la Vie Monastique, selon la Regle de S. Benoist, dont il avoit pris l'Habit. Les Evêques du Concile lui aiant remontré qu'il ne devoit pas quitter ainsi son Evêché ; & que cet exemple seroit d'une tres-pernicieuse consequence, ils l'obligerent de retener

le gouvernement de son Eglise, lui promettant qu'après sa mort il n'y auroit point d'autre Evêque d'Augsbourg qu'Adalberon, dont ils avoient exigé le serment, qu'il ne sçavoit pas qu'il fût défendu, & que ce fût une heresie de prendre les marques de la dignité Episcopale, & s'en attribuer la puissance sans avoir été ordonné. Cette promesse fut inutile à Adalberon; parce qu'il mourut subitement peu de temps après avant son Oncle, qui eut pour successeur Henri, fils du Comte Burchard, qui se fit élire par force. Celui-ci mourut comme il avoit vécu; c'est à dire, plutôt en Soldat, qu'en Evêque. Car pendant sa vie il fut rebelle à son Prince, & fut tué dans une Bataille donnée contre les Sarrazins l'an 983. Après sa mort l'Empereur Othon II. voulut donner cet Evêché à Werenharius, que S. Ulric avoit désigné pour son Successeur: mais celui-ci l'ayant refusé, Eutichus Comte d'Altorf, fut élu. Luitolphe qui lui succeda l'an 988. fit un voiage à Rome, pour demander au Pape Jean X V. la Canonisation de S. Ulric, qu'il obtint dans un Concile de Rome sur la lecture de la Vie & des Miracles de ce Saint, qui a plus édifié l'Eglise par sa vie & par ses exemples, que par ses écrits; car il y en a peu qui lui soient attribuez: & ils sont fort douteux. Nous avons déjà remarqué que quelques-uns le font Auteur du Discours sur les devoirs des Clercs, attribué à Leon IV. & inseré dans la Lettre Synodale de Ratherius: ce qui semble se confirmer, parce qu'il répond aux demandes que l'Auteur de sa Vie dit qu'il faisoit à ses Ecclesiastiques

*S. Ulric*  
*Evêque*  
*d'Augsbourg.*

*S. Ulric*  
*Evêque*  
*d'Aug-*  
*sbourg.*

dans le cours de sa visite. Le même Auteur rapporte un Sermon de S. Ulric à son peuple, sur les huit principaux Pechez & les huit Beautitudes : mais il y a apparence qu'il l'avoit composé, sur ce qu'il avoit entendu dire ordinairement à ce Saint, L'on a encore publié le Siecle passé en Allemagne une Lettre qui porte le nom de S. Ulric, adressée au Pape Nicolas, dans laquelle il conseille à ce Pape, pour éviter les desordres des Ecclesiastiques, de leur permettre de se marier. Il est parlé de cette Lettre dans une Addition de Berthoul Prêtre de Constance, à la Chronique de Herman Contract ; & l'on prétend qu'Æneas Silvius en fait mention dans son Livre des Mœurs des Allemans, où il dit que S. Ulric reprit le Pape sur les Concubines. Mais il est visible que cette Lettre est supposée ; parce que du temps de S. Ulric il n'y a point eu de Pape qui portât le nom de Nicolas, ni de Saint Ulric Evêque d'Augsbourg, du temps des Papes qui ont porté ce nom. L'autorité de la Chronique est de peu de consequence, & Æneas Silvius ne parle pas distinctement de cette Lettre ; mais dit seulement que S. Ulric reprit le Pape sur les Concubines ; ce qui peut convenir à Jean XII. outre que cet endroit ne se trouve pas dans quelques Manuscrits de l'Histoire de Silvius, ni dans l'Edition de Rome. Mais quand il seroit vrai que cet Auteur auroit fait allusion à cette fausse Lettre, cela prouveroit seulement qu'elle avoit déjà été supposée de son temps, & qu'elle est plus ancienne que les Conciles de Baile & de Constance ; ce que je croy

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 185  
qu'on ne peut pas revoquer en doute.

Adalberon Prédecesseur de S. Ulric , est Auteur de la Vie de S. Hariolphe , premier Abbé d'Elvangen.

*Adalberon  
Evêque  
d'Aug.  
sbourg.*

Les deux Saints Adalbert non seulement ont éclairé l'Allemagne de leurs lumieres , mais ils ont aussi porté celles de l'Évangile dans les Païs Barbares. Le premier après avoir prêché l'Évangile aux peuples qui habitent le long de la Mer Baltique , travailla à la conversion des Sclavons , fut fait le premier Archevêque de Magdebourg l'an 968. & mourut l'an 981. Le second, Evêque de Prague , prêcha l'Évangile aux Bohémiens , aux Polonois & aux Hongrois. Celui-ci quitta son Evêché , à cause de l'extrême déreglement du Peuple de Bohême ; & étant allé à Rome , il y embrassa la Vie Monastique , dans le Monastere de S. Boniface. Après y avoir passé cinq ans , il retourna en Bohême , & passa de là en Hongrie , d'où il revint une seconde fois à Rome , & y demeura encore cinq ans dans le même Monastere. Il en fut encore arraché par les instances de l'Archevêque de Mayence , qui obligea le Pape Gregoire V. de le renvoyer ; mais Boleslas Roi de Bohême , lui aiant défendu l'entrée de ses Etats , il s'en alla en Prusse , & de là en Lithuanie , où aiant beaucoup souffert pour la Foi, il reçut enfin la couronne du Martyre.

*Les saints  
Adal-  
berts.*

Brunon Archevêque de Cologne , fils de Henri l'Oiseleur , & frere d'Othon le Grand , n'est pas un des moindres ornemens de l'Eglise d'Allemagne , soit pour sa science , soit pour sa pieté. Un Auteur de ce temps-là nous apprend

*Brunon  
Archevê-  
que de  
Cologne.*

*Brunon*  
*Archevê-*  
*que de*  
*Cologne.* qu'il sçavoit parfaitement le Grec & le Latin ; qu'il avoit lû tous les anciens Auteurs ; qu'il avoit une belle Bibliotheque ; qu'il avoit un soin tout particulier de son Diocese & de son Clergé ; qu'il retrancha toute la superfluité dans les habits de ses Ecclesiastiques , & les obligea de s'attacher à leur devoir : qu'il les instruisit par de frequentes Conferences , par des Exhortations réitérées , & par son propre exemple. Sixte de Sienne écrit qu'il a fait un Commentaire sur le Pentateuque , dont le Manuscrit est dans la Bibliotheque des Dominicains de Boulogne. On dit qu'il a fait la Vie de quelques Saints. Il fut élu Archevêque de Cologne en 953. & est mort en 965.

*Roger*  
*Moine de*  
*S. Pantaleon.* La Vie de ce grand Archevêque a été écrite par Roger , Moine de S. Pantaleon de Cologne, qui la dédia à Folcmar son successeur , vers l'an 970. Elle est rapportée par Surius à l'onzième d'Octobre : elle est écrite assez élégamment pour ce temps-là.

On peut encore compter quantité de Prelats d'Allemagne illustres en science & en pieté ; comme Henri Archevêque de Treves ; Wolfgang Evêque de Ratisbonne ; Sigismond d'Halberstad , & plusieurs autres que nous passons sous silence , pour nous arrêter particulièrement à ceux qui nous ont laissé quelques Ouvrages.

*Sadbo-*  
*de Evê-*  
*que d'U-*  
*trecht.* Rathbode ou Radbode , Allemand de nation , descendu des Princes de Frise , fit ses Etudes sous Nannon , ou Mannon , à la Cour de Charles le Chauve , & de son fils Louis , où ces Princes faisoient enseigner les Sciences. Il fut élu Evêque d'Utrecht l'an 899. Tritheme dit qu'il étoit fort

habile dans l'écriture Sainte ; & qu'il n'étoit pas ignorant dans les Sciences prophanes : qu'il avoit l'esprit subtil ; qu'il étoit estimé pour son éloquence ; tres-saint dans la vie & dans ses mœurs ; qu'il gouverna l'Eglise d'Utrecht pendant dix-sept ans ; & qu'il écrivit quelques Opuscules , entr'autres un Livre des Louanges de S. Martin , un Livre de celles de S. Boniface ; la Vie de sainte Amalberge ; un Livre d'Homelies & de Sermons ; des Fleurs sur S. Willebrorde ; un Office de la Translation de S. Martin , & plusieurs Hymnes en l'honneur des Saints : qu'il est enfin mort l'an 917. ou plutôt l'an 918. Un autre Auteur , nommé Guillaume de Hede , lui attribué encore quelques Poësies , & une courte Chronique. Surius lui attribué une Eglogue touchant S. Leevin. Le Pere Mabillon a donné un Discours de cet Auteur sur la Vie de sainte Amalberge , & un autre sur celle de saint Willebrorde.

*Radbo-  
de Evê-  
que d'U-  
trecht.*

Hildebert , frere de l'Empereur Conrad , treizième Archevêque de Mayence , couronna l'an 938. Othon le Grand : mais aiant ensuite fomenté avec Richard , Evêque de Strasbourg , la division entre Othon & son frere Henri , il fut relegué à Hambourg. On lui attribué quelques Vies des Saints.

*Hildebert  
Archevê-  
que de  
Mayence.*

Guillaume , quinziesme Archevêque de Mayence , Prince de Saxe , & fils d'Othon le Grand , fut élu Archevêque l'an 954. & est mort l'an 968. Il a fait la Chronique des Archevêques ses Prédecesseurs.

*Guillau-  
me Arche-  
vêque de  
Mayence.*

Bonnon ou Bavon , Abbé de Corbie en Saxe , fleurit sous le Regne d'Arnoul & de Louis

*Bonnon  
Abbé de*

*Corbie en Saxe.* IV. Rois de Germanie. Il avoit fait un Livre des Actions memorables de son temps, dont il est parlé dans l'Histoire d'Adam de Breme, qui en cite un passage touchant un Miracle de Saint Rembert. Nous n'avons presentement aucune autre connoissance de cet Ouvrage.

*Waltramne Evêque de Strasbourg.* Waltramne ou Waldramne, Evêque de Strasbourg, qui a assisté au Concile de Tribur de l'an 895. & n'est mort que vers l'an 905. a composé quelques Poësies qui sont dans le second Tome des Antiquitez de Canisius.

*Salomon Evêque de Constance.* Salomon Evêque de Constance, étoit à-peu-près du même temps; car il fut fait Evêque l'an 891. & mourut l'an 919. Il a aussi fait quelques Poëmes adressez à l'Evêque Dadon, qui sont dans le premier Tome des mêmes Antiquitez de Canisius. Il avoit été Moine de Saint Gal, & Chapelain du Roi Louis.

*Uthon Evêque de Strasbourg.* Rutharius Evêque de Strasbourg eut pour Successeur l'an 950. Uthon, neveu de Henry II. Duc de Souabe. Cet Uthon a écrit les Vies de saint Arbogaste & de saint Amand. Il est mort l'an 975. laissant pour Successeur Eckembaud.

*Notger le Begue.* Il y a eu plusieurs Notgers dans le dixième Siècle de l'Eglise. Le premier & le plus celebre étoit de la Race des Carliens. On le surnomma le petit Begue, à cause de sa difficulté de parler. Il fut mis encore tout jeune dans le Monastere de Saint Gal, où il étudia sous Marcel & sous Ison, avec Ratpert & Tutilon. Ces trois Moines s'étant adonnez à l'Etude des belles Lettres, les firent fleurir dans l'Abbaïe de S. Gal, où ils faisoient entr'eux des Conférences: ils s'appliquoient particulièrement aux Arts Libe-

raux & à la Musique, & leur principal emploi étoit de faire des Proses. *Notger le Begue.* Notger en composa plusieurs ; il traduisit le Pseautier en Allemand pour le Roi Arnulphe. Il fit la vie de Saint Gal en Vers ; écrivit un Traité sur les Lettres de l'Alphabet qui servent au Chant, & quelques autres Ouvrages de cette nature : mais le principal est son Martyrologe donné par Canisius dans le sixième Tome de ses Antiquitez. Le même nous a donné quelques-unes des Proses & des Hymnes de cet Auteur ; un Fragment de la Vie de Saint Gal dans le cinquième Tome du même Ouvrage, où l'on trouve aussi le Traité du Chant dont nous venons de parler. Goldaste attribué encore à Notger le Begue les deux Livres de l'Histoire de Charlemagne adressés à Charles le Chauve, & écrits par un Moine Anonyme de S. Gal ; & il semble qu'il se découvre lui-même dans le Chapitre vingt-sixième du Livre second, où il dit qu'il est begue & sans dents. Le même remarque qu'il a vû un Manuscrit de la Vie de S. Gal, écrite en forme de Dialogue, qui porte le nom de Notger. On lui attribué encore la Vie de S. Landoalde rapportée par Surius au 19. de Mars ; celle de Saint Remacle Evêque d'Utrecht rapportée par le même au 3. de Septembre, & deux Livres des Miracles de ce Saint ; mais il est incertain si ces Ouvrages sont de lui, & ils ne paroissent pas être de même stile. Notger a passé la plus grande partie de sa vie dans le neuvième Siècle, & est mort l'an 912. au mois d'Avril. Son Martyrologe a été composé vers la fin du neuvième Siècle, ou au commencement du dixième.

Le second Notger n'a vécu que dans le dixième Siècle, & n'a été fait Abbé de Saint Gal que l'an 973. Il est mort l'an 981. On n'a aucun Ouvrage de lui.

Le troisième est Notger élu Evêque de Liège en 972. Il n'a point non plus laissé d'Ouvrages, à moins qu'on ne lui attribue ces Vies de Saints dont nous venons de parler.

*Vitichin-* Witichinde ou Winduchinde ou Windichine,  
*de Moine* Moine du Monastere de Corbie, Ordre de S.  
*de Corbie* Benoist, dans la Vestphalie, a fleuri sous le Re-  
*en West-* gne des Othons I. & II. Il a écrit trois Livres  
*phalic.* de l'Histoire des Saxons, où il comprend les  
 Actions de Henry & d'Othon I. & finit à la  
 mort de celui-ci, c'est-à-dire à l'an 973. Ils sont  
 dédiés à la Reine Mathilde, fille de l'Empereur  
 Othon, & ont été imprimez à Basle en 1532. à  
 Francfort en 1577. parmi les Historiens d'Allema-  
 gne imprimez en 1580. & à la fin d'une Edition  
 particuliere par Meibonius à Francfort en 1621.  
 Sigebert dit encore qu'il avoit écrit en Vers la  
 Passion de Sainte Thecle, & la Vie de S. Paul  
 premier Hermite. Ces Ouvrages sont perdus.  
 Il y a dans la dernière Edition de Meibonius  
 quelques Vers qui lui sont attribuez.

*Rosvide* Rosvide Religieuse du Monastere de Ganderf-  
*Religieu-* heim, illustre par sa naissance, par sa science,  
*se.* & par sa pieté, fleurit sous l'Empire d'Othon  
 II. par l'ordre duquel elle composa en Vers he-  
 roïques, un Panegyrique des Actions d'Othon  
 I. Elle a aussi écrit en Vers la Passion de saint  
 Denis Evêque & Martyr, & celle de Saint Pe-  
 lage Martyr d'Espagne, & fait quelques autres  
 Poësies sur les Louanges de la Sainte Vierge & de

Sainte Anne, sur S. Gandolphe & quelques autres Saints. On lui attribüé aussi la Vie de S. Wilbaud Evêque d'Eichstat, & celle de Saint Unnebaud, premier Abbé de Heildesheim, rapportées par Surius, par Canisius, & par le P. Mabillon. Cette Fille écrit mieux que la plupart des Auteurs de son temps; elle sçavoit le Grec & le Latin. Son Poëme de la Vie d'Orthon a été imprimé avec les Oeuvres de Witi-chinde à Francfort en 1621. & dans la Collection des Auteurs d'Allemagne de Ruberus: & ses Ouvrages Poëtiques ont tous été imprimez ensemble à Nuremberg l'an 1501. par les soins de Conrad Celte.

*Rosvide  
Religieuse*

Regnaud, qui succeda l'an 975. dans l'Evêché d'Eichstat à Starhand, qui avoit été tué par les Hongres auprès Augsbourg, passa de son temps pour un homme tres-habile, qui sçavoit le Grec, le Latin & l'Hebreu, & sur tout la Musique. Il a écrit les Vies de S. Wilbaud & Unnebaud, & celles de Saint Nicolas & de Saint Blaise. Il a été vingt-quatre ans Evêque.

*Regnaud  
Evêque  
d'Eich-  
stat.*

Un autre Evêque d'Allemagne du même temps, nous a donné la Vie de sainte Hune-gonde, rapportée par Surius au vingt-cinquième d'Aoust. Et un Anonyme a fait la Relation de la Translation de S. Epiphane Evêque de Pavie en Saxe.

*Evêque  
d'Alle-  
magne.*

*Auteur  
anonyme.*

Thierry Prevôt del'Eglise de Mayence, & ensuite Archevêque de Treves, a écrit quelque temps auparavant ceux-ci (car il mourut l'an 970.) la Vie de sainte Lutrude rapportée par Surius au 22. de Septembre.

*Thierry  
Archevê-  
que de  
Treves.*

*Othlon*  
*Evêque*  
*de Metz.* Othlon, Moine de Fulde, a écrit la Vie de S. Pyrmin, qu'on croit avoir été Evêque de Meaux, ou plutôt de Metz. Cette Vie est adressée à Liudolphe Archevêque de Treves. Elle a été donnée par Brouverus, qui l'a fait imprimer l'an 1616. à Mayence avec d'autres Vies des Hommes illustres d'Allemagne. Liudolphe fut fait Archevêque de Treves l'an 999. & est mort l'an 1008. Ainsi Othlon a écrit à la fin du neuvième Siecle, ou au commencement du dixième. Canisius & Serrarius lui attribuent encore une Vie de Saint Boniface; mais Brouverus remarque qu'elle est d'un style différent.

*Uffing,*  
*ou Uffon,*  
*Moine de*  
*Wertbin.* Vers le même temps Uffing, ou plutôt Uffon, de Frise, Moine de Wertbin, écrivit la Vie de S. Ludger Evêque de Munster. Elle a été imprimée à Cologne dans le Siecle passé avec un Poëme du même Auteur. On lui attribue encore la Vie de Sainte Ide veuve, rapportée par Surius au quatrième de Septembre. Suffridus dit qu'il a aussi laissé la Vie de S. Luce Roi d'Angleterre, qu'il dit être dans des Manuscrits.

Nous n'avons les Actes que de tres-peu de Conciles d'Allemagne du dixième Siecle, quoiqu'il y ait lieu de croire qu'il s'y en est tenu plusieurs.

*Concile de*  
*Coblentz*  
*de l'an*  
*922.* Le premier, dont il nous reste quelque chose, est le Concile tenu à Coblentz l'an 922. par ordre de Charles Roi de France, & de Henri Roi de Germanie. Il fut composé de huit Prelats: sçavoir de Herman Archevêque de Maïence, de Heriger Archevêque de Cologne, & de  
 six

six Evêques d'Allemagne. Il avoit fait huit Ca- *Concile de*  
 nons, dont il ne nous reste que le premier, le *Coblentz*  
 5. le 6. le 7. & le 8. *de l'an*

Le premier défend le Mariage entre les Pa- 922.  
 rens, jusqu'à la sixième generation.

Le cinquième défend aux Laïques qui ont  
 des Chapelles, d'en percevoir les Dixmes par  
 leurs mains, pour les employer à des choses  
 profanes : & ordonne que les Prêtres les re-  
 cevront, & les emploieront à l'entretien & au  
 Luminaire des Eglises, & à la nourriture des  
 Hôtes & des Pauvres.

Le sixième soumet les Moines à la Jurisdiction  
 & au gouvernement de l'Evêque.

Le septième condamne d'homicide celui qui  
 vend un Chrétien.

Le huitième défend à ceux qui donnent des  
 biens à quelque Eglise, d'ôter les Dixmes que  
 ces biens doivent à l'Eglise dont ils dépendoient  
 auparavant.

Les Canons d'un Concile tenu à Erford l'an *Concile*  
 932. nous sont encore restez, avec la Preface, *d'Erford*  
 qui nous apprend qu'il avoit été assemblé par *de l'an*  
 les ordres de Henri premier, la quatorzième *932.*  
 année de son Regne, & qu'il étoit composé  
 de l'Archevêque de Treves, & de douze Evê-  
 ques.

Le premier de ces Canons porte, que l'on  
 solemnifera les Fêtes des douze Apôtres, & que  
 l'on observera les Jeûnes des Vigiles établis an-  
 ciennement.

Le second, que l'on ne tiendra point les  
 Plaidis les Dimanches, les Fêtes, ni les jours  
 de Jeûne. L'on ajoute que le Roi Henri a dé-

*Concile  
d'Erford  
de l'an  
932.*

fendu aux Juges de citer personne devant eux dans la semaine qui précède la Fête de Noël & celle de S. Jean-Baptiste, & dans tout le Carême, jusqu'à la huitaine après Pâques.

Dans le troisième, il est défendu de donner assignation à ceux qui vont à l'Eglise, ou qui y sont, afin de ne les pas détourner de leurs prières.

Le quatrième porte, que si un Prêtre est soupçonné de crime, & accusé devant son Evêque, il sera averti par trois fois, afin qu'il reconnoisse sa faute, & en reçoive la punition, s'il est coupable; ou qu'il prouve son innocence, en se purgeant par son serment & par celui de ses Confreres.

Le cinquième défend aux particuliers de s'imposer des jeûnes sans le consentement de leur Evêque, ou de son Vicaire; parce que plusieurs le font plutôt pour deviner, que par devotion.

Nous avons parlé du Concile d'Ingelheim, tenu l'an 948. quand nous avons traité de la contestation d'Artaldus pour l'Archevêché de Rheims; parce que ce fut pour cela qu'il fut principalement assemblé.

*Concile  
d'Aug-  
sbourg de  
l'an 952.*

L'an 952. l'Empereur Othon I. tint à Augsbourg une Assemblée d'Evêques d'Allemagne, de France & d'Italie, à laquelle l'Archevêque de Mayence présida, & publia onze Canons, qui furent approuvez par les autres Prelats.

Le premier ordonne que les Evêques, les Prêtres, les Diacres, & les Souâdiacres qui se marieront, seront déposés, suivant le Chapitre 25. du Concile de Carthage.

Le second est contre les Ecclesiastiques qui nourrissent des chiens & des oiseaux pour la chasse, & qui s'y adonnent : on les prive de leurs fonctions tant qu'ils seront possédez de cette passion. *Concile d'Augsbourg de l'an 952.*

Le troisiéme ordonne la peine de déposition contre les Evêques, les Prêtres & les Diacres qui s'occupent aux Jeux de hazard, s'ils ne veulent pas y renoncer.

Le quatriéme est contre les Ecclesiastiques qui ont des femmes suspectes chez eux.

Le cinquiéme défend aux Moines de sortir de leur Cloître sans la permission de leur Abbé.

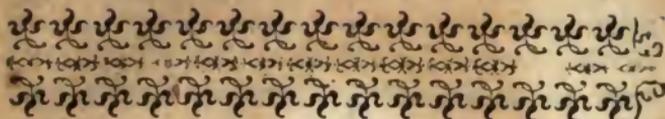
Le sixiéme enjoint aux Evêques d'avoir soin des Monasteres de leurs Dioceses, & de corriger promptement les desordres qu'ils y trouveront.

Le septiéme & le huitiéme leur défendent d'empêcher les Clercs & les Chanoinesses d'embrasser l'état Monastique.

Le neuviéme défend aux Laiques de chasser des Eglises ceux à qui les Evêques en ont commis le soin.

Le dixiéme attribué à l'Evêque le droit de connoître de la distribution des Dixmes.

Et l'onziéme porte, que non seulement les Evêques, les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres vivront dans le Celibat, mais aussi que les autres Clercs seront obligez de vivre dans la continence, quand ils seront parvenus à un âge un peu avancé.



## CHAPITRE V.

HISTOIRE DES EGLISES  
d'Angleterre.

*Etat de  
l'Angle-  
terre dans  
le dixième  
Siccle.*

*Concile de  
Cantorbie  
sous le Roi  
Edoüard,  
& Pleg-  
mond Ar-  
chevêque  
de cette  
Ville.*

Vers la fin du neuvième Siccle, le Roi Alfrede avoit rétabli les Etudes, & fait fleurir les Sciences en Angleterre, en y appelant l'Abbé Grimbalde, & quelques autres Sçavans de France. Les Rois ses Successeurs travaillerent particulièrement à la réforme des Mœurs & de la Discipline. Dès le commencement de ce Siccle Edoüard, sur les remontrances & les menaces du Pape, qui se plaignoit de ce que depuis sept ans tout le païs de Westsex étoit sans Evêques, assembla un Concile à Cantorbie, auquel Plegmond Archevêque de cette Ville présida; où l'on choisit plusieurs personnes pour être Evêques dans cette Province & dans quelques autres, qui furent ordonnez par Plegmond après son retour de Rome, où il alla exprés, pour rendre compte au Pape de ce qui avoit été resolu dans le Concile, & pour l'appaiser. Le Pape approuva ce qu'ils avoient réglé; ordonna qu'à l'avenir on ne laisseroit plus d'Eglise vacante, & confirma la primauté de l'Eglise de Cantorbie. Tout ceci est attribué au Pape Formose par plusieurs Auteurs: mais comme ce Pape étoit

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 197  
mort long-temps avant le Regne d'Edoüard,  
il faut que ce soit plutôt Jean IX. qui étoit  
sur le saint Siege au commencement du Regne  
d'Edoüard, vers l'an 904. auquel on peut rap-  
porter ce Concile.

Ce même Roi publia l'an 906. des Loix *Loix d'E-*  
contre les perturbateurs du repos de l'Eglise; *doüard.*  
contre les Apostats de la Religion, qu'il con-  
damne à la mort; contre les Ecclesiastiques  
Voleurs ou Fornicateurs; contre les Incestes;  
contre ceux qui ne paient pas les Dixmes,  
qui n'observent pas le Dimanche, & ne prati-  
quent pas les jeûnes; & contre les Sorcieres  
& les femmes de mauvaise vie, qu'il condam-  
ne à différentes peines. Il ordonne dans cet  
Edit, que l'on permette aux personnes con-  
damnées à mort pour crime capital, de con-  
fesser leurs pechez en secret à un Prêtre: & à  
celles qui ont été mutilées de quelques mem-  
bres pour crime, & qui survivent trois jours,  
de se faire penser, & de recevoir de la conso-  
lation, après en avoir demandé permission à  
l'Evêque.

Ethelstan qui succeda à Edoüard l'an 925. *Loix d'E-*  
fit aussi des Loix sur les matieres Ecclesiasti-  
ques, par le conseil des Prelats, des Seigneurs *thelstan.*  
& des habiles gens de son Roiaume; par les-  
quelles il ordonna que toutes les Terres, & mê-  
me celles de son Domaine, paieroient les Dix-  
mes: Enjoignit à tous ceux qui tenoient ses  
biens de faire certaines charitez aux pauvres;  
défendit les violences qu'on faisoit aux Egli-  
ses; condamna de nouveau les Sorcieres &  
les Malfaiçtrices à la prison & à de grosses

*Loix d'Ethelstan.* amendes ; regla de quelle maniere on devoit recevoir la preuve de l'innocence d'un accusé , par l'eau ou par le feu ; défendit de tenir des Marchez , ou de vendre & d'acheter les jours de Dimanches ; déclara qu'on devoit priver de la sepulture les Parjures & les Faux-témoins. Il joignit à ces Loix diverses Instructions pour les Evêques , & recommanda que l'on dît dans les Monasteres tous les Vendredis cinquante Pseaumes pour lui.

Comme ce qu'il y a de plus particulier dans ces Loix est ce qui regarde la justification ou la conviction d'un accusé , par l'épreuve de l'eau ou du feu , ce qu'il appelle *Ordalion* : & que la maniere de la pratiquer y est expliquée en détail , nous croions qu'il ne sera pas inutile d'en mettre ici la Traduction. Si quel-  
 » qu'un offre de se justifier par l'*Ordalion* ; c'est  
 » à dire , par l'épreuve du feu ou de l'eau , qu'il  
 » vienne trouver le Prêtre trois jours avant que  
 » de le faire , qui le benira à la maniere accou-  
 » tumée : & que pendant ces trois jours il ne  
 » mange que du pain , du sel , ou des legumes ;  
 » qu'il entende tous les jours la Messe ; qu'il  
 » aille à l'Offrande , & qu'il communie le jour  
 » qu'il doit subir l'épreuve. Si c'est celle de l'eau  
 » froide , qu'on l'enfonce avec une corde d'une  
 » demie-aune , au dessous de la surface de l'eau.  
 » Si c'est celle du fer chaud , qu'on l'enveloppe  
 » dans sa main , & qu'on l'y laisse trois jours  
 » sans y regarder. Si c'est celle de l'eau chaude ,  
 » qu'on la fasse chauffer jusqu'à ce qu'elle soit  
 » bouillante , & qu'on fasse tremper la main ou  
 » le bras à l'accusé ; & que dans toutes ces épreu-

ves l'Accusé & l'Accusateur jeûnent tous deux, «  
& fassent venir douze témoins, qui prêtent «  
serment avec eux, & qu'on jette sur eux de «  
l'eau benite. Il y a deux Editions de ces «  
Loix : l'une plus ample ; & l'autre qui en est  
un abrégé.

Le Roi Edmond n'eut pas moins de zele pour la Discipline de l'Eglise que son Prédécesseur Ethelstan. Il tint l'an 944. le troisième de son Regne, le jour même de Pâques, une Assemblée de Prelats & de Seigneurs, dans laquelle il fit des Loix sur la chasteté, sur le paiement des Dixmes & du denier d'aumône; contre ceux qui violeroient les Vierges consacrées à Dieu; contre les parjures & contre ceux qui feroient des Sacrifices profanes. Ces Loix portent les peines Ecclesiastiques dont ils doivent être punis : sçavoir, la privation de la sepulture, & l'excommunication. Il y est enjoint aux Evêques de reparer leurs Eglises à leurs dépens, & d'avertir le Prince pour les reparations des autres, & pour leurs Ornaments. Il fit aussi des Loix sur la punition des homicides & sur les Solemnitez des Mariages. Cette Assemblée fut tenuë sous Wulstan Archevêque d'York, & Odon Archevêque de Cantorbie.

*Assemblée  
Ecclesiastique sous  
le Roi  
Edmond.*

Ce dernier fit vers le même temps des Reglemens Ecclesiastiques, en forme d'Avis ou d'Instructions, par lesquels il recommande.

1. Qu'on laisse l'Eglise jouir en paix de ses Privilèges & de ses immunités ; & qu'on ne mette aucun Impost sur ce qui lui appartient.
2. Il avertit le Roi & les Princes d'obéir aux Arche-

*Odon Ar-  
chevêque  
de Can-  
torbie.*

*Odon Archevêque de Cantorbrie.*

vêques & aux Evêques ; d'être humbles , de n'opprimer personne ; de rendre la justice à tout le monde ; de punir les crimes , & de nourrir les Pauvres par leurs aumônes. 3. Il ordonne aux Evêques de mener une vie exemplaire ; de visiter leurs Dioceses tous les ans une fois ; de dire hardiment la verité aux Rois & aux Princes ; de n'excommunier personne fans raison ; & de montrer à tous la voie du salut. 4. Il enjoint aux Prêtres de vivre aussi exemplairement , & de porter des habits conformes à leur état. 5. Il donne le même avertissement à tous les Clercs. 6. Il exhorte les Moines d'accomplir leurs Vœux , & leur défend d'être vagabons , se contentant de porter l'Habit de Moine fans en mener la vie. Il leur recommande le travail des mains , la lecture & la priere. 7. Il défend les Mariages incestueux avec des Vierges consacrées à Dieu , ou des parentes. 8. Il recommande la paix & l'union. 9. Il ordonne l'obligation des Jeûnes solennels du Carême , des Quatre-Temps , du Mercredi & du Vendredi , & la celebration des Dimanches & des Fêtes. Enfin il recommande le payement des Dixmes. Il y a encore une Lettre Pastorale de cet Archevêque , adressée à ses Suffragans , rapportée par Guillaume de Malmesbury.

*Assemblée d'Evêques à Londres en l'année 948.*

Edmond aiant été tué l'an 946. son frere Elrede s'empara du Trône. Nous n'avons point de Loix de ce Prince , mais seulement la Chartre d'une Donation considerable qu'il fit au Monastere de Croëlande , en consideration de Turketule , qui avoit été autrefois Chance-

lier du Royaume, à qui il donna cette Abbaie. *Assemblée d'Evêques & de Seigneurs tenuë à Londres l'an 948.*

Après la mort d'Elrede arrivée l'an 955. Eduin fils d'Edmond fut reconnu Roi ; mais quelque temps après une partie de l'Angleterre s'étant soulevée, Edgar frere d'Eduin, eut une partie du Roiaume, & son frere étant mort, demeura seul en possession de tout ce Roiaume. Ce Prince encore plus Religieux que ses Prédecesseurs, rétablit entierement la pureté de la discipline dans l'Eglise Anglicane, & y fit fleurir l'Etat Monastique par les conseils de S. Dunstan, qu'on peut appeller le Restaurateur de la Discipline en Angleterre.

Ce Saint nâquit en Angleterre l'an 923. dans le Pais de Westsex la premiere année du Regne d'Ethelstan. Il entra dans l'Etat Ecclesiastique étant encore fort jeune ; & après avoir fait ses études, il vint trouver Athelme Archevêque de Cantorbie son Oncle, qui le donna au Roi Ethelstan. Aiant eu quelque disgrâce à la Cour il se retira auprès d'Elfegue Evêque de Winchester, qui lui conseilla d'embrasser l'Etat Monastique ; il le fit & demeura dans la retraite jusqu'au Regne d'Edmond, qu'il fut rappelé à la Cour par ce Prince. Il n'y demeura pas longtemps sans s'attirer l'envie & la haine de plusieurs personnes, qui le mirent mal dans l'esprit du Prince. Il fut donc obligé de se retirer dans sa solitude de Glantesbury où il demeura, quoiqu'il fût rétabli dans les bonnes grâces du Roi Edmond, qui le considéra toujours beaucoup, donna de grands biens à son Monastere, & con-

*Assemblée d'Evêques à Londres en l'année 948.*

*S. Dunstan Archevêque de Cantorbic.*

S. Dun-  
stan Ar-  
chevêque  
de Can-  
torbie.

tinua de se servir de ses conseils, non seulement dans les affaires temporelles, mais encore dans celles de l'Eglise. Il ne fut pas moins considéré par le Roi Elrede qui le voulut faire Evêque de Winchester; mais Éduïn aiant été repris severement de ses desordres par cet Abbé, le bannit & pilla son Monastere. Edgar le rappella aussi-tôt qu'il fut élevé sur le Trône, & le fit non-seulement Evêque de Winchester, mais lui donna encore l'Eglise de Londres à gouverner. Enfin l'Archevêché de Cantorbie étant venu à vaquer l'an 961. par la mort d'Odon, Elffin Evêque de Winchester qui avoit été destiné pour remplir cette place, étant mort en passant les Alpes pour aller à Rome querir le *Pallium*, & Berthelin qui lui fut substitué, aiant renoncé à cet Archevêché; peu de jours après Dunstan en fut pourvû, & alla à Rome recevoir le *Pallium*. A son retour il s'appliqua entierement à la reforme du Clergé d'Angleterre, & entreprit de chasser tous ceux qui ne voudroient pas embrasser la vie reguliere, & de mettre des Moines à leur place.

Ce Saint eut pour compagnons & pour imitateurs de son zele Ethelvolde Evêque de Winchester, & Oswalde Evêque de Worcester, qui établirent quantité de Monasteres, & travaillèrent fortement à reformer le Clergé, & à déraciner les vices qui regnoient en Angleterre. Le premier mourut l'an 984. avant S. Dunstan, qui lui prédit sa mort prochaine, aussi-bien qu'à l'Evêque de Rochester dans une visite que ces deux Evêques lui rendirent, & le dernier ne mourut qu'après cet Archevêque, sçavoir l'an 992.

Quant à S. Dunstan il survêcut au Roi Edgar *S. Dun-*  
 mort l'an 975. & appuia le droit du jeune *Stan Ar-*  
 ce Edoüard contre les Prétentions de la Reine *chevêque*  
 Aelfrite, seconde femme d'Edgar, qui vouloit *de Can-*  
 faire passer son Roiaume à son fils Ethelfrede; *torbie.*  
 mais Edoüard aiant été assassiné trois ans après  
 par la malice de cette femme, Dunstan fut  
 contraint de sacrer ce dernier, & lui prédit les  
 malheurs qui devoient arriver à l'Angleterre &  
 à la Maison de ce jeune Roi en punition de son  
 crime & de celui de sa Mere. Enfin S. Dunstan  
 mourut en 988. chargé d'années & de merites.

Ce fut de son temps & apparemment par  
 son Canal que le Roi Edgar l'an 967. publia  
 non-seulement des Loix semblables à celles de  
 ses Prédecesseurs pour la conservation des biens  
 des Eglises, pour le paiement des Dixmes, &  
 du Denier de Saint Pierre, & pour la celebration  
 des Dimanches & des Fêtes; mais encore des  
 Constitutions qui regardent les Ecclesiastiques,  
 sur les mœurs & les devoirs des Clercs, sur la  
 celebration de la Messé, sur la Confession &  
 sur les Penitences que l'on doit imposer pour les  
 pechez. Ces Canons sont comme une espece de  
 Rituel pour les Curez. On prétend qu'ils sont  
 de l'an 967. & du Roi Edgar; mais cela ne pa-  
 roît pas tout-à-fait certain, & peut-être que c'est  
 un Ouvrage plus recent. Le Discours de ce Roi  
 adressé à Dunstan Archevêque de Cantorbie, &  
 à Oswalde & Ethelvolde Evêques de Worche-  
 ster & de Winchester, est beaucoup plus cer-  
 tain. Il y parle contre les dereglemens & les de-  
 sordres du Clergé, & exhorte fortement ces  
 Evêques de joindre leur autorité à la sienne pour

les reprimer, & pour les obliger d'employer les biens Ecclesiastiques au soulagement des Pauvres, auquel ils sont destinez. Et afin que cela fût executé, il commet ces trois Prelats pour y tenir la main, & leur donne pouvoir de chasser des Eglises les Clercs qui vivent dans le desordre, & d'en mettre d'autres à leur place.

*Concile  
general  
d'Angle-  
terre de  
l'an 973.*

Ensuite de cet ordre S. Dunstan tint un Concile general l'an 973. dans lequel il ordonna que tous les Prêtres, Diacres & Souüdiacres qui ne meneroient pas une vie chaste, seroient chassés de leurs Eglises; & y fit prendre la resolution de les obliger d'embrasser la vie Reguliere & Monastique, ou de se retirer: Et en consequence, ces trois Evêques chasserent de la plupart des Eglises les anciens Clercs, & y mirent des Moines à leur place, ou les obligerent de prendre l'Habit Monastique.

Ce ne fut pas seulement à l'égard des Clercs que S. Dunstan fit paroître sa fermeté & son zele; il n'épargna pas non plus les Rois & les Princes: car il reprit fortement le Roi Edgar, de ce qu'il avoit abusé d'une jeune fille, qu'il avoit fait sortir d'un Monastere, & lui imposa une penitence de sept ans. Un Comte tres-puissant aiant épousé une de ses parentes, il l'excommunia, & ne voulut jamais lever l'excommunication, quoique le Roi le lui eût commandé, & que ce Comte eût obtenu un Bref du Pape, qui ordonnoit à S. Dunstan de le rétablir. Ce Saint en aiant eu connoissance, répondit, qu'il obeïroit volontiers au commandement du Pape, pourvû que cet homme eût

un véritable repentir de sa faute ; mais qu'il ne souffriroit point qu'il demeurât dans son péché, & que sans se soumettre à la discipline de l'Eglise, il insultât aux Prelats, & se réjouît dans son crime. Ce Comte enfin ébranlé par cette fermeté, & touché de la crainte des châtimens dont Dieu punit les Excommuniez, quitta sa parente, fit penitence publique de sa faute, & vint se jeter aux pieds de S. Dunstan dans un Concile, nuds pieds, en habit de laine, tenant des verges à la main, & pleurant sa faute, dont S. Dunstan lui accorda le pardon, à la priere des Evêques du Concile.

*Concile  
sous Saint  
Dunstan  
& le Roi  
Edgar.*

La Reforme du Clergé ne se pût executer qu'avec beaucoup de contradiction, & sans faire beaucoup de mécontents : en sorte que dès le vivant d'Edgar les Clercs, dépouillez de leurs Benefices, firent de grandes brigues pour y rentrer ; & aiant porté leurs plaintes à une Assemblée tenue à Winchester, au commencement de l'année 975. ils ébranlerent le Roi même par leurs prieres, & par les promesses qu'ils firent de mener une vie plus réglée à l'avenir. Mais comme on alloit refoudre qu'ils seroient rétablis, à condition qu'ils vivroient plus regulierement, on entendit une voix, comme venant du Crucifix, qui prononça ces paroles : *Il n'en sera rien, vous avez bien jugé, & vous feriez mal de changer votre Jugement.* Neanmoins après la mort d'Edgar, ces Clercs recommencerent leurs poursuites, & emploierent la violence & la force pour chasser les Moines non seulement de leurs places, mais encore des Monasteres nouvellement établis.

*Concile de  
Winche-  
ster de  
l'an 975.*

*Concile de* Mais S. Dunstan soutint toujours la Reforme,  
*Winche-* qui subsista dans la pluspart des Eglises & des  
*ster de* Monasteres d'Angleterre sous les Regnes d'E-  
*l'an 975.* douïard & d'Ethelrede.

Saint Dunstan & S. Ethelvolde n'ont pas seulement travaillé à la Reforme de la Discipline Ecclesiastique en Angleterre, mais aussi au rétablissement des Etudes & des Sciences; & ils ont eux-mêmes composé quelques Ouvrages. Un nouvel Auteur Anglois appellé Pitfeus, dit que S. Dunstan avoit fait des Formules de Benedictions Archiepiscopales, un petit Traité sur la Regle de S. Benoist; un Livre intitulé Regles de la Vie Monastique; quelques Ecrits contre les mauvais Prêtres; un Traité de l'Eucharistie; un Ecrit sur les Dixmes; un Livre de la Philosophie occulte; un Traité pour l'Instruction du Clergé, & quelques Epîtres. On ne peut pas être assuré sur la foi de cet Auteur, si S. Dunstan avoit composé ces Ouvrages que l'on n'a plus: mais on trouve une Concorde ou une Regle de la Vie Monastique, sous le nom d'Edgar, donnée au public par Rainerus, qui est apparemment l'ouvrage de S. Dunstan, aussi bien que les autres Constitutions de ce Prince: & l'on a une Lettre de lui écrite à Vulfin Evêque de Worcester, que le P. Mabillon a donnée sur un Manuscrit de Monsieur Faure, Docteur de la Faculté de Paris. La Vie de S. Dunstan a été écrite par Osberne, Chantre de l'Eglise de Cantorbie, Contemporain de ce Saint; & se trouve dans le cinquième Siecle Benedictin du Pere Mabillon.

Si l'on en croit encore Pitseus, S. Ethelvolde *S. Ethel-*  
 avoit aussi composé plusieurs Opuscules, dont *volde*  
 il nous donne le Catalogue suivant. Un Livre *Evêque*  
 au Pape Jean XIV. du pouvoir qu'ont les Evê- *de Win-*  
 ques sur leurs Prêtres ; un Traité contre les *chester.*  
 Prêtres fornicateurs & contre leurs Concubi-  
 nes : un Livre des Abbez de Lindisfarne ; un  
 Traité des Rois, des Roiaumes & des Evêchez  
 d'Angleterre ; un Livre d'Histoire des Rois de  
 la Grande Bretagne ; une Relation de ses Visi-  
 tes ; un Traité des Planetes & des Climats du  
 monde. Le Traité des Abbez de Lindisfarne,  
 que cet Auteur attribué à S. Ethelvolde, est appa-  
 remment la Piece en Vers d'Ethelvulfe, Moine  
 de cette Abbaye. Les autres Ouvrages ne sont  
 plus, & n'ont peut-être jamais été que dans  
 l'imagination de Pitseus.

Les Auteurs ne conviennent pas du Succes-  
 seur immediat de S. Dunstan dans l'Archevê-  
 ché de Cantorbie : Quelques-uns lui donnent  
 un nommé Sirice ; & d'autres Alfric ou Aelfric. *Alfric ou*  
 Quoi qu'il en soit, il est certain que ce dernier *Aelfric*  
 étoit Archevêque de Cantorbie au commence- *Archevê-*  
 ment du Siecle suivant ; puisqu'il a signé en *que de*  
 cette qualité à un Privilege du Roi Ethelrede. *Cantorbie*  
 Il avoit été disciple de S. Ethelvolde, son Suc-  
 cesseur dans le Monastere d'Abbandon ; ensuite  
 fait Abbé de Malmesbury par le Roi Edgar ;  
 Evêque de quelque Eglise d'Angleterre, dont  
 les Auteurs ne conviennent pas entr'eux ; & il  
 fut fait enfin Archevêque de Cantorbie, & gou-  
 verna cette Eglise jusques vers l'an 1006. Cet  
 Archevêque fut de son temps en grande repu-  
 tation d'habileté dans la Grammaire & dans

*Alfric ou Aelfric Archevêque de Cantorbie* la Theologie. Il fut surnommé le Grammairien : l'on fit traduire ses Sermons en Langue Saxone, pour les faire lire publiquement dans les Eglises ; & ses Lettres furent inserées dans les Livres Synodiques de l'Eglise Anglicane. Les Auteurs d'Angleterre nous assûrent que leurs Bibliothèques sont pleines d'un grand nombre d'Ouvrages de cet Archevêque, écrits en Langue Saxone ; & ils nous en ont donné depuis peu quelques-uns traduits en Latin : sçavoir une Homelie Paschale du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, dans laquelle il parle à peu près comme Ratramne ; & deux Lettres, l'une à Vulfin Evêque de Salisbury ; & l'autre à Vulfstan Archevêque d'Yorck, sur le même sujet, qui ont été imprimées à Londres en 1566. 1623. & 1638. L'on a dans les Conciles une Lettre Canonique d'Alfric, adressée à Vulfin, qui est une espece de Rituel pour les Prêtres. Les principaux Traitez Manuscrits de cet Auteur, composez en Langue Saxone, sont une Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, jusqu'à la prise de Jerusalem ; un Livre Penitenciel ; quatre-vingt Sermons ; une Lettre sur la vie des Moines ; une autre contre le Mariage des Clercs ; une Chronique Saxone de l'Eglise de Cantorbie ; quelques Vies des Saints, & des Versions de quelques Ouvrages Latins ; entr'autres des Dialogues de S. Gregoire.

*Fridegode Moine de S. Sauveur à Cantorbie* Quelque temps auparavant Fridegode, Moine du Monastere de S. Sauveur à Cantorbie, écrivit en vers à la priere d'Odon, les Vies de S. Wilfride & de S. Oüen Archevêque d'Yorck. La premiere a été donnée par le P. Mabillon, dans

dans la premiere Partie du troisieme Siecle Benedictin & du quatrieme. Guillaume de Malmesbury remarque que ces Vers ne sont pas tout à fait méprisables; mais que Fridegode y mêle trop de mots & de phrases Grecques, qui les rendent inintelligibles.

Vers le même temps Lanfride, Moine de Winchester, écrivit la Vie de S. Suitin, & les Miracles arrivez dans sa Translation; & après lui Wolstan, Moine du même Monastere, écrivit en Vers l'Histoire de cette Translation, & la Vie de S. Ethelvolde.

*Lanfride  
& Wolstan Moines de Winchester.*

Voilà à peu près tout ce qu'il y a de remarquable sur l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre du dixième Siecle.



## CHAPITRE VI.

### OBSERVATIONS ECCLESIASTIQUES sur le dixième Siecle.

**I**L n'y a point eu dans le dixième Siecle de l'Eglise de Controverses sur les dogmes de Foy, ou sur des points de Theologie, parce qu'il n'y a point eu d'Heretiques ni de gens qui aient subtilisé sur les matieres de Religion, & approfondi nos Mysteres. Les gens de bien se contentoient de croire simplement ce que l'Eglise enseignoit; & les méchans s'abandonnoient aux vices grossiers qui contentoient leurs

*Controverses sur les Dogmes.*

*X. Siecle.*

○

passions brutales ; plutôt qu'aux vices de l'esprit , auxquels il n'y a guere que les personnes habiles qui soient sujets. Ainsi dans ce Siecle d'ignorance & de tenebres, l'Eglise fut en paix du côté de la doctrine , & n'eut qu'à remédier aux déreglemens de la discipline & des mœurs.

*De l'Eucharistie.*

Il se trouva néanmoins en Angleterre quelques Clercs qui voulurent soutenir que le Pain & le Vin que l'on met sur l'Autel , demeureroient après leur Consécration dans leur même nature , & qu'ils n'étoient que la figure du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST , & non pas son vrai Corps & son vrai Sang. Odon Archevêque de Cantorbie , voulant détruire cette erreur , demanda au Seigneur , un jour qu'il celebroit la Messe solennellement , & en présence de beaucoup de peuple , qu'il fist paroître la substance même de ces Mysteres ; ce qui arriva dans la fraction du Pain consacré , qui jeta quantité de gouttes de sang ; & ceci aiant été vû par son Clergé & par ceux qui doutoient de la présence veritable du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie , ils revinrent de leur erreur. C'est ainsi qu'Osborne , Auteur contemporain , rapporte la chose dans la Vie de ce Saint. Le même Auteur dans la Vie de Saint Dunstan , dit que ce Saint étant retourné à l'Autel , changea le Pain & le Vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST par les Prieres sacrées ; que quand il eut donné la benediction au peuple , il quitta encore une fois l'Autel pour prêcher ; & qu'étant tout enyvré de l'esprit de Dieu , il parla de telle sorte de la verité du

Corps de JESUS-CHRIST , de la Resurrection future , & de la vie éternelle , qu'on auroit crû entendre parler un homme déjà bienheureux. Ratherius Evêque de Verone , soutient fortement la même verité dans une de ses Lettres. Folcuin Abbé de Lobes , parlant de la Table Eucharistique , dit que c'est la Table sur laquelle on consume le sacré Corps de Nôtre Seigneur. Ces Auteurs s'expriment de la même maniere que Paschase Ratbert : cependant cela n'a pas empêché quelques autres , qui ont vécu sur la fin de ce même Siecle , de soutenir le parti de Ratramne , de se servir de ses expressions , & de combattre celles de Paschase. C'est ce que font ouvertement Alfric Archevêque de Cantorbie , & Heriger Abbé de Lobes , quoiqu'ils n'attaquent pas la presence réelle , comme nous l'avons prouvé dans le Siecle précédent. C'est là tout ce qu'il y a de remarquable dans le dixième Siecle , touchant les Dogmes ; car l'erreur des Antropomorphites , réfutée par Ratherius dans un de ses Sermons , étoit particuliere à quelques Clercs d'Italie : & les erreurs des Grecs dont parle le Pape Formose dans une de ses Lettres à Foulques , sont d'anciennes & non pas de nouvelles Heresies. On lit dans une Chronique de l'Abbaie de Castres , que Durand Abbé de ce Monastere , vers l'an 953. refuta un certain Valfrede , qui enseignoit que le corps & l'ame perissoient par la mort : mais on ne sçait point si cette erreur eut quelque cours , & l'on n'a rien de l'Ouvrage de Durand. Les contestations sur la validité ou invalidité des Ordina-

*De l'Eucharistie.*

tions faites par des Intrus , furent bientôt assoupies. Quelques personnes voulurent que l'on fêtât le Vendredi , mais leur entêtement n'eut pas de suite. Enfin il ne s'est point tenu de Concile dans ce Siecle qui ait agité ni décidé aucun point de Doctrine ; ce qui fait voir qu'il n'y a point eu d'erreur en la Foi qui ait eu de suite , & qui ait fait du bruit dans l'Eglise.

*De l'Au-  
torité des  
Papes.*

Quelque grands qu'aient été les desordres des Papes , on n'a pas laissé de respecter dans ce Siecle leur autorité ; & les Chrétiens distinguant , selon la remarque d'Auxilius , le Saint Siege , de la personne de ceux qui le remplissoient , ont eu autant de respect pour la dignité de l'un , que d'horreur pour les déreglemens des autres : & dans cet esprit ils ont obéi aux Loix raisonnables & aux Ordonnances justes & legitimes , émanées de l'autorité du S. Siege , & se sont opposez aux entreprises des Papes , contraires à la liberté des Eglises & à la disposition des Canons. C'est ce que l'on peut voir dans la conduite des Evêques d'Allemagne , & dans les Lettres qu'ils écrivirent touchant les érections des Evêchez que le Pape vouloit faire en Moravie au préjudice de leurs droits : Dans celle des Evêques de France , assemblez au Concile de Rheims , contre Arnoul ; dans le Discours que l'Evêque d'Orleans tint dans ce Concile , & dans le Jugement qu'ils portèrent de l'entreprise du Legat , qui voulut consacrer une Eglise malgré l'Ordinaire. Les Evêques d'Italie n'étoient pas dans d'autres sentimens , comme il paroît par la déposition de

Jean XII. & S. Dunstan fit paroître en Angleterre la même resolution, en refusant d'absoudre un homme, quoique le Pape le lui eût ordonné : fermeté pareille à celle de RATHERIUS, qui ne crût pas devoir non plus obeir à un ordre du Pape, qui le dépoüilloit de la disposition des biens Ecclesiastiques de son Diocèse. Cependant on donnoit des titres magnifiques aux Papes, on reconnoissoit leur Primauté & leur Jurisdiction. Ils ne s'étoient point encore arrogé le droit d'ordonner les Evêques ni les Metropolitains ; & Jean X. & Estienne VIII. reconnoissent eux-mêmes que cela ne leur appartenoit pas : mais ils accorderoient le *Pallium* non seulement aux Archevêques, mais aussi à plusieurs Evêques ; ce que Foulques Archevêque de Rheims, reprend comme un abus, qui donnoit atteinte à l'Ordre Hierarchique. Ils souhaitoient que les Archevêques vinssent en personne à Rome pour demander le *Pallium* : ce qui fut pratiqué par les Archevêques d'Allemagne & d'Angleterre ; mais non point par ceux de France. Les Papes étigeoient les nouveaux Archevêchez & Evêchez ; & l'on a dans ce Siecle plusieurs exemples de ces sortes d'érections ; comme Magdebourg, Mersbourg, Passau, Plaisance, &c. Ils s'attribuoient aussi les Jugemens des Evêques en première instance, suivant la disposition des Decretales, & se croioient en droit de les citer à Rome. Mais nous ne voions pas que les Evêques de France aient reconnu ce droit : au contraire ils ont suivi l'ancien usage, qui soumet les Evêques au Jugement des Conciles Provinciaux : & pour

*De l'Au-  
torité des  
Papes.*

empêcher que l'on n'en appellât à Rome, ils obligeoient les Accuzez de se choisir des Juges, comme il arriva dans l'affaire d'Arnoul. Jean IX. reconnoît que les Papes peuvent se tromper, & que leurs Jugemens peuvent être reformez. Ils devoient être élus par les Evêques d'Italie, par le Clergé & par le Peuple de Rome, du consentement de l'Empereur, & en présence de ses Députez, ainsi qu'il est ordonné dans le Concile de Rome tenu sous Jean IX. Othon & ses Successeurs jouïrent pleinement de ce droit, & l'élection des Papes dépendit de ces Empereurs. Octavien fut le premier des Papes qui changea son nom après son Election; en quoi il fut imité dans le même Siecle par Gregoire V. & par Silvestre II. Les Papes n'étoient pas encore Souverains dans Rome. Au commencement du Siecle les Romains jouïrent d'une apparence de liberté, sous la domination d'Alberic. Othon & ses Successeurs furent ensuite Souverains de Rome, en qualité d'Empereurs; se firent prêter serment de fidélité par les Romains, & traiterent comme rebelles ceux qui se revolterent contre eux: mais les Papes avoient le Domaine de quantité de Villes d'Italie, qui leur avoit été accordé par Pepin, & qui leur fut confirmé par les Othons. Les Auteurs de ce temps-là, comme Ratherius, Abbon, Gerbert, & quelques autres, se plaignent fort de ce qu'on faisoit à Rome, sous quelques Papes, un trafic honteux des choses les plus saintes, & qu'on y obtenoit tout ce qu'on vouloit pour de l'argent. Nous lisons que les Papes ont accordé des Indulgences à ceux qui venoient à

Rome, & il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric que le Pape le renvoia comblé d'Indulgences.

Il s'est tenu peu de Conciles dans ce Siècle, & dans la plûpart les principaux Reglemens ont été touchant les Dixmes; contre les Ravisseurs des biens d'Eglise; contre les Clercs concubinaires, & contre les Mariages entre parens: on étendoit les degrez de parenté dans lesquels il étoit défendu de contracter mariage, jusqu'au septième, & l'affinité spirituelle avoit lieu tant en Orient qu'en Occident: on separoit sans miséricorde ceux qui s'étoient mariez aiant ces empêchemens; & on n'accordoit pas même dispense aux Rois & aux Princes, comme l'affaire du Roi Robert & celle de l'Empereur Nicephore Phocas le font assez voir. Les quatrièmes Noces furent absolument défendues en Orient, & non pas en Occident. Les Evêques étoient élus par le Clergé & par le Peuple; mais les Princes ne vouloient pas que cette élection se fît sans leur consentement. Les Investitures des Archevêchez & des Evêchez furent accordées à Othon I. par le Pape Leon VII. & elles se donnoient par l'Anneau & par le Bâton. Les Translations des Evêques devinrent assez frequentes, & l'on commença à donner des Coadjuteurs aux Evêques, avec assurance de leur succeder: ainsi Ūthon Evêque de Strasbourg eut pour Coadjuteur Archembaud; mais cette pratique fut condamnée par les Evêques d'Allemagne à l'égard d'Adalberon, que Saint Ulric son Oncle avoit choisi pour son Coadjuteur, & par Gregoire V. à l'égard de l'Evêque du Puy en Vellay, qui

*Divers  
Points de  
discipline.*

*Divers Points de Disciplina.* avoit aussi fait ordonner son Neveu. Ce Siècle est le premier où l'on remarque que l'ambition ait porté un Evêque à avoir plusieurs Evêchez, & où l'on trouve des Evêques ordonnez à l'âge de dix-huit ans, comme Jean XI. Jean XII. & l'Evêque de Todi, & élus fort jeunes, comme Hugues de Vermandois & Theophilaète Patriarche de Constantinople. Plusieurs Evêques d'Italie & d'Allemagne obligerent leurs Chanoines d'être réguliers, & de vivre en commun : d'autres mirent des Moines dans leurs Cathedrales & leur donnerent même les dignitez ; & quelques-uns au contraire chasserent des Moines déréglez pour mettre en leur place des Clercs Seculiers, comme fit Ratherius dans une des Eglises de son Diocèse. Les biens Ecclesiastiques étoient encore divisez en quatre parties ; les Evêques en vouloient avoir l'administration entiere ; mais dans quelques Eglises les Clercs avoient des biens particuliers, dont ils vouloient jouir indépendamment de l'Evêque. Après la mort des Evêques, les biens de l'Eglise & ceux qu'ils laissoient, étoient souvent au pillage, comme Ratherius, Atton, & plusieurs autres le rapportent. Pour remedier à cet abus, le Prince ou l'Evêque voisin en avoit la garde. Les Seigneurs vouloient mettre dans les Eglises de Campagne des Prêtres à leur devotion : on donnoit souvent des Benefices à des personnes indignes, & on élevoit quelquefois à l'Episcopat des personnes sans merite, à cause de leur qualité ; abus que Ratherius & Atton déplorent. L'ignorance étoit si grande, que l'on étoit obligé de se contenter d'une science médiocre dans

les Prêtres. Les Evêques tâcherent néanmoins de les rendre plus capables par des Instructions Synodales qu'ils leur adressoient ; par des Conférences entr'eux, dont il semble que l'origine se peut rapporter au neuvième Siècle ; par des Ecoles que l'on tenoit dans les Cathedrales & dans les Monasteres, & en leur donnant des formules de Sermons & des Exhortations toutes dressées. Les Evêques & les Clercs se trouverent souvent en ce Siècle obligez de porter les armes, comme Ratherius le remarque, quoique cela fût défendu par les Canons ; abus qui se pratiqua & en Orient & en Occident. Dans le commencement de ce Siècle les Moines étoient fort déréglez, les Monasteres ruinez & occupez par des Laïques, qui en prenoient la qualité d'Abbez. Depuis les choses furent remises dans la Regle ; on rétablit la Discipline Monastique, & on fit des Abbez Reguliers : Les Evêques retinrent néanmoins encore assez long-temps quelques Abbaïes comme en Commende : un même Abbé, même Regulier, avoit plusieurs Abbaïes, qu'il faisoit gouverner par des Co-Abbez ou Pro-Abbez, ou Superieurs, à quoi l'on peut rapporter l'origine des Congregations. Plusieurs Moines furent élevez à l'Episcopat, & posséderent des dignitez dans les Eglises Cathedrales. Ils étoient ordonnez Prêtres sous le titre de leur Monastere. La penitence publique étoit encore en usage ; mais elle étoit assez rarement pratiquée, & la Discipline Canonique étoit énervée par les redemptions de penitences, qui étoient pour lors en pratique. On s'étoit aussi beaucoup relâché

*Divers  
Points de  
Discipline.*

*Divers  
Points de  
Discipli-  
né.*

de la rigueur & de l'austerité du Jeûne ; & l'on avoit réduit l'obligation de communier à quatre fois par an. Ratherius défendit dans son Diocèse de célébrer des Mariages les Dimanches, ou en Carême, quoique la coutume fût contraire. Nous trouvons dans ce Siècle-là le premier exemple de la Benediction d'une Cloche ; car il n'en est point parlé dans les Auteurs des Siècles précédens, qui ont traité amplement des Ceremonies. Le Pere Ménard allègue dans ses Notes du Sacramentaire de S. Gregoire, deux anciens Manuscrits qui prescrivent les Cérémonies de cette Benediction ; mais il n'est pas seur qu'ils soient plus anciens que le dixième Siècle. On commença aussi pour lors à reciter par devotion l'Office de la Vierge. Il est rapporté dans la Vie de Saint Ulric que ce Saint le disoit tous les jours ; & dans la continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun, il est parlé d'un Clerc, que Berenger Evêque de cette Ville, parent d'Othon le Grand, rencontra dans l'Eglise prosterné par terre disant l'Office de la Vierge. Pierre Damien dans le Siècle suivant fait aussi mention de deux Clercs qui le recitoient tous les jours, & Urbain II. ordonna dans le Concile de Clermont qu'on le reciteroit & qu'on feroit l'Office de la Vierge le Samedi. Nous voions que les Conciles & les Evêques de ce temps-là prononcèrent des anathêmes éternels, c'est-à-dire des excommunications pour toujours sans esperance d'absolution, contre les Ravisseurs des biens d'Eglise, & contre ceux qui avoient maltraité des Ecclesiastiques. La maniere de se purger de quelque crime pour

faire voir son innocence par l'épreuve de l'eau chaude ou du fer, ou par le combat entre deux Champions, étoit en usage; & on obligeoit même les Ecclesiastiques de donner un Champion. Il y avoit de certains temps où l'on cefoit tout acte d'hostilité; ce qui s'appelloit la Trêve de Dieu.

C'est dans ce Siècle que l'on trouve le premier exemple de la Canonization solennelle d'un Saint par un Pape. Ce Pape est Jean XV. qui mit Saint Ulric au rang des Saints l'an 995. à la priere de Liutolphe Evêque d'Augsbourg. Voici l'Acte qui en fut dressé: Jean Evêque *« Canonization de*  
 Serviteur des Serviteurs de Dieu, à tous les *« Saints.*  
 Archevêques, Evêques & Abbez de France & *«*  
 d'Allemagne; Salut & Benediction Apostoli- *«*  
 que. Y aiant eu une Assemblée dans le Palais *«*  
 de Latran le dernier de Janvier, Jean tres-saint *«*  
 Pape, assis avec les Evêques, & les Prêtres, les *«*  
 Diacres & le Clergé debout, le Tres-Reverend *«*  
 Liutolphe Evêque d'Augsbourg s'étant levé a *«*  
 dit, Tres-Saint Evêque s'il vous plaît & aux Evê- *«*  
 ques & Prêtres qui sont ici presens, qu'on lise *«*  
 en vôtre presence le Livre que je tiens en ma *«*  
 main de la Vie & des Miracles de Saint Ulric, *«*  
 qui a été autrefois Evêque d'Augsbourg, afin *«*  
 que vous ordonniez ensuite ce que vous juge- *«*  
 rez à propos. La Vie de ce Saint Evêque aiant *«*  
 été lûe, on passa aux Miracles qu'il avoit faits, *«*  
 soit durant sa vie, soit après sa mort; comme *«*  
 d'avoir rendu la vûe à des aveugles, chassé les *«*  
 démons des corps des possédez, guéri des pa- *«*  
 ralytiques, & fait plusieurs autres merveilles qui *«*  
 n'avoient point été mises sur le papier. Mais

*Canonization des Saints.* » ces choses aiant été rapportées , Nous  
 » avons resolu & ordonné d'un commun avis ,  
 » qu'il faut honorer d'une affection pieuse &  
 » d'une devotion sincere la memoire de Saint  
 » Ulric , parce que nous honorons & nous  
 » respectons les Reliques des Martyrs & des Con-  
 » fesseurs , pout adorer celui dont ils sont Mar-  
 » tyrs & Confesseurs : Nous honorons les Servi-  
 » teurs , afin que cet honneur retourne au Sei-  
 » gneur..... Nous voulons donc que la memoire  
 » d'Ulric soit consacrée à l'honneur du Sei-  
 » gneur , & qu'elle serve à celebrer ses loüanges  
 » à perpetuité. Ceci est suivi d'un anathème contre  
 » ceux qui feront quelque chose contre ce  
 » Decret , & des signatures du Pape , de cinq  
 » Evêques , & de neuf Cardinaux Prêtres , & de  
 » quelques Diacres. Voila la premiere Bulle so-  
 » lemnelle de Canonization : car les exemples  
 » plus anciens qu'on raporte de la Canonization  
 » de S. Suitbert par Leon III. & celle de Saint  
 » Abbon Martyr par Adrien I. à la priere d'Offa  
 » Roi des Mer-ciens , vers la fin du huitième  
 » Siecle , ne sont établis que sur des pieces sup-  
 » posées : le nom même de Canonization en ce  
 » sens est encore plus nouveau que le dixième  
 » Siecle , & ne se trouve que dans la Bulle d'A-  
 » lexandre III. pour la Canonization de S. Edouard  
 » Roi d'Angleterre , de l'an 1161. dans celle de  
 » la Canonization de S. Thomas de Cantorbie ,  
 » huit ans après : & dans la Lettre d'Ulric Evê-  
 » que de Constance à Calixte II. par laquelle il  
 » lui demande la Canonization de l'Evêque Con-  
 » rad. Dans la primitive Eglise le nom de Saint  
 » étoit donné à tous les Chrétiens pendant leur

vie, & même après leur mort, quand ils mou-  
 roient dans la Communion de l'Eglise, aiant  
 conservé l'innocence de leur Baptême : mais on  
 honoroit particulièrement ceux qui mouroient  
 pour la Religion, appelez Martyrs de JESUS-  
 CHRIST : l'évidence du fait & le témoignage  
 des Fidelles leur faisoient rendre un culte que  
 leur genereuse constance avoit merité. Il ap-  
 partenoit néanmoins aux Evêques & au Clergé  
 de faire le Catalogue de ceux qui meritoient  
 cet honneur, & de distinguer les faux Martyrs  
 d'avec les veritables. C'est pourquoi S. Cyprien  
 dans sa Lettre 97. avertit son Clergé d'avoir  
 soin de marquer exactement tous les jours de  
 la mort de ceux qui souffroient le Martyre, afin  
 qu'on pût celebrer leur memoire avec les au-  
 tres Martyrs. Optat Milevitain reprend Lucil-  
 le, de ce qu'elle baisoit tous les matins, mê-  
 me avant la Communion, la Relique d'un cer-  
 tain Homme qu'on disoit être Martyr ; mais  
 qui n'étoit pas encore reconnu pour tel. On  
 dit que le Pape Clement I. avoit établi sept  
 Diacres, & Fabien autant de Soûdiacres, pour  
 écrire les Actes des Martyrs ; mais ces faits  
 n'étant établis que sur l'autorité de l'Auteur  
 du Livre Pontifical, ne sont pas de grande  
 consideration : d'autant plus que nous appren-  
 nons des Papes Gelase & Gregoire, que l'Eglise  
 Romaine ne faisoit pas grand cas de ces Actes,  
 & se contentoit d'avoir un Catalogue des  
 Saints & des Martyrs qu'il falloit honorer. Les  
 Conciles de Laodicée, de Carthage & d'Elvire,  
 ordonnent que l'on aura soin de bien distin-  
 guer les vrais Martyrs d'avec les faux : & l'exem-

*Canoniz-  
 zation des  
 Saints.*

*Canonisation des Saints.* ple de S. Martin de Tours & de plusieurs autres Saints Evêques, qui ont détourné les peuples du culte superstitieux des faux Martyrs, fait assez connoître qu'il appartenoit à tous les Evêques de déclarer quels Martyrs on devoit reconnoître & honorer publiquement. Après les Martyrs on a dans la suite aussi honoré la memoire des Vierges, des Anachorettes, des Evêques recommandables par leur sainteté; & enfin de ceux dont les vertus avoient éclaté pendant leur vie. On mettoit leurs noms dans les Dyptiques qu'on recitoit à l'Autel; & on les qualifioit du nom de Saints & de Bienheureux. *Τῶ ἐν ἀγίοις Πάτροις.* Chaque Eglise mettoit dans ce rang ceux qui lui avoient annoncé la Religion, ses Evêques & ceux qui avoient vécu en grande reputation de sainteté. Ensuite on fit des Calendriers, & puis des Martyrologes des Saints de plusieurs Eglises, qui se répandirent peu à peu dans les Eglises d'Orient & d'Occident. L'Eglise Romaine se servit comme les autres d'un de ces Martyrologes assez simple, sur lequel Adon fit le sien; & elle adopta ensuite celui d'Usuard: Mais on ne voit point qu'avant le dixième Siecle on ait fait de Decrets solennels à Rome & ailleurs, pour la Canonisation des Saints. Cette coutume s'établit entierement dans l'onzième Siecle, où Adelard, Paschase Ratbert, S. Wiborade, Gerard Evêque de Toul, Wolfgang Evêque de Ratisbonne furent canonisez par differens Papes. Dans le 12<sup>e</sup>. Pierre d'Agnania fut canonisé par Paschal II. Conrad Evêque de Constance, par Calixte II. à la priere d'Ulric, Evêque du même lieu;

Hugues Evêque de Grenoble, S. Sturme Abbé de Fulde, & l'Empereur Henri premier, par Eugene III. Il est remarquable que ces deux derniers Papes déclarent que la Canonization se doit faire regulierement dans un Concile general; & que cependant ils la font par l'autorité de l'Eglise Romaine, avec le conseil des Evêques & des Archevêques qui se trouvent à Rome.

*Canonization des Saints.*

Pendant ces deux Siecles les Metropolitains & les Evêques ne furent pas privez du droit de déclarer Saints des personnes mortes en reputation de Sainteté, & de faire lever leurs corps, pour les exposer au culte des Fidèles: Mais Alexandre III. se reserva le premier la Canonization des Saints, comme une cause majeure; & après lui Innocent III. s'attribua le même droit. Depuis ce temps-là nous ne lisons pas que les Evêques aient canonisé solennellement de nouveaux Saints, quoiqu'il y en ait quelques-uns qui aient été reconnus pour tels par la voix du peuple.

C'est aussi à ce Siecle que l'on rapporte l'Institution des sept Electeurs de l'Empire, suivant le sentiment commun des Auteurs d'Allemagne, qui ont écrit depuis le Regne de Frederic II. lesquels prétendent que le Pape Gregoire V. & l'Empereur Othon III. déclarerent, du consentement des Princes d'Allemagne, que l'élection de l'Empereur appartiendroit d'orénavant à ces sept, sans que les autres y eussent part: mais cette Epoque est fort contestée, & ne se trouve établie ni sur aucun mouvement authentique, ni sur le témoignage d'aucun Auteur con-

*De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.*

*De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.* temporain. Quelques-uns, comme Jordanés, ont prétendu que dès le temps de Charlemagne, le droit d'élire l'Empereur avoit appartenu aux sept Electeurs : & ce sentiment sembloit être appuié de l'autorité d'Innocent III. qui reconnoît le pouvoir d'élire le Roi & l'Empereur dans les Princes de l'Empire, auxquels il appartient de droit, & suivant l'ancienne coûtume ; principalement parce que ce droit & ce pouvoir leur est venu du S. Siege Apostolique en la personne de Charlemagne, qui a fait passer l'Empire des Grecs aux Allemans. Theodoric Anihem rapporte cette Institution au temps qui a suivi la mort de l'Empereur Henri II. & en fait Auteurs les Princes d'Allemagne. Onuphre soutient que ce nombre des Electeurs n'a été fixé qu'après la mort de Frederic II. qu'avant ce temps-là tous les Princes d'Allemagne donnoient leurs Suffrages pour l'élection des Empereurs : que cela n'étoit point restreint au nombre de Sept : qu'on ne connoissoit point le nom d'Electeurs : que quoique l'on ne sçache pas précisément le temps de leur Institution, on la doit rapporter entre l'année 1250. & l'année 1280. & suivant toutes les apparences, au temps du Pontificat de Gregoire X. Ce qui a peut-être donné lieu au commun des Auteurs de la rapporter au Pontificat de Gregoire V. L'opinion de Jordanés touchant l'Antiquité des sept Electeurs, est presentement abandonnée de tout le monde, étant constant que les Successeurs de Charlemagne ont eu l'Empire par droit de succession, & par l'élection des Princes & des Seigneurs François, Alle-  
mans

mans & Italiens. Après la mort de Louis IV. *De l'In-*  
 fils d'Arnoul, le dernier de la Race de Char- *stitution*  
 lemagne, l'Italie fut, comme nous avons dit, *des sept*  
 la proie des Berengers, de Guy, de Lambert, *Electeurs*  
 de Louis, de Boson, de Hugues, de Lothaire, *de l'Em-*  
 de Raoul, &c. dont quelques-uns affecterent *pire.*  
 de prendre le nom d'Empereur, & de se faire  
 même couronner. En Allemagne Conrad, Henri  
 l'Oiseleur, & Othon, furent élus Rois par les  
 François & par les Saxons, comme Luitprand  
 & Witichinde, Auteurs Contemporains le ra-  
 portent. Le dernier fut aussi reconnu & cou-  
 ronné Empereur, quand il se fut rendu maître  
 de l'Italie : son fils & son petit fils eurent  
 l'Empire par droit de succession, & par l'é-  
 lection des Princes, tant Saxons que François  
 & Italiens. Ainsi jusques-là l'on ne peut pas  
 dire que l'élection de l'Empereur ait été reser-  
 vée aux sept Electeurs. Pour sçavoir mainte-  
 nant si cela s'est fait sous Othon III. par Gre-  
 goire V. il n'y a qu'à rechercher de quelle ma-  
 niere les Historiens raportent qu'ont été élus  
 les Successeurs ; si c'est par les sept Electeurs,  
 ou indifferemment par tous les Princes d'Alle-  
 magne. Othon de Frisingen raporte qu'après  
 la mort d'Othon III. Henri Duc de Baviere,  
 fut élu Empereur par tous les Seigneurs du  
 Roiaume : *Ab omnibus Regni Primoribus.* Cet  
 Auteur parle de la même maniere de l'élection  
 de Conrad, qui succeda à Henri : mais rien  
 ne fait mieux voir à qui appartenoit le droit  
 d'élire l'Empereur, que ce qui arriva du temps  
 de l'Empereur Henri IV. quand Gregoire VII.  
 voulut le dépouiller de l'Empire, & fit élire

*De l'In-  
stitution  
des sept  
Electeurs  
de l'Em-  
pire.*

en sa place Rodolphe : car ce fut à tous les Ducs, Comtes & Evêques de l'Empire d'Allemagne qu'il s'adressa ; & Rodolphe fut élu par une partie des Princes autres que les Electeurs, entre lesquels on nomme les Evêques de Wirtsbourg & de Mets, & le Duc de Carinthie. Quand Henri V. fit ensuite déposer son pere, & se fit élire en sa place, cela fut fait par tous les Princes d'Allemagne indifferemment, comme il est raporté par Othon de Frisingen & par l'Abbé d'Usperge. Lothaire II. fut aussi élu Empereur par les Princes de l'Empire, à la sollicitation de l'Archevêque de Mayence. Conrad III. n'ayant d'abord été élu que par un petit nombre de Princes, & Henri de Bavière, & quelques Princes Saxons traversant son éléction, parce qu'ils n'y avoient pas été presens, il fallut tenir une Assemblée generale de tous les Princes, où les Saxons se trouverent, & consentirent à son éléction. Après la mort de Conrad, Frederic Barberouffe fut proclamé Empereur dans une Assemblée de tous les Princes d'Allemagne, où se trouverent même des Barons d'Italie. Enfin du temps du Pape Innocent III. les Princes d'Allemagne s'étant divisez après la mort d'Henri VI. les uns élurent son frere Othon, & les autres Philippe de Souïabe. Ils écrivirent de part & d'autre des Lettres au Pape. Ceux qui avoient élu Othon, sont l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Paderborne, deux autres Evêques, & deux Abbez, le Duc de Lorraine & de Brabant, Marquis du Saint Empire, & le Comte de Kuk, qui déclarent tous dans le corps de la Lettre, qu'ils ont élu

Othon , & le confirment en particulier dans leurs signatures. Ceux du parti contraire sont l'Archevêque de Magdebourg , l'Archevêque de Treves , celui de Besançon , les Evêques de Ratibonne , de Frisingen , d'Augsbourg , de Constance , d'Eichstat , de Wormes , de Spire , de Hildesheim , de Brixen , le Chancelier de la Cour Imperiale , quatre Abbez , le Roi de Boheme , les Ducs de Saxe , de Baviere , d'Aûtriche , de Moravie , le Marquis de Ruversperg , & les autres grands Seigneurs d'Allemagne , qui déclarent tous qu'ils ont élu Philippe pour Empereur ; & que plusieurs autres Princes d'Allemagne ont consenti par Lettres à son élection. Cela prouve évidemment que l'élection des Empereurs n'étoit pas réservée aux sept Electeurs , mais qu'elle appartenoit à tous les Princes de l'Empire. Innocent III. répondant à ces Lettres , dit que son Legat n'a pû assister à l'élection de l'Empereur , ni en qualité d'Electeur ; ni en qualité de Juge : En qualité d'Electeur , parce que cela ne lui appartient point , mais aux Princes , à qui le pouvoir d'élire l'Empereur appartient de droit , & suivant l'ancien usage ; principalement parce qu'ils l'ont reçu du S. Siege , qui a transferé l'Empire Romain en la personne de Charlemagne , des Grecs aux Allemans. Ce sont les paroles de ce Pape , dont on abuse , quand on veut les entendre des sept Electeurs ; étant assez visible qu'il parle en cet endroit de tous les Princes de l'Empire , qui avoient été en possession & en droit d'élire les Empereurs depuis le temps de Charlemagne ; Que son Legat n'avoit pas non

*De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.*

*De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.*

plus agi comme Juge, puisqu'il n'avoit pas instruit cette affaire contre Philippe, suivant la forme Juridique, ni porté aucun Jugement sur la validité ou la nullité de l'élection: qu'il n'y a donc fait que la fonction de Dénoncianteur, en leur déclarant qu'il y avoit de l'incapacité d'être élu dans la personne du Duc, & qu'il n'y en avoit point dans celle d'Othon: que plusieurs de ceux qui avoient droit d'élire l'Empereur, avoient approuvé l'élection d'Othon: & que ceux qui avoient élu Philippe, avoient perdu leur droit, en faisant leur élection, en l'absence & au mépris des autres. Qu'outre cela Philippe n'avoit pas été couronné Empereur ni dans le lieu où il le devoit être, ni par la personne qui en devoit faire la Ceremonie: au lieu qu'Othon avoit été couronné à Aix-la-Chapelle, où il le devoit être, & par l'Archevêque de Cologne, à qui cela appartenoit: Qu'ainsi il nommoit & déclaroit Othon Empereur, & par un motif de justice, & parce qu'il avoit droit de favoriser celui qu'il vouloit, quand les Suffrages des Electeurs étoient partagez: Que d'ailleurs Philippe Duc de Souïabe, avoit des empêchemens legitimes, étant excommunié & parjure, & de la Race des Persecuteurs de l'Eglise. Cette Réponse suppose que ceux qui avoient droit d'élire l'Empereur, dont parle ce Pape, ne sont pas les sept Electeurs seulement, mais aussi tous les Princes & les Grands de l'Empire, dont une partie avoit élu Othon, & le plus grand nombre Philippe de Souïabe. Mais après la mort de celui-ci, tous les Suffrages se réunirent en faveur

d'Othon l'an 1209. & l'année suivante Othon *De l'In-*  
 aiant été excommunié, les Princes d'Allemagne, *stitution*  
 ſçavoit le Roi de Boheme, le Duc d'Aûtriche, *des ſept*  
 le Duc de Baviere, le Landgrave de Thuringe, & *Electeurs*  
 pluſieurs autres s'étant aſſemblez, élurent Em- *de l'Em-*  
 pereur Frederic Roi de Sicile. Jusqu'ici l'on ne *pire.*  
 trouve aucune mention des ſept Electeurs. Le  
 premier qui en parle eſt le Cardinal d'Oſtie, qui  
 vivoit du temps d'Innocent IV. dans ſon Com-  
 mentaire ſur la Decretale d'Innocent III. où il  
 prétend que les Electeurs dont il eſt parlé dans  
 cet endroit, ſont les Archevêques de Mayence,  
 de Cologne, de Treves, le Comte Palatin du  
 Rhin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brande-  
 bourg, & le Duc de Boheme. Matthieu Paris  
 faiſant l'Hiſtoire du Concile de Lion vers le  
 même temps, raporte qu'après la dépoſition de  
 Frederic, le Pape Innocent IV. ordonna que les  
 ſept Electeurs paſſeroient dans une Iſle du Rhin,  
 pour y élire un Empereur : mais ces ſept Ele-  
 ctors qu'il nomme ſont les Archevêques de  
 Cologne, de Mayence & de Salsbourg, & les  
 Ducs d'Aûtriche, de Baviere, de Saxe & de Bra-  
 bant. Cependant Martinus Polonus, Auteur du  
 même temps, nomme les ſept Electeurs, qui ſont  
 les trois premiers Chanceliers de l'Empire ; ſça-  
 voir l'Archevêque de Mayence, Chancelier d'Al-  
 lemagne; celui de Treves, Chancelier des Gaules;  
 celui de Cologne, Chancelier d'Italie : Le Mar-  
 quis de Brandebourg, Grand Chambellan ; le Pa-  
 latin du Rhin, Grand-Maître d'Hôtel ; le Duc de  
 Saxe, Grand Ecuyer ; le Roi de Boheme, Grand  
 Echançon. C'eſt ce que dit cet Auteur,  
 en parlant d'Othon III. Ce qui a fait croire

*De l'Institution des sept Electeurs de l'Empire.*

que c'étoit sous cet Empereur qu'ils avoient été instituez, quoi qu'il remarque que ce n'est que depuis. Cette Histoire fait voir que c'est sans fondement que l'on raporte à Gregoire V. l'Institution des sept Electeurs, qui n'est pas à beaucoup près si ancienne : & qu'il y a bien de l'apparence que ce n'est que vers le Pontificat d'Innocent IV. que l'on a reduit les Electeurs de l'Empereur au nombre de sept ; & qu'aparavant tous les Princes & les Grands de l'Empire indifferemment pouvoient avoir part à son élection, quoi qu'en disent les Canonistes & les nouveaux Historiens d'Allemagne.

*Fin du dixième Siècle.*

T A B L E  
C H R O N O L O G I Q U E  
D E  
L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE  
D U D I X I E' M E S I E C L E  
D E L' E G L I S E.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
900.	V. ESTIENNE VI. est mis en prison, & étranglé vers la fin de cette année. ROMAIN est élu en sa place.	LEON le Philosophe. XVI.	LOUIS IV. fils d'Arnoul Roi & Empereur en Germanie. CHARLES LE SIMPLE Roi de France. RAOUL I. Roi de Bourgogne. L'Italie est en dispute entre Berenger & Louis fils de Boson.
901.	THEODORE II. succede à Romain, & meurt au bout de 10. jours. JEAN IX. est mis en sa place. I.	XVII.	
902.	II.	XVIII.	Incurſion des Huns ou Hongrois en Italie vaincus par Berenger.
903.	III.	XIX.	
904.	IV. Jean IX. après avoir couronné Berenger, se retire à Ravenne, & reconnoît Lambert pour Empereur.	XX.	Louis fils de Boson est pris par Berenger qui lui fait crever les yeux, & se fait couronner Empereur. LAMBERT lui conteste cette dignité & est reconnu par le Pape & par les Italiens.
905.	V. Mort de Jean IX. BENOÎT IV. lui succede. I.	XXI.	

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

900. Mort de Foulques Archevêque de Rheims assassiné par les gens du Comte Baudouin : Hervé lui succede dans cet Archevêché.

Mancion Evêque de Châlons.  
VValdrarne Evêque de Strasbourg.  
Notger le Begue.  
Aurelien Clerc de l'Eglise de Rheims.  
Gauthier Archevêque de Sens.

901. Nicolas Patriarche de Constantinople est déposé par ordre de Leon, pour n'avoir pas voulu approuver son quatrième mariage, & Euthymius est mis en sa place.

Salomon Evêque de Constance.  
Bonnon, ou Bavon Abbé de Corbie en Saxe.

902. Jean fait réponse à Hervé Archevêque de Rheims sur la conversion des Normans.

Hervé Archevêque de Rheims.  
Adalberon Evêque d'Aufbourg.

903. Estienne Abbé de Lobes est ordonné Evêque de Liege.

904. Argrin Evêque de Langres est rétabli dans son Evêché par Jean IX. Lambert est reconnu Empereur dans le Concile de Rome à l'exclusion de Berenger, & en cette qualité il confirme les anciens Privileges de l'Eglise de Rome dans le Concile de Ravenne.

Conciles de Rome & de Ravenne pour la memoire du Pape Formose.

Concile de Cantorbie sous le Roi Edouard, & Plegmond Archevêque de cette Ville.

Hatton Archevêque de Mayence, & Theotmar Métropolitain de Baviere écrivent au Pape Jean IX.  
Estienne Abbé de Lobes, & depuis Evêque de Liege.

905.

Mort de VValdrarne Evêque de Strasbourg.

Années de l'Ere vulgaire.	Papas.	Emperours d'Orient:	Emperours d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
906.	I I. Mort de Benoit IV. LEON V. est mis en sa place, chassé 40. jours après, & mis en prison par CHRIS- TOPHLE, qui s'em- pare du S. Siege.	XXII.	
907:	Christophe est chas- sé sept mois après par Serge créé Antipape du temps de Formo- se. I.	XXIII.	
908.	II.	XXIV.	
909.	III.	XXV.	
910.	I V. Serge étant mort, ANASTASE est mis sur le S. Siege. I.	XXVI.	Lambert est tué en trahison. Berenger reste seul maître de l'Italie & de Rome.
911.	II.	XXVII. Mort de l'Empereur Leon arrivée le 11. de Juin. Alexandre son frere est déclaré Tuteur de son fils CONSTANTIN Porphyrogennete. I.	
912.	III. Mort du Pape Ana- stase. LONDON lui succe- de. Sur la fin de la mê- me année JEAN X. est élu Pape par les intri- gues de Theodore.	II. Alexandre étant mort, Nicolas Pa- triarche est élu Tu- teur du jeune Em- pereur.	CONRAD est élu Roi de Germanie après la mort de Louis IV. I.

906.

Loix d'Edouïard , Roi  
d'Angleterre.

907.

908.

909.

Concile de Troffy sous  
Hervé Archevêque de  
Rheims.910. Fondation de l'Ab-  
baye de Cluny par Guil-  
laume Comte d'Auver-  
gne & Duc d'Aquitaine.Radbode Evêque d'U-  
trecht.911. Nicolas Patriarche  
de Constantinople est  
rappelé quelque temps  
avant la mort de Leon.  
Euthymius Patriarche  
de Constantinople est en-  
voïé en exil où il meurt  
peu de temps après.Lettres de Nicolas Pa-  
triarche de Conitancin-  
ple.912. Jean Diacre de Ra-  
venne est élu Evêque de  
Boulogne , quitte cet  
Evêché pour être Arche-  
vêque de Ravenne, d'où il  
monte sur le S. siége.Mort de Notger le Be-  
gue.

<i>Années de l'Ere vulgaire.</i>	<i>Papes.</i>	<i>Empereurs d'Orient.</i>	<i>Empereurs d'Occident &amp; Rois de France &amp; d'Italie.</i>
913.	I.	II.	II.
914.	II.	IV. Zoë mere de l'Empereur chasse le Patriarche Nicolas, & prend soin des affaires de l'Empire.	III.
915.	III.	V.	IV.
916.	IV.	VI.	V.
917.	V.	VII.	VI.
918.	VI.	VIII.	VII. Mort de Conrad qui laisse pour successeur HENRI surnommé l'Oiseleur fils d'Otthon Duc de Saxe.
919.	VII.	IX. Zoë est chassée de la Cour, & ROMAIN associé à l'Empire par Constantin.	I.
920.	VIII.	X.	II.
921.	IX.	XI.	III.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

913.

914.

915.

916.

917.

918.

Mort de Radbode Evêque d'Utrecht.

919.

Mort de Salomon Evêque de Coustance.

920. Nicolas Patriarche de Constantinople est rétabli une seconde fois.

Traité d'union entre les Partisans de Nicolas & d'Euthymius.

Contestation touchant l'Evêché de Liege entre Hilduin & Richer.

Autre contestation touchant l'Archevêché de Narbonne entre Agius & Gerard.

Concile de Constantinople sur les quatrièmes nées.

Odilon Moine de S. Medard de Soissons.

Mort d'Etienne Evêque de Liege.

Lettres de Charles le Simple en faveur de Richer contre Hilduin.

921.

Concile de Troyes sous Hervé Archevêque de Rheims.

<i>Années de l'Ere vulgaire.</i>	<i>Papes.</i>	<i>Empereurs d'Orient.</i>	<i>Empereurs d'Occident &amp; Rois de France &amp; d'Italie.</i>
922.	X.	XII.	IV: ROBERT est élu & sacré Roi de France contre Charles le Simple.
923.	XI.	XIII.	V. Robert est tué dans un combat ; mais son fils Hugues fit élire Roi de France Raoul Roi de Bourgogne. Charles le Simple est arrêté & mis prisonnier à Château-Thierry. La Reine sa femme se retire en Angleterre avec son fils Louïs.
924.	XII.	XIV.	VI. Berenger est tué. Raoul Duc de Bourgogne demeure maître de l'Italie.
925.	XIII.	XV.	VII.
926.	XIV.	XVI.	VIII. Commencement du Regne de Hugues Comte d'Arles en Italie.
927.	XV.	XVII.	IX.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

922. Jugement de Jean X. en faveur de Richer ordonné Evêque de Liege par ce Pape.  
Hilduin déposé & excommunié.  
Seulfe succede à Hervé dans l'Archevêché de Rheims.

Concile de Coblenz.

Mort d'Hervé Archevêque de Rheims.

923.

Concile de Rheims sous Seulfe Archevêque de cette Ville.  
Loix d'Ethelstan Roi d'Angleterre.

Mort de Gauthier Archevêque de Sens.

924. Jugement rendu dans le Concile de Trosly en faveur d'Eltienne Evêque de Cambay contre le Comte Isaac.  
Saint Ulric est fait Evêque d'Ausbourg.

Concile de Trosly sous Seulfe Archevêque de Rheims.

925. Hebert Comte de Vermandois fait élire son fils Hugues âgé de 5. ans Archevêque de Rheims, après la mort de Seulfe.

926.

927.

Concile de Trosly.

<i>Années de l'Ere vulgaire.</i>	<i>Papes.</i>	<i>Empereurs d'Orient.</i>	<i>Empereurs d'Occident, &amp; Rois de France &amp; d'Italie.</i>
928.	XVI. Jean est mis en prison par Guy frere de Hugues où il meurt. LEON VI. lui succede & meurt six mois & quinze jours après.	XVIII.	X.
929.	ESTIENNE VII. succede à Leon. I.	XIX.	XI. Mort de Charles le Simple le 7. Octobre.
930.	II.	XX.	XII.
931.	III. Mort d'Estienne. JEAN XI. fils de Serge & de Marosie lui succede. I.	XXI.	XIII.
932.	II.	XXII.	XIV. Arnoul de Baviere fait la guerre à Hugues en Italie, & est ie pouffé. Hugues est appellé à Rome par Marosie, & se faitte du Château S. Ange.
933.	III. Jean est mis en prison par Alberic.	XXIII.	XV. Alberic reprend le Château S. Ange, & se rend maître de Rome.
934.	IV.	XXIV.	XVI.

DU DIXIÈME SIECLE DE L'ÉGLISE. 241

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

928.

929.

930. Nicolas Patriarche de Constantinople meurt & Estienne Archevêque d'Amasée est mis en sa place.

Eutichius Patriarche d'Alexandrie.  
Odon Abbé de Cluny;

931. Le Roi Raoul fait élire Artolde Archevêque de Rheims.

Ratherius fait Evêque de Verone en cette année a composé différens Ecrits.

932. Manasses Archevêque d'Arles passe en Italie, où il s'empare de plusieurs Evêchez.

Ingran Doyen de Saint Medard de Soissons est ordonné Evêque de Laon.

Concile d'Erford,

933. Estienne Patriarche de Constantinople étant mort, Triphon lui est substitué jusqu'à ce que Theophilaete fils de l'Empereur fût en âge.

934. Hildegair ordonné Evêque de Beauvais par Artolde Archevêque de Rheims dans le Concile

Concile de Châtea-Thierry sous Artolde Archevêque de Rheims.

*X. Siecle.*

2

TABLE CHRONOLOGIQUE

Années de l'Ere vulgaire:	Papes.	Emperours d'Orient.	Emperours d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
935.	V.	XXV.	XVII.
936.	VI. Jean XI. meurt, & LEON VII. lui suc- cede. I.	XXVI.	XVIII. Henri l'Oiseleur meurt, & laisse ses E- tats à son fils OTHON I. I. Mort de Raoul Roi de France. le 15. Jan- vier. Louïs IV. dit d'Ou- tremer est sacré Roi de France le 20. de Juin.
937.	II.	XXVII.	I.
938.	III.	XXVIII.	II. Othon est couron- né Roi de Germanie.
939.	IV. Leon meurt, & ESTIENNE VIII. lui succede. I.	XXIX.	III.
940.	II. Albertic fait mal-	XXX.	IV.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles:

Auteurs Ecclesiastiques:

de Chateau-Thierry.  
Fulbert ordonné Evê-  
que de Beauvais par le  
même Archevêque.

915.

Concile de Fismes con-  
tre les usurpateurs des  
biens d'Eglise.

916. Odon Abbé de Clu-  
ny est appelé à Rome par  
le Pape pour moyenner  
la paix entre les Princes  
d'Italie.

937.

Eurichius acheve sa  
Chronique.

938. Hildebert Archevê-  
que de Mayence couron-  
ne Othon I.

Gerard Archevêque de  
Lorch est fait Vicairc du  
Pape en Allemagne.

Odon Abbé de Cluny  
retourne à Rome pour  
travailler à la paix des  
Princes d'Italie.

939.

940. Artolde est obligé  
de donner sa démission de

Mort d'Eurichius Pa-  
triarche d'Alexandrie.

Années de l'Ère vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident & Rois de France & d'Italie.
	traiter le Pape,		
241.	III.	XXXI.	V.
242.	IV.	XXXII.	VI.
243.	Mort d'Estienne. MARIN II. lui suc- cede. I.	XXXIII.	VII.
244.	II.	XXXIV.	VIII.
245.	III.	XXXV.	IX. Hugues Roi d'Italie est chassé par Beren- ger fils du Marquis d'Ivrée, & Lothaise mis en sa place.
246.	IV. Martin meurt. AGAPET II. lui suc- cede. I.	XXXVI.	X.
247.	II.	XXXVII.	XI.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

l'Archevêché de Rheims,  
& Hugues en est remis  
en possession.

Flodoard Chanoine de  
Rheims.

941. Hugues est ordonné  
Archevêque de Rheims.

Concile de Soissons  
pour la déposition d'Ar-  
tolde Archevêque de  
Rheims, & l'Ordination  
de Hugues.

942. Odon Abbé de Clu-  
ny va une troisième fois  
à Rome pour être Médi-  
ateur de la paix entre les  
Princes d'Italie.

Mort d'Odon Abbé de  
Cluny.

943.

944. Déposition de Tri-  
phon Patriarche de Con-  
stantinople & Ordina-  
tion de Theophilacte.

Concile de Constanti-  
nople.  
Concile en Angleterre  
sous le Roi Edmond.

Histoire de l'Image de  
Nôtre-Seigneur envoïée  
au Roi Edgare, & autres  
Traitez de Constantin  
Porphyrogenete.

945. Atton fait Evêque  
de Verceil.

946. Artolde est rétabli  
dans l'Archevêché de  
Rheims.

Mort d'Edmond Roi  
d'Angleterre à qui son  
frere Elrede succede.

947. Terbaud Archidia-  
cre de Soissons est ordon-  
né Evêque d'Amiens par  
Hugues Archevêque de

Concile tenu proche la  
Riviere de Cher.  
Concile de Verdun tenu  
au mois de Novembre.

Années  
de l'Ere  
vulgaire.

Papes.

Empereurs d'Orient.

Empereurs d'Occident  
& Rois de France &  
d'Italie.

948.

III.

XXXVIII.

XII.

949.

IV.

XXXIX.

XIII.

Mort de Lothaire  
Roi d'Italie.  
Berenger se fait cou-  
ronner Roi d'Italie  
avec son fils Adalbert.

950.

V.

XL.

XIV.

Adelaïde veuve de  
Lothaire appelle O-  
thon en Italie.

Rheims, qui en ordonne aussi un autre pour Senlis, ce qui fait un proces porté à des Conciles.

948. Luitprand est envoïé en Ambassade à Constantinople.

Artolde confirmé dans l'Archevêché de Rheims, & Hugues déclaré intrus & excommunié dans le Concile d'Ingelheim.

Guy Evêque de Soissons fait satisfaction au Roi Louïs dans le second Concile de Mouzon pour avoir ordonné Hugues Archevêque de Rheims, & demande pardon au Concile de Trèves pour avoir fait cette Ordination.

Bernerus Moine de Rheims est envoïé pour rétablir la discipline Monastique dans le Monastere de Humblieres.

Concile tenu à Mouzon au mois de Janvier.

Concile d'Ingelheim du 7. Juin.

Autre Concile de Mouzon.

Concile de Trèves pour Artolde.

Concile de Londres sous Elrede Roi d'Angleterre.

949.

Concile de Rome qui confirme celui d'Ingelheim en faveur d'Artolde.

950. Jugement du Pape Agapet en faveur de l'Eglise de Lorch.

Simeon Metaphraste.  
Atton Evêque de Verceil.

-Luitprand Evêque de Cremone.

Uthon Evêque de Strasbourg.

Gerard Doyen de S. Medard de Soissons.

## TABLE CHRONOLOGIQUE

<i>Années de l'Ere vulgaire.</i>	<i>Papes.</i>	<i>Empereurs d'Orient:</i>	<i>Empereurs d'Occident &amp; Rois de France &amp; d'Italie.</i>
951.	VI.	XLI.	XV.
952.	VII.	XLII.	XVI. Berenger & Adalbert se soumettent à O- thon, & font rétablir dans le Roïaumé d'It- alie:
953.	VIII.	XLIII.	XVII.
954.	IX.	XLIV.	XVIII. Louis Roi de France meurt le 15. d'Octo- bre, & Lothaire son fils lui succede: Mort d'Adalberic qui étoit maître de de Rome.
955.	X. Mort d'Agapet. Ostaven fils d'Al- beric s'empare du S. Siege, & est nommé JEAN XII. I.	XLV.	XIX. Lothaire Roi de France donne les Du- chez de Bourgogné & d'Aquitaine à Hu- gues le Blanc Duc de France & Pere de Hu- gues Capet.
956.	II.	XLVI.	XX. Mort de Hugues le Blanc Duc de France.
957.	III.	XLVII.	XXI.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

951.

Jean Cameniate.

951.

Concile d'Aufbourg.

Hildeberr Archevêque  
de Mayence.  
Durand Abbé de Cas-  
tres.  
Jean Moine de Cluny.  
Odon Archevêque de  
Cantorbie.  
Bernerus Moine de S.  
Remy de Rheims.

953. Brunon frere de  
l'Empereur Othon est  
fait Archevêque de Colo-  
gne.  
Ratherius est fait Evê-  
que de Liege.

Concile de S. Thierry.

Brunon Archevêque de  
Cologne.

954. Guillaume fils d'O-  
thon le Grand est élu  
Archevêque de Mayence.

Guillaume Archevêque  
de Mayence.

955. Ratherius chassé de  
l'Evêché de Liege, & Bau-  
dry mis en sa place.  
Mort d'Elrederic d'An-  
gleterre à qui Eduin fils  
d'Edmond succede, & à  
celui-ci son frere Edgar.

956. Mort de Theophila-  
cte Patriarche de Con-  
stantinople, un Moine  
nommé Polieuete est mis  
en sa place.

S. Ult. c Evêque d'Auf-  
bourg.  
Edgar Roi d'Angleterre.  
re.

957.

R

## TABLE CHRONOLOGIQUE

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
958.	IV.	XLVIII.	XXII.
959.	V.	XLIX.	XXIII. Hugues Capet dé- claré Duc de France par le Roi Lothaire qui lui donne encore le Poitou.
960.	VI.	L. Mort de Constan- tin; son fils ROMAIN lui succede. I.	XXIV.
961.	VII.	II.	XXV. Othon vient en Ita- lie, & Berenger aban- donné se retire dans des Fortereffes.
962.	VIII.	III.	XXVI. Othon entre dans Rome sur la fin de l'année, & est cou- ronné Empereur par Jean XII.
963.	IX. Jean XII se révol- te contre Othon, est déposé dans un Con- cile de Rome, & LEON VIII. est mis à sa place. Quelque temps a- près les Romains se soulevent contre O- thon; mais il les re- met à la raison. I.	IV. Romain meurt. NICEPHORE PHO- CAS est proclamé Em- pereur par l'armée. I.	XXVII.



Annales de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
264.	II. Après le départ d'Othon, Leon VIII. est chassé, & Jean XII. rentre dans Ro- me, où il meurt le 14. de May. Les Romains met- tent BENOÏT, qui se dit le V. en sa place. Othon revient à Rome, fait déposer Benoît, & rétablit Leon.	II.	XXVIII.
265.	III. Benoît meurt en exil à Hambourg, & Leon VIII. à Rome. JEAN XIII. est élu Pape du consente- ment de l'Empereur. I.	III.	XXIX. Othon retourne en Allemagne.
266.	II. Jean est chassé par les Romains, & réta- bli par Othon.	IV.	XXX.
267.	III.	V.	XXXI. Othon vient à Ro- me, & fait couron- ner son fils Empereur.
268.	IV.	VI.	XXXII.

964. Rétablissement du Pape Jean XII. dans un Concile de Rome qui déclare Leon VIII. déposé, & excommunié, & ses Ordinations nulles.

Rétablissement de Leon VIII. dans un autre Concile de Rome.

Decret de ce dernier Concile qui accorde à l'Empereur les Investitures.

Concile de Rome du 26. Fevrier pour Jean XII.

Concile de Rome du mois de Juin pour le rétablissement de Leon VIII.

965.

Mort de Bernerus Moine de S.Remy de Rheims.  
Mort de Brunon Archevêque de Cologne.

966. Ratherius quitte son Evêché de Verone & se retire en France.

Mort de Flodoard Chanoine de Rheims.

967. Othon confirme la donation des biens de l'Eglise de Rome faite par Pepin & Charlemaigne.

Herolde Archevêque de Salzbourg est déposé & excommunié dans le Concile de Ravenne, & Frederic mis en sa place.  
Erection de l'Archevêché de Magdebourg dans le même Concile.

Concile de Ravenne tenu vers les Fêtes de Pâques.

Concile de Constantinople, où l'Empereur propose de déclarer Martyrs les Soldats tuez à la guerre.

Loix & Constitutions d'Edgar Roi d'Angleterre.

968. Luitprand est envoyé une seconde fois à Constantinople.

Mort de Guillaume Archevêque de Mayence.

254  
Années  
de l'Ère  
vulgaire.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Papes.

Empereurs d'Orient.

Empereurs d'Occident  
& Rois de France &  
d'Italie.

969.	V.	VII. Nicephore Phocas est tué, & JFAN ZE- MISCES élevé à l'Em- pire. I.	XXXIII.
970.	VI.	II.	XXXIV.
971.	VII.	III.	XXXV.
972.	VIII. Jean XIII. meurt le 6. de Septembre. DONUS lui succede, & meurt au bout de trois mois. BENOÏT que l'on nomme le VI. en comprant l'Antipape Benoît pour le V. est élevé sur le S. Siège.	IV.	XXXVI.
973.	I. Benoît est arrêté pri- sonnier par Cincius, & étranglé dans le Château S. Ange.	V.	XXXVII. Othon le Grand meurt le 7. de May. SON fils OTHON II. reste seul Empereur. I.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

Saint Adalbert est fait Archevêque de Magdebourg après avoir converti les esclavons.

Erection de l'Evêché de Capouë en Archevêché.

Mort d'Odalric Archevêque de Rheims, qui a pour Successeur Adalberon.

969. Erection de l'Evêché de Benevent en Archevêché.

970. Mort de Policuste Patriarche de Constantinople. Basile est élu en sa place.

Roger Moine de S. Pantalcon de Cologne.  
Mort de Thierri Archevêque de Trèves.

971.

972. Norger Moine de S. Gal est élu Evêque de Liege.

Concile tenu au Mont-Sainte-Marie par Adalberon Archevêque de Rheims.

Mort de RATHERIUS Evêque de Verone.

Concile d'Ingelheim qui blâme la conduite d'Adalberon Neveu de S. Ulric.

973. Henri succede à S. Ulric dans l'Evêché d'Augsbourg.

Concile general d'Angleterre sous S. Dunstan Archevêque de Cantorbic.

Mort de S. Ulric Evêque d'Augsbourg.

<i>Années de l'Ere vulgaire.</i>	<i>Papes.</i>	<i>Empereurs d'Orient.</i>	<i>Empereurs d'Occident &amp; Rois de France &amp; d'Italie.</i>
974.	BONIFACE s'empare du S. Siege. Les Romains lui opposent BENOÏT VII. I.	VI.	II.
975.	II. Boniface est obligé de s'enfuir à Constantinople.	VII. Jean Zemisces meurt le 4. Decembre, & BASILE & CONSTANTIN fils de l'Empereur Romain, sont mis sur le Trône.	III.
976.	III.	I. Bardas se révolte contre les deux Empereurs.	IV.
977.	IV.	II.	V.
978.	V.	III.	VI.
979.	VI.	IV.	VII.
980.	VII.	V.	VIII.
981.	VIII.	VI.	IX.

974.	Concile de Cantorbic sous S. Dunstan & le Roi Edgar.	Rosvvide Religieuse de Gandersheim.
975. Basile Patriarche de Constantinople est dé- posé, & Antoine Studite mis en sa place. Mort d'Edgar Roi d'An- gleterre à qui Edouïard succede. Regnaud succede à Sti- gand dans l'Evêché d'Eichstat.	Concile de Rheims sous Adalberon Archevêque de cette Ville. Concile de VVinchester tenu au commencement de l'année.	S. Ethelvolde Evêque de VVinchester. Mort d'Uthon Evêque de Strasbourg.
976. Antoine Studite abdique volontairement le Siege Patriarchal de Constantinople, qui de- meure vacant quatre an- nées.		
977. Edouïard Roi d'An- gleterre est assassiné, & Ethelfrede lui succede.		
978.		
979.		
980.		Adson Abbé de Deu- vres. Chilperic Moine de S. Gal écrit son Traité du Calendrier. Fulcuin Abbé de Lobes. Regnaud Evêque d'Eich- stat.
981. Mort d'Antoine Studite. Nicolas Chry- soberge est élevé sur le <i>X. Siecle.</i>		Oraisons Funebres d'Antoine Patriarche de Constantinople pour Ni-

Années  
de l'Ere  
vulgaire.

Papes.

Emperours d'Oriens.

Emperours d'Occident,  
& Rois de France &  
d'Italie.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Emperours d'Oriens.	Emperours d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
982.	IX.	VII.	X.
983.	X.	VIII.	XI. Mort de l'Empe- reur Othon II. arri- vée à Rome le 6. De- cembre; son fils O- THON III. lui suc- cede.
984.	XI. Mort de Benoît, le 10. de Juillet. JEAN XIV. lui succe- de.	IX.	I.
985.	Boniface revient à Rome, met Jean XIV. prisonnier dans le Château S. Ange où il meurt. Boniface meurt aussi 4. mois après. JEAN XV. est élevé sur le Saint Siege. Il se retire en Toscane pour éviter la perse- cution de Crescen- rius, & est rappellé par les Romains. I.	X.	II. LOTHAIRE Roi de France fait ceuonner son fils Louis.
986.	II.	XI.	III. Lothaire Roi de France meurt le 12. Mars. Louis le Fai- neant son fils lui suc- cede.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

Siege Patriarchal de Constantinople.

Mort de S. Adalbert premier Archevêque de Magdebourg.

Cephore le Philosophe.

982.

983.

984.

Mort de S. Ethelvolde Evêque de Winchester.

985.

986.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident & Rois de France & d'Italie.
987.	III.	XII.	<p>IV. Mort de Louis le Faineant le 22. de Juin. Hugues Capet est élu &amp; proclamé Roi de France vers la fin du mois de May, &amp; sacré à Rheims le 3. de Juillet.</p>
988.	IV.	XIII.	<p>V. Hugues Capet fait aussi couronner Roi son fils Robert à Orleans le 1. de Janvier. Charles Duc de Lorraine leur fait la guerre, pour avoir le Roÿaume.</p>
989.	V.	XIV.	VI.
990.	VI.	XV.	VII.
991.	VII.	XVI.	<p>VIII. Charles Duc de Lorraine est pris prisonnier à Laon, mené à Senlis, &amp; delà conduit à Orleans, où il est enfermé dans une Tour jusqu'à sa mort.</p>

Affaires Ecclesiastiques.

Concles.

Auteurs Ecclesiastiques.

987.

Berthier Prêtre de Verdun.

988. Assemblée des Seigneurs François à Orleans pour le couronnement du Roi Robert.

Luitolphe est fait Evêque d'Ausbourg.

Mort de Saint Dunstan Archevêque de Cantorbrie.

989. Adalberon Archevêque de Rheims étant mort, Hugues Capet fait élire en sa place Arnoul frere Naturel de Charles Duc de Lorraine.

Concile de Charroux contre les Usurpateurs des biens des Eglises & des Pauvres.

Concile de Rheims  
Concile de Senlis contre Adalger Clerc de l'Eglise de Rheims.

990.

Heriger Abbé de Lobes.  
Mort de Fulcuin Abbé de Lobes.

Gerard Disciple de S. Ulric.

991.

Uffin Moine de VVerthin.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs d'Orient.	Empereurs d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
992.	VIII.	XVII.	IX.
993.	IX.	XVIII.	X.
994.	X.	XIX.	XI. Charles Duc de Lorraine, le dernier de la Race Carlienne, meurt en prison à Orleans.
995.	XI.	XX.	XII.
996.	XII. Jean XV. meurt au mois de May. BRUNON parent d'Othon est élu en sa place, & nommé GREGOIRE V. Crescentius le chasse, & fait élire Jean Evêque de Plaisance. Othon vient à Rome, dépossède Jean, le traite d'une manière cruelle, & rétablit Gregoire. I.	XXI.	XIII. Othon vient en Italie. Hugues Capet meurt, & son fils ROBERT regne seul. Othon est couronné Empereur à Rome par Gregoire V.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

992. Arnoul Archevêque de Rheims est déposé dans un Concile de cette Ville, & Gerbert mis en sa place.

Concile de Rheims.

Gerbert Archevêque de Rheims.  
Aimoin Moine de Fleury.  
Mort d'Adson Abbé de Deuvres.

993.

Concile de Rheims tenu par Gerbert contre les Usurpateurs des biens d'Eglise.

994.

995. Jean Chrysoberge Patriarche de Constantinople étant mort, Sifinius est mis en sa place.  
Arnoul est rétabli dans l'Archevêché de Rheims, & Gerbert obligé de se retirer.

Concile de Rome où S. Ulric fut canonisé.  
Concile de Mouzon du 2. de Juin pour Arnoul contre Gerbert.  
Concile de Rheims.  
Concile de S. Denis.

Albert, ou Olbert Abbé de Gemblours.  
Adelbolde Evêque d'Utrecht.

996. L'Eglise de Plaisance érigée par Jean XV. en Archevêché est restituée à l'Archevêché de Ravenne par Gregoire V. & l'Eglise de Montserrat est aussi soumise à l'Archevêché de Ravenne par ce Pape.

Jean Abbé de S. Arnoul de Metz.  
Letaldus Moine de S. Memin.  
Auteur de la vie de Ste Huneconde.  
Auteur de la Translation de S. Epiphane.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Emperours d'Orient.	Emperours d'Occident, & Rois de France & d'Italie.
997.	II.	XXII.	XIV.
998.	III.	XXIII.	XV.
999.	Mort de Gregoire V. le 18. de Fevrier. GERBERT Archevê- que de Ravenne lui succede sous le nom de SILVESTRE II, I.	XXIV.	XVI.

997. Gerbert est fait Archevêque de Ravenne.

Concile de Ravenne tenu le 1. May par Gerbert Archevêque de cette Ville.

VVolstan Moine de VVinchester.  
Frigode Moine de Cantorbie.  
Lanfride Moine de VVinchester.  
Osberne Chantre de Cantorbie.

998. Archembaud Archevêque de Tours, & d'autres Evêques de France sont séparés de la Communion par le Pape, pour avoir consenti & assisté au Mariage du Roi Robert avec Berthe.

La dignité de Sieg Episcopal est restituée dans le Concile de Rome à l'Eglise de Mersbourg qui avoit été érigée en Evêché sous Othon I. & ensuite détruit sous Othon II.

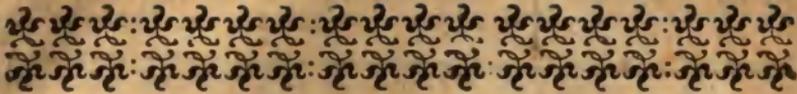
Concile de Rome tenu au mois d'Octobre.  
Constitution de l'Empereur Othon III. publiée dans ce Concile.

Mort de Nicon d'Armenie.  
Continuateurs de l'Histoire de Bethier.  
Nicephore le Philosophe.  
Moise Bar-Cepha.  
Othon Moine de Fulde.

999. Liudolphe est fait Archevêque de Trèves.

Concile de Poitiers.

Mort de Regnaud Evêque d'Eichstat.  
Odilon Abbé de Cluny.  
Hippolite le Thebain.



T A B L E  
 CHRONOLOGIQUE  
 DES AUTEURS  
 ECCLESIASTIQUES  
 DU DIXIÈME SIECLE.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

ESTIENNE V.

Pape, p. 100.

Elû Pape l'an 885.

Mort en 890.

FORMOSE

Pape, p. 103.

Elû l'an 891.

Mort en 896.

FOULQUES

Archevêque de Rheims, p. 98. & suivantes.

Fait Archevêque en 882.

Mort l'an 900.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

MANCION

Evêque de Châlons, p. 113.

Fleurit vers la fin du IX. Siècle.

WALTTRAM-

NE, ou, WAL-

DRAMNE,

Evêque de Strasbourg, p. 188.

Fait Evêque en 895.

Mort en 905.

NOTGER LE

BEGUE, Moine de Saint Gal, p. 188.

Fleurit à la fin du Siècle précédent, & au commencement de celui-ci.

Mort en 912.

AURELIEN,

Clerc de l'Eglise de Rheims, p. 152.

Fleurit vers l'an 900.

GAUTIER,

Archevêque de Sens, p. 153.

Ordonné Archevêque en 887.

Mort en 923.

SALOMON,

Evêque de Constance, p. 188.

Fait Evêque en 891.

Mort l'an 919.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

BONNON ,

ou

BAVON ,

Abbé de Corbie  
en Saxe, p. 187.

Fleurit au commencement du  
Siccle.

HERVE',

Archevêque de  
Rheims, p. 49.  
& 114.

Fait Archevêque de Rheims  
l'an 900.

JEAN IX.  
Pape, p. 16. &  
48.

Fut élevé au  
Pontificat l'an  
901.

Mort en  
922.

ADALBERON  
Evêque d'Auf-  
bourg, p. 185.

Fleurit au commencement du  
Siccle.

Mort en  
905.

THEOTMAR ,  
Metropolitain  
de Baviere, p. 51.

Fleurit au commencement du  
Siccle.

HATTON ,  
Archevêque de  
Mayence, p. 50.

Fleurit au commencement du  
Siccle.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

ESTIENNE,  
Abbé de Lobes, & depuis Evêque de Liege,  
p. 171.      Fait Evêque de Liege en 903.      Mort vers l'an 920.

BENOIST IV.  
Pape, p. 18. & 50.      Elevé au Pontificat l'an 905.      Mort en 906.

JEAN X.  
Pape, p. 20. & 56.      Elevé sur le S. Siege l'an 912.      Mort l'an 928.

RATBODE,  
ou  
RADBODE,  
Evêque d'Utrecht, p. 186.      Fait Evêque en 899.      Mort l'an 918.

ODILON,  
Moine de Saint Medard de Soifons, p. 174.      Fleurit vers l'an 920.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

NICOLAS,  
surnommé LE  
MYSTIQUE,  
Patriarche de  
Constantinople,  
p. 2.

Elevé sur le Sie-  
ge Patriarchal  
de Constantino-  
ple l'an 890.  
chassé l'an 901.  
rétabli l'an 911.  
chassé une se-  
conde fois en  
914. & rétabli  
l'an 920.

Mort l'an  
930.

EUTICHIUS,  
Patriarche d'A-  
lexandrie, p. 11.

Fleurit depuis  
933. jusqu'à 940.

Mort en  
940.

CONSTAN-  
TIN POR-  
PHYROGEN-  
NETE Empe-  
reur de Constā-  
tinople, p. 10.

Né vers  
l'an 900.

A succédé à son  
Pere l'an 911. a  
commencé à re-  
gner par lui-mê-  
me en 919.

Mort l'an  
960.

JEAN CAME-  
NIATE, p. 9.

Fleurit sous  
Constantin Por-  
phyrogennete,

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

SIMEON METAPHRASTE,  
p. 8.

A fleuri sous l'Empire de Constantin Porphyrogennete.

ODON,  
Né l'an 879. Abbé de Cluny, p. 163.

Fut fait Chanoine de Tours vers l'an 900. embrassa la Vie Monastique l'an 909. succeda à Bernon dans l'Abbaie de Cluny l'an 927.

Mort l'an 942.

LEON VII.  
Pape, p. 24. & 58.

Elevé au Pontificat l'an 936.

Mort en 939.

MARIN II.  
Pape, p. 25.

Elû Pape en 943.

Mort en 946.

AGAPET II.  
Pape, p. 26. & 60.

Elevé sur le S. Siege l'an 946.

Mort en 955.

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

RATHERIUS,  
Evêque de Verone, p. 62. & suivantes.

Fleurit depuis l'an 920. Fut fait Evêque de Verone en 931. de Liege en 953. retourna à Verone en 955. en sortit en 966.

Mort en 972.

■ Né l'an 894.

FLODOARD,  
Chanoine de Rheims, p. 150.  
LUITPRAND,

Fleurit depuis l'an 940.

Mort l'an 966.

OU  
LIUTPRAND,  
Evêque de Cremona, p. 90.

Fleurit depuis l'an 948. jusques vers l'an 970.

HILDEBERT,  
Archevêque de Mayence, p. 187.

Fleurit vers l'an 940.

DURAND,  
Abbé de Castres, p. 211.

Fleurit vers l'an 950.

J E A N,  
Moine de Cluny, p. 165.

Fleurit vers l'an 950.

Temps

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

ODON,

Archevêque de Cantorbie, p. 950. Fleurit vers l'an 950.

19 .

BERNERUS,

Moine de S. Remy de Rheims, p. 152. Fleurit vers l'an 950. Mort en 965.

p. 152.

A T T O N,

Evêque de Verceil, p. 82. Agouverné l'Eglise de Verceil depuis l'an 945. jusques vers l'an 960.

BRUNON,

Archevêque de Cologne, p. 185. Fait Archevêque en 953. Mort en 965.

GUILLAUME,

Archevêque de Mayence, p. 187. Fait Archevêque en 954. Mort en 968.

J E A N XII.

Pape, p. 29. & 61. Elevé au Pontificat l'an 955. Mort en 964. Déposé l'an 963.

S. ULRIC,

Evêque d'Augsbourg, p. 179. & suivantes. Fleurit depuis le commencement du Siecle jusqu'à l'an 973. Mort en 973.

X. Siecle.

T.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

EDGAR, Roi d'Angleterre, p. 203.	Elevé sur le Trône en 956.	Mort en 975.
-------------------------------------	----------------------------	--------------

UTHON, Evêque de Strasbourg, p. 118.	Fait Evêque en 950.	Mort en 975.
---	---------------------	--------------

GERARD, Doyen de S. Medard de Soissons, p. 174.	Fleurit au milieu du dixième Siecle.	
--	--------------------------------------	--

THIERRY, Archevêque de Trèves, p. 191.	Fleurit vers l'an 960.	Mort en 970.
---	------------------------	--------------

WITICHINDE, Moine de Corbie en Saxe, p. 190.	Fleurit depuis l'an 950. jusques vers l'an 980.	
--	---	--

ABBON,

ou

ALBON, Abbé de Fleury, p. 166.	Fleurit depuis l'an 960. jusqu'à la fin du Siecle.	Mort en 1004.
-----------------------------------	--	---------------

JEAN XIII.

Pape, p. 61.	Elevé au Pontificat en 965.	Mort en 972.
--------------	-----------------------------	--------------

ADSON,

Abbé de Luxeuil, p. 176.	A fleuri vers l'an 960.	
--------------------------	-------------------------	--

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	ROGER, Moine de Saint Pantaleon de Cologne, p. 186.	Fleurit vers l'an 970.	
	ROSWIDE, Religieuse de Grandersheim, p. 190.	Fleurit sous l'Empire d'Orthon II. c'est-à-dire depuis l'an 973.	
	BENOIST VII. Pape, p. 61.	Elû Pape en 974.	Mort en 984.
	S. ETHELVOLDE, Evêque de Winchester, p. 287.	Fleurit depuis l'an 960.	Mort en 984.
Né en 923.	S. DUNSTAN, Archevêque de Cantorbic, p. 201.	Elû Archevêque en 961.	Mort en 988.
	ADSON, Abbé de Deuvres, p. 176.	Fleurit vers l'an 980.	Mort en 992.
	HELPERIC, ou CHILPERIC, Moine de S. Gal, p. 175.	Fleurit vers l'an 980.	

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mors.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

## JEAN XV.

Pape, p. 45. &  
61.

Elève au Pon-  
tificat l'an 985.

Mort l'an  
996.

## NICON

d'Armenie, p.  
11.

Fleurit après  
l'an 966.

Mort en  
998.

## FULCUIN,

OU

FOLCUIN,  
Abbé de Lobes,  
p. 172.

Elu Abbé en  
975.

Mort en  
990.

## REGNAUD,

Evêque d'Eich-  
stat, p. 191.

Fait Evêque en  
975.

Mort l'an  
999.

## BERTHIER,

Prêtre de Ver-  
duin, p. 175.

Fleurit vers l'an  
980.

## GREGOIRE V.

Pape, p. 47. &  
62.

Elève sur le S.  
Siège, l'an 996.

Mort en  
999.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

**GERBERT**,  
Archevêque de Rheims, ensuite de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de Sylvestre II. *p.* 142. & suivantes.

Fleurit vers l'an 980. Est élu Archevêque de Rheims en 992. Obligé de quitter son Archevêché en 995. Fait peu de temps après Archevêque Ravenne, & élevé au souverain Pontificat l'an 999. Mort en 1003.

**AIMOIN**,  
Moine de Fleury, *p.* 169.

Fleurit depuis l'an 980. jusques vers l'an 1010. Mort en 1007.

**HERIGER**,  
Abbé de Lobes, *p.* 172.

Elû Abbé en 990.

**UFFIN**,

ou

**UFFON**,

Moine de Werthin, *p.* 192.

Fleurit sur la fin du Siècle.

**GERARD**,  
Disciple de S. Ulric, *p.* 179.

Fleurit vers la fin du Siècle.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

AUTEUR ANONYME, Moine de S. Viton de Verdun, Continuateur de l'Histoire des Evêques de Verdun après Berthier, 175.

Fleurit à la fin du Siècle.

A L B E R T

ou

OLBERT, Abbé de Gemblours, 174.

Fleurit vers la fin du Siècle.

ALDEBOLDE, Evêque d'Utrecht, p. 173.

Fleurit à la fin du Siècle.

J E A N,

Abbé de S. Arnoul de Metz, p. 175.

Fleurit sur la fin du Siècle.

LETALDUS, Moine de Micy, ou S. Memin, p. 176.

Fleurit vers la fin du Siècle.

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

**ANONYME**,  
Evêque d'Allemagne, Auteur de la Vie de Ste Hunegonde, p. 191. Fleurit sur la fin du Siecle.

**AUTEUR ANONYME** de l'Histoire de la Translation de S. Epiphane Evêque de Pavie, p. 191. Fleurit sur la fin du Siecle.

**WOLSTAN**,  
Moine de Winchester, p. 209. Fleurit à la fin du Siecle.

**FRIDEGODE**,  
Moine de Saint Sauveur de Corbie, p. 208. Fleurit vers la fin du Siecle.

**LANFRIDE**,  
Moine de Winchester, p. 209. Fleurit vers la fin du Siecle.

**OSBERNE**,  
Chantre de l'Eglise de Cantorbrie, p. 206. Fleurit vers la fin du Siecle.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie &amp; leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

ALFRIC,

ou

ÆLFRIC,

Archevêque de Cantorbie, p. 207. Fleurit à la fin du Siècle. Mort vers l'an 1006.

NICEPHORE

le Philosophe, p. 12. Fleurit vers la fin du Siècle.

MOYSE

BARCEPHA, Evêque de Syrie, p. 12. Fleurit vers la fin du Siècle.

OTLHON,

Moine de Fulde, p. 192. Fleurit à la fin de ce Siècle, & au commencement de l'onzième.

ODILON,

Abbé de Cluny, p. 163. & 165. Fut fait Abbé en 991. Mort en 1048.

HIPPOLITE

le Thebain, p. 10. Fleurit en ce Siècle; on n'en sçait pas précisément le temps.

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

**LAURENT,**  
 Moine de Liege, & ensuite de S. Viron de Verdun, p. 175. & 176.

Fleurit bien avant dans le XII. Siecle.



## T A B L E

## D E S O U V R A G E S

D E S A U T E U R S E C C L E S I A S T I Q U E S  
du dixième Siècle.

---

ESTIENNE V. Pape, page 100.

*Ouvrages véritables que nous avons.*

**P**LUSIEURS Lettres rapportées par Flo-  
doard.

FORMOSE Pape, p. 103.

*Ouvrages véritables, &c.*

Lettres à Foulques Archevêque de Rheims.

FOULQUES Archevêque de Rheims, p. 98.  
& suivantes.

*Ouvrages véritables, &c.*

Plusieurs Lettres rapportées par Flodoard.

MANCION Evêque de Châlons, p. 113.

*Ouvrage véritable, &c.*

Lettre adressée à Foulques Archevêque de  
Rheims.

WALTRAMNE ou WALDRAMNE  
Evêque de Strasbourg, p. 188.

*Ouvrages véritables que nous avons.*

Quelques Poësies.

NOTGER LE BEGUE Moine de Saint Gal,  
page 188.

*Ouvrages véritables, &c.*

Martyrologe.

Fragment de la Vie de S. Gal.

Quelques Proses ou Hymnes.

Traité du Chant.

Histoire de Charlemagne.

*Ouvrages perdus.*

Vie de S. Gal en vers.

Traduction du Pseautier en Allemand.

*Ouvrages supposés.*

Vies de Saint Landoalde & de Saint Remacle.

Deux Livres des Miracles de S. Remacle.

AURELIEN Clerc de l'Eglise de Rheims;  
page 152.

*Ouvrage perdu.*

Traité sur le Chant, intitulé *Tonier regulier.*

GAUTIER Archevêque de Sens, p. 253.

*Ouvrage douteux.*

Constitutions Ecclesiastiques.

SALOMON Evêque de Constance , p. 183.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Poëmes adressez à Dadon.

BONNON ou BAVON Abbé de Corbie en  
Saxe , p. 187.

*Ouvrage perdu.*

Livre des Actions memorables de son temps.

HERVE' Archevêque de Rheims , p. 49. & 114.

*Ouvrage veritable , &c.*

Lettre à Guy Archevêque de Rouën.

JEAN IX. Pape , p. 16. & 48.

*Ouvrages veritables , &c.*

Quatre Lettres.

ADALBERON Evêque d'Augsbourg , p. 185.

*Ouvrage veritable , &c.*

Vie de S. Hariolphe Abbé d'Elvangen.

THEOTMAR Metropolitain de Baviere , p. 51

*Ouvrage veritable , &c.*

Lettre écrite en son nom , & au nom des Evêques de Baviere au Pape Jean IX.

HATTON Archevêque de Mayence , p. 50.

*Ouvrage veritable , &c.*

Lettre au Pape Jean IX.

ESTIENNE Abbé de Lobes, & depuis Evêque  
de Liege, p. 171.

*Ouvrage véritable que nous avons.*

Vie de S. Lambert.

*Ouvrages perdus.*

Pensées tirées de l'écriture.

Profes sur la Trinité & sur l'Invention de S.  
Estienne.

BENOIST IV. Pape, p. 18. & 50.

*Ouvrages véritables, &c.*

Deux Lettres.

JEAN X. Pape, p. 20. & 56.

*Ouvrages véritables, &c.*

Trois Lettres.

RATBODE ou RADBODE Evêque d'Utrecht,  
page 186.

*Ouvrages véritables, &c.*

Discours sur la Vie de Sainte Amalberge, &  
sur celle de S. Willebrorde.

*Ouvrages perdus.*

Livres des Louanges de S. Martin & de Saint  
Boniface.

Homelies ou Sermons.

Office de la Translation de S. Martin,

Hymnes en l'honneur des Saints.

Quelques Poësies.

Une Chronique.

ODILON Moine de S. Medard de Soissons,  
page 174.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Histoires des Translations des Reliques de S.  
Sebastien & de S. Tiburce au Monastere de S.  
Medard.

NICOLAS Patriarche de Constantinople,  
page 2.

*Ouvrages veritables, &c.*

Diverses Lettres aux Papes & autres.

EUTICHIUS Patriarche d'Alexandrie, p. 11.

*Ouvrage veritable, &c.*

Fragment d'un Traité, intitulé *Tissu*, ou *Dis-*  
*position par ordre de choses précieuses.*

*Ouvrages manuscrits,*

Traité de Medecine.

Dispute entre un Chrétien & un Heretique.

Histoire de Sicile.

Disposition par ordre de choses précieuses,  
depuis le commencement du monde jusqu'à l'an  
937.

CONSTANTIN PORPHYROGENNETE  
Empereur de Constantinople, p. 10.

*Ouvrages veritables, &c.*

Histoire de l'Image de Nôtre Seigneur, en-  
voyée à Abgare Roi d'Edesse, & apportée à  
Constantinople vers l'an 944.

Vie de l'Empereur Basile.

Traité Politique.

Pandectes Historiques.

JEAN CAMENIATE , p. 9.

*Ouvrage veritable que nous avons.*

Histoire de la prise & du pillage de Jerusalem  
par les Sarrazins , donnée par Allatius.

SIMEON METAPHRASTE , p. 8.

*Ouvrages veritables , &c.*

Cent Vies de Saints , & plus , partie manuf-  
scrites , partie imprimées.

Sentences & Regles morales.

Neuf Lettres.

Quelques Poësies.

*Ouvrages supposez.*

Cent Vies de Saints , sans nom d'Auteurs.

Près de 450. attribuées à d'autres Auteurs.  
Voyez Allatius , de *Simeonibus*.

ODON Abbé de Cluny , p. 163.

*Ouvrages veritables , &c.*

Abregé des Morales de S. Gregoire.

Hymnes & Antiennes en l'honneur de Saint  
Martin.

Collations ou Conferences.

Vies de Saint Geraud & de Saint Martial de  
Limoges.

Relation de la Translation du Corps de S.  
Martin.

Eloge de S. Martin.

Divers Sermons.  
Panegyrique de S. Benoît.

*Ouvrages perdus.*

Vie de S. Martin.  
Histoire de S. Benoît.  
Occupations.

*Ouvrages supposés.*

Vie de S. Maur.  
Chronique.

LEON VII. Pape, p. 24. & 58.

*Ouvrages véritables que nous avons.*

Trois Lettres.

MARIN II. Pape, p. 25.

*Ouvrages perdus.*

Lettres & Privileges.

AGAPET II. Pape, p. 26. & 60.

*Ouvrages véritables, &c.*

Deux Lettres.

RATHERIUS Evêque de Verone, p. 62  
& suivantes.

Livre des Perpendicules.  
Conclusion délibérative faite à Liege.  
Conjecture sur une certaine qualité.  
Ecrit sur la Discorde entre Ratherius & le  
Clergé de Verone.  
Traité Apologetique.  
Discours au Clergé de Verone.

Chartre

Chartre pour l'Institution de Chanoines à la place de Moines.

Ordonnance, par laquelle il est défendu de faire des Mariages le Dimanche.

Cinq Lettres.

Lettre Synodique.

Itineraire de Ratherius à Rome.

Six Sermons.

Une Lettre sur l'Eucharistie.

*Ouvrages perdus.*

Combat ou Meditations du cœur.

Frencsie.

Divers Sermons.

Vie de Saint Ursmar.

Grammaire, intitulée *Spera dorsum*.

FLODOARD Chanoine de Rheims, p. 150.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Histoire de l'Eglise de Rheims.

Chronique.

LUITPRAND ou LIUTPRAND Evêque de  
Cremone, p. 90.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Histoire commençant à l'Empire de Leon & d'Arnoul, & finissant à celui de Constantin Porphyrogennete.

Relation de son Ambassade vers l'Empereur Phocas.

Histoire de l'Expulsion de Berenger.

X. Siècle,

V

*Ouvrages supposés.*

Vies des Papes.

Chronique.

HILDEBERT Archevêque de Mayence ,  
page 187.*Ouvrages véritables que nous avons.*

Quelques Vies de Saints.

DURAND Abbé de Castres , p. 211.

*Ouvrage perdu.*

Ecrit contre ceux qui enseignent que l'ame est mortelle.

JEAN Moine de Cluny , p. 165.

*Ouvrage véritable , &c.*

Vie de S. Odon Abbé de Cluny.

ODON Archevêque de Cantorbie , p. 199.

*Ouvrages véritables , &c.*

Constitutions Ecclesiastiques.

Lettre Pastorale.

BERNERUS Moine de S. Remy de Rheims ,  
page 152.*Ouvrages véritables , &c.*

Vie de Sainte Hunegonde.

Histoire de la Translation du Corps de cette  
Sainte.

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 291

ATTON, Evêque de Verceil, p. 82.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Capitulaire pour le Clergé de son Diocèse.  
Traité sur les persecutions faites aux Eccle-  
siastiques.

Onze Lettres.

*Ouvrages perdus.*

Politique, ou le Perpendicule.

Dix-sept Sermons.

BRUNON, Archevêque de Cologne, p. 185.

*Ouvrages perdus, ou supposez.*

Commentaire sur le Pentateuque.

Vies de quelques Saints.

GUILLAUME, Archevêque de Mayence, p. 187.

*Ouvrage veritable, &c.*

Chronique des Archevêques de Mayence.

J E A N XII. Pape, p. 29. & 61.

*Ouvrages veritables, &c.*

Deux Lettres.

S. ULRIC, Evêque d'Augsbourg, p. 179.

*& suivantes.*

*Ouvrages veritables, &c.*

Sermons rapportez par l'Auteur de sa Vie.

*Ouvrage suppose.*

Lettre sur le Celibat des Prêtres.

EDGAR, Roi d'Angleterre, p. 203.

*Ouvrages véritables que nous avons.*

Loix.

Discours à S. Dunstan.

*Ouvrage supposé.*

Constitutions Ecclesiastiques.

UTHON, Evêque de Strasbourg, p. 188.

*Ouvrages véritables, &c.*

Vies de S. Arbogaste & de S. Amand.

GERARD, Doyen de S. Medard de Soif-  
sons, p. 174.

*Ouvrage véritable, &c.*

Vie de S. Romain en Prose.

*Ouvrage perdu.*

Vie de S. Romain en Vers.

THIERRY, Archevêque de Trèves, p. 191.

*Ouvrage véritable, &c.*

Vie de Sainte Lutrude.

WITICHINDE, Moine de Corbie en Saxe;  
pag. 190.

*Ouvrages véritables, &c.*

Trois Livres de l'Histoire des Saxons contenant  
les Regnes de Henri l'Oiseleur & d'Othon I;  
Quelques Vers.

*Ouvrages perdus.*

Vies de Sainte Thecle & de S. Paul premier  
Hermitte.

A B B O N, ou ALBON, Abbé de Fleury,  
*pag. 166.*

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Apologie.

Lettres à Bernard Abbé de Beaulieu.

Lettre à un Abbé de Fulde.

Recueil de Canons.

*Ouvrages perdus.*

Lettre en Vers hexametres à la louange d'O-  
thon.

Concordance de l'Evangile adressée à Odilon;

Traité des Cycles.

*Ouvrages supposés.*

Abregé des Vies des Papes.

Vie de S. Edmond.

JEAN XIII. Pape, p. 61

*Ouvrages veritables, &c.*

Quatre Lettres.

ADSON, Abbé de Luxeuil, p. 176.

*Ouvrage veritable, &c.*

Histoire des Miracles de S. Vandalbert.

ROGER, Moine de Saint Pantaleon de Cologne, p. 186.

*Ouvrage véritable, que nous avons.*

Vie de Brunon Archevêque de Sologne.

ROSWIDE, Religieuse de Gandersheim  
pag. 190.

*Ouvrages véritables, &c.*

Poëme sur la Vie d'Othon I.  
Autres Ouvrages Poëtiques.

BENOIST VII. Pape, p. 61.

*Ouvrage véritable, &c.*

Lettre aux Evêques de France & d'Allemagne.

S. ETHELVOLDE, Evêque de Winchester, p. 207.

*Ouvrages supposés.*

Traité des Abbez de Lindisfarne & autres  
dont Pitseus fait mention.

S. DUNSTAN, Archevêque de Cantorbic, p. 201.

*Ouvrages véritables, &c.*

Concorde ou Regles de la Vie Monastique  
Constitutions Ecclesiastiques sous le nom  
d'Edgar Roi d'Angleterre.

Lettre à Vulfin Evêque de Worchester.

ADSON, Abbé de Deuvres, p. 176.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Vies de Saint Bercaire, de Saint Basole, de  
Saint Manfuet & de Saint Frodbert.

Histoires des Translations & des Miracles de  
Saint Bercaire & de Saint Frodbert.

HELPERIC, ou CHILPERIC, Moine de  
S. Gal, p. 175.

*Ouvrage veritable, &c.*

Préface d'un Traité du Calendrier.

*Ouvrage perdu.*

Traité du Calendrier.

JEAN XV. Pape, p. 46. & 61.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Traité de Paix entre Ethelrede & Richard.  
Avertissement aux Evêques de Picardie.

NICON d'Armenie, p. 11.

*Ouvrage veritable, &c.*

Ecrit touchant la Religion des Armeniens.

FULCUIN, ou FOLCUIN, Abbé de  
Lobes, p. 172.

*Ouvrages veritables, &c.*

Histoire de l'Abbaïe de Lobes.

Vie de S. Ursinar & de S. Fulcuin.

REGNAUD, Evêque d'Eichstat, p. 191.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Vies de S. Nicolas & de S. Blaise.

Vies de S. Wilbaud & de S. Unnebaud.

BERTHIER, Prêtre de Verduin, p. 175.

*Ouvrage veritable, &c.*

Histoire abregée des Evêques de Verdun.

GREGOIRE V. Pape, p. 47. & 62.

*Ouvrages veritables, &c.*

Quatre Lettres.

GERBERT, Archevêque de Rheims, ensuite  
de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de  
Sylvestre II. p. 47. 142. & suiv.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Cent soixante Lettres.

Histoire des Actes du Concile de Rheims de  
l'an 992.

Discours au Concile de Mouzon de l'an 995.

Discours sur les devoirs des Evêques contre les  
Simoniaques, qu'il composa étant Pape.

Trois Lettres écrites pendant son Pontificat.

*Ouvrages perdus.*

Divers Traitez de Rhétorique, d'Arithmetique  
& de Geometrie.

AIMOIN, Moine de Fleury, p. 169.

*Ouvrages veritables, &c.*

L'Histoire de France trois Livres, & 41. Cha-  
pitres du quatrième.

Vie d'Abbon Abbé de Fleury.

Deux Livres des Miracles de S. Benoît.

Sermon sur la Fête de ce Saint.

Ouvrage en Vers sur sa Translation, & sur la  
Fondation de l'Abbaïe de Fleury.

HERIGER, Abbé de Lobes, p. 172.

*Ouvrages véritables que nous avons.*

Histoire des Evêques de Liege.

Traité du Corps & du Sang de Nôtre-Sci-  
gneur.

Vie de S. Ursmar.

*Ouvrages perdus.*

Lettre à Hugues sur diverses Questions.

Traité de la Discorde & de l'Avenement de  
Nôtre-Seigneur.

*Ouvrages douteux.*

Vies de Sainte Berlende & de Saint Lan-  
doalde.

UFFIN, ou UFFON, Moine de Wer-  
thin, p. 192.

*Ouvrage véritable, &c.*

Vie de Saint Ludger Evêque de Munster.

*Ouvrage douteux.*

Vie de Sainte Ide.

*Ouvrage perdu.*

Vie de Saint Luce Roi d'Angleterre.

GERARD, Disciple de S. Ulric, p. 179.

*Ouvrage veritable que nous avons.*

Vie de S. Ulric Evêque d'Augsbourg.

AUTEUR ANONYME, Moine de S. Viton de Verdun, p. 175.

*Ouvrage veritable, &c.*

Continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun par Berthier.

ALBERT, ou OLBERT, Abbé de Gemblours, p. 174.

*Ouvrages perdus.*

Vies des Peres écrites ou composées par cet Auteur.

ADELBOLDE, Evêque d'Utrecht, p. 173.

*Ouvrage veritable, &c.*

Histoire de l'Empereur Henri III.

*Ouvrages perdus.*

Hymnes à la louange de la Croix & de la Vierge.

Quelques autres Ouvrages.

JEAN, Abbé de S. Arnoul de Mets, p. 175.

*Ouvrages veritables, &c.*

Vie & Translation de Sainte Glodesinde.

Vie de S. Jean Abbé de Gorze.

LETALDUS, Moine de Micy, ou S. Memin  
ppg. 176.

*Ouvrages veritables, &c.*

Histoire des Miracles de S. Memin.

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 299  
Vie de Saint Julien Evêque du Mans.

ANONYME, Evêque d'Allemagne, p. 191.

*Ouvrage véritable que nous avons.*

Vie de Sainte Hunegonde.

AUTEUR ANONYME, p. 191.

*Ouvrage véritable, &c.*

L'Histoire de la Translation du Corps de S. Epiphane Evêque de Pavie.

WOLSTAN, Moine de Winchester, p. 209.

*Ouvrages véritables, &c.*

Vie de S. Ethelvolde.

Histoire en Vers de la Translation du Corps de Saint Suitin.

FRIDEGODE, Moine de de Corbie, p. 208.

*Ouvrages véritables, &c.*

Vies de S. Wilfride & de S. Ouën.

LANFRIDE, Moine de Winchester, p. 209.

*Ouvrages véritables, &c.*

Vie de S. Suitin.

Histoire des Miracles de la Translation du Corps de ce Saint.

OSBERNE, Chantre de l'Eglise de Cantorbie, p. 206.

*Ouvrage véritable, &c.*

Vie de S. Dunstan.

ALFRIC, ou ÆLFRIC, Archevêque  
de Cantorbie, p. 207.

*Ouvrages véritables que nous avons.*

Un Sermon.

Deux Lettres.

Lettre Canonique.

*Ouvrages perdus, ou manuscrits.*

Plusieurs Sermons en Langue Saxone.

Histoire des Juifs & des Chrétiens jusqu'à la  
prise de Jerusalem.

Penitentiel.

Lettre sur la Vie des Moines.

Lettre contre les Mariages des Clercs.

Chronique Saxone.

Quelques Vies de Saints.

Traductions de quelques Ouvrages des Peres.

NICEPHORE le Philosophe, p. 12.

*Ouvrage véritable, &c.*

Oraisons Funebres d'Antoine Patriarche de  
Constantinople.

MOYSE-BARCEPHA, Evêque de Syrie, p. 12

*Ouvrage véritable, &c.*

Traité du Paradis Terrestre.

OTLHON, Moine de Fulde, p. 192.

*Ouvrage véritable, &c.*

Vie de S. Pyrmin.

*Ouvrage supposé.*

Vie de S. Boniface.

ODILON, Abbé de Cluny, p. 163. & 165.

*Ouvrages veritables que nous avons.*

Vies de S. Marol & de Ste Adelaïde.

Lettres à S. Fulbert.

Trois autres Lettres.

Quatorze Sermons.

HIPPOLITE le Thebain, p. 10.

*Ouvrages veritables, &c.*

Fragment d'une Chronique

Vies des Apôtres.

LAURENT, Moine de Liege, & ensuite de S.  
Viton de Verdun, p. 175. & 176.

---

*Ouvrage veritable, &c.*

Continuation de l'Histoire des Evêques de Ver-  
dun.



# T A B L E

## DES ACTES, DES LETTRES

E T

## DES CANONS DES CONCILES,

Tenus dans le dixième Siecle de l'Eglise.

<i>Conciles.</i>	<i>Années.</i>	<i>Actes, Lettres, Formules &amp; Canons.</i>
Concile de Rome,	904.	Actes divisez en douze
<i>pag. 17. &amp; 53.</i>		Capitules.
Concile de Ravenne,	904.	Dix Capitules.
<i>pag. 17. &amp; 55.</i>		
Concile de Cantorbie,		Actes perdus.
<i>pag. 169. vers l'an 904.</i>		
Assemblée en Angle-	906.	Loix.
terre sous le Roi E-		
doüard,	<i>pag. 197.</i>	
Concile de Troisy,	909.	Actes divisez en quinze
<i>pag. 115.</i>		Articles.
Concile de Constan-	920.	Actes perdus.
tinople,	<i>pag. 4.</i>	
Concile de Troisy,	921.	Extrait des Actes dans Flo-
<i>pag. 117.</i>		doard.

Concile de Coblents, 922. <i>pag. 192.</i>	Huit Canonons dont il ne reste que quatre.
Concile de Rheims, 923. <i>pag. 117. 118.</i>	Extrait des Actes dans Flodoard.
Assemblée en Angle- 923. terre sous le Roi E- thelstan, <i>pag. 197.</i>	Loix.
Concile de Trosly, 924. <i>pag. 118.</i>	Extrait des Actes dans Flodoard.
Concile de Trosly, 927. <i>pag. 119.</i>	Extrait des Actes dans Flo- doard.
Concile d'Erford, 932. <i>pag. 193.</i>	Préface & cinq Canons.
Concile de Château- 934. Thierry, <i>pag. 120.</i>	Extrait d'Actes dans Flo- doard.
Concile de Filmes, 935. <i>pag. 120.</i>	Decret contre les Usurpa- teurs des biens d'Eglise.
Concile de Soissons, 941. <i>pag. 121.</i>	Extrait des Actes dans Flo- doard.
Assemblée Ecclesiasti- 944. que en Angleterre le Roi Edmond, <i>pag. 199.</i>	Loix Ecclesiastiques & Ci- viles.
Concile de Constan- 944. tinople, <i>pag. 5.</i>	Actes perdus.
Concile tenu proche 947. la Riviere de Cher, <i>pag. 122. &amp; 126.</i>	Actes perdus.
Concile de Verdun, 947. <i>pag. 122.</i>	Extrait des Actes dans Flo- doard.
Concile de Mouzon, 948. <i>pag. 123.</i>	Extrait des Actes dans Flo- doard.

304	TABLE DES ACTES, DES LETTRES	
<i>Conciles.</i>	<i>Années.</i>	<i>Actes, Lettres, Formules &amp; Canons.</i>
Concile d'Ingelheim, 948. <i>pag. 26. &amp; 124.</i>		Actes & dix Canons.
Concile de Mouzon, 948. <i>pag. 128.</i>		Extrait d'Actes dans Flo- doard.
Concile de Treves, 948. <i>pag. 129.</i>		Actes dans Flodoard.
Concile de Londres, 948. <i>pag. 200.</i>		Loix perduës. Chartre d'une Donation au Monastere de Croy- lande.
Concile de Rome, 949. <i>pag. 26.</i>		Extrait d'Actes dans Flo- doard.
Concile d'Augbourg, 952. <i>pag. 194.</i>		Onze Canons.
Concile de S. Thier- 953. <i>ry, pag. 130.</i>		Extrait des Actes dans Flo- doard.
Concile tenu dans le 961. Diocese de Meaux, <i>pag. 130.</i>		Extrait des Actes dans Flo- doard & dans Hugues de Flavigny.
Concile de Rome, 963. <i>pag. 33. &amp; 91.</i>		Actes.
Concile de Rome, 964. <i>pag. 39.</i>		Actes.
Concile de Rome, 964. <i>pag. 40.</i>		Decret sur les Investitures; Actes perdus. Decret supposé.
Concile de Raven- 967. <i>ne, pag. 43.</i>		Actes & Lettres du Pape.
Assemblée en Angle- 967. terre sous S. Dunf- tan & le Roi Edgar, <i>pag. 203.</i>		Loix & Constitutions.

Concile de Constan- tinople sous Nice- phore Phocas, pag. 6.	Actes perdus.
Concile du Mont- Sainte-Marie, pag. 131.	Actes.
Concile d'Ingelheim, 972. pag. 182.	Extrait d'Actes dans la Vie de Saint Ulric.
Concile general 973. d'Anleterre, pag. 204.	Actes.
Concile de Cantor- bie sous S. Dun- stan, pag. 205.	Extrait des Actes dans la Vie de S. Dunstan.
Concile de Rheims, 975. pag. 131.	Extrait des Actes dans Flo- doard.
Concile de Winche- ster, pag. 205.	Actes.
Concile de Charroux, 989. pag. 156.	Trois Canons.
Concile de Rheims, 989. pag. 131.	Actes.
Concile de Senlis, 989. pag. 131. & 132.	Actes.
Concile de Rheims, 992. pag. 132.	Actes & Discours d'Arnoul d'Orleans redigez par Gerbert.
Concile de Rheims, 993. pag. 143.	Avertissement des Evêques & Lettre de Gerbert.
Concile de Rome, 995. pag. 183. & 219. X. Siecle.	Acte de la Canonization de S. Ulric.

306 TABLE DES ACTES DES LETTRES, &c.  
*Conciles. Années. Actes, Lettres, Formules  
 & Canons.*

Concile de Mouzon, 995. <i>pag. 145.</i>	Actes.
Concile de Rheims, 995. <i>pag. 146.</i>	Extrait d'Actes dans l'Appendix d'Aimoin.
Concile de S. Denis, 995. <i>pag. 166.</i>	Extrait d'Actes dans Aimoin.
Concile de Ravenne, <i>pag. 157.</i> 997.	Trois Canons.
Concile de Rome, 998. <i>pag. 158. &amp; 161.</i>	Huit Canons ou Reglemens.
Concile de Poitiers, 999. <i>pag. 156.</i>	Trois Canons.
Concile de Rome, 1002. <i>pag. 160.</i>	Actes perdus.
Concile d'Aix-la-Chapelle, <i>ibid.</i> 1003.	Actes perdus.

  
 TABLE DES OUVRAGES  
 DES AUTEURS  
 ECCLESIASTIQUES  
 DU DIXIÈME SIÈCLE.

Disposez par ordre des Matières:

---

*Ouvrages Dogmatiques.*

- D**ISSERTATION de Ratherius contre les An-  
 tropomorphites, pag. 78  
 Écrit touchant la Religion des Armeniens par  
 Nikon, pag. 11  
 Traité de Ratherius sur l'Eucharistie, pag. 79  
 Traité de l'Eucharistie, par Heriger Abbé de  
 Lobes, pag. 173  
 Un Sermon & deux Lettres d'Alfric Arche-  
 vêque de Cantorbrie sur l'Eucharistie, pag. 208  
 Traité du Paradis Terrestre, par Moÿse Bar-  
 cepha, pag. 12

*Ouvrages de Discipline.*

- Lettres du Pape Estienne V. rapportées par  
 Flodoard, p. 100. & suivantes.  
 Quelques Lettres du Pape Formose, pag. 104  
X ij

Lettres de Foulques Archevêque de Rheims ;  
pag. 98. & suivantes.

Constitutions Ecclesiastiques de Gautier Archevêque de Sens, pag. 153

Lettre de Hervé Archevêque de Rheims à

Guy Archevêque de Rouën, pag. 10

Lettres du Pape Jean IX. pag. 48

Lettres de Hatton & de Theotmar au Pape Jean IX. pag. 50. & 51

Lettres du Pape Benoît IV. pag. 50

Lettres du Pape Jean X. pag. 56

Loix d'Edouard Roi d'Angleterre en 906. pag. 197

Loix d'Ethelstan Roi d'Angleterre en 923. *ibid.*

Lettres de Nicolas Patriarche de Constantinople aux Papes, pag. 3

Lettres du Pape Leon VII. p. 58. & 59.

Lettres du Pape Agapet II. p. 60.

Livre des Perpendicules.

Conclusion deliberative faite à Liege.

Ecrit sur la Discorde de Ratherius & de son Clergé.

Traité Apologetique.

Discours au Clergé de Verone.

Chartre & Ordonnance Synodale.

Cinq Lettres.

Lettre Synodique.

Itineraire de Ratherius à Rome.

Six Sermons.

par Ratherius Evêque de Verone, p. 65. & suiv. jusqu'à 81.

Constitutions Ecclesiastiques & Lettre Pastorale d'Odon Archevêque de Cantorbie, p. 199

Capitulaire d'Atton Evêque de Verceil, p. 82

Traité sur les persecutions faites aux Ecclesiastiques, du même, pag. 83

PAR ORDRE DES MATIERES. 309

Onze Lettres du même,	pag. 87
Deux Lettres de Jean XII.	pag. 61
Loix d'Edgar Roi d'Angleterre,	pag. 203
Discours du même à S. Dunstan,	ibid.
Apologie d'Abbon Abbé de Fleury,	p. 166
Deux Lettres du même,	ibid.
Recueil de Canons du même,	ibid.
Lettres du Pape Jean XIII.	p. 61
Lettres du Pape Benoit VII.	ibid.
Lettre de Saint Dunstan à Vulfin Evêque de Worcester,	p. 206
Quatre Lettres de Gregoire V.	p. 62
Discours sur les Devoirs des Evêques par le Pape Sylvestre II.	p. 149
Lettre de Mancion Evêque de Châlons à Foul- ques Archevêque de Rheims,	p. 113
Lettre Canonique d'Alfric Archevêque de Cantorbie,	p. 208

*Ouvrages Historiques.*

Lettres du Pape Estienne V. rapportées par Flodoard,	p. 100. & suiv.
Lettres du Pape Formose rapportées par Flo- doard,	p. 104
Lettres de Foulques Archevêque de Rheims,	p. 98. & suiv.
Histoire de Charlemagne par Notger le Be- gue,	p. 188
Quelques Lettres des Papes Jean IX. & Be- noît IV.	p. 49. & 50
Lettres du Pape Jean X.	p. 56
Lettre du Roi Charles le Simple aux Evê- ques de France & au Pape Jean X. touchant l'affaire de Hilduin intrus dans l'Evêché de Liege,	p. 57

- Fragment du Traité Historique d'Eutichius  
Patriarche d'Alexandrie, p. 11
- Vie de l'Empereur Basile par Constantin Por-  
phyrogennete, p. 10
- Pandectes Historiques du même, *ibid.*
- Histoire de l'Image de Nôtre-Seigneur appor-  
tée d'Edesse à Constantinople, par le même, *ibid.*
- Histoire de la Prise de Jerusalem par les Sar-  
razins, de Jean Cameniate, p. 9
- Apologie de Ratherius, & quelques autres de  
ses Traitez, p. 69
- Histoire de l'Eglise de Rheims par Flodoard,  
p. 150
- Chronique du même, *ibid.*
- Histoire de Luitprand, p. 90
- Relation de son Ambassade vers l'Empereur  
Phocas, *ibid.*
- Histoire de l'expulsion de Berenger du même, *ib.*
- Chronique des Archevêques de Mayence, par  
Guillaume Archevêque de cette Ville, p. 187
- Histoire de Withichinde, p. 190
- Traité de Paix entre Ethelrede & Richard, par  
le Pape Jean XV. p. 62
- Avertissement aux Evêques de Picardie, du mê-  
me, *ibid.*
- Histoire de l'Abbaie de Lobes par Fulcuin,  
p. 172
- Lettres de Gerbert Archevêque de Rheims,  
p. 148
- Histoire des Actes du Concile de Rheims,  
contre Arnoul, du même, *ibid.* 132. & *suiv.*
- Discours au Concile de Mouzon du même,  
p. 145
- Histoire des Evêques de Liege, par Heriger

- Abbé de Lobes, p. 172  
 Histoire de France par Aimoin Moine de Fleury, p. 169  
 Histoire abrégée des Evêques de Verdun, par Berthier, p. 175  
 Continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun, par un Moine Anonyme, *ibid.*  
 Histoire de l'Empereur Henri III. par Adolbolde, p. 173  
 Fragment d'une Chronique de Hippolite le Thebain, p. 10  
 Continuation de l'Histoire des Evêques de Verdun, par Laurent Moine de Liege, p. 176

*Vies des Saints.*

- Martyrologe de Notger le Begue, p. 188  
 Fragment de la Vie de Saint Gal, par le même, *ibid.*  
 Vie de S. Hariolphe, par Adalberon, p. 184  
 Vie de S. Lambert, par Estienne Abbé de Lobes, p. 171  
 Histoire de la Translation des Reliques de S. Sebastien & de S. Tiburce, par Odilon Moine de S. Medard de Soissons, p. 174  
 Vies de S. Amalberge, & de S. Willebrorde, par Radbode, p. 186  
 Vies des Saints, par Simeon Metaphraste, p. 8.  
 Vies de S. Geraud & de S. Martial de Limoges, par Odon Abbé de Cluny, p. 163  
 Relation de la Translation du Corps de Saint Martin, par le même, *ibid.*  
 Eloge de Saint Martin & Pancgyrique de S. Benoit, par le même, *ibid.*

- Quelques Vies des Saints, par Hildebert Archevêque de Mayence, p. 187
- Vie de S. Odon, par Jean Moine de Cluny, p. 165
- Vie & Translation des Reliques de Sainte Huneconde, par Bernerus, p. 152
- Vies de S. Arbogaste & de S. Amand, par Uthon Evêque de Strasbourg, p. 188
- Vie de S. Romain, par Gerard Moine de S. Medard, p. 174
- Vie de Sainte Lutrude, par Thierry Archevêque de Treves, p. 191
- Histoire des Miracles de Saint Wandalbert, par Adson Abbé de Luxeuil, p. 176
- Vie de Brunon Archevêque de Cologne, par Roger Moine de S. Pantaleon, p. 186
- Vies de S. Bercaire, de S. Basole, de S. Mansuet, & de S. Frodbert, par Adson Abbé de Deuvres, p. 176.
- Histoire des Translations & des Miracles de S. Bercaire & de S. Frodbert, du même, *ibid.*
- Vies de Saint Ursmar & de S. Fulcuin, par Fulcuin Abbé de Lobes, p. 172
- Vies de S. Nicolas, de S. Blaise, de S. Wilbaud de S. Unnebaud, par Regnaud Evêque d'Eichstat p. 194
- Vie de S. Ursmar, par Heriger Abbé de Lobes, pag. 173
- Vie d'Abbon Abbé de Fleury, par Aimoin, p. 169
- Deux Livres des Miracles de S. Benoît, du même, *ibid.*
- Sermon sur la Fête de ce Saint, du même, *ibid.*
- Vie de S. Ludger Evêque de Munster, par Uf-

fin Moine de Werthin,	p. 192
Vie de S. Ulric, par Gerard son Disciple,	p. 179
Vies de Sainte Glodesinde & de S. Jean Abbé de Gorze, par Jean Abbé de Saint Arnoul de Mets,	p. 175
Histoire des Miracles de Saint Memin, par Letaldus,	p. 176
Vie de S. Julien Evêque du Mans, par le même,	<i>ibid.</i>
Vie de Ste Hunegonde, par un Evêque d'Allemagne Anonyme,	p. 191
Histoire de la Translation du Corps de S. Epiphane Evêque de Pavie, par un Anonyme,	<i>ibid.</i>
Vie de S. Ethelvolde, par Wolstan Moine de Winchester,	p. 209
Histoire de la Translation du Corps de Saint Suitin, par le même,	<i>ibid.</i>
Vies de S. Wilfride & de S. Ouën, par Frigode Moine de Cantorbic,	p. 208
Vie de S. Suitin & Histoire des Miracles de sa Translation, par Lanfride Moine de Winchester,	p. 209
Vie de S. Dunstan, par Osberne,	p. 206
Oraisons Funebres d'Antoine Patriarche de Constantinople, par Nicephore le Philosophe,	p. 12
Vie de S. Pyrmin, par Othlon Moine de Fulde,	p. 192
Vies de S. Maïol & de Ste Adelaïde, par Odilon Abbé de Cluny,	p. 163. & 165
Vies des Apôtres, par Hippolite le Thebain,	p. 10
<i>Ouvrages de Morale.</i>	
Sentences Morales de Simeon Metaphraсте,	p. 9

- Conferences d'Odon Abbé de Cluny, p. 163  
 Sermons du même, *ibid.*  
 Abregé des Morales de S. Gregoire, par le  
 même, *ibid.*  
 Conjecture sur une certaine qualité, par Ra-  
 therius, p. 69  
 Sermons du même, p. 79  
 Sermons de Saint Ulric Evêque d'Augsbourg,  
 p. 184  
 Sermons & Lettres d'Odilon Abbé de Cluny,  
 p. 165

*Ouvrages Monastiques.*

- Conferences d'Odon Abbé de Cluny, p. 163  
 Concorde ou Regles de la Vie Monastique,  
 par S. Dunstan, p. 206

*Ouvrages Poétiques,*

- Poësies de Waldramne Evêque de Strasbourg,  
 p. 188  
 Profes & Hymnes de Notger le Begue, *ibid.*  
 Poèmes de Salomon Evêque de Constance,  
*ibid.*  
 Poësies de Simeon Metaphraste, p. 9  
 Hymnes & Antiennes d'Odon en l'honneur de  
 S. Martin, p. 163  
 Poème sur la Vie de l'Empereur Othon I. par  
 Roswide Religieuse, p. 190  
 Autres Ouvrages Poétiques de la même, *ibid.*  
 Poème d'Aimoin Moine de Fleury sur la Trans-  
 lation de S. Benoît, & la fondation de l'Abbaïe  
 de Fleury, p. 169

  
 TABLE ALPHABETIQUE  
 DES AUTEURS  
 ECCLESIASTIQUES,  
 DU DIXIÈME SIECLE DE L'EGLISE.

## A

**A**BBON, ou ALBON  
 Abbé de Fleury, *Pa.*  
*ge* 166

ADALBERON Evêque d'Aug-  
 sbourg, 185

ADELBOUDE Evêque d'U-  
 trecht, 173

ADSON Abbé de Deuvres,  
 176

ADSON Abbé de Luxeuil,  
*ibid.*

AGAPET II. Pape, 26. &  
 60

AIMOIN Moine de Fleury,  
 169

ALBERT, ou OLBERT Abbé  
 de Gemblours, 174

ALFRIC ou ÆLFRIC Arche-

vêque de Cantorbic, 207  
 ATTON Evêque de Verceil,  
 82

AURELIEN Clerc de l'Eglise  
 de Rheims, 152

AUTEUR ANONYME Evêque  
 d'Allemagne, 191

AUTEUR ANONYME Moine  
 de S. Witon de Verdun,  
 175

AUTRE AUTEUR ANONYME,  
 191

## B

**B**ENOÎT IV. Pape 18. & 50

BENOÎT VII. Pape, 61

BERNERUS Moine de S. Re-  
 my de Rheims, 152

BERTHIER Prêtre de Ver-  
 dun, 175

BONNON, ou BAVON Abbé  
de Corbie en Saxe, 187

BRUNON Archevêque de Co-  
logne, 185

## C

**C**HILPERIC, ou HELPE-  
RIC Moine de Saint  
Gal, 175

CONSTANTIN PORPHY-  
ROGENNETE Empereur de  
Constantinople, 10

## D

**S. D**UNSTAN Archevê-  
vêque de Cantor-  
bie, 201

DURAND Abbé de Castres,  
211

## E

**E**DGAR Roi d'Angleterre,  
203

ESTIENNE V. Pape, 100

ESTIENNE Abbé de Lobes,  
& depuis Evêque de Lie-  
ge, 171

**S. E**THELVOLDE Evêque de  
Winchester, 207

EUTICHIUS Patriarche d'A-  
lexandrie, 11

Evêque d'Allemagne Ano-

nyme, 191

## F

**F**LODOARD Chanoine de  
Rheims, 150

FORMOSE Pape, 103

FOULQUES Archevêque de  
Rheims, 98. & *suiv.*

FRIDEGODE Moine de Can-  
torbie, 208

FULCUIN, ou FOLCUIN Abbé  
de Lobes, 172

## G

**G**AUTIER Archevêque de  
Sens, 153

GERARD Disciple de Saint  
Ulric, 179

GERARD Doyen de S. Me-  
dard de Soissons, 174

GERBERT Archevêque de  
Rheims, 47. 142. & *suiv.*  
*vantes.*

GREGOIRE V. Pape, 47. &  
62

GUILLAUME Archevêque de  
Mayence, 187

## H

**H**ATTON Archevêque de  
Mayence, 50

HELPERIC, ou CHILPERIC LUITFRAND Evêque de Cre-  
Moine de S. Gal, 175 mone, 90.  
HERIGER Abbé de Lobes, 172

HERVE' Archevêque de  
Rheims, 49. & 114

HILDEBERT Archevêque de  
Mayence, 187

HYPPOLITE LE THEBAIN,  
10

I

JEAN IX. Pape, 16. &  
48

JEAN X. 20. & 56

JEAN XII. 29. & 61

JEAN XIII. 61

JEAN XV. 46. & 61

JEAN Abbé de S. Arnoul  
de Mets, 175

JEAN Moine de Cluny,  
165

JEAN CAMENIATE, 9

L

LANFRIDE Moine de  
Winchester, 209

LAURENT Moine de Liege,  
& ensuite de S. Witon de  
Verdun, 175. & 176

LEON VII. Pape, 24. & 58

LETALDUS Moine de Micy,  
ou de S. Memin, 176

M

MANCION Evêque de  
Châlons, 113

MARIN II. Pape, 25

MOINE ANONYME, 175

MOÏSE BAR-CEPHA Evêque  
de Syrie, 12

N

NICEPHORE le Philoso-  
phe, 12

NICOLAS Patriarche de  
Constantinople, 2. & sui-  
vantes.

NICON d'Armenie, 11

NOTGER LE BEGUE Moine  
de S. Gal, 188

O

ODILON Abbé de Clu-  
ny, 163. & 165

ODILON Moine de S. Me-  
dard de Soissons, 174

ODON Abbé de Cluny, 165

ODON Archevêque de Can-  
torbie, 199

OLBERT, ou ALBERT Abbé  
de Gemblours, 174

OSBERNE Chantre de Cantorbrie, 206

OTHLON Moine de Fulde, 192

## R

RATHBODE OU RADBODE Evêque d'Utrecht, 186

RATHERIUS Evêque de Verone, 62. & suiv.

REGNAUD Evêque d'Eichstat, 191

ROGER Moine de S. Pantaleon de Cologne, 186

ROSWIDE Religieuse de Gandersheim, 190

## S

SALOMON Evêque de Constance, 188

SIMEON METAPHRASTE, 8

## T

THEOTMAR Metropolitan de Baviere, 51

THIERRY Archevêque de Treves, 191

## V

UFFIN, OU UFFON Moine de Werthin, 192

S. ULRIC Evêque d'Augsbourg, 179. & suivantes.

UTHON Evêque de Strasbourg, 188

WALTRAMNE, OU WALDRAMNE Evêque de Strasbourg, *ibid.*

WITICHINDE Moine de Corbic en Saxe, 190

WOLSTAN Moine de Winchester, 209



TABLE ALPHABETIQUE  
DES CONCILES  
TENUS DANS LE DIXIÈME SIECLE  
DE L'EGLISE.

## A

*Années. Pages.*

<b>C</b> ONCILE d'Aix-la-Chapelle de l'an	1003	160
Assemblée Ecclesiastique en Angleterre sous le Roi Edmond,	944	199
Concile General d'Angleterre,	973	204
Concile d'Augsbourg,	952	194

## C

Concile de Cantorbie tenu vers l'an	904	196
Concile de Cantorbie sous S. Dunstan,	974	205
Concile de Charroux,	989	156
Concile de Château-Thierry,	934	120
Concile tenu proche la Riviere de Cher,	947	122 126
Concile de Coblentz,	922	192
Concile de Constantinople,	920	4

310 TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES

	<i>Années. Pages.</i>	
Concile de Constantinople,	944	5
Concile de Constantinople tenu vers l'an	967	6
D		
Concile de S. Denis,	995	166
E		
Concile d'Erford,	932	193
F		
Concile de Fismes,	935	120
I		
Concile d'Ingelheim,	948	} <sup>26</sup> 0 124
Concile d'Ingelheim,	972	
L		
Concile de Londres,	948	200
M		
Concile tenu dans le Diocèse de Meaux,	961	130
Concile du Mont Sainte Marie,	972	131
Concile de Mouzon,	948	123
Concile de Mouzon de la même année,	948	128
Concile de Mouzon,	995	145

*Années.*

P

Concile de Poitiers, 999 156

R

Concile de Ravenne, 904 {<sup>17</sup>  
⊕  
55

Concile de Ravenne, 967 43

Concile de Ravenne, 997 157

Concile de Rheims, 923 {<sup>117</sup>  
⊕  
118

Concile de Rheims, 975 131

Concile de Rheims, 989 *ibid.*

Concile de Rheims, 992 132

Concile de Rheims, 993 143

Concile de Rheims, 995 146

Concile de Rome, 904 {<sup>17</sup>  
⊕  
53

Concile de Rome, 949 26

Concile de Rome, 963 {<sup>33</sup>  
⊕  
91

Concile de Rome, 964 39

Concile de Rome de la même année, 964 40

Concile de Rome, 995 {<sup>183</sup>  
⊕  
219

Concile de Rome, 998 {<sup>1581</sup>  
⊕  
161

X. Siècle.

Y

## 322 TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES, &amp;c.

Concile de Rome sous Silvestre II. *Années. Pages.*  
1002 160

## S

Concile de Senlis,	939	} 131 6
Concile de Soissons,	941	
		121

## T

Concile de S. Thierry,	953	130
Concile de Treves,	948	129
Concile de Troisy,	909	115
Concile de Troisy,	921	117
Concile de Troisy,	924	118
Concile de Troisy,	927	119

## V

Concile de Verdun,	947	122
Concile de Winchester,	975	205



# T A B L E

## DES MATIERES PRINCIPALES,

Contenuës dans ce Volume.

### A.

**A**bbaiës. Entre les mains des Laiques , page 117. Renduës à des Reguliers , *ibid.* Quelques - unes retenuës par les Evêques , *ibid.* Plusieurs Abbaïes gouvernées par un même Abbé , *ibid.*

*Abbaïe de Saint Ambroise de Milan.* Privilege accordé à cette Abbaïe , 62.

*Abbaïe de Cluny.* En quel temps & par qui fondée. 162. Ses premiers Abbez , 162 163. & *suiv.* Privilege accordé à cette Abbaïe , 61.

*Abbaïe de Croëlande.* Donation faite à cette Abbaïe , 200

*Abbaïe de Fleury.* Privilege accordé à cette Abbaïe , 168

*Abbaïe de la Regle.* Par qui rétablie ; & ainſi nommée , 163

*Abbez.* Du devoir des Abbez , 115. 154. Plusieurs Abbaïes gouvernées par un même Abbé , 217

*Absolution.* Celle des pechez publics réservée à l'Evêque , 75

*Adam.* Opinion de Moïſe Bar-Cepha touchant l'immortalité d'Adam , 12

*Adalbert fils de Berenger,* chassé d'Italie avec son pere. 30. Ses menées avec Jean XII. contre Othon pour le rétablir en Italie , p. 31. 32. &

33. Appellé à Rome par le Pape, d'où ils sont chassés par Othon , 33

*Adelaide veuve de Lothaire Roi d'Italie,* persecutée par Berenger qui veut l'épouser , p. 28. Elle a recours à Othon I. qui la délivre & l'épouse , 29

*Agius Archevêque de Narbonne,* confirmé dans son Ar-

chevêché, & Gerard qui en étoit en possession chassé, page 58

*Alberic.* Son autorité dans Rome après en avoir chassé Hugues son beau-pere. p. 21. Octavien son fils élevé sur le S. Siege à l'âge de 18. ans, 29.

*Ame.* Erreur de quelques-uns qui croioient l'Ame mortelle, 211.

*Anatheme.* Fulminé pour toujours, 105. 218.

*Antropomorphites.* Leurs erreurs combattus par RATHERIUS, p. 78. 79 & 211. Clercs Italiens tombez dans cette erreur, *ibid.*

*Appellations.* Des Appellations au S. Siege, p. 137. 138

*Argvin* Evêque de Langres, rétabli dans son Evêché, 49. & 50.

*Armeniens.* Mission de Niccon d'Armenie, 11

*Armes.* Port d'Armes toléré dans les Ecclesiastiques, 6. 156. 217.

*Arnoul* Roi de Germanie, couronné Empereur pour récompense de ses mauvais traitemens contre les Romains, 25. Temps de sa mort 17.

*Artolde.* Son Ordination à l'Archevêché de Rheims 210. Droit que lui accorde Louis d'Outremer, *ibid.* Obligé de se demettre de son Archevêché, & d'accepter deux Abbayes, 121. 122. Son Traité avec Hugues en conse-

quence de cette demission, 122. Retabli sur son Siege, *ibid.* 123. & suiv. Temps de sa mort, 130

*Aumône.* Etablissement du droit de denier d'aumône ou de S. Pierre en Angleterre, 197. 199.

B.

**B** *Aptême.* De l'Administration de ce Sacrement, page 83. Penitence des Adultes qui le reçoivent, *ibid.*

*Benefices.* Du trafic qui s'en faisoit dans le dixième Siecle, 166. 167. 168. Pluralité de Benefices condamnée, 24. 216

*Berenger.* Succès de ses armes en Italie, 17. Se fait couronner Empereur, *ibid.* Son Onction condamnée dans un Concile, 54. Est tué à Verone, 22

*Berenger,* fils d'Adalbert Marquis d'Ivrée, Sa puissance suspecte au Roi Hugues résolu de se défaire de lui, 27. Se sauve en Allemagne, *ibid.* Revient en Italie, où il rétablit les affaires, & se fait couronner Roi, 28. Ses vains efforts pour épouser la Reine Adelaide Veuve de Lothaire, *ibid.* Contraint de se soumettre à Othon I. 29

*Bernon* Instituteur de l'Ordre de Cluny, 162. 163.

*Biens d'Eglise.* Les Evêques obligez de les conserver, 60. Reglemens & peines portées

contre ceux qui s'en emparent, 61. 110. 116. 117. 120. 130. 143. 156. Que la distribution en appartient aux Evêques, 66. 70. 71. 216. De leur division en quatre portions, 75. 216. destinés au soulagement des pauvres, 204. Reglement touchant leurs alienations, 161. Ceux qui s'en emparent censez Heretiques, par Abbon, 166. Comment l'Empereur Nicephore s'en emparoit, 6

*Boniface*. Successeur de Formose chassé du S. Siege, 15

*Boniface* Antipape. Ses cruautez pour parvenir au Pontificat, & pour s'y maintenir, 44. 45. & 46.

## C.

**C**anonization des Saints. De son origine & de son progres, 219. & suiv.

*Canons* des Conciles du dixième Siecle, 127. 128. & suiv. 159. 160. 161. 192. 193.

*Éc.* De la necessité de les observer, 77. Les Italiens sont, selon Ratherius, ceux d'entre les Chrétiens qui ont plus de mépris pour les Canons, 68.

*Capouë*. Erektion de l'Evêché de cette Ville en Archevêché, 43

*Celibat* ordonné aux Ecclesiastiques, 194. 195. 204.

*Chanoines*. Reglemens sur leurs devoirs, 153

*Chanoines* Reguliers instituez dans plusieurs Chapitres d'Italie, 216

*Charles le Simple* Roi de France opposé à Eudes Comte de Paris couronné Roi, 95. 107. 108. Raifons de Foulques Archevêque de Rheims sur le couronnement de Charles le Simple, 107. Remontrance de Foulques à ce Prince touchant son alliance avec les Normans, 108. 109. Mis en prison par Hebert Comte de Vermandois, 96. Detenu prisonnier jusqu'à sa mort, *ibid.* 118. 119.

*Charles* Duc de Lorraine le dernier de la Race Carlienne. Pourquoi exclus de la Roiauté, & Hugues Capet preferé à lui, 97. Ses vains efforts contre Hugues, 98. & 131. Sa prison & sa mort, 98

*Chasse*. Defendu aux Ecclesiastiques de s'adonner à la Chasse, 35. 195.

*S. Chrême*. Defendu de rien exiger pour sa distribution, 157

*Clercs*. Pourquoi méprifez en Italie selon Ratherius, 68. Clercs Seculiers mis à la place de Moines, 71. & 72. Ce qu'ils doivent sçavoir, 82. Clercs obligez d'embrasser la Vie Monastique en Angleterre, 204. Reglemens contre ceux qui les maltraitent, 128. 156. & sur leurs Ordinations, 157. Peine imposée aux Clercs libertins, 154.

- Cloches.* Premier exemple de la Benediction des Cloches, 43. 44. & 218.
- Coadjutoreries.* condamnées dans des Conciles, 160. 182. 183. & 215.
- Communion.* Obligation de communier quatre fois par an, 218
- Confession.* Permis aux Criminels condamnez de se confesser à un Prêtre pour crimes capitaux, 197
- Confirmation.* Defendu de rien exiger pour ce Sacrement, 157.
- Congregations.* Origine des Congregations, 162. 163. & 217.
- Corévêques.* S'ils peuvent consacrer des Eglises, ordonner des Prêtres, ou confirmer, 60.
- Crescentius* Consul de Rome. Ses persecutions contre les Papes, 44. 46. & 47. Sa rebellion contre l'Empereur, 47. Tué par trahison, *ibid.*
- Crimes.* Formalitez injustes qui étoient en usage pour juger du crime ou de l'innocence d'une personne, 85

## D.

**D***euques.* Ce que c'est, 42 Puniton exemplaire de leur revolte contre l'Empereur Othon, *ibid.*

*Depôts.* Defendu aux Religieuses d'en recevoir sans la

permission de l'Evêque, 193

*Devins.* S'il les faut recevoir à la Penitence, 59

*Diaconesses.* Sentiment d'Atton sur les Diaconesses, 88

*Didon* Evêque de Laon, repris par Foulques Archevêque de Rheims sur sa conduite touchant un criminel, 111.

*Dignitez* Ecclesiastiques. Ceux qui en sont indignes selon Ratherius, 68

*Discipline* Ecclesiastique. Reglemens de Discipline, 43. Par qui rétablie en Angleterre, 201. & *suiv.*

*Dixmes.* De la Redevance des Dixmes, 116. Contestations sur les Dixmes déferées aux Evêques, 128. Reglement pour les Dixmes, 55. Reglemens sur leur peception & leur employ, 193. 195. Toutes les Terres du Roiaume d'Angleterre sommises au payement des Dixmes, 197

*S. Dunstan* Archevêque de Cantorbrie, refuse de lever une excommunication qu'il avoit fulminée, quoique le Pape le lui ordonne, 204. Ne la leve qu'à la priere des Evêques d'un Concile, 203

## E.

**E***cclésiastiques.* De leurs dereglemens dans le dixième Siecle, 68. & 82. De leurs devoirs, 82. 83. 200. Des persecutions & vexations

qu'on leur faisoit, 84. Formalitez injustes dans leurs causes, 84. 85. 86. Peines portées contre ceux qui s'adonnent à la chasse & aux jeux de hazard, 195. Obligez de vivre dans le Celibat, 70. 116. 195. Et dans la continence, 204. Défendu d'avoir des femmes suspectes chez eux, *ibid.* Reglemens contre les Ecclesiastiques voleurs & fornicateurs, 197. Reglemens contre ceux qui les maltraitent, 105. 116.

*Ecoles*, dans les Cathedrales & dans les Monasteres, 217

Edgar Roi d'Angleterre, repris par S. Dunstan, 104. Penitence qu'il lui impose, *ibid.*

*Eglise Catholique*. Regles de sa conduite, 144

*Eglise d'Augsbouurg*. Evêques de cette Eglise pendant le dixième Siecle, 179. & *suiv.*

*Eglise de Langres*. Deux Evêques ordonnez pour cette Eglise, 101

*Eglise de Lorch*. Préséance qui lui est accordée sur celle de Salzbourg, 60. Sa Jurisdiction reglée, 61

*Eglise de Magdebourg*. Erection de cette Eglise en Archevêché, 43. & 213. Premier Archevêque de cette Eglise, 185.

*Eglise de Mersbourg*. Quand érigée en Evêché, ensuite détruite & rétablie dans cette dignité, 159

*Eglise de Plaisance*, érigée en Archevêché, & depuis restituée à celle de Ravenne, 62.

*Eglise de Ravenne*. Droit établi de cette Eglise, 157. Eglises qui lui sont restituées, 62. Divers privileges qui lui sont accordez, *ibid.*

*Eglise de Rheims*. De la dignité de cette Eglise, 99. Ses Archevêques par qui établis Vicaires du S. Siege, 100. Confirmation de ses privileges, 102. & 103. Et des donations de ses biens, 104. Autorité de ses Archevêques, 112. 113.

*Eglise de Rome*. Ses anciens privileges confirmez dans un Concile, 55. & 56. Pitoyable état de l'Eglise de Rome dans le dixième Siecle 13. & 14. Brigues pour le Souverain Pontificat, 14. 15. 18. 19. 21. 24. 40. & 44. Eloge que Ratherius fait de cette Eglise, 76. Donation de ses biens confirmée par l'Empereur Othon, 43. & 212.

*Eglise de Salzbourg*, perd le droit de Metropole, 61

*Eglise, Temple*. Les Evêques en Angleterre obligez aux reparations de leurs Eglises, & le Roi à celles des autres Eglises, 199. Du droit des Evêques sur les Eglises, 166. Défendu aux Laiques d'y pourvoir ou d'en chasser des Prêtres sans le consentement

- des Evêques, 128  
*Elections.* De l'autorité des Princes sur les Elections des Evêques, 86. 215  
*Electeurs* de l'Empire. Temps de leur Institution, 47. 223. *& suiv.*  
*Empereur.* L'Election des Empereurs déterée à un certain nombre de Princes Allemands, 47. & 223.  
*Enchanteurs* S'il les faut recevoir à la Penitence, 59  
*Epreuves* par l'eau & par le feu, 198. 219.  
*Estienne V. Pape.* Qualité de frere & d'am qu'il donne à un Archevêque de Rheims & celle de fils à un des parens de cet Archevêque, 99. & 100.  
*Estienne VI.* Fin Tragique de ce Pape, 16  
*Estienne* Evêque de Cambray. Jugement en sa faveur dans un Concile, 118  
*Eucharistie.* Heretiques du dixième Siecle qui nient la presence réelle du Corps de J. C. dans l'Eucharistie, 210. Miracles pour la confirmer, *ibid.* Auteurs qui la défendent, *ibid.* & 211. Autres Auteurs qui parlent sur l'Eucharistie comme Rattanne, 211. *Questions* sur ce Sacrement, 79. 80. 83. Abus reformé dans l'Eglise de Ravenne touchant ce Sacrement, 157  
*Evêchez* érigés par le S. Siege dans le dixième Siecle, 43. 62. 159. 213. Pluralité d'Evêchez dans une même personne, 24. 159. 216.  
*Evêques.* De leurs Elections, & Ordinations, 86. 215. Quelques Evêques élus fort jeunes dans le dixième Siecle, 29 34. 118. Du devoir & de l'autorité des Evêques, 66. 71. Ne peuvent consacrer des Eglises hors de leur Diocese sans permission, 157 ni ordonner des Cleres étrangers sans Lettres formées de leurs Evêques, *ibid.* ni se choisir des Coadjuteurs, 160 182. 183. & 215. De leur droit sur les Eglises, 166. Les Moines soumis à leur Jurisdiction, 193. & les Monastères à leurs soins, 195. De l'obeissance qu'ils doivent aux Rois, *ibid.* 115. 132. 133. 134. 137. 139. S'ils peuvent donner des ostages de leur fidelité, 89. Deposez pour crime de Leze-Majesté, 137. Du Jugement des Evêques, 84. 85. 134. 135. De l'évocation de leurs causes au S. Siege, 137. 138. Peines imposées à ceux qui s'adonnent à la Chasse & aux Jeux de hazard, 195. S'ils doivent dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*, 59. Obligez de conserver les biens de leurs Eglises, 60. Du pillage de leurs biens après leur mort ou après leur expulsion, 87. 116. 216. Comment l'Empereur Nicéphore s'emparoit de leurs

biens après leur mort, 6. Conduite irreguliere tolerée par un Concile dans deux Evêques Grecs, *ibid.*

*Excommunications.* Reglement touchant les Excommunications portées par les Juges Ecclesiastiques, 153. Excommunication portée pour toujours, 105. 218.

## F.

**F**emmes. Abus reformé touchant les Femmes de mauvaise vie, 55. Reglemens contre les Femmes de mauvaise vie, 197

*Formose Pape.* Jugemens pour & contre Formose, 14. 15. 16. 18. Sa memoire & ses Ordinations condamnées dans un Concile, 18. Retablies dans un autre Concile, 53. 54.

*Foulques* Archevêque de Rheims. Qualitez que lui donne le Pape Estienne V. 99. Pourquoi cité à Rome par Formose & Estienne VI. 105. Ses excuses pour n'y point aller, 105. & 107. Remontrance qu'il fait à Charles le Simple sur son alliance avec les Normans, 108. 109. Autre Remontrance de cet Archevêque à Honorat Evêque de Beauvais, 112. Sa mort, 114.

*France.* Division de la France en trois Roiaumes, 95. Ayeux de Hugues Capet cou-

ronnez Rois de France, *ibid.* 96. 97. 117.

*Frotarius* Archevêque de Bordeaux, élu Archevêque de Bourges, 99. Obligé de quitter cet Archevêché & de retourner à Bordeaux, 101

## G.

**G**erard Archevêque de Sens, commis avec Jean Archevêque de Roüen par le S. Siege pour regler la restitution d'un Monastere, 98. 99 & 100.

*Gerard* Archevêque de Lorich. Tems auxquels le Pape lui permettoit de porter le *Pallium*, 58. Diverses questions qu'il fit au Pape & leurs Réponses, 59. Fait Vicaire du Pape en Allemagne, 60

*Gislairo* Evêque de Mersbourg. Jugement rendu contre lui pour son intronisation dans l'Archevêché de Magdebourg, 159. & 160.

*Guy* Duc de Spolette, couronné Empereur par le Pape Formose, 15. & 104. Tems de sa mort, 17

## H.

**H**ebert Comte de Vermandois. Son infidelité envers le Roi Charles le Simple, 96. Se rend maître de l'Archevêché de Rheims en faisant élire son fils pour Archevêque, 118. Comme il

dispose du gouvernement de cet Archevêché, *ibid.* & 119. Excommunié pour les pillages qu'il faisoit des biens de l'Eglise de Rheims, 120.

*Heriland* Evêque de Teurouane, chassé de son Diocèse par les Normans, 105. Proposé pour l'Evêché de Châlons, 112.

*Hervold* Archevêque de Salzbourg, déposé & excommunié, & pourquoi, 43.

*Hilduin*, intrus dans l'Evêché de Liege, 57. Raisons qui l'en rendoient indigne, *ibid.* Enfin chassé de cet Evêché, 58.

*Hugues* Archevêque de Rheims, élu Archevêque à l'âge de 5 ans, 118. Artolde mis en sa place, 120. Remis en possession de son Archevêché, 121. Son Ordination, *ibid.* Déposé dans des Conciles & excommunié, 122. 123. *Suiv.* Les Evêques qui l'avoient ordonné obligés d'en faire satisfaction. 129. Peines imposées à ceux qu'il avoit ordonnez, 128.

*Hugues* Comte d'Arles, se rend maître de Rome en épousant Marotie, 21. En est chassé par Alberic, *ibid.* Ses entreprises pour s'en remettre en possession, 21. & 24. Le Roiaume d'Italie lui est abandonné par Raoul, 21. 22. 23. Contraint par Berenger de le quitter, 27. Se retire en Provence & y meurt, 28.

## I.

*Jean X. Pape.* Transféré de l'Archevêché de Boulogne à celui de Ravenne, & ensuite élevé sur le S. Siege par des manieres indignes, 19. Sa fin tragique, 20.

*Jean XI. Pape.* Ses déteglemens, 29. 31. 32. *Suiv.* Accusations dans un Concile pour sa déposition, 33. *Suiv.* Sa Réponse à une Lettre de ce Concile, 36. Ses cruautés exercées sur les amis du Pape élu en sa place, 39. Sa fin tragique, 40.

*Jean* Antipape. Le châtiement exemplaire qu'Orthon III. lui fait souffrir, 47.

*Jean* Archevêque de Rouen. Commis par le Pape pour régler la restitution d'un Monastere, 98. 99. & 100.

*Jéunes.* Reglement sur celui du jour de S. Marc, 128. Defendu de s'en imposer sans permission de l'Evêque, 194. Relâchement sur le Jeûne, 218. De l'obligation des Jeûnes, 200. Ceux que prescrit RATHERIUS Evêque de Verone, 75. Comment on jeûnoit de son temps, 78.

*Jeux de hazard.* Peine portée contre les Ecclesiastiques qui s'y occupent, 195.

*Image* de Nôtre Seigneur. Quand apportée d'Edesse à Constantinople, 10.

*Indulgences* accordées par les Papes, 214. & 215.

*Instructions* Synodales. Leur origine, 217

*Interdits*. Reglement sur les Interdits en faveur des Eglises Paroissiales, 154

*Investitures*. Droit des Investitures accordé aux Empereurs, 4 & 215

Royaume d'Italie, contesté entre plusieurs Princes, 21. 22. 26. & suiv.

*Jugement*. Formalitez injustes dans les Causes des Evêques & des Clercs, 85. 86.

## L.

**L***Ambers*. Couronné Empereur par le Pape Formose, 104. Reconnu en cette qualité par Jean IX. 17. Son Onction confirmée dans un Concile, 54. Sa fin tragique, 19

*Lolhis* d'Outremer. Pourquoi surnommé d'Outremer, 97-120. Motifs qui le font sacrer Roi, *ibid.* Temps de sa mort, 97

*Louis* fils de Boson Comte d'Arles. Se fait deserte le Royaume d'Arles & de Provence, 95. Renonce au Royaume d'Italie, 17. Y est rapellé & trahi, *ibid.*

## M.

**M***Alfaisseurs*. S'il les faut recevoir à la penitence, 59.

*Manasses* Archevêque d'Arles. Motifs qui l'obligent de quitter son Archevêché, 20.

Evêchez qu'il obrient en Italie contre toutes sortes de regles, *ibid.* Se declare pour Berenger qui lui promet l'Archevêché de Milan, 27. S'empare de cet Archevêché en en faisant chasser Walbert, 30. Chasse Ratherius de l'Evêché de Verone, 64

*Mariage*. Avec quelles personnes défendu de le contracter, 6. 60. 88. 158. 193. 200. 215. Les Temps auxquels Ratherius défend de se marier, & les peines qu'il impose à ceux qui ne les ont pas observez, 72. Peine portée contre les Prêtres mariez, 60. 194. En quels temps Ratherius défend l'usage du Mariage, 75. 218. Desordres en Angleterre touchant le Mariage, 109. & 111.

*S. Martin* de Tours L'entrée de ce Monastere défendue aux Femmes sous peine d'excommunication, 58

*Martin* Evêque de Ferrare, accusé d'ordonner des Enfans pour de l'argent, 72

*Martyrs*. L'Empereur Nicephore veut faire ordonner dans un Concile que tous les Soldats tuez à la guerre seront considerez comme Martyrs, 6

*Messe*. De la celebration de la Messe, 79. 80. 82. Défendu aux Clercs coupables de crime de la celebrer, 77. Messe celebrée sans Communion, 34. A quelle hêure

on la celebroit le Samedi  
Saint, 75. 78.

*Moines* instituez par des  
Evêques dans des Eglises mê-  
me Cathedrales, 204. 205.  
216. & 217. Moines dereglez  
chassez de leurs Eglises par  
des Evêques, 216. Elevez à  
l'Episcopat, 217. Avertisse-  
mens sur leurs devoirs, 200.  
soumis à leurs Evêques, 193.  
Désendu de sortir de leurs  
Monasteres sans permission,  
195

*Monasteres.* Reglemens pour  
les Monasteres de Filles, 153.  
& pour les autres Monasteres,  
*ibid.* 154. & 195. Plusieurs  
Monasteres gouvernez par un  
même Abbé, 162. 163. &  
217.

## N.

**N***Oces.* Les troisièmes &  
quatrièmes nœces défen-  
dus en Orient, 2. 3. 4. 5. 215.  
L'Eglise de Rome ne veut  
pas les reconnoître nulles, 3.  
Secondes & troisièmes Nœces  
souvies à la Penitence dans  
l'Eglise Grecque, 5  
*Normans.* Temps de leur  
premiere conversion, 48.  
114. & 115.

## O.

**O***ffice* de la Vierge.  
Quand il a commencé,  
218

*Offrandes.* Les Laiques ex-  
clus de leur partage, 128  
*Oraison* Donnicale. S'il

est necessaire de la dire à la  
Benediction de la Table, 59

*Ordalion* Ce que c'est, 198

*Ordination.* Ce qu'on doit  
sçavoir & pratiquer pour re-  
cevoir l'Ordination, 74. Cel-  
les du Pape Formose & de  
ceux qu'il avoit ordonnés de-  
clarées nulles dans un Con-  
cile, 18. Rétablies dans un  
autre Concile, 53. 54. 56.  
Abus reformé dans l'Ordina-  
tion des Evêques, 157. Con-  
testations sur la validité ou  
invalidité des Ordinations  
faites par des Intrus, 211.  
& 212. Reglemens qui décla-  
rent nulles celles qui sont  
consérées par des Intrus, 73.  
Ordinations sacrileges, 34

*Ordre* Monastique. Etat de  
l'Ordre Monastique dans le  
dixième Siecle, 162. Origine  
des Congregations Monasti-  
ques, *ibid.* 163. & 217.

*Othou I.* Empereur. Passe  
en Italie où il délivre la Rei-  
ne Adelaide assiegée par Be-  
renger & l'épouse, 28 & 29.  
Contraint Berenger de se sou-  
mettre à lui & le rétablit dans  
le Roiaume d'Italie, 29. Re-  
passe en Italie d'où il chasse  
Berenger & son fils Adalbert,  
31. Couronné Roi d'Italie &  
Empereur, *ibid.* Sa conduite  
contre le Pape Jean XII. qu'il  
fait déposer, 31. 32. *Et suivi.*  
Châtiment qu'il fait des prin-  
cipaux Romains pour leur re-  
bellion, 42. Temps de sa  
mort,

*Othon II.* Couronné Roi de Germanie, 30. & Empereur, 43. Guerre où il est défait & pris prisonnier, 45. Temps de sa mort, *ibid.*

*Othon III.* Préféré à ses Compétiteurs pour l'Empire, 45.

*Oswald* Evêque de Worcester, Fondateur de plusieurs Monasteres, 202  
P.

**P***Allium.* Les Papes exigeoient des Archevêques qu'ils vissent à Rome recevoir le *Pallium*, 213. Les Evêques à qui les Papes l'ont accordé dans le dixième Siecle, 58. 61. 62. 98. 121. 122. 147. 168. 202. Avertissement au Pape sur la concession du *Pallium*, 103. & 213.

*Papes.* De leur Election, 54. 214. Droit de les élire accordé à l'Empereur Othon I. 41. De l'autorité légitime des Papes & de ses bornes, 211. 213. 214. De leurs Decrets & Constitutions, 135. 136. Papes indignes, selon Arnoul Evêque d'Orleans, 136. Doivent être scavans, 137. De leurs droits dans le jugement des Evêques, *ibid.* 138. 147. 213. 214. De leur autorité sur les autres Evêques, 155. De la conservation de leurs biens après leur mort, 55. Le premier des Papes qui a changé son nom, 29. Qualitez que donne RATHERIUS au Pape, 71.

Soûmission de Nicolas Patriarche de Constantinople envers le Pape, 3. L'Empereur d'Orient s'adresse à lui pour faire confirmer son Mariage, 2.

*Paradis* Terrestre. Significations mystiques du Paradis Terrestre, 12

*Parrains.* De l'obligation des Parrains envers leurs Fil-leuls, 83

*Parjures.* Reglemens contre les parjures & peines qui leur sont imposées, 116. 129.

*Paques.* Reglement sur les Fêtes de Paques, 123

*Passau.* Remontrances au Pape Jean IX. pour empêcher la division de l'Evêché de Passau, 50. 51. & 52. Me-sintelligence entre les Moraves & les Bavarois pour cette division, *ibid.*

*Patriarche.* Origine des Patriarches d'Alexandrie selon Eutichius, 11

*Patrons.* Reglement pour les Patrons des Eglises, 123

*Penitence.* Penitence publique en usage, 83. 217. mais fort énérvée, *ibid.* La rigueur en doit être modérée en faveur des Nouveaux Convertis, 48. & 49. Défendu de rien exiger pour l'administration de ce Sacrement, 157

*Pentecôte.* Reglement sur les Fêtes de la Pentecôte, 128

*Plaids.* Reglemens sur la tenue des Plaids & de quelques formalitez de Justice, 193. 194

*Prêtres.* Des qualitez requises dans les Prêtres, 216.  
217. Reglement touchant les Prêtres accusez de crimes, 194. Obligés de vivre dans le Celibat, 195. Peine portée contre ceux qui se marioient, 160.

*Prêtresses.* Sentiment d'Anton sur les noms de Prêtresses & Diaconesses, 38

R.

*Roi* de Bourgogne, se rend maître de l'Italie, 22. L'abandonne à Hugues Comte d'Atles, 21. 22. & 23.

*Rebaptisations.* Défendus, 54

*Reordinations.* Défendus, 54.

*S. Remy* de Rheims. Privilege accordé à cette Abbaye, 61.

*Restitution.* De l'Obligation de restituer, 116

*Riquier* ou *Richer.* preferé à *Hilduin* pour l'Evêché de Liege, 57. & ordonné Evêque de cette Eglise, 58

*Robert* Roi de France. Son Mariage avec *Berthe* déclaré nul, 158. Effets de l'excommunication portée contre ce Prince, 159

*Rois.* Avertissemens sur leurs devoirs, 199. & 200. S'ils peuvent exiger des otages de la fidelité des Evêques, 89

*Romains.* Leurs rebellions

contre les Papes, les Rois d'Italie & les Empereurs, 15. 21. 31. 38. 40. 42. 44. 45. & 46.

*Rome.* Liberté de la Ville de Rome, 214

S.

*Sacremens.* De l'Eucharistie, 79. 80. 83.

*Sepulture.* Reglement sur la sepulture des Morts, 157. 158.

*Sermens.* Obligation de les garder, 116

*Serge* Diacre de l'Eglise de Rome, Competiteur de *Formose* est contraint de se retirer, 15

*Serge* Pape. Ses dereglemens, 18. Son fils naturel élevé au Pontificat, *ibid.* & 21.

*Sieon* Evêque de Capouë. Reproche que lui fait le Pape Marin, 25

*S. Siege.* Sujets indignes du S. Siege, 136. De ses droits dans le Jugement des Evêques, 137. 138.

*Simonie.* Commune dans le dixième Siecle, 72. 87. 149.

*Sorciers.* Reglemens & peines contre les Sorciers, 197

*Stilens* Evêque de Neocesareë. Son attachement à l'Eglise Romaine malgré le Schisme des Grecs, 49

*Superstition* touchant *Saint Michel*, 78. & 79.

*Synodes.* Peines imposées à

ceux qui n'y assistent pas, 153

## T.

**T***Entbolde.* Contestation entre lui & Egilon touchant l'Evêché de Langres, 101. Mauvais traitemens qu'on lui fait, suivis d'anathême pour toujours, 105

*Theodore & Marosie* Dames Romaines. Leur autorité dans Rome, 11. 18. 19. 20. & 21. Leurs déreglemens & leurs intrigues pour & contre les Papes, *ibid.* 212.

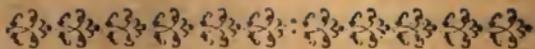
*Translations.* Quand défendus & permises, 53. 54. Devenus fréquents dans le dixième Siecle, 215. Translation de Formose de l'Evêché de Porto à celui de Rome, 14. 53.

*Treue de Dieu.* Reglemens touchant cette Treue, 219.

## V.

**V***endredi.* Quelques-uns vouloient fêter ce jour, 212.

*Fin de la Table des Matieres.*



## AVERTISSEMENT

Sur l'Addition suivante.

*Ce Volume étant achevé d'imprimer, j'ai appris de Dom Thierry Ruinard, sçavant Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint Maur, que l'Ouvrage de Flodoard du Triomphe des Martyrs, dont Boderius a parlé, comme je l'ai remarqué dans la page 151. se trouvoit dans un Manuscrit ancien du Couvent des Carmes Déchaux de cette Ville; & ce Pere m'a bien voulu communiquer l'Extrait de ce Manuscrit, que j'ai crû devoir donner au Public.*

**J**'AI examiné ce Manuscrit, dont le commencement est déchiré; l'Ouvrage commence par la fin du premier Chapitre du troisième Livre. Il y est parlé des Martyrs qui ont souffert sous la persecution de Valerien.

Le 4. Livre commence par le Pape S. Felix, & traite des persecutions d'Aurelien, de Claude de Numerien, & de Diocletien. Il y parle des Papes, selon le temps qu'ils ont vécu.

Le 5. & le 6. Livre ne s'y trouvent pas, quoiqu'il semble n'y rien manquer.

Le 7. ne traite que de la persecution de Diocletien.

Le 8. est intitulé *de perfectione Maximiani*. Il commence par l'Histoire de S. Marcel, & de

tous les Martyrs qui sont dans les faux Actes : ensuite il parle des Saints Martyrs qui sont reverez dans les Villes d'Italie. Le Chapitre 15. est de Sainte Afre d'Augsbourg. Le 16. est de S. Eusebe Pape.

Le 9. Livre parle de Saint Valentin Martyr à Rome, ensuite des Martyrs des environs : & des Actes de S. Silvestre, de Gallican, de S. Jean & de S. Paul, & de plusieurs autres Martyrs que l'on met à Rome sous Julien l'Apostat.

Le 10. Livre commence par Saint Jules Pape, & finit à Vitalien & à Adeodat. Il y mesle plusieurs autres Saints, comme dans le Ch. 2. Il parle d'Eusebe, qu'il appelle *Prasul*, qu'on dit avoir souffert à Rome sous Constance avec Orose, &c. de Saint Eusebe de Verceil, de Victorin le Rheteur, & de Saint Denis de Milan, il fait mention de la Translation de ce dernier, faite par Saint Basile, qui envoya son Corps à Saint Ambroise. (J'ai la Lettre de Saint Basile adressée à Saint Ambroise, d'un ancien Manuscrit, où il est fait mention de cette Translation.) Dans le 3. Chap. où il traite de Saint Damase Pape : il y parle de Saint Jérôme. Dans le 8. Chap. il parle du Schisme de Laurens de Paschase Diacre. . . . Dans le 19. de Hormisdé Pape, de la Paix d'Orient, de Saint Germain de Capouë, de la Restitution d'Afrique, de S. Remy, de la Conversion de Clovis, de la Couronne qu'il envoya à Rome, des Habits Confulaires qu'il reçut de l'Empereur. Dans le 10. Chapitre, de Saint Jean Pape, de Symmaque, & de Boëce, que Theodoric fit tuer. Dans le Chapitre 12. de Cassiodore, de ce qu'a fait

Belisaire contre les Goths en Italie & en Afrique. Enfin il traite fort au long de Saint Gregoire, & de ce qui est arrivé en son Monastere.

L'onzième Livre comprend l'Histoire des Papes depuis Agathon jusqu'à Christophle. Dans le Chapitre cinquième, il parle au long de S. Boniface d'Allemagne, qu'il appelle Docteur & Martyr. Dans le Chapitre sixième, de Carloman Prince François, qui se fit Religieux. Dans le Chap. 7. du Pape Estienne II. de son Voyage en France, de sa Guérison miraculeuse à l'Abbaye de S. Denis, &c.

Le 12. Livre contient l'Histoire depuis Leon IV. jusqu'à Leon VII. Dans le Chap. 1. il parle des deux *Palliums* d'Hincmar, de l'établissement de l'Octave de la Fête de l'Assomption de Nôtre-Dame. Dans le Chap. 2. de Jean Evêque de Ravenne. Dans le Chap. 3. d'Hincmar & de Charles le Chauve. Dans le Chap. 4. de Foulques Archevêque de Rheims, & de plusieurs Commissions que les Papes lui ont données. Dans le Chap. 5. de la Translation de S. Calixte Pape à Rheims, qu'il appelle *Urbem nostram*. Il traite au long des Actions de Formose, à qui il dit que Charles Roi de France demanda de lui envoyer du Pain beni, *Panem benedictum*.

Le 13. Livre est des Saints dont Saint Gregoire traite dans ses Dialogues, & d'autres Saints d'Italie.

Le 14. Livre est des Saints Patrons, Martyrs & autres, des Villes d'Italie.

Il finit par S. Colomban & ses Disciples.